Radio-Télévision/Heures locales

# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15195 – 7 F

– DIMANCHE 5 – LUNDI 6 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

## Le choix russe de l'OTAN

FAUT-IL privilégier le dialogue avec les démocraties d'Europe centrale ou avec la seule Russie? Confrontés à ce casse-tête à propos des questions de sécurité en Europe, les Occidentaux optent actuellement, non sans une certaine gêne, pour la deuxième formule. Ne pas heurter les susceptibilités de Moscou leur semble devoir être la priorité, sauf à risquer de compromettre le «processus démocratique» en cours en Russie.

Les Etats d'Europe centrale qui frappent à la porte de l'OTAN ont d'abord réagi avec une très vive émotion à ce choix. Ces pays appartiennent déjà, sur le plan des valeurs et des institutions, à l'Europe démocratique; ils ont largement contribué au démantèlement de feu le pacte de Varsovie, adversaire de l'OTAN; ils conservent enfin un impérieux besoin d'être défendus contre la Russie. En opposant à leur demande de protection l'idée vague d'un «partenariat» ouvert à tous, Russie comprise, l'OTAN semblait tenir toutes ces considérations pour quantité négligeable.

PASSÉ l'effet de douche froide, les pays d'Europe centrale ont cherché, dans la perspective du sommet de l'OTAN en janvier prochain, à obtenir des Occidentaux le maximum d'aménagements à ce projet de «partenariat». Ils demandent qu'il soit clairement présenté comme une étape sur la voie de l'adhésion à l'OTAN, avec un processus de différenciation entre les candidats qui seront éligibles (eux) et les autres.

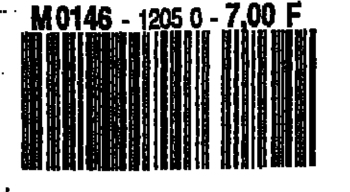
Cette tournure qu'est en train de prendre le projet américain n'a pas échappé à Moscou, et c'est ce qui explique le peu d'enthousiasme que lui a témoigné, vendredi 3 décembre, à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères, Andreï Kozyrev.

Les Occidentaux céderont-ils encore, d'ici au 10 janvier, aux états d'âme de MM. Eltsine et Kozyrev, comme si ces derniers n'étaient que les otages innocents de l'aile dure de l'armée? Les dirigeants russes mènent en réalité une stratégie très active qu'on a vue à l'œuvre sur deux fronts la semaine passée. Ils ont tenté, à Rome, d'obtenir la caution de la CSCE pour engager leurs forces dans des opérations dites «de maintien de la paix» au pourtour de la Russie. On voit actuellement, en divers points chauds du Caucase et de l'Asie centrale, combien cette conception du maintien de la paix est, en fait, proche de l'idée du maintien de l'empire.

FACE au projet de «partenariat», les Russes tentent, par ailleurs, comme on l'a vu à Bruxelles, de revivifier l'organisme de coopération avec les pays de l'Est créé par l'OTAN il y a deux ans (le COCONA) et dont ils voudraient faire une véritable organisation de sécurité paneuropéenne dans laquelle ils auraient voix au chapitre à égalité avec les Occidentaux. Les ficelles sont grosses. Mais l'OTAN, tétanisée par les incertitudes de la démocratie russe, est pour le moment incapable de leur opposer une stratégie claire.

Lire page 3

M 0146 - 1205 0 - 7,00 F



Avant le second tour des élections municipales en Italie

## La gauche et l'extrême droite se disputent les voix de la Démocratie chrétienne

*Le second tour des élections municipales italiennes, dimanche 5 décembre, verra la gauche disputer à la Ligue du Nord et à l'extrême droite, en particulier à Venise, Trieste, Gênes, Naples et Rome, les voix des électeurs d'une Démocratie chrétienne en pleine déconfiture. Huit millions d'électeurs sont appelés aux urnes. Ce scrutin prend valeur de test politique national, à quelques mois de probables élections législatives anticipées. Le PDS, l'ancien PCI, veut consacrer son rôle de pivot d'une nouvelle alliance progressiste, tandis que la Ligue et le MSI (néofasciste) – dont les candidats à Naples et à Rome sont bien placés – essayent d'acquérir une image plus modérée.*



Lire page 4

Accélération de la croissance, forte baisse du chômage

## La reprise économique se confirme aux Etats-Unis

*Grâce à une accélération de la croissance, confirmée vendredi 3 décembre par de nouveaux indices, le chômage a fortement baissé en novembre aux États-Unis. Le taux de chômage est tombé à 6,4 %, alors qu'il était encore de 6,8 % en octobre. C'est le niveau le plus bas depuis janvier 1991. 208 000 nouveaux emplois non agricoles ont été créés au cours du mois. Alors qu'il s'était jusqu'à présent inquiété d' «une croissance sans emploi», Robert Reich, le secrétaire au travail de Bill Clinton, a admis, vendredi, qu'il y avait bien aujourd'hui aux États-Unis «une reprise créatrice d'emplois». Cette reprise reflète la profonde transformation en cours de l'économie américaine.*

NEW-YORK

*de notre correspondant*

Les «dégraissages» continuent. Après IBM (informatique), Sears (distribution), Procter et Gamble (produits de consommation), McDonnell Douglas (défense), Kodak (matériel photographique) ou Bristol-Myers Squibb (médicaments), trois autres grands fleurons de l'industrie américaine, Philip Morris (tabac et alimentation), ATT (télécommunications) et Boeing (aéronautique) ont annoncé, il y a quelques jours, de nouveaux plans massifs de réduction d'effectifs. Et pourtant, toutes les données récentes sur l'économie américaine indiquent une accélération de la croissance aux États-Unis. Mieux, le département du travail a révélé, vendredi 3 décembre, une forte baisse du taux de chômage, passé de 6,8 % en octobre à 6,4 % en novembre. Le chômage serait ainsi revenu à son niveau de janvier 1991.

Des suppressions massives de postes dans les grands groupes d'un côté (plus de 500 000 annoncées depuis un an), un emploi global qui augmente de l'autre (208 000 emplois non agricoles créés en octobre et 1,9 million en un an) : cet apparent paradoxe est l'un des reflets de la profonde transformation en cours de l'Amérique vers une économie plus ouverte, plus productive et plus «high-tech», mais plus instable aussi. Depuis longtemps déjà est évoquée dans les colloques et débats télévisés, la révolution liée aux technologies de l'information. Elle commence aujourd'hui aux Etats-Unis à produire ses effets dans l'économie réelle.

Un terme résume l'obsession des dirigeants des géants de l'industrie américaine : c'est le mot «downsizing» (réduire sa taille, c'est-à-dire d'abord diminuer ses effectifs permanents). Il y a certes, là, un effet de mode dans les milieux du management. Le thème traduit pourtant un mouvement qui apparaît porté par l'évolution profonde de l'économie américaine. De nombreux facteurs poussent, en effet, les grandes entreprises dans une course effrénée à la productivité (produire plus avec un personnel moindre) et dans tous les secteurs : l'informatique comme l'agro-alimentaire, les télécommunications comme l'automobile. Ayant perdu leur capacité à imposer leurs prix sur des marchés de plus en plus concurrentiels, ces grands groupes ne peuvent dégager des profits et survivre qu'en réduisant leurs coûts et donc en diminuant leurs effectifs.

ERIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 13

### Renault-Volvo : pour un divorce à l'amiable

Contrairement aux espoirs du gouvernement français, la fusion entre Renault et Volvo semble irrémédiablement condamnée. Les projets industriels engagés ne pourront être conduits à terme. En revanche, une remise en cause des participations financières croisées serait d'un coût prohibitif pour celle des deux firmes qui la demanderait.

page 13

### «Amnistie» discrète au Parlement

Au nom de l'efficacité du soutien à l'économie, la majorité écorne la législation protégeant l'environnement et s'efforçant de prévenir et de punir la corruption. L'Assemblée a voté un amendement revenant à amnistier ceux qui n'ont pas appliqué les règles de transparence sur la vente par les collectivités locales de leurs biens fonciers ou immobiliers.

page 7



## Londonderry, ville modèle ?

### La deuxième cité d'Ulster se veut un exemple d'harmonie communautaire, mais la ségrégation s'y renforce

LONDONDERRY

*de notre envoyé spécial*

Lorsque l'aube noie encore de nappes de brouillard les berges de la Foyle, les deux hommes de bronze qui veillent sur le pont de Craigavon émergent de l'ouate comme une apparition fantasmagorique. Debouts, bras tendus, leurs mains se rejoignent presque. Ils incarnent les deux «traditions» de l'Irlande du Nord. L'un est catholique, l'autre protestant.

Il s'en faut de peu, semble dire cette sculpture symbolique, pour que les deux communautés ne fassent table rase de leur passé de rancunes et de tueries, et franchissent ce fleuve de haine qui souvent les sépare. Mais la Foyle, qui se resserre à Londonderry, coupe la ville en deux. Sur la rive occidentale, c'est le Bogside, quartier catholique à plus de 95 %. En face, le Waterside, où les protestants représentent moins de 60 % de la population.

La rivière donne parfois l'impression de jouer le rôle d'une ligne de démarcation, d'un cordon sanitaire. De jour, on s'y méprend, puisque, au milieu du pont, l'armée installe souvent un *checkpoint*. La deuxième ville d'Irlande du Nord demeure sous haute surveillance : les soldats et les policiers armés patrouillent toujours à bord de leurs véhicules blindés, et les exercices de guérilla urbaine n'ont pas cessé, sous le regard indifférent des enfants. Cette image-là, pourtant, est devenue trompeuse. Londonderry, berceau de la violence en Irlande du Nord, est aujourd'hui le symbole d'une nouvelle harmonie entre communautés, l' «exemple» de ce qu'il faudrait bâtir, le symbole de l'espoir.

Cette renaissance prend la forme d'un irrésistible développement économique, d'une rénovation urbaine qui n'est pas entravée par les attentats dirigés, à Belfast et Londres, contre des cibles économiques. L'absence de *commercial bombings* s'accompagne, depuis près de quatre ans, de l'arrêt des *sectarian killings* («meurtres sectaires»), perpétrés dans la communauté protestante par l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et, en milieu catholique, par les groupes paramilitaires loyalistes (protestants). Les policiers du Royal Ulster Constabulary (RUC), ainsi que les soldats britanniques, restent des *«cibles légitimes»* de l'IRA, mais le niveau de violence a considérablement baissé.

Le Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, dément cependant, qu'il y ait le moindre accord entre les chefs de l'organisation militaire et les responsables politiques et municipaux de la cité. *«La réponse est «non». Il n'y a pas de cessez-le-feu à Derry, pas de décision politique de l'IRA en ce sens»*, souligne Mitchell McLaughlin, responsable du parti «Républicain» pour la cité et coordonnateur pour les six comtés de la province.

A «Derry», personne n'explique très clairement cette quasi-pacification, mais chacun cite la spécificité culturelle et historique, la «différence» d'une ville farouche, qui a engendré la mobilisation d'une poignée d'hommes de bonne volonté. Grâce à eux, cette agglomération de quelque 100 000 habitants, dominée, sur le plan politique, par le Parti travailliste et social-démocrate (SDLP, catholique modéré), s'est transformée.

Le chef du SDLP, John Hume, est le principal artisan de la réhabilitation économique de Derry, son inlassable ambassadeur, à Londres et Dublin, Strasbourg et Washington, où il s'efforce de mobiliser des investissements (*le Monde* du 1er décembre). Il est aidé par quelques hommes dynamiques, surtout des catholiques, et souvent d'anciens militants de ce mouvement pour les droits civiques qui, en 1969, avait dressé une partie de la population contre les forces britanniques.

Paddy Doherty fut de ceux-là. Le Inner City Trust, dont il est le directeur, fut créé en 1981, avec un triple objectif : améliorer l'environnement économique d'une ville où le chômage n'a pas été inférieur à 23 % depuis plus de deux décennies.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4

### Alain Juppé au «Grand jury RTL-le Monde»

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, secrétaire général du RPR, est l'invité du «Grand jury RTL-*le Monde*», dimanche 5 décembre à partir de 18 h 30.

«Le grand jury RTL-*le Monde*» est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 48 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

## DATES

Il y a vingt ans

# « Watergaffe » au « Canard enchaîné »

par Erich Inciyan

LUNDI soir 3 décembre 1973, André Escaro, dessinateur et administrateur du *Canard enchaîné*, sort d'un cinéma des Grands Boulevards. Il vient récupérer sa voiture aux abords du 173, rue Saint-Honoré, un immeuble où l'hebdomadaire satirique a entrepris des travaux pour installer ses futurs locaux. Il fait nuit et le dessinateur lève machinalement la tête. De la lumière filtre du troisième étage. Des ouvriers, à 22 heures passées ? L'homme de presse va vérifier l'information. L'affaire des « plombiers » du *Canard enchaîné* est lancée.

A peine André Escaro remarque-t-il, en bas de l'immeuble, des agents de police en uniforme qui font le guet. Au troisième étage, son apparition surprend une équipe d'« ouvriers » qui bredouillent des explications sur des travaux de chauffage en cours. Dans la pièce principale, le dessinateur aperçoit des lames de parquet soulevées, des câbles et des boîtiers électriques prêts à être posés. Il comprend au quart de tour : ces drôles de « plombiers » sont en train de poser des micros. Il dévale les escaliers à toute allure, croise les agents de police en faction dont les radio-émetteurs s'affolent. La rédaction, qui « boucle » le journal à l'imprimerie, est aussitôt alertée. Quand les journalistes arrivent rue Saint-Honoré, les « ouvriers » et leur matériel ont disparu. Mais les trous dans le mur et les désordres dans le parquet signent le passage des « plombiers ».

Neuf jours plus tard, le récit détaillé de l'opération « Palmes » est publié dans le *Canard*. Le nom de code a été choisi par la DST (Direction de la surveillance du territoire) pour une opération destinée à espionner le journal d'opposition et à démasquer ses sources. D'un papier fracassant, Claude Angeli met aussi au grand jour l'organigramme des groupes impliqués dans les basses œuvres de police politique que le gouvernement a confiées à un service chargé en principe de lutter contre les espions venus de l'étranger. Comble de l'horreur, pour des agents secrets, les noms des commissaires et des inspecteurs pris en flagrant délit sont imprimés. Voulant échapper à la notoriété, une dizaine d'hommes de l'ombre se teindront les cheveux, raseront leurs barbes, ou seront affectés outre-mer.

Toute rancœur oubliée à l'égard des « petits », le *Canard* reconnaît aujourd'hui que les inspecteurs de l'opération « Palmes » croyaient vraiment, à l'époque, participer à une opération de contre-espionnage. Mais, au-dessus de l'orchestre des exécutants, se trouvait Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur de l'époque, plus obsédé par le communisme international et l'« ennemi intérieur » que par la légalité. Lui et son gouvernement « couvriront » momentanément la DST. Le service et ses agents pâtiront, longtemps après le départ de Marcellin, de la mauvaise image léguée par le ministre.

### *« A la justice de faire son métier »*

Ebranlé par les révélations, le pouvoir se prend d'abord les pieds dans les fils du micro. *« Une farce »*, lâche le président de la République Georges Pompidou, qui prétend ne pas attacher *« une grande importance »* à cet acte d'espionnage politique. La main de la CIA, relayée par des hommes de la DST rendant service sous forme d'heures supplémentaires, suggère le premier ministre Pierre Messmer. Une rédaction truffée d'*« agents subversifs »*, de *« sous-marins du PC »* et d'*« espions de l'Est »*, soufflent les chefs de la DST à d'honorables correspondants de presse qui rapportent, dans *Valeurs actuelles* notamment, ces allégations proférées contre des journalistes du *Canard*. Raymond Marcellin, parfaitement respectueux de la séparation des pouvoirs, enfin : *« La justice est saisie, à elle de faire son métier »*...




KHARBINE-TAPABOR

*La « une » du « Canard enchaîné » du 9 décembre 1973.*

La justice fut surtout saisie de l'étouffement sans gloire d'une affaire d'Etat. Ce sera le second scandale du feuilleton des « plombiers ». Pour la première fois depuis sa naissance, *le Canard* dépose plainte devant l'autorité judiciaire garante des libertés. Une plainte pour *« atteinte à la vie privée »* et *« violation de domicile »* soutenue par l'avocat du journal, un certain Roland Dumas. L'enquête du juge d'instruction Alain Bernard paraît d'abord avancer à grands pas. Aucun doute sur la tentative d'« écoutes » : les enquêteurs découvrent un micro et des câbles de sonorisation dans la cheminée et dans l'immeuble voisin des locaux du journal. De fortes présomptions pèsent même sur l'entreprise ayant employé les « plombiers » : la présence de véhicules appartenant à la DST aux abords de la rue Saint-Honoré et à l'heure dite, est avérée grâce aux témoignages de gendarmes en faction dans les parages pour surveiller l'Office du tourisme grec.

### *Un non-lieu resté célèbre*

Comme si le « piégeage » du *Canard* relevait de la défense nationale, le ministère de l'intérieur oppose alors le *« secret défense »* pour refuser toute convocation des policiers mis en cause devant le juge. Il faut attendre juin 1975 pour qu'une décision de justice rende possible la confrontation des pseudo-« ouvriers » avec les témoins de l'immeuble à qui ils s'étaient présentés comme des « poseurs de voilages ». La concierge du 173, rue Saint-Honoré reconnaît formellement l'un des policiers de la DST. Branle-bas de panique à la DST ! Les agents de l'opération « Palmes » prennent peur au point de menacer leurs chefs, lors d'une conversation houleuse, de « tout balancer » à la justice s'ils doivent être confrontés à de nouveaux témoins ; l'un des policiers a même, confie aujourd'hui Claude Angeli, enregistré cette conversation à l'insu de ses supérieurs... Le chantage portera ses fruits : aucun « plombier » ne sera plus entendu dans cette enquête.

Bénéficiant d'une promotion, le juge Bernard s'envole vers l'île de Beauté : il devient procureur de la République à Bastia. Son collègue Hubert Pinsseau prend le relais et rend, le 29 décembre 1976, une ordonnance de non-lieu restée fameuse dans les annales judiciaires. Rendu à la sauvette, en pleine trêve des confiseurs, ce non-lieu considère en effet : qu'il n'y a pas eu violation de domicile, puisque les bureaux étaient inoccupés ; qu'il ne saurait y avoir atteinte à la vie privée, puisque les conversations tenues dans une rédaction ne peuvent être que *« des conversations d'ordre politique, général ou professionnel, excluant par là même toute référence à la vie privée »*. Que l'enquête, enfin, n'avait pas permis de retenir de charges suffisantes *« contre quiconque »*, surtout pas contre les policiers cités par le *Canard* trois années plus tôt... Conformément aux instructions du parquet, le juge estimait ainsi qu'il n'y avait pas lieu de continuer son instruction. Cela valait quasiment autorisation à poser des écoutes dans un journal, une société privée ou une administration.

Personne, dans l'entreprise de plomberie d'Etat, ne serait poursuivi ? Malgré la trêve des confiseurs, le *Canard* réagit avant le Jour de l'an, sans laisser passer le délai des trois jours ouverts pour faire appel. Peine perdue : le 12 juillet 1977, la cour d'appel de Paris confirma le non-lieu. Comme d'habitude, la Cour de cassation ne jugea plus le fond du dossier, mais seulement le respect du droit. Et annula, le 22 juin 1978, l'ensemble de la procédure. A cause d'un vice de forme relevé dans le dossier : personne ne s'était rendu compte qu'un commissaire de la DST, officier de police judiciaire, était susceptible d'être inculpé. Personne – et notamment pas le juge auquel la loi en faisait pourtant obligation – n'avait saisi le procureur afin qu'une juridiction compétente soit désignée pour examiner le cas de cet officier de PJ.

Cinq ans après les faits, toute l'enquête était à recommencer... La mascarade judiciaire continua dans un grand déploiement procédural. Renvoyé devant la cour d'appel d'Amiens, le dossier fut enterré : les faits dénoncés par le *Canard* étaient prescrits, car trois ans s'étaient écoulés – et pour cause – sans qu'aucun acte d'instruction fût pris. Un point final fut encore asséné par la Cour de cassation, en février 1980, qui confirma l'extinction de l'action publique par la prescription des faits. C'était dire, juridiquement, que la « sonorisation » du journal n'avait jamais existé.

### *Les espions espionnés*

Le tour de passe-passe judiciaire fut durement commenté. *« Ainsi va la justice quand elle rencontre la raison d'Etat*, nota Me Jean-Denis Bredin, dans nos colonnes. *Depuis des années, des juges rouges, roses ou blancs sacrifient leur temps, leur peine et parfois leur carrière à donner de la justice une image pure et forte. Une décision comme celle-ci compromet tant d'efforts pour une petite commodité du pouvoir. »* Au *Canard*, Roger Fressoz décocha la phrase qui tue : *« En droit, la police est une auxiliaire de la justice. Là, cela a été l'inverse. »*

*« Marcellin, quelle Watergaffe ! »* avait titré le journal satirique paraissant le mercredi. La comparaison avec le Watergate américain n'était pas vraiment à l'honneur de la démocratie française : outre-Atlantique, le président Nixon ne s'en était pas remis quand la presse avait révélé la sonorisation, en 1972, du siège du Parti démocrate par d'autres « plombiers ». En France, l'affaire fit moins de vagues. Aucun ministre ne sombra dans la mare aux canards. Aucun responsable de l'opération « Palmes » ne prit un « pan sur le bec ». Il est vrai que la bataille de l'opinion avait été gagnée depuis longtemps par les partisans de l'adage selon lequel *« la liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas. »*

Le premier anniversaire des « plombiers » avait été fêté par la pose d'une plaque commémorative en marbre – *« Don de Marcellin, ministre de l'intérieur, 1968-1974. Ici, dans la nuit du 3 décembre 1973, des plombiers furent pris en flagrant délit d'installation de micros »* – au-dessus du mur abîmé par les policiers. Tout récemment, on a appris que ces derniers avaient alors joué, sans le savoir, l'histoire des « espions espionnés ». Dès le 3 décembre 1973, la présence d'une voiture « en planque » près des locaux du *Canard* avait été signalée, et le véhicule avait été dûment photographié, par une équipe de la Sécurité militaire. Appelés dans le quartier Saint-Honoré par une opération sans « palmes », les agents spéciaux du ministère de la défense avaient vite vérifié que la voiture appartenait à leurs concurrents de la DST. Inédit, cet ultime « tuyau » vient d'être publié pour souffler une vingtième bougie dans le dernier numéro du *Canard enchaîné*.

Mais d'autres anniversaires intéressent entre-temps d'autres pouvoirs. On eut la preuve, au printemps dernier, que la cellule antiterroriste de l'Elysée avait branché ses « grandes oreilles » pour écouter des journalistes, des avocats et des hommes politiques. Nos confrères du *Monde*, Georges Marion et Edwy Plenel, furent ainsi espionnés en 1985 et 1986, les tristes sbires opérant cette fois au domicile des journalistes et au service du président Mitterrand. L'histoire se répète-t-elle ? Il reviendra aux plaintes déposées devant la justice de marquer à leur manière, secret-défense ou pas, l'anniversaire de l'affaire des « plombiers ».



## LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

**LA FOLIE CACHÉE DES HOMMES DE POUVOIR**
*de Maurice Berger.*
*Albin Michel, 163 pages, 89 F.*

**LE POUVOIR ET LA FOLIE**
*de Fernand Destaing.*
*Buchet-Chastel,*
*268 pages, 130 F.*

# *Psychopathologie du pouvoir*

DEUX médecins se penchent sur la politique, non parce qu'elle serait victime d'un malaise soudain aux origines méconnues, comme on pourrait le croire en ces temps de désillusion et d'interrogation, mais pour examiner sa pathologie chronique, qu'illustreraient, à des degrés divers, les hommes de pouvoir. D'autres activités humaines pourraient, sans doute, être abordées de la sorte : on établirait un profil psychologique du boucher, de l'enseignant, de l'acteur, on croirait sans peine à la névrose de l'écrivain. Pour les hommes politiques, le sens commun est déjà prévenu : n'est-ce pas une folie que de se lancer dans une telle aventure, ne sont-ils pas fous ceux qui prétendent nous gouverner ?

D'une certaine manière, ils le sont, assure Maurice Berger, psychiatre et psychanalyste. Le terrain s'y prête : *« Au fil de ma réflexion*, observe cet auteur, *il m'est apparu que la politique est le domaine où s'expriment les parties les plus profondes et les plus irrationnelles de notre personnalité. »* Le plus étonnant est, ajoute-t-il, le hiatus existant entre la fonction exercée et la personnalité de celui qui l'assume, le contraste entre l'intelligence et la compétence de la plupart des acteurs politiques et le tour passionnel et subjectif de leurs comportements dans le feu de l'action. C'est la raison pour laquelle il a voulu analyser la façon dont cohabitent l'appétit de pouvoir et le régime démocratique.

Son premier constat est qu'il n'y a pas de différence *apparente dans le fonctionnement* psychique des hommes et des femmes dans l'exercice du pouvoir. *Il lui paraît aussi que les* sujets qui ont besoin d'occuper des positions de pouvoir présentent une maladie psychique particulière, laquelle se fonde sur une importante fragilité narcissique et un besoin d'emprise excessif. *« La conquête et l'exercice du pouvoir ont pour but de colmater les brèches de leur personnalité »*, assure-t-il, en décrivant dans le détail les formes prises par ces fêlures et les différents modèles de filiation qu'emprunte l'homme de pouvoir.

Parler de maladie, c'est envisager l'éventualité d'un remède : or il n'y en a pas. Selon l'auteur, aucun système démocratique n'échappe à des processus de prise et d'exercice du pouvoir profondément liés à des troubles du psychisme. Si l'on comprend bien, c'est en faisant de la politique que les sujets qui ne trouvent pas en eux-mêmes leur équilibre psychique gèrent leurs problèmes. L'auteur pense qu'ils peuvent, chemin faisant, découvrir secondairement la valeur de l'engagement et l'utilité de leur fonction, sans oublier le sens de l'Etat. La connaissance de ces composantes psychologiques de la politique, s'ajoutant à la sélection démocratique et à l'information fournie par les médias, *peut au moins, selon lui, permettre d'effectuer un choix plus* lucide entre les « fous » qui nous gouvernent.

De Caligula à Saddam Hussein, *le professeur Fernand Destaing*, qui sort ainsi de sa spécialité médicale, a retenu treize cas de déséquilibre psychique, qu'il présente comme autant d'exemples cliniques. A l'en croire, Ivan le Terrible, Hitler, Staline, Khomeiny, Ceausescu, Saddam Hussein relèvent à des degrés divers de la paranoïa ; Néron, Charles VI, Louis II de Bavière, Bourguiba et Kadhafi ont des tendances maniaco-dépresssives ; Caligula était schizophrène et Paul Deschanel en proie à une névrose obsessionnelle. L'auteur fait remarquer que ces hommes de pouvoir ont su tirer parti de leurs traits pathologiques pour s'imposer, atteindre au moins partiellement leur but et, éventuellement, entraîner derrière eux nombre de gens, même quand ce n'était pas pour le bien de l'humanité.

Aussi le professeur Destaing pose-t-il la question délicate d'un contrôle de la santé mentale des dirigeants, notamment, pour ce qui concerne la France, des présidents de la République. A cet effet, il imagine une institution formée d'un collège de sept médecins et d'un conseil de sept juristes, qui se prononcerait sur la capacité des candidats et, en cas de trouble en cours de mandat, de l'élu. De même que cela se fait pour l'agrégation de médecine, indique-t-il, le collège des médecins certifierait pour tout candidat *« qu'il est exempt de tuberculose, de cancer et de folie »*, et aurait *« la charge de se pencher sur son enfance et sa famille pour voir s'il n'existe pas déjà des signes d'un profond déséquilibre mental »*. Le conseil des juristes se prononcerait, au vu des conclusions médicales, soit pour opposer son veto à une candidature, soit pour demander la destitution du président s'il manifestait des signes évidents de déséquilibre psychique.

La procédure proposée paraît plus inquiétante que rassurante. L'élimination pour raison de santé introduirait une discrimination allant à l'encontre de principes et de droits que, dans sa folie, la politique a eu bien du mal à instaurer, quand elle y est parvenue. C'est lorsqu'il leur est porté atteinte qu'il y a, pour une collectivité, signe de danger et, pour ce qui la concerne, de mauvaise santé. Au reste, s'il fallait écarter de la politique ceux qu'elle attire pathologiquement, selon le premier des deux médecins cités, où trouverait-elle ses acteurs ?

Le projet de réforme de l'OTAN

# Le souci de ne pas isoler la Russie prévaut à Washington

WASHINGTON

*de nos correspondants*

Les porte-parole de l'administration Clinton se sont mobilisés vendredi 3 décembre pour promouvoir leur projet de réforme de l'OTAN qui devra, selon eux, respecter deux grands principes : le souci de ne pas isoler la Russie, d'une part, et, d'autre part, celui de tenir compte d'une identité européenne naissante en matière de défense.

Politiquement, les Etats-Unis devaient tenir compte, dans la redéfinition du rôle de l'Alliance, à la fois du désir des pays dits du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) d'entrer dans l'OTAN et de l'opposition catégorique des militaires russes à une telle évolution. Le résultat est une proposition vague – à dessein – que Bill Clinton soumettra au sommet de l'OTAN les 10 et 11 janvier et que le secrétaire à la défense Les Aspin a présentée vendredi.

### Aucun calendrier précis

Tous les pays de l'ancien bloc de l'Est, y compris donc la Russie, seront invités dans le cadre du partenariat pour la paix à participer à un certain nombre d'exercices militaires avec l'OTAN, voire à des opérations de maintien de la paix. En revanche, a précisé M. Aspin, *«le partenariat ne donne pas aux «partenaires» la garantie de défense mutuelle automatique* (article 5 de la charte atlantique) *existant entre membres de l'OTAN, pas plus qu'il ne garantit une entrée à terme dans l'Alliance»*.

Les pays intéressés, dès lors qu'ils respectent les valeurs démocratiques des Etats membres de l'OTAN, seront invités à contribuer militairement à ces opérations de «partenariat». M. Aspin ne le dit pas mais cela opère déjà une première sélection : tous les pays de l'Asie centrale ex-soviétique sont trop loin, selon un haut responsable de la défense américain, pour envisager une telle coopération militaire.

*«Au bout d'un certain temps,* espère le secrétaire à la défense, *on devrait voir plus clairement quels sont les pays qui entendent activement contribuer au Partenariat»* et aller au-delà de la signature de la déclaration. En n'excluant pas la Russie des candidats potentiels, *«on ne recrée pas de division de l'Europe»*, a poursuivi M. Aspin, ajoutant : *«Nous avons passé deux générations à essayer d'abaisser le rideau de fer, nous ne voulons pas le remplacer en traçant une nouvelle ligne de séparation»* aux portes de la Russie.

Le partenariat est-il l'anti-chambre de l'OTAN? Pas forcément, a répondu Les Aspin : *«Joindre le partenariat n'est pas un ticket d'entrée pour l'OTAN. Les partenaires pour la paix ne deviendront pas automatiquement éligibles pour entrer dans l'OTAN»* mais *«si le statut de partenaire ne garantit pas l'intégration, une participation active sera sans doute une condition essentielle pour devenir un jour membre de l'OTAN»*.

Autrement dit, la porte est entrouverte et – ce qui choque profondément la Hongrie, la Pologne, la République tchèque – tous les candidats à l'entrée sont traités à ce stade sur un pied d'égalité. Cependant, il n'est proposé aucun calendrier précis d'adhésion à l'OTAN pour les plus intéressés. Un haut responsable du ministère de la défense disait qu'intégrer ces pays et exclure les Russes eût été la *«pire des solutions»*, une solution qui n'aurait pas favorisé l'évolution de la Russie vers les réformes.

AL. Fr. et S. K.

# Moscou reste très réservé devant la proposition américaine de «partenariat pour la paix»

BRUXELLES

*de notre correspondant*

Le «oui» de Moscou à la proposition américaine de *«partenariat pour la paix»*, exprimé vendredi 3 décembre à Bruxelles par le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, est plutôt réservé. M. Kozyrev participait, avec ses homologues de l'OTAN et des pays anciennement membres du pacte de Varsovie, à une réunion du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), un organisme de concertation et de coopération formé il y a deux ans par l'OTAN et les anciens membres du bloc communiste.

Comme l'a déclaré pudiquement Manfred Wörner, secrétaire général, Andreï Kozyrev *«n'a rien dit qui aille à l'encontre de la proposition américaine»*, mais *«la Russie a présenté ses propres vues»*. Ce «partenariat» consiste pour l'OTAN à proposer aux pays de l'Est, pour l'instant sans distinction, une coopération militaire, notamment des manœuvres d'entraînement communes, voire la participation conjointe à des opérations de maintien de la paix.

En fait, indique-t-on de source diplomatique, Moscou a bien compris que le *«partenariat»* pourrait être présenté lors du sommet de l'OTAN, le 10 janvier prochain, comme la première étape d'un élargissement de l'alliance à certains des anciens satellites de l'URSS, tels les pays d'Europe centrale, ce dont la Russie ne veut pas. Plutôt que de s'opposer ouvertement à Warren Christopher, M. Kozyrev s'est efforcé de contourner sa proposition et de la contrer en insistant sur le rôle, à ses yeux essentiel, du COCONA.

### Le cas de l'Ukraine

Il souhaiterait apparemment que ce dernier se détache le plus possible de l'OTAN pour devenir une véritable organisation de sécurité paneuropéenne. Un débat est déjà ouvert sur les modalités pratiques du *«partenariat»*. Il y aura sans doute deux choses distinctes : un accord général de base, auquel pourrait adhérer la Russie ; et des accords bilatéraux entre l'OTAN et tel ou tel *«partenaire»* qui pourraient avoir plus de conséquences concrètes.

Les alliés y verront plus clair quand la Russie aura voté. Deux jours avant les élections Boris Eltsine se rendra à Bruxelles pour une visite à l'Union européenne. Cela aurait pu être l'occasion de faire aussi une visite à l'OTAN, comme il en a été question à plusieurs reprises. Mais le président russe a fait savoir que ce n'était pas possible, et il se contentera de recevoir M. Wörner le 9 décembre, dans la résidence qu'il occupera à Bruxelles.

Un autre débat a porté sur le cas de l'Ukraine, dont le Parlement a ratifié le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais en voulant l'appliquer à une partie seulement des missiles installés sur son territoire. Le communiqué final évite de condamner explicitement cette attitude, affirmant seulement le *«soutien»* de tous au traité. Cela reflète les vues de plusieurs pays, dont la France, qui ont le souci de ne pas isoler l'Ukraine et pensent qu'une plus grande garantie des puissances nucléaires pour sa sécurité pourrait l'amener à adopter une attitude plus souple.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

La visite en Suisse de François Mitterrand

# Le gouvernement de Berne réaffirme sa volonté d'adhérer à l'Union européenne

INTERLAKEN

*de notre envoyé spécial*

Le successeur de François Mitterrand n'aura pas la tâche facile dans la gestion de ses rapports avec la Confédération helvétique : de tous les présidents de la V[e] République, l'actuel occupant de l'Elysée est celui qui a mis le plus de constance et de cœur à cultiver de bonnes relations avec la Suisse.

Non content d'avoir été en 1983 le premier chef d'Etat français à effectuer une visite officielle à Berne après celle... d'Armand Fallières en 1910, il s'est rendu fréquemment dans la Confédération à titre officiel ou privé. Une attitude qui ravit les responsables helvétiques de toutes tendances, eux qui s'irritaient auparavant du dédain qu'ils croyaient déceler chez leurs voisins français. *«On vous aime en Suisse. La Suisse vous aime et vous le lui rendez bien. Et c'est un Suisse allemand qui vous parle...»*, a déclaré Adolf Ogi, le président de la Confédération, au cours d'une conférence de presse conjointe, vendredi 3 décembre à Interlaken, dans cet Oberland bernois qui se trouve être le fief de M. Ogi.

Sur le plan politique, les entretiens entre le président français et les membres du Conseil fédéral (gouvernement) présents à Interlaken (Flavio Cotti, Jean-Pascal Delamuraz et Ruth Dreifuss) ont essentiellement porté sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Celles-ci étaient devenues problématiques depuis le refus opposé, le 6 décembre 1992, par la majorité des électeurs au projet d'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE).

François Mitterrand a affirmé qu'il serait fort dommageable que l'Union européenne *«punisse»* Berne de ce refus et a assuré ses interlocuteurs qu'il ferait tout pour que Bruxelles respecte les accords bilatéraux signés avec Berne et en conclue de nouveaux, notamment sur l'épineuse question des transports (la Suisse comme l'Autriche est très préoccupée par l'accroissement du trafic routier de transit sur son territoire).

Jeudi, le Conseil fédéral avait rendu public son rapport sur la politique étrangère de la Confédération qui affirme que l'objectif *«stratégique»* de Berne reste bien l'adhésion à l'Union européenne, une prise de position jugée *«courageuse»* par le président français. Le rapport se garde bien pourtant de fixer un calendrier et une méthode pour parvenir à cet objectif, par souci de ne pas réveiller les fantasmes de *«perte d'identité»* prompts à se manifester dans les alpages.

Selon M. Ogi, le gouvernement de Berne entend procéder de manière *«pragmatique»*, adaptant sa politique européenne à une situation mouvante. En fait, Berne observe avec attention l'évolution des demandes d'adhésion de ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE) – Autriche, Suède, Finlande, Norvège – pour déterminer, à l'intérieur comme à l'extérieur, la meilleure manière de se raccrocher au train européen.

LUC ROSENZWEIG

**Le président de la République à Prague le 9 décembre.** – Le président François Mitterrand se rendra le 9 décembre à Prague, à l'invitation du président Vaclav Havel, et aura un entretien avec le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus, a annoncé l'Elysée le jeudi 2 décembre. Cette visite, selon le communiqué, est destinée à *«commémorer la rencontre organisée à l'ambassade de France en 1988 avec sept dissidents, dont Vaclav Havel»*. A l'occasion de ce voyage, le chef de l'Etat inaugurera les locaux rénovés de l'Institut culturel français de Prague et ouvrira un colloque franco-tchèque sur le thème «Prague-Paris, intellectuels en Europe». – *(AFP.)*

Le voyage de M. Malval à Washington

# Le premier ministre haïtien estime que les chefs militaires sont disposés au compromis

WASHINGTON

*de notre correspondante*

Venu à Washington pour rencontrer le président Aristide et des responsables américains, le premier ministre haïtien Robert Malval a affirmé, vendredi 3 décembre, avoir relevé tout récemment *«une attitude plus accommodante des chefs de l'armée»* dans son pays. Les militaires, a déclaré M. Malval au cours d'une conférence de presse, *«sont plus disposés au compromis, et cette disposition en elle-même est une chose nouvelle»*.

Le premier ministre, qui avait eu avant de quitter Port-au-Prince, mercredi, deux entretiens avec le chef de l'armée, le général Raoul Cédras, n'a pas précisé la teneur de cette nouvelle attitude. Mais il a reporté à la semaine prochaine sa décision sur sa propre démission, qu'il menace de remettre le 15 décembre si aucune solution à la crise haïtienne n'émerge d'ici là. Après s'être entretenu jeudi avec le président Jean-Bertrand Aristide, M. Malval s'est entretenu vendredi avec le vice-président américain Al Gore, qui s'est joint à des discussions au Département d'Etat.

Selon une source proche de ces rencontres, aucune réelle percée ne semble en vue pour le moment et M. Malval ne cache pas, par moments, son exaspération. La présence de M. Gore montre à quel point l'administration américaine souhaite éviter que M. Malval mette sa menace de démission à exécution : le départ de cet homme respecté, nommé par M. Aristide, consacrerait définitivement l'échec de la politique américaine en Haïti.

Son maintien en fonctions – même s'il s'agit de fonctions très symboliques car les chefs de l'armée et de la police détiennent la réalité du pouvoir depuis le coup d'Etat de septembre 1991 – permet d'entretenir la fiction d'un espoir de règlement sur la base de l'accord de *Governors Island* conclu à New-York le 3 juillet dernier; cet accord est resté jusqu'ici lettre morte, puisque les militaires n'ont pas permis le retour du président Aristide le 30 octobre. M. Malval a réaffirmé vendredi la nécessité de conserver l'accord mais, a-t-il dit, *«Haïti ne peut pas le faire tout seul»*.

Les Etats-Unis restent réticents à envisager un blocus total d'Haïti pour faire pression sur les militaires, préférant officiellement attendre que l'embargo actuel, limité, produise ses effets. Des informations contradictoires circulent d'ailleurs dans la presse américaine sur l'ampleur des conséquences de cet embargo, notamment sur la population civile, et plusieurs experts ont démenti un rapport publié le mois dernier selon lequel les sanctions causeraient la mort d'un millier d'enfants par mois en Haïti.

S. K.

La conférence de Miami

# Les pays du bassin caraïbe s'inquiètent des conséquences de l'ALENA sur leurs économies

**Préoccupés par la concurrence du Mexique et la chute de l'aide publique américaine, les pays du bassin caraïbe craignent d'être de plus en plus marginalisés par l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.**

MIAMI

*de notre envoyé spécial*

La conférence de Miami, qui réunit chaque automne depuis 1978 des dirigeants politiques, des entrepreneurs et des banquiers des pays du bassin des Caraïbes, a été consacrée en priorité cette année, du 28 novembre au 2 décembre, aux conséquences de l'entrée en vigueur, à partir du 1[er] janvier prochain, de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. L'ALENA inquiète beaucoup les responsables de cette zone, aux économies fragiles et à la production limitée. Le Mexique ne va-t-il pas leur prendre les quelques débouchés dont ils disposent aux Etats-Unis et surtout canaliser, à son profit, tous les nouveaux investissements disponibles?

Dans un message aux participants à la conférence de Miami, le président Clinton s'est efforcé de dissiper ces craintes. M. Clinton leur a promis de faire en sorte que les pays caraïbes partagent les bénéfices du libre-échange et a évoqué, de façon assez vague, des réductions possibles des dettes qu'ils ont contractées auprès des Etats-Unis. Recevant, mardi 30 novembre, à Washington, plusieurs chefs d'Etat de la région, M. Clinton a déclaré que des solutions vont être trouvées pour protéger leurs exportations qui risquent de souffrir le plus de la concurrence avec le Mexique. Le président américain laisse également la porte ouverte à l'entrée future des pays caraïbes dans l'ALENA.

Pour preuve de sa bonne volonté, M. Clinton a annoncé l'octroi immédiat d'une aide de 40 millions de dollars au Nicaragua qui était bloquée depuis plus d'un an. Washington estimait que les sandinistes, chassés du pouvoir par les urnes en 1990, avaient gardé une position dominante dans l'Etat par le biais de l'armée. M. Clinton a apparemment jugé que la présidente du Nicaragua, Violeta Chamorro, avait un besoin pressant de cette aide pour consolider son pouvoir face à la multiplication des affrontements entre les anciens protagonistes de la guerre civile, sandinistes et «contras».

### L'absence du président Aristide

Ce geste ne doit pas faire oublier que l'aide publique américaine est en chute libre dans la région. Les Etats-Unis ont déversé des milliards de dollars dans les pays du bassin caraïbe au cours des années 80 pour lutter contre les mouvements révolutionnaires, notamment au Salvador et au Nicaragua. La menace de la «subversion» a presque entièrement disparu et Cuba, qui a déjà beaucoup de mal à nourrir sa population, n'est plus en mesure d'aider les quelques guérillas qui subsistent encore. La situation en Amérique centrale et dans les Caraïbes n'est plus une préoccupation pour Washington. Les restrictions budgétaires décidées par M. Clinton ont donc provoqué une très forte baisse de l'aide bilatérale et ce phénomène devrait encore s'accentuer dans les années qui viennent.

La France était représentée à la conférence de Miami par M[me] Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme et présidente du conseil régional de la Guadeloupe. *«La France est présente dans cette région à travers nos départements et ne peut que s'intéresser à améliorer nos relations avec vos pays»*, a déclaré M[me] Michaux-Chevry.

*«La Communauté européenne a absorbé en 1992 près d'un quart des exportations d'Amérique centrale et des Caraïbes, soit nettement plus qu'en 1985, puisqu'à l'époque 20 % seulement des exportations centro-américaines et 14 % des ventes caribéennes étaient destinées au marché européen. L'Europe n'est pas, et ne sera jamais à l'avenir, la «forteresse» que d'aucuns se plaisent à décrire»*, a-t-elle ajouté.

M[me] Michaux-Chevry a regretté la faiblesse des échanges entre les trois départements français de Martinique, Guadeloupe et Guyane et les pays caraïbes et a affirmé que la France avait engagé, depuis 1990, une politique de coopération régionale. En trois ans, 24 millions de francs ont ainsi été consacrés au financement de quatre-vingt-deux projets dans des domaines comme la formation, la santé, l'agriculture et la sécurité civile dans les pays voisins des trois départements.

M[me] Michaux-Chevry a déploré l'absence du président Aristide. Il semble que les organisateurs de la conférence de Miami, tout en faisant figurer son nom sur la listes de orateurs, n'aient pas en réalité souhaité la présence du chef d'Etat constitutionel d'Haïti, exilé depuis le putsch militaire de septembre 1991. A défaut d'être à la tribune, le président Aristide a eu en tout cas, jeudi, les honneurs du *Miami Herald*. Ce quotidien a en effet obtenu la preuve que la CIA avait menti au Congrès en affirmant que Jean-Bertrand Aristide avait subi un traitement psychiatrique, entre 1979 et 1982, lorsqu'il résidait à Montréal.

Le directeur de la CIA, James Woolsey, avait mentionné ces prétendus soins lors d'une réunion à huis clos avec des sénateurs en octobre, et probablement influencé ainsi la décision américaine de ne pas chercher à obtenir par la force le retour du président Aristide dans son pays, prévu pour le 30 octobre. L'enquête du *Miami Herald* à Montréal a révélé que le rapport de la CIA ne reposait sur rien... sauf peut-être sur les liens douteux que la centrale de renseignement maintient avec les militaires putschistes haïtiens.

DOMINIQUE DHOMBRES

PROCHE-ORIENT

# Les mauvaises fréquentations de Miss Liban

Les accusant d'avoir violé les règles du boycottage arabe d'Israël, le procureur général de la République libanaise vient de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de Miss Liban, Ghada Turc, et du représentant du Liban au Comité international pour l'élection de Miss Monde, Antoine Maksoud. M[lle] Turc serait «coupable» de s'être fait photographier aux côtés de Miss Israël lors du concours de Miss Monde.

Jusqu'à l'aboutissement des négociations de paix en cours avec l'Etat juif, le Liban reste certes en état de guerre. Mais, lorsque la guerre faisait rage au Liban, des membres des milices chrétiennes, notamment, ne sont-ils pas allés, par centaines, suivre un entraînement militaire en Israël?

Les poursuites engagées contre Miss Liban, ou le «blâme administratif» dont est menacé un haut fonctionnaire, Boutros Labaki, pour avoir assisté à une conférence sur l'eau à laquelle participait Israël, mais aussi la Syrie, paraissent pour le moins démesurés.

M. Na.

EUROPE

ITALIE

# Le second tour des élections municipales constitue un laboratoire pour les futures alliances politiques

ROME

de notre correspondante

*«Je ne suis ni fasciste, ni néo-fasciste, mais* «post-fasciste». *Notre parti, le Mouvement social italien* [MSI] *s'appelle aussi Droite nationale. C'est clair, non? Si j'étais, comme vous le dites, un modéré à la tête d'une bande d'extrémistes, il y a longtemps qu'ils m'auraient défenestré : je ne suis que le leader, élu démocratiquement d'un parti absolument comme un autre...»* Il est tendu, et un peu agacé, ce vendredi 3 décembre, Gianfranco Fini, secrétaire du MSI et candidat à la mairie de Rome.

Une fois de plus, la petite salle de l'association de la presse étrangère, où la semaine dernière, le *«cavaliere»* Silvio Berlusconi, lugubre comme un jour sans télévision, a tenté d'expliquer pourquoi, lui, l'ancien chantre de la béatitude craxienne, soutenait la candidature Fini, est pleine à craquer. Et une fois de plus, il a fallu répéter que dans cette campagne, les seules *«violences»* ont été *«l'intolérance et la campagne de dénigrement»* dont le MSI a fait l'objet. Mais allez, un dernier effort! ce soir, ce sera la clôture, on se retrouvera tous, entre combattants fatigués, étudiants fiévreux, commerçants, petits-fils de l'aristocratie *«noire»*, nostalgiques médaillés d'Afrique, sous la tente bleue et blanche du petit cirque de la via Cristoforo-Colombo, pour se compter une dernière fois.

Et là, dans cette ambiance post-fellinienne qui n'aurait pas déplu aux *«écolos»* d'en face, ça fera du bien de se dire, comme nous le confiera à la sortie un ex-aumonier de l'armée du *«Duce»*, qu'après avoir fait l'autruche pendant quarante-cinq ans, l'Italie s'est décidée à reconnaître ses *«vrais enfants»*. Le MSI n'en finit pas de célébrer sa renaissance : il s'est affirmé comme le premier parti à Rome et à Naples; ses deux candidats, Gianfranco Fini et Alessandra Mussolini, la petite fille de son grand Benito, talonnent les candidats *«progressistes»*.

Au cœur de la Rome mussolinienne précisément, utilisée, elle aussi, à contre-emploi, Francesco Rutelli, le favori, soutenu par une coalition vert-rouge, tenait meeting au palais des sports de l'EUR, le moderne quartier d'affaires. Sur la scène, aux côtés du jeune aspirant-maire au sourire reconnaissant, un prix Nobel de biologie, des intellectuels, artistes, syndicalistes, féministes. Et même, trop brièvement, le merveilleux Vittorio Gassman, en pull-over rouge assorti aux drapeaux du PDS. Bref tout ce que la Rome *«éclairée»*, ouverte, et en proie à des angoisses existentielles devant la montée des néo ou *«post-fascistes»* pouvait aligner. Une voix est une voix, dira un animateur, conseillant à chacun de *«donner une quinzaine de coups de téléphones pendant le week-end»* pour assurer la victoire. On l'aura compris, les sondages sont très serrés, et le nombre d'indécis très grand. Dimanche, tout est donc possible.

D'où la féroce chasse aux voix de ces derniers jours. A Rome particulièrement, où Gianfranco Fini semble avoir marqué quelques points auprès des chefs d'entreprises et des milieux catholiques conservateurs. Son adversaire, après s'être assuré du soutien non négligeable de la communauté juive, a tenté de repêcher quelques suffrages dans les banlieues, devenues un des viviers de la droite populiste. Après le ralliement sans condition de Renato Nicolini, candidat des nostalgiques de Rifondazione comunista, la gauche a fait le plein. Trop même, au goût de Francesco Rutelli qui s'est vu offrir, tel le baiser de la mort, le soutien aussi inattendu qu'encombrant de l'ex-leader socialiste Bettino Craxi... Enfin, comme partout, reste l'inconnue du vote de la Démocratie chrétienne, grande perdante lors du scrutin du 21 novembre, et qui a appelé à l'absention dans certains cas. Selon plusieurs experts, la majorité du vote démocrate-chrétien du premier tour irait grossir les rangs de la droite extrême.

### *Du rouge et noir au rose et gris*

On l'aura vite compris aussi, l'enjeu même de ces municipales, après la surprise en *«rouge et noir»* sortie des urnes au premier tour, a totalement changé. Tout comme a changé aussi le langage électoral : plus d'avalanche de promesses concrètes pour la cité, il n'est désormais question que du véritable combat : les futures législatives. Et ce second tour de servir de laboratoire des *«alliances futures»*. Entre vainqueurs, les ex-communistes et les *«post-fascistes»*, c'est la course au centre, à la crédibilité. Un rouge et noir que l'on voudrait voir glisser au rose et gris. Même Alessandra Mussolini, qui n'a pas donné jusque-là dans la nuance, à Naples, l'a compris. Elle qui, après une campagne d'invectives contre son adversaire digne des marchandes des quatre saisons incarnées par sa tante Sophia Loren à ses débuts ( *«Eh, Bassolino, tu as même fait tomber la Bourse!»)* s'est bien reprise. Au point, elle aussi de faire très bonne impression dans les milieux d'affaires.

Des noms, même, sont esquissés, murmurés de plus en plus fort, de président du Conseil possibles : Carlo Azeglio Ciampi, l'actuel chef du gouvernement, pour le centre-gauche; Mario Segni, le leader référendaire, pour le centre-droit. Seulement où est le centre-droit? Le centre-gauche, on voit bien : il est occupé avantageusement par le PDS, qui s'est imposé comme *«pivot»* de toutes les alliances à venir, parle déjà d'un *«programme de gouvernement»* (*le Monde* du 3 décembre), bref a pris une longueur d'avance. A droite c'est plus difficile.

### *Risque d'abstention*

Ce centre, est-ce celui que propose, avec un a-propos déconcertant à la veille du vote, Gianfranco Fini lui même? Le 11 décembre, a-t-il annoncé, les instances de son parti se réuniront pour préparer le congrès d'où sortira *«une grande alliance nationale et démocratique»*. But de l'opération – surtout si, symboliquement, M. Fini prend la capitale, lui qui préfère citer Jacques Chirac que Jean-Marie Le Pen : achever, du moins sur le papier la *«défascisation»* annoncée. Et du même coup consolider à ses côtés, tous les votes de protestation, et tous les démocrates-chrétiens «orphelins» qui l'ont plébiscité, souvent par frustration. A moins que Mario Segni, appuyé par quelques pans modérés de l'ex-Démocratie chrétienne (elle aussi devrait se transformer au début de l'année prochaine en «Parti populaire») n'arrive a occuper la place? Ou faudra-t-il se serrer pour donner asile à une Ligue gagnée – dans une moindre mesure – à son tour, par le virus transformiste du centre?

La Ligue, il est vrai, joue gros dans ce second tour. Et là encore, il ne s'agit pas de savoir, par exemple, si Venise sera mieux administrée par le mystique philosophe de gauche Massimo Cacciari (en tête), ou le gestionnaire ligueur (1) Aldo Maricouda, mais bel et bien de faire la preuve que la Ligue est encore le parti du Nord et non seulement de la Lombardie. Si elle perd, en dépit de la force montrée au premier tour par le scrutin de liste (pour les conseillers municipaux), à Venise, Trieste et Gênes, sa stratégie devra peut-être changer. Et Umberto Bossi le sait qui a déjà esquissé l'idée d'une *«participation éventuelle à une alliance modérée»*...

En attendant, entre tous ces *«ex»* et ces *«post»* qui veulent gérer le futur du pays, nombre d'électeurs qui, sottement encore, croient élire un maire et discutent métro et taxes locales, au milieu des grandes stratégies nationales, risquent bien, une nouvelle fois déconcertés, de rester devant leurs téléviseurs au lieu d'aller voter.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) Le respect de la francophonie nous amène a désormais employé l'adjectif «ligueur» en relation avec le Ligue, le parti d'Umberto Bossi, en lieu et place du malencontreux italianisme *leghiste*.

## *Huit millions d'électeurs*

ROME

de notre correspondante

Pour le second tour de ces élections municipales partielles, les premières – exception faite de la «tranche» de juin dernier – où le suffrage est «direct», près de huit millions d'Italiens vont devoir retourner aux urnes, dimanche 5 décembre.

Après un premier tour le 21 novembre, déterminant à Palerme, où Leoluca Orlando, le dirigeant de la Rete (gauche catholique anti-mafia) l'a emporté avec 75 % des voix, il s'agit donc d'élire les maires (au scrutin majoritaire uninominal) et les conseillers municipaux (à la proportionnelle par liste) d'une bonne centaine de villes de plus de 15 000 habitants.

Pour plus de trois cents petites communes, tout a été réglé dès le premier tour : la loi prévoyait qu'au-dessous de 15 000 habitants, l'élection du maire et de la majorité du conseil municipal était liée : qui gagnait, en dépassant les 50 % fatidiques, prenait la mairie et deux tiers des conseillers.

Cette fois, les principaux enjeux seront concentrés dans cinq chefs-lieux de province : Venise, Trieste, Gênes, Naples et bien sûr Rome, la capitale. Sera élu maire le candidat qui arrivera en tête, la ou les listes qui le soutiennent recevront 60 % des sièges (les 40 % restants étant divisés entre les listes perdantes). A moins qu'une des listes n'ait obtenu plus de 50 % au premier tour. Dans ce cas le distribution des sièges au conseil se ferait en proportion des résultats obtenus, sans plus de «prime» de majorité.

La Sicile utilise des règles un peu différentes, et qui aboutissent en pratique à ne pas associer obligatoirement la victoire du maire et la prépondérance des listes qui l'appuient dans les grandes villes. Ce qui s'est produit en juin à Catane, où le maire ne s'est pas retrouvé majoritaire au conseil. En effet, les sièges des conseillers sont en fait déjà attribués dès le premier tour : 70 % seront distribués entre toutes les listes, proportionnellement au nombre de voix recueillies; un «bonus» de 20 % des sièges va à la liste arrivée en tête; un autre de 10 % à celle qui s'est classée deuxième.

Le maire élu restera en place quatre ans et ne pourra être réélu pour plus de deux mandats. Responsable de l'administration communale, il désignera la «junte», c'est-à-dire l'équipe de gestion de la ville, pour laquelle il aura désormais la possibilité de choisir ses «assesseurs» même en dehors des conseillers municipaux élus.

M.-C. D.

Les discussions sur le conflit en Irlande du Nord

# Londres et Dublin affichent un optimisme prudent après le dernier sommet anglo-irlandais

DUBLIN

de notre correspondant

Après sept heures de discussions, les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et Albert Reynolds, ont indiqué, vendredi 3 décembre à Dublin, que des *«progrès»* avaient été faits dans la préparation d'un document commun susceptible de servir de base à un règlement pacifique du conflit en Ulster. Toutefois, les deux chefs de gouvernement ne sont pas parvenus à s'entendre sur un communiqué commun et ils ont décidé de poursuivre leurs entretiens lors du prochain sommet de l'Union européenne, la semaine prochaine à Bruxelles.

Les deux hommes ont cependant insisté sur la nécessité de saisir l'occasion qui se présente pour trouver une solution, possible à leurs yeux, à la crise en Irlande du Nord et ils ont souhaité tenir une troisième rencontre anglo-irlandaise avant Noël. En tête de l'ordre du jour des entretiens de vendredi figurait une demande d'explication de Dublin qui a été consterné par les révélations sur l'existence de contacts directs depuis deux ans entre des représentants de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et du gouvernement britannique.

Ces révélations ont provoqué un tollé à Dublin car, entre autres, le gouvernement n'avait pas été informé de ces contacts. M. Major a indiqué que les discussions à ce sujet avaient été *«franches»* et M. Reynolds a dit qu'il ne reviendrait pas sur ce sujet car la paix était la question primordiale.

Les deux gouvernements sont en effet toujours à la recherche d'une formule qui puisse satisfaire les formations catholiques et protestantes d'Irlande du Nord, après vingt-trois années de conflit violent dans la province. John Major insiste pour que Dublin renonçe aux articles 2 et 3 de la Constitution irlandaise qui prônent la réunification de l'île. De son côté, le gouvernement irlandais insiste sur la nécessité de trouver des structures politiques pour l'Ulster qui soient acceptables au Nord comme au sud. Mais avant d'en arriver là, il souligne la nécessité de mettre fin aux violences. Selon M. Reynolds, tout est possible lorsque la paix sera revenue.

Lors de la conférence de presse de vendredi, le premier ministre irlandais a encore réaffirmé que le règlement du conflit ne se fera pas sans l'accord des deux communautés en Irlande du nord et qu'il était indispensable d'obtenir le soutien des unionistes. Même si MM Major et Reynolds ont reconnu qu'il existait encore de nombreux obstacles à surmonter, il est clair que le processus de paix se poursuit et il régnait, vendredi, un optimisme prudent parmi les délégations des deux pays.

JOE MULHOLLAND

# Londonderry ville modèle ?

*Suite de la première page*

Recréér un sens de la communauté au nom d'un héritage culturel qui remonte au sixième siècle, enfin restaurer le patrimoine architectural. Les réalisations du Trust, bientôt imité par d'autres associations, se sont multipliées, et «Derry», comme le souligne M. Doherty, peut, à certains égards, prétendre incarner cette *«vitrine d'une Irlande du Nord que nous voudrions avoir : belle, pacifique et dynamique»*. Centres commerciaux, quartier piétonnier autour de la ville fortifiée, musée et village d'artisanat, immeubles de bureaux et surtout usines nouvelles créatrices d'emplois sont là, avec la rénovation du port, pour attester des progrès accomplis. Grâce à John Hume, qui est l'un des fondateurs du North-West International, les liens historiques très forts qui unissent Derry à la communauté d'origine irlandaise des Etats-Unis se sont mués en relations économiques, et concrétisés par des implantations industrielles.

Ville «américaine», «Derry» l'est depuis le début du XVIII[e] siècle : elle était alors le principal port d'émigration vers l'Amérique du Nord pour les milliers d'Irlandais qui voulaient fuir la misère de leur terre natale. Pendant la seconde guerre mondiale, elle a accueilli plusieurs milliers de soldats américains.

Aujourd'hui – l'arrivée d'une administration démocrate à Washington ayant amplifié ce phénomène –, John Hume a ses entrées au sein de l'*establishment* d'outre-Atlantique, notamment auprès du clan Kennedy. *«Ces liens historiques nous ouvrent bien des portes*, reconnaît John Keanie, le chef de l'administration municipale, *mais après, il faut parler dollars, faire venir des hommes d'affaires. Il n'est pas toujours facile de «vendre» l'image d'une ville divisée.»*

Avec le soutien de Londres et de Dublin, Londonderry a cependant inscrit son développement dans un ensemble régional qui ignore la frontière entre le nord et le sud de l'Irlande. Résolument européenne sous l'impulsion de John Hume, la municipalité multiplie, d'autre part, les missions auprès de la Communauté européenne, réussissant à décrocher bon nombre de subventions.

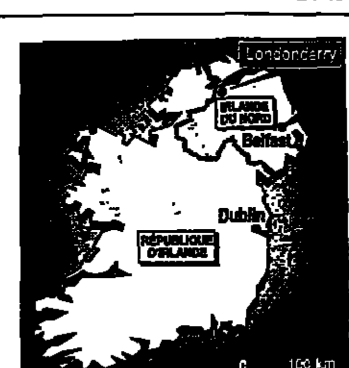
Cette ouverture vers l'extérieur n'aurait pas été possible sans un certain consensus – inconnu à Belfast – entre partis «nationalistes» catholiques et formations «unionistes» protestantes, symbolisé par l'alternance politique pour les principaux postes, notamment celui de maire. Dans son bureau de l'hôtel de ville, au bord de la rivière, dans le Bogside, Annie Courtney, le maire (SDLP), considère que le Sinn Fein est un *«parti comme les autres»*, tout en soulignant que la coexistence pacifique avec les «unionistes» a ses limites.

### *«Pas de place pour les protestants»?*

Les «unionistes» avaient boycotté les délibérations municipales, de 1984 à 1988, pour protester contre la décision de l'administration SDLP de raccourcir le nom de la ville, un geste lourd de symboles : «Derry» était le nom historique de la cité jusqu'à la décision de 1609 de lui ajouter le préfixe «London». Il s'agissait alors de remercier les bourgeois de la City, qui avaient financé l'implantation de colons protestants venus d'Angleterre.

*«Les relations au sein du conseil sont bonnes lorsque les intérêts de la municipalité sont en jeu, mais les «unionistes»*, souligne Annie Courtney, *ne sont pas prêts à renoncer à leurs préférences partisanes. Lorsque M[me] Robinson et Albert Reynolds* [la présidente et le premier ministre de la République d'Irlande] *sont venus*, ajoute-t-elle, *Jim Guy* [maire adjoint «unioniste»] *n'a pas voulu les saluer.»*

De l'autre côté de la Foyle, dans une petite maison du Waterside, Gregory Campbell, chef du Parti unioniste démocrate (DUP) et dirigeant de la communauté protestante, rappelle les inquiétudes traditionnelles de ses coreligionnaires : *«Lors de la partition de l'Irlande, en 1921, il y avait 10 % de protestants en Irlande du Sud. Aujourd'hui, ils sont 2 %. Pourquoi ont-ils été obligés de partir? Hume dit que c'est de l'histoire ancienne? Alors regardons à Derry : il y a vingt ans, il y avait environ 16 000 protestants dans le Cityside* [le Bogside], *aujourd'hui, ils sont 1 600. Ils ont été obligés*




*de traverser le fleuve. La leçon est claire : là où les catholiques sont majoritaires, il n'y a pas de place pour les protestants».*

Les chiffres de Gregory Campbell ne sont pas contestables. Dans la cuvette du Bogside, le quartier de Fountain est la seule enclave où se sont regroupés les protestants. Sur l'ensemble de la ville, on assiste à une domination inéluctable de la communauté catholique et à une ségrégation qui ne cesse de se renforcer. *«Cela donne une idée de ce qui nous attend dans l'hypothèse d'une réunification de l'Irlande»*, ajoute Greg Campbell, qui explique ainsi la «pacification» de «Derry» : *«Si la «guerre» a cessé, c'est que l'IRA a atteint 90 % de ses objectifs.»*

John Hume, de son côté, souligne le manque total de respect pour la diversité d'opinions, dont font preuve, selon lui, les protestants : *«Tout ce que nous entendons, c'est:* «Ce que nous avons, nous le conservons», «Pas de reddition», «Pas un centimètre», «L'Ulster dit non» [les slogans «unionistes»]. *Ont-ils suffisamment confiance en eux-mêmes pour conclure un accord avec le reste de l'île, qui protègera leur héritage, plutôt que de continuer ainsi, jusqu'à ce que quelque chose leur soit imposé dans des circonstances moins favorables, lorsqu'ils ne seront plus une majorité?»* Cet argument, celui de la poussée démographique des catholiques en Irlande du Nord, constitue l'appréhension majeure des protestants, même si, officiellement, ils se rassurent en mettant l'accent sur le fléchissement du taux de natalité des catholiques.

A Londonderry, l'évolution paraît cependant irréversible. *«Cela arrivera sans doute à l'horizon 2010*, prévoit Paddy Doherty, *mais une ville à 100 % catholique, ce n'est pas forcément un bon exemple.»* Les protestants ont donc quelque raison d'éprouver cette fameuse mentalité d'assiégés dont on les crédite souvent : *«Il y a une combinaison de forces en faveur de la réunification de l'Irlande*, affirme Greg Campbell, *les catholiques d'Ulster, l'Irlande du Sud, le Parti travailliste britannique, les partis socialistes européens, la Communauté européenne dans son ensemble, la Maison Blanche et le Congrès américain, bref, tous ceux qui s'intéressent à l'Ulster sont contre nous.!»* Sur le pont de Craigavon, les mains des hommes de bronze semblent parfois séparées par une infranchissable distance...

LAURENT ZECCHINI

La situation dans l'ex-Yougoslavie

# Aucun accord territorial sur la Bosnie n'a pu être obtenu à Genève

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a rejeté vendredi 3 décembre tout projet de partition de Sarajevo, et a dressé un bilan plutôt pessimiste des dernières négociations de Genève sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

*«Nous ne sommes pas parvenus à grand-chose à Genève»*, a déclaré M. Izetbegovic lors d'une conférence de presse à son retour à Sarajevo, en relevant comme seul point positif l'accord signé lundi sur le libre acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Pour le reste, c'est-à-dire essentiellement les problèmes territoriaux, c'est le blocage. *«Pas de résultat pour le moment»*, a dit M. Izetbegovic. *«Il n'y a pas eu un centimètre de progrès sur la question des territoires»*, a renchéri le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic.

La délégation bosniaque a exclu toute partition de Sarajevo, une solution proposée par les Serbes bosniaques . *«Nous n'accepterons jamais de diviser Sarajevo»*, a dit M. Izetbegovic, qui a tenu à *démentir «les rumeurs selon lesquelles nous discuterions d'une division de la capitale»*. Il a aussi démenti que son gouvernement soit prêt à céder aux Serbes le quartier de Dobrinja, dans l'ouest de Sarajevo. Le président bosniaque a évoqué en revanche de nouveau la possibilité que Sarajevo soit placée sous le contrôle de la FORPRONU pour deux ans jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été trouvée.

Quatre personnes ont été tuées vendredi à Sarajevo par des obus de mortier. Le gouvernement a d'autre part décidé de fermer, jusqu'au 15 février, tous les établissements scolaires faute de pouvoir les chauffer. – *(AFP.)*

**AFRIQUE**

GABON

# L'opposition tient la France pour responsable de la « transparence » du scrutin présidentiel

LIBREVILLE

*de notre envoyée spéciale*

Comme tous les habitants de Libreville, les Français ont fait leurs stocks de vivres en prévision d'éventuels troubles, dimanche 5 décembre, lors du premier tour de l'élection présidentielle. Une véritable psychose s'est emparée de la communauté européenne qui a reçu consigne d'éviter les sorties nocturnes et de rester à domicile dimanche.

Le portail de l'ambassade de France est couvert d'un immense graffiti : *« La France doit tout faire pour la transparence. »* Le 16 novembre, plusieurs milliers de personnes ont manifesté devant la chancellerie pour dénoncer les *« fraudes massives »*, préparées, selon l'opposition, par Omar Bongo, le président sortant.

*« Les gens pensent que la France a les moyens de peser et qu'elle devrait le faire*, explique un sympathisant de l'opposition. *Ils ont l'impression qu'au contraire, elle a pris parti. »* Comme les autres représentations diplomatiques, l'ambassade de France attribue la pagaille dans la préparation de cette élection à l'incompétence de l'administration. De nombreux électeurs n'avaient toujours pas pu obtenir leur carte, vendredi à Libreville, et les listes électorales n'étaient pas toutes affichées. Même dans les médias d'Etat, des journalistes se demandaient si ces *« difficultés ne* [risquaient] *pas d'entamer la crédibilité du scrutin »*. *« Est-ce que c'est parce que c'est le Gabon que les irrégularités ne sont pas des fraudes*, s'insurge le député d'opposition Anaclé Bissiélo, *et en cas d'irrégularités de l'administration, sont-elles excusables quand elles mettent en péril la paix civile ? »*

Le scénario devient classique. Comme au Cameroun, comme au Sénégal, comme au Togo, l'ancienne puissance coloniale est accusée, à tort ou à raison, de faire le jeu du président sortant. *« Nous interprétons les remises de dette comme une prime à la mauvaise gestion »*, explique un opposant. Au cours des douze derniers mois, les engagements financiers de la France se sont élevés à 700 millions de francs de prêts (dont le tiers a été décaissé), destinés essentiellement à trois grands projets. Un prêt de 150 millions de francs a en outre été octroyé, en octobre dernier, afin que le Gabon rembourse la France d'une de ses échéances.

## « Sécurité d'approvisionnement »

*« Ce pays n'est pas sous tutelle*, estime pour sa part l'ambassadeur de France, Louis Dominici, quand on lui demande si la France n'aurait pas pu influer sur les autorités pour éviter la situation actuelle. *Le Gabon a un niveau de développement tel qu'il est parfaitement capable de régler ses problèmes tout seul »*. Et d'ajouter : *« Les relations franco-gabonaises sont des relations modernes qui ne sont pas celles qu'on a décrites dans les livres. »* Une allusion à certains pamphlets concernant les intérêts d'Elf-Aquitaine au Gabon.

Les milieux officiels français reconnaissent toutefois que le Gabon, *« avec lequel on a des relations simples »*, assure une *« sécurité d'approvisionnement »* ! En 1992, le quart de la production mondiale de pétrole d'Elf a été extrait au Gabon. La France est également le premier fournisseur du pays. La présence française subit néanmoins une érosion, en raison de la crise qui sévit depuis 1985. Le nombre de Français résidant officiellement dans le pays (25 000 au début des années 80) a diminué de moitié en dix ans.

M.-P. S.

MALAWI

# Mise au pas de la milice de l'ancien parti unique

JOHANNESBURG

*de notre correspondant en Afrique australe*

Des coups de feu étaient encore entendus, samedi 4 décembre à l'aube, à Lilongwe, capitale du Malawi, après les violents affrontements qui ont éclaté, la veille, lorsque l'armée a prix d'assaut le siège des Jeunes pionniers, milice paramilitaire toute dévouée à Kamuzu Banda, président du Malawi et chef du Parti du congrès (MCP), l'ancien parti unique. Les témoins font état *« d'au moins seize morts »*, vraisemblablement tous dans les rangs de la milice.

Les combats de vendredi sont la prolongation d'incidents survenus deux jours plus tôt, dans la ville de Mzuzu, au nord du pays, où de jeunes miliciens se sont affrontés à des soldats au cours d'une banale rixe d'après boire. Deux militaires auraient été tués et deux autres blessés. Vendredi matin, l'armée a reçu l'ordre de désarmer *« immédiatement »* les Jeunes pionniers. Appuyée par des hélicoptères, elle a pris d'assaut leur quartier général de Lilongwe, ainsi que plusieurs bâtiments où ils s'étaient retranchés. Après des combats, très violents, aucun bilan officiel des victimes n'a été fourni.

Fort de quelque sept mille hommes placés, le mouvement des Jeunes pionniers constituait le bras armé d'un régime qui ne s'embarassait guère de formes pour pourchasser ses opposants et maintenir la dictature de son chef, le presque centenaire *« président à vie »* du Malawi. Mais en juin dernier, acculé par la montée des mécontentements aggravés par la crise économique et internationalement dénoncé pour ses atteintes aux droits de l'homme, le président Banda avait du concéder l'organisation d'un référendum sur l'introduction du multipartisme. En répondant par l'affirmative, 63 % des électeurs avaient infligé un sévère camouflet à celui qui, malgré tout, persistait à se cramponner au pouvoir (*le Monde* du 17 juin).

En octobre, victime d'une congestion cérébrale, Kamuzu Banda partait se faire soigner en Afrique du Sud. Il en est revenu très diminué, toujours président, mais dépouillé de son mandat à vie. Le chef de l'Etat est désormais incapable de s'opposer à l'organisation de sa succession, prise en charge par un conseil présidentiel dont les trois membres, tous dignitaires du MCP, n'entendent pas sombrer avec un régime frappé de sénilité. Autant que la mise au pas d'une milice unanimement détestée, les affrontements sanglants de vendredi constituent une remise en ordre avant les élections générales prévues pour le 16 mai prochain.

GEORGES MARION

MAROC

# Promesse de solution « satisfaisante » pour les prisonniers et « disparus » politiques

Lors d'une conférence de presse réunie, vendredi 3 décembre, à Rabat, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), créé, en avril 1990, à l'initiative de Hassan II, s'est déclaré résolu à œuvrer pour trouver une *« solution définitive et satisfaisante »* en faveur des détenus politiques et des personnes portées disparues, par le biais notamment d'une grâce royale. Il a reconnu qu'il y avait eu, *« dans un passé révolu, des cas de disparition et d'emprisonnement de personnes pour activités liées à la politique et au droit d'opinion »*.

Le secrétaire général du CCDH, Mohamed Mikou, a démenti catégoriquement l'existence de *« lieux de détention secrets »*, qualifiant de *« purs mensonges »*, ces *« allégations »* faites par certaines organisations humanitaires étrangères, dont Amnesty International.

Il a, d'autre part, indiqué qu'il allait soumettre au roi un projet visant à améliorer les conditions de détention dans les différentes prisons à l'intérieur desquelles, a-t-il promis, les médias pourront désormais enquêter. – *(AFP.)*

**EN BREF**

**ALGÉRIE : le Quai d'Orsay renouvelle ses conseils de vigilance.** – Le Quai d'Orsay a renouvelé, vendredi 3 décembre, ses conseils de vigilance aux Français vivant en Algérie, au lendemain de l'assassinat d'un homme d'affaires espagnol dans la région d'Alger (*le Monde* du 4 décembre). *« Des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des communautés françaises et celle des établissements diplomatiques et consulaires »*, a déclaré Catherine Colonna, porte-parole adjoint du ministère des affaires étrangères. *« Nous déplorons les violences quelles qu'en soient les causes et d'où qu'elles viennent »*, a-t-elle ajouté.

**RWANDA : retrait du contingent français d'ici au 15 décembre.** – Le Quai d'Orsay a annoncé, vendredi 3 décembre, que la France a décidé de retirer d'ici au 15 décembre son contingent militaire du Rwanda (environ 300 hommes). Cette décision, prévue depuis le mois d'octobre, intervient après le début du déploiement d'une force des Nations unies, conformément à l'accord de paix signé le 4 août à Arusha (Tanzanie) par le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR, mouvement tutsi d'opposition armée), après trois ans de guerre. D'autre part, dans le centre du Rwanda, l'explosion d'une mine a fait onze morts et trente blessés, des écoliers pour la plupart. – *(AFP.)*

## AMÉRIQUES

### BRÉSIL

# Le financier de l'ex-président Collor a été incarcéré

RIO-DE-JANEIRO

*de notre correspondant*

Un convoi de voitures policières toutes sirènes hurlantes, des dizaines d'hommes armés de fusils-mitrailleurs entourant leur prisonnier avant de s'engouffrer dans le bâtiment de la police fédérale de Brasilia surveillé par des tireurs d'élite : l'épilogue de l'arrestation de Paulo Cesar Farias a tourné au western, vendredi 3 décembre à Brasilia.

L'ancien financier du président Fernando Collor de Mello, en fuite depuis le 30 juin, avait été arrêté lundi à Bangkok et presque aussitôt expulsé par les autorités thaïlandaises dans un geste de «bonne volonté» à l'égard du Brésil (*le Monde* du 30 novembre). Après une escale technique à Johannesburg, où les diplomates brésiliens sont venus en délégation, les policiers ont communiqué à Paulo Cesar Farias deux mandats d'incarcération alors que l'appareil de la compagnie Varig entrait dans l'espace aérien national. Après son atterrissage à Sao-Paulo, l'homme d'affaires a été transféré dans la capitale en avion de l'armée, et incarcéré dans une *«cellule spéciale, sans barreaux»* d'un local de la police militaire, un privilège dû à sa condition d'avocat.

Principal accusé du scandale de l'*impeachment*, qui a conduit à la destitution du président Fernando Collor de Mello l'an dernier, l'ancien financier est accusé d'avoir mis sur pied un réseau de corruption destiné à percevoir des pourcentages sur toute réalisation de travaux concernant le marché public. Il est soupçonné d'avoir accumulé, durant les deux ans de la gestion du président Collor, une fortune estimée à un milliard de dollars.

Dans l'avion, Paulo Cesar Farias a simplement déclaré aux journalistes présents qu'il *«avait de toute façon l'intention de rentrer au Brésil au début de l'année prochaine»* et *«qu'à la différence des députés incriminés dans l'affaire de la commission du budget, il n'avait travaillé qu'avec de l'argent destiné à des campagnes électorales, mais pas avec les deniers publics»*. *«Dans le climat politique qui règne aujourd'hui, il existe des faits plus graves et plus importants que mon retour au Brésil»*, a-t-il conclu.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

### COLOMBIE

# Pablo Escobar a été enterré précipitamment

Le chef du cartel de Medellin, Pablo Escobar, abattu jeudi 2 décembre, par la police colombienne, a été enterré précipitamment vendredi 3 décembre, au milieu d'une bousculade générale. Plusieurs milliers de personnes, certaines complètement hystériques, ont tenté d'approcher le cercueil. L'épouse du parrain colombien, Maria Victoria Henao et ses enfants Juan Pablo, dix-sept ans, et Manuela, neuf ans, – entourés de plusieurs gardes du corps – ont été contraints de suivre la cérémonie depuis un talus dominant le cimetière.

Autour de la tombe, dans une foule estimée par les autorités à plus de 10 000 personnes, on entendait scander : *«Vive Pablo. Que Dieu ait pitié de Pablo.»* Devant cet afflux de personnes, la famille avait envisagé de reporter à samedi la cérémonie. Mais les autorités ont préféré que l'enterrement ait lieu dès vendredi.

La messe célébrée par le Père Gabriel Restrepo n'a pu être achevée en raison des cris de la foule et des bousculades. Les sœurs de Pablo Escobar, Gloria et Alba Maria, ont tenté en vain de calmer la foule en se servant de mégaphones. Les militaires qui avaient tenté de contenir la foule ont été rapidement débordés et n'ont pu que transporter, avec difficulté, le cercueil de Pablo Escobar qui a été inhumé aux côtés de son cousin Gustavo Gaviria abattu avec lui jeudi à Medellin. D'autre part, le ministre de la justice Carlos Arrieta a mis en garde contre un excès d'optimisme sur les conséquences pour le trafic de drogue de la disparition de Pablo Escobar. Il a expliqué que plusieurs anciens membres du cartel de Medellin avaient pu se réorganiser et fonder un autre cartel : *«Nous disposons d'informations selon lesquelles plusieurs personnes ayant appartenu au cartel de Medellin en sont sorties et ont organisé un cartel plus petit»*, a-t-il affirmé au cours d'une conférence de presse à Washington.

Il a également souligné l'existence de quatre autres cartels de la drogue colombiens, à Cali, Bogota, Bucaramanga et sur la côte nord du pays. M. Arrieta s'est dit *«peu optimiste»* sur la possibilité de récupérer la fortune de l'ancien «baron» de la drogue estimée à quelque 2,5 milliards de dollars, car, a-t-il noté, *«nous ne savons pas où elle se trouve et qui la détient»*. – *(AFP, AP.)*

## EN BREF

**AUTRICHE : lettres piégées contre des défenseurs des droits des minorités.** – Deux défenseurs des droits des minorités et des réfugiés en Autriche, une journaliste et un prêtre, ont été blessés vendredi 3 décembre par l'explosion de lettres piégées, a annoncé la police. Le prêtre a été blessé au visage en ouvrant la lettre à son domicile de Hartberg, dans le sud du pays. Quelques heures auparavant, une journaliste d'origine croate travaillant pour une émission télévisée hebdomadaire notamment consacrée aux minorités en Autriche, a perdu un doigt en décachetant une autre lettre piégée, au siège de la télévision autrichienne à Vienne. – *(AFP, Reuter.)*

**PÉROU : un commando du Sentier lumineux occupe les bureaux de l'AFP.** – Un commando armé du Sentier lumineux a occupé, vendredi 3 décembre, les bureaux de l'AFP à Lima pour contraindre l'agence à diffuser un communiqué. Un homme et deux femmes âgés de moins de trente ans se sont introduits dans les locaux armés de revolvers. Le chef du commando a forcé le rédacteur en chef à prendre en note un communiqué de près de mille mots affirmant la volonté des sendéristes de poursuivre la lutte armée. L'AFP n'a pas diffusé ce communiqué. – *(AFP.)*

## LOIN DES CAPITALES

# Broome, paradis des perles

BROOME (Australie)

*de notre envoyée spéciale*

Lorsque Broome fut ainsi baptisée, le 21 novembre 1883, en l'honneur du gouverneur d'Australie occidentale, Sir Frederick Napier Broome, le site consistait seulement en un campement précaire dressé sur les dunes ocres pour abriter les équipages des vaisseaux perliers amarrés dans la baie de Roebuck. Une fois renseigné sur l'état des lieux, Sir Frederick se ravisa, blessé dans son orgueil : *«Je crois que le lieu qui porte mon patronyme risque fort de n'être habité que par les locataires de trois tombes. J'ai l'intention de faire annuler le nom.»*

Et pourtant, sans ce lieu, son nom ne serait sans doute pas entré dans l'histoire. Quelque trente ans plus tard, le site était renommé dans le monde pour sa nacre et ses perles naturelles. Aujourd'hui, les huit élevages d'huîtres perlières des environs de Broome et les six autres, répartis d'Exmouth à Darwin, fournissent plus de 60 % des perles de culture les plus précieuses.

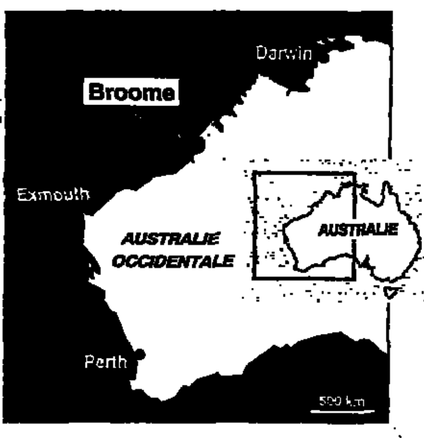
Il y a deux ans, un collier de vingt-neuf perles en provenance de ces eaux fut vendu 1,2 million de dollars par Christie's à New-York. Elles mesuraient entre 15 et 18 millimètres de diamètre : *«Il y a une liste d'attente pour les colliers excédant 500 000 dollars, car la région en produit moins d'une dizaine par an*, explique Bill Reed, spécialiste de biologie marine et propriétaire d'une bijouterie à Broome. *Mais, heureusement pour le commun des mortels, on peut tout de même se procurer de belles perles pour quelques centaines de dollars.»*

Tout commença en 1861 lorsqu'une expédition britannique remarqua les pendants de nacre dont se paraient les aborigènes de la baie de Nickol. Le navire repartit chargé d'une cargaison de coquilles d'une valeur de 500 livres, somme considérable à l'époque où un copieux repas coûtait 2 shillings. La *Pinctada maxima* se révéla être le meilleur spécimen d'huître du monde : les plus grosses mesuraient 25 centimètres sur 28. L'intérieur contenait une nacre épaisse dont l'éclat fit sensation à Londres. Elles devaient faire la fortune du nord-ouest de l'Australie et le malheur des aborigènes.

Excellents plongeurs, ces derniers furent recrutés souvent contre leur gré. Ceux qui tentaient de s'échapper étaient ramenés enchaînés par la police. Les risques étaient nombreux, des requins aux infections, et la rétribution infime : quelques vêtements, de la nourriture et du tabac. Avec l'arrivée, en 1885, du casque de cuivre relié à une pompe à air, les aborigènes, souffrant de claustrophobie, furent remplacés par des Japonais, des Chinois et des Malais, main-d'œuvre bon marché que l'on pouvait déporter à la moindre incartade. Au cœur de la ville, le cimetière japonais, avec ses centaines de tombes gravées d'idéogrammes, perpétue la mémoire de ceux qui moururent de maladies ou d'accidents de plongée.

### Au cinéma les pieds dans l'eau

Broome connut le plein essor dans les années précédant la Grande Guerre. Tandis que les maîtres perliers sirotaient leur champagne sous leur véranda, quelque 3 000 Asiatiques à bord de 400 bateaux fournissaient 80 % de la production mondiale de nacre et parfois des perles de grande valeur : la plus belle qui fut pêchée à Broome, l'«Étoile de l'Ouest», était grosse comme un œuf de moineau. Avec la dépression des années 30, la seconde guerre mondiale et l'invasion des boutons en plastique, Broome dut se reconvertir dans les perles de culture.




L'industrie perlière reste aujourd'hui prospère. A elle seule, Broome, peuplée de 9 000 âmes, a exporté en 1992 pour 83 millions de dollars australiens (1). Bien que le Japon, principal concurrent, possède plusieurs milliers d'élevages d'huîtres perlières, son *akoya* ne peut rivaliser avec la *Pinctada maxima*. La première produit des perles de 2 à 9 millimètres et met quatre ans à les former, soit deux fois plus de temps que l'huître géante australienne, dont les perles varient en moyenne de 12 à 16 millimètres. La rondeur, la taille et le lustre sont les trois critères qui déterminent la qualité d'une perle.

Mais pourquoi le lustre est-il plus beau qu'ailleurs ? Arrivé à Broome en 1975, après s'être occupé de culture des perles à Tahiti et en mer Rouge, Bill Reed n'est pas à court de comparaisons : *«Les écarts de température sont beaucoup plus grands ici qu'en Indonésie ou ailleurs. Cela donne une nacre de grande qualité. Nous recueillons les perles en août ou en septembre lorsque l'eau est froide. C'est à ce moment-là que le lustre atteint sa perfection.» «De plus, ici la mer n'est pas polluée»*, ajoute son associé, Lindsay Youd.

L'avenir de Broome repose aujourd'hui autant sur les perles que sur le tourisme. Grâce à l'essor de ce secteur, la ville a doublé sa population en dix ans. Elle accueille désormais 130 000 visiteurs par an et l'ouverture récente d'une piste d'atterrissage internationale (la troisième en Australie occidentale) devrait multiplier le nombre des arrivées. Sans la visite de Lord Alistair McAlpine, dont l'avion fit une escale imprévue à Broome, la ville ne se serait peut-être pas développée aussi rapidement. *«Il tombe amoureux du rouge ardent de la terre, de la blondeur du sable et de l'azur de l'océan»*, explique Sue Thom, l'une des directrices de l'hôtel construit dans le style local par le lord en 1987.

Cet «excentrique» britannique racheta un grand nombre de vieux bâtiments promis à la démolition et les restaura. Il contribua, par exemple, à la réfection du Sun Pictures, l'un des plus anciens cinémas à ciel ouvert du monde, le seul où, jusqu'à la construction récente de digues, les spectateurs avaient les pieds dans l'eau lors des grandes marées.

Les familles de fermiers, qui vivent dans l'isolement à des centaines de kilomètres à la ronde, s'y rendent de temps à autre pour rompre avec la solitude. Sinon, leur vie sociale n'est ponctuée que par les festivités de la ville (rodéos, festival de la perle ou de la mangue) et par le calendrier scolaire. Quelque cinquante enfants de l'*outback* (arrière-pays) retrouvent à Broome, deux fois par an, les professeurs avec lesquels ils communiquent une demi-heure par jour par radio.

C'est l'occasion de faire le point avec ces élèves qui ne peuvent aller à l'école en raison de l'éloignement ainsi qu'avec leurs mères, qui leur servent de tutrices. *«Ces réunions nous redonnent confiance ; on se rend compte que nous affrontons toutes les mêmes difficultés car il n'est pas facile de s'improviser enseignant»*, explique Wendy Olsen, qui s'occupe d'un élevage de 400 bovins, seule avec son mari. Si Broome est essentiellement un port de perles et un lieu de villégiature, il est aussi, pour les isolés de l'*outback*, le lieu le plus proche de contact avec l'humanité.

SYLVIE LEPAGE

(1) Un dollar australien vaut environ 4 francs.

## REPÈRES

### AFRIQUE DU SUD

#### La fin des bantoustans

Un nouveau pas vers la fin de l'apartheid a été franchi, jeudi 2 décembre, avec la décision de restaurer la citoyenneté sud-africaine aux quelque 7,5 millions de Noirs vivant dans quatre bantoustans considérés comme «indépendants» par Prétoria. Cette «citoyenneté» dont étaient privés les habitants du Transkei, Ciskei, Bophuthatswana et du Venda interviendra le 1er janvier et ils pourront ainsi participer aux premières élections ouvertes à la majorité noire, le 27 avril 1994, date à laquelle les quatre bantoustans seront réintégrés à l'Afrique du Sud.

Cette décision fait partie d'un accord plus global, conclu jeudi matin, sur l'avenir de la nouvelle Afrique du Sud et met ainsi un terme à deux années de négociations entre le gouvernement et l'opposition noire. L'accord doit maintenant être entériné par le Parlement, actuellement réuni au Cap en session extraordinaire.

Le légendaire président du Parti communiste sud-africain, Joe Slovo, s'est félicité de la décision des négociateurs : *«c'est un moment particulièrement symbolique. Le vieux rêve de Verwoerd* [le théoricien de l'apartheid] *de fragmenter l'Afrique du Sud a été enterré»*. – *(AFP.)*

**Le gouvernement et le Congrès panafricain déclarent l'arrêt des violences.** – Dans un communiqué commun publié à l'issue d'une rencontre, vendredi 3 décembre, le gouvernement sud-africain et le Congrès panafricain (PAC) ont déclaré que la première phase de l'accord conclu le 1er novembre entrait désormais en vigueur. Cette déclaration doit conduire à une suspension des activités de l'APLA, la branche armée du PAC. Jusqu'ici, le PAC et l'APLA avaient refusé de renoncer à la lutte armée contre le régime de Pretoria. L'APLA a été accusée d'un certain nombre d'attentats contre des Blancs et les forces de sécurité. – *(AFP.)*

### ANGOLA

#### Une trêve serait sur le point d'être conclue

Le gouvernement angolais et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont surmonté, vendredi 3 décembre, à Lusaka, les obstacles *«militaires»* à l'établissement d'une trêve, mais ont refusé de signer un cessez-le-feu avant tout règlement politique d'ensemble, a indiqué un responsable de l'UNITA.

Les pourparlers devaient reprendre samedi dans la capitale zambienne sur les aspects politiques : réconciliation nationale, partage du pouvoir et structures du gouvernement national et local, a-t-on précisé de même source, en ajoutant que toutes les questions militaires sont désormais réglées, y compris celle du désarmement des forces de l'UNITA : celles-ci devront rendre leurs armes après avoir rejoint leurs cantonnements. Le gouvernement avait d'abord exigé que ce désarmement précède le déplacement des troupes de l'UNITA, laquelle avait plaidé pour qu'il n'ait lieu qu'au moment de la constitution d'une nouvelle armée nationale rassemblant les forces des deux parties. Les négociateurs gouvernementaux et les observateurs de l'ONU présents à ces pourparlers se sont refusés à tout commentaire. – *(AFP.)*

### GRANDE-BRETAGNE

#### La lassitude de la princesse Diana

La princesse Diana, qui a annoncé, vendredi 3 décembre, son intention de se retirer davantage de la vie publique, a reçu le soutien inhabituel du premier ministre britannique. Rompant avec une discrétion coutumière au sujet des affaires de la famille royale, John Major a dit qu'il *«comprend»* les motivations de la princesse de Galles et souhaite qu'*«elle arrivera à combiner un rôle public qui lui convienne avec une vie privée plus grande»*.

Dans un court discours ému, prononcé devant une œuvre de charité dont elle est présidente, Diana, trente-deux ans, a expliqué son choix. *«Quand j'ai commencé ma vie publique il y a douze ans, j'ai compris que les médias seraient intéressés par ce que je faisais. Mais je n'avais pas mesuré à quel point cette attention deviendrait oppressante, ni combien elle affecterait à la fois mes devoirs publics et ma vie personnelle, d'une manière qui a été difficile à supporter.»*

Un porte-parole de Buckingham Palace a immédiatement fait savoir que Diana, séparée du Prince Charles depuis un an, n'envisageait pas de divorcer. – *(AFP.)*

### POLOGNE

#### Les partisans de l'avortement déposent une proposition de loi

Deux députés ont déposé, vendredi 3 décembre, une proposition de loi visant à libéraliser l'avortement, pratiquement interdit en Pologne depuis près d'un an. Ce texte, qui demande qu'une femme soit autorisé à avorter *«en cas de situation sociale difficile»*, a été présenté par Mme Barbara Labuda (Union démocratique, opposition) et Danuta Waniek (SLD, ex-communiste, au pouvoir), et a été signé par 202 des 460 députés, dont 139 de la SLD et 37 de l'Union du travail (gauche non-communiste, proche de la coalition au pouvoir).

Selon les termes de la proposition, l'IVG pourrait être pratiquée trois jours après une consultation médicale, chez un autre médecin que celui consulté, y compris dans un cabinet privé, ce qui est interdit actuellement. La loi adoptée en janvier dernier punit de deux ans de prison le médecin pratiquant l'IVG, à moins que la grossesse mette en danger la santé de la femme ou qu'elle résulte d'un viol ou d'un inceste.

D'après les auteurs de la proposition de loi, le prix de l'IVG (illégale) est jusqu'à dix fois plus important qu'avant l'interdiction, le «tourisme» vers les cliniques gynécologiques russes ou tchèques s'est développé, et le nombre des nouveau-nés abandonnés et des infanticides a augmenté. – *(AFP.)*

**Un des assassins du père Popieluszko quitte la prison.** – Waldemar Chmielewski, un des quatre policiers condamnés en 1985 pour l'assassinat du père Jerzy Popieluszko, a quitté, vendredi 3 décembre, la prison de Wloclawek (centre), bénéficiant d'une mise en liberté anticipée après avoir purgé la moitié de sa peine, a annoncé l'agence PAP. Un procès censé apporter plus de lumière sur les commanditaires du crime se déroule depuis juin 1992 à Varsovie. Les accusés sont deux anciens généraux de la Sécurité polonaise, Wladyslaw Ciaston et Zenon Platek. – *(AFP.)*

■ **ÉLECTIONS.** **La majorité hésite toujours entre la présentation d'une liste unique aux élections européennes de juin prochain et la mise en concurrence du RPR et de l'UDF, même s'il semble que M. Balladur soit maintenant convaincu que la division de la droite ne sera pas évitable. En attendant l'UDF n'a toujours pas répondu à la demande pressante du RPR d'une rencontre rapide pour mettre au point le programme d'une liste d'union. M. Juppé, secrétaire général du RPR, a donc écrit à nouveau à François Bayrou, son homologue de l'UDF.**

■ **GATT.** **Les conditions dans lesquelles vont s'achever les négociations sur le GATT pourraient influer sur ce choix, mais elles risquent de soumettre la majorité à rude épreuve, notamment lors du débat que le gouvernement a promis d'organiser au Parlement. Déja des députés UDF, en soutenant la position défendue par M. Balladur, contestent à mi-mot les récentes déclarations de M. Giscard d'Estaing.**

Les préoccupations européennes de la droite

# La majorité pourrait présenter deux listes aux élections de juin prochain

La conclusion de la négociation du GATT aura-t-elle un impact, en France, sur la préparation des élections européennes ? La signature d'un accord est-elle, en un mot, la garantie d'une liste commune des formations de droite, et son absence, l'assurance de deux listes concurrentes du RPR et de l'UDF ? Tant dans la majorité qu'au gouvernement, les avis sont divergents et les positions contrastées. Certains considèrent, parmi les ministres notamment, que les deux dossiers sont plus ou moins étroitement liés, alors que d'autres soutiennent, chez les parlementaires surtout, qu'il n'y a aucun lien entre le résultat de la négocation commerciale euro-américaine et le déroulement des discussions entre les deux partis de la majorité sur les européennes.

Un ministre explique que *« le GATT va être déterminant »* pour la suite des opérations. *« S'il n'y a pas de pagaille au moment de l'accord international*, assure-t-il, *il n'y en aura pas non plus pour notre accord national. »* Selon un schéma binaire, il faudrait également admettre la réciproque. Seulement, la situation risque de ne pas être aussi limpide, comme l'a affirmé Jean-Louis Debré, jeudi 2 décembre, à Quimper (Finistère). *« Soit nous obtenons satisfaction sur tout, et, dans ce cas, il n'y a pas de problème. Soit on n'obtient rien, et alors on ne signe pas et on entre dans des périodes de tension avec nos amis américains. Soit on signe, car il y aura eu des concessions, et alors certains douteront, d'autres approuveront, et il faudra expliquer »*, a estimé le secrétaire général adjoint du mouvement néogaulliste.

Ce qu'un ancien ministre RPR appelle *« consensus relatif »* autour de la position arrêtée par Edouard Balladur conduit, à ses yeux, à une dissociation totale entre le dossier du GATT et celui des européennes. Son avis est d'autant plus tranché qu'il a l'intime conviction, aujourd'hui, que le chef du gouvernement a définitivement renoncé à conduire une liste unique de la majorité et qu'il serait prêt à assumer l'existence de deux listes, tout en maintenant l'interdiction faite à ses ministres non seulement d'y figurer, mais aussi de leur apporter un soutien.

Avant l'été, en privé, M. Balladur a eu l'occasion de laisser entendre qu'il ne croyait guère à la possibilité d'une liste unique (*le Monde* du 13 août). Auparavant, il n'avait pas exclu, un peu précipitamment, de conduire lui-même une liste commune, comme le lui demandait Charles Pasqua, et Nicolas Sarkozy. Puis il avait imaginé d'en confier la mission à Alain Juppé (*le Monde* du 28 août).

S'amusant, lui-même, de toutes ces déclarations « verbales », le premier ministre aurait beau jeu de s'en tenir à son analyse publiée dans *le Monde* du 18 mai. Interrogé sur la possibilité de le voir conduire une liste unique, M. Balladur répondait alors : *« Je crois que ce serait transformer ce scrutin en une sorte de vote de confiance envers le gouvernement, et que cela changerait la nature des choses. Mais les partis prendront leur décision et présenteront leurs candidats. S'ils font une liste unique, je m'en réjouirai. S'ils en font deux, je ne m'en rejouirai pas. »*

La volonté affirmée par Valéry Giscard d'Estaing, dès le début de la législature, et réaffirmée ces temps derniers, de conduire une liste européenne autonome va contraindre M. Balladur à ce constat : il risque de se retrouver dans la situation qu'il jugeait, dans les semaines suivant son installation à Matignon, la moins réjouissante. Contrainte, risque, déplaisir ? Voire. Une telle situation n'est peut-être pas la moins enviable pour le premier ministre.

Chef de file d'une liste unique ? Pourquoi le premier ministre courrait-il le risque d'un score largement inférieur à 50 % des suffrages, la présence de listes « diverses » – celle de Philippe de Villiers est déja annoncée – ne pouvant que tirer à la baisse le résultat de l'équipe officielle de la majorité ? M. Balladur a tout intérêt à ne pas amoindrir la cote de popularité que lui accorde les sondages. Continuer à donner l'image d'un homme qui ne se mêle pas de la cuisine électorale et qui interdit à ses ministres d'y mettre le doigt est encore le meilleur moyen de se placer au-dessus des partis. Ainsi il acquiert cette autre dimension que tous les déjeuners du monde en tête-à-tête avec Jacques Chirac ne pourront amoindrir ou effacer.

Dans cet édifice qui se met patiemment en place, Philippe Séguin a apporté sa propre pierre, cette semaine, en prononçant un discours européen à l'université Paris-Dauphine. Ne variant pas sur le fond, mais se donnant une image positive, avec deux références aimables à M. Balladur, le président de l'Assemblée nationale, oublieux de son *« Munich social »* de juin, apporte une sorte d'argumentaire « clé en main » qui est tout aussi acceptable par le RPR que par le chef du gouvernement. Le moindre des paradoxes ne serait-il pas de voir, alors, M. Chirac faire campagne européenne pour M. Séguin, le chantre anti-Maastrithc, en évitant à M. Balladur, qui fit la campagne référendaire inverse, de s'épuiser en un combat douteux. L'amitié est vraiment insondable.

**OLIVIER BIFFAUD**

## GATT : une soixantaine de parlementaires UDF soutiennent M. Balladur

Une soixantaine de députés UDF, dont Jacques Barrot, vice-président centriste du groupe UDF, ont publié, vendredi 3 décembre, un communiqué de *« soutien »* aux *« positions à la fois fermes et ouvertes »* du gouvernement dans les négociations du GATT. Dans ce texte rédigé à l'initiative de Marc-Philippe Daubresse (Nord) et de François Sauvadet (Côte-d'Or), ces députés appellent leurs collègues à *« faire bloc derrière le gouvernement afin que la France dispose de tout le poids nécessaire pour faire valoir sa vision du commerce mondial »*.

Cette prise de position intervient cinq jours après les propos de Valéry Giscard d'Estaing, qui avait mis en garde contre le risque que la France apparaisse comme *« le mouton noir de la négociation »* (*le Monde* du 30 novembre). Cette déclaration avait été mal perçue par de nombreux députés de l'UDF qui y ont vu une atteinte à la solidarité de la majorité.

## Les députés voudraient limiter le droit de vote des Européens

Les députés ont adopté à l'unanimité, vendredi 3 décembre, une résolution exprimant leurs réserves à l'égard de la proposition de directive européenne qui, accorde le droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen aux ressortissants communautaires résidant dans un Etat dont ils n'ont pas la nationalité. Présenté par André Fanton (RPR, Calvados), le texte de cette résolution demande, notamment, au gouvernement d'obtenir une *« dérogation »* limitant le bénéfice de cette nouvelle citoyenneté européenne aux *« seules personnes résidant en France à titre principal »*. *« Selon le traité de Maastricht, le droit de vote s'exerce au profit des ressortissants de l'Union européenne dans les mêmes conditions que pour les résidents français »*, a répondu Alain Lamassoure. Faisant remarquer que le code électoral ne fait pas de distinction entre habitants de résidences principales et habitants de résidences secondaires, le ministre délégué aux affaires européennes a précisé que la France n'était pas *« fondée »* à revendiquer une telle dérogation. Un projet de loi appliquant cette directive devrait être voter pour entrer en application lors des élections européennes de juin prochain.

La lutte contre la corruption

## L'« amnistie » discrète du refus de transparence




**Petit à petit, la majorité, avec ou sans l'accord du gouvernement, réduit la sévérité des textes s'efforçant de prévenir ou de punir la corruption que les socialistes avaient fait adopter dans les derniers temps de leur passage au pouvoir. L'efficacité du soutien à l'économie est mise en avant pour justifier de nouvelles dispositions moins contraignantes. La complexité de la législation actuelle a servi de prétexte à une « amnistie » de fait de ceux qui n'ont pas respecté la transparence imposée sur la vente des propriétés des collectivités locales.**

L'article 51 de la loi Sapin relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dont la suppression, votée par les sénateurs le 14 octobre, vient d'être confirmée par les députés, mercredi 1er décembre, à l'occasion de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction (*le Monde* du 3 décembre), rendait obligatoire la publicité des cessions foncières ou immobilières des collectivités locales et des sociétés d'économie mixte locales.

La philosophie de cette loi anticorruption, voulue par le premier ministre de l'époque, Pierre Bérégovoy, était de renforcer la transparence, notamment dans le domaine de la passation des marchés publics par les collectivités locales, dont les « affaires » politico-financières ont montré à quel point elles pouvaient être sources de détournement et de corruption depuis les lois de décentralisation.

### La prudence de M. Bosson

Au cours des débats sur ce projet de loi à l'Assemblée, à l'automne 1992, Marie-Noëlle Lienemann, ministre du logement, avait présenté plusieurs mesures relatives au code de l'urbanisme, qui s'inscrivaient dans cette volonté de transparence, parmi lesquelles figurait celle supprimée par le Sénat. Pour renforcer son argumentation, Mme Lienemann s'était appuyée sur plusieurs rapports de la Cour des comptes qui évoquaient régulièrement les difficultés rencontrées dans ces procédures de cession de terrains et de charges foncières.

Ces mesures avaient cependant suscité l'hostilité tant des trois groupes de la droite (RPR, UDF et UDC), qui avaient déposé des amendements de suppression, que de certains députés socialistes, contraignant le ministre du logement à recourir au vote bloqué pour les faire adopter.

C'est au nom d'une autre priorité, selon laquelle il faut tout faire pour faciliter une relance du bâtiment, en supprimant *« certaines sources de blocage qui entravent l'acte de construire »* selon l'exposé des motifs du projet de loi, que les sénateurs sont revenus sur ces dispositions. Philippe Marini (RPR, Oise), qui avait défendu au Sénat l'abrogation de l'article 51, juge en effet cette obligation de publicité *« inutile, peu applicable et génératrice d'insécurité juridique »*. André Santini (UDF, Hauts-de-Seine), rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, a conforté l'analyse du Sénat en soulignant dans son rapport que son caractère *« bureaucratique retarde indéniablement le déclenchement de nombreuses opérations de construction »*.

Bernard Bosson, ministre de l'équipement, avait appuyé le rapporteur du projet, en observant que *« la loi Sapin, malgré son objectif louable de transparence, a abouti à un système extrêmement complexe, dont l'application entraîne beaucoup d'inconvénients »*. Il avait toutefois indiqué que le gouvernement *« ne veut pas renoncer à toute mesure de publicité des cessions de terrains constructibles ou de droits à contruire »* et annoncé qu'il envisageait de *« confier une mission d'expertise à une personnalité indépendante, afin d'inclure les dispositions nécessaires dans un projet sur les marchés d'entreprise de travaux publics, qui sera prêt au printemps prochain »*.

Les députés de la majorité sont cependant allés beaucoup plus loin que les sénateurs, en adoptant, sur la proposition de M. Santini, un amendement validant toutes les ventes de terrains constructibles et de droits à construire intervenues depuis la date de promulgation de la loi Sapin, le 29 janvier 1993, qui contrevenaient à cette obligation de transparence. Seuls les députés communistes se sont émus d'une telle mesure qui, comme l'a remarqué Jean Tardito (PC, Bouches-du-Rhône) constitue une *« amnistie à caractère rétroactif »*.

Les députés RPR, UDF et PS présents à cette séance n'ont pas contredit l'explication de M. Santini, selon lequel il s'agit seulement *« d'éviter que soient sanctionnés des maires de petites communes qui n'auraient pas respecté toutes les formalités acrobatiques imposées par la loi »*. Quant au ministre de l'équipement, il s'en est prudemment remis à la *« sagesse »* de l'Assemblée nationale.

**PASCALE ROBERT-DIARD**

Le débat budgétaire au Sénat

# Mme Veil face à la grogne des sénateurs

**Le Sénat a adopté, vendredi 3 décembre, les crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, présenté par Simone Veil et Philippe Douste-Blazy. Les groupes de la majorité ont approuvé ce budget, tandis que socialistes et communistes votaient contre. Ce débat a toutefois été l'occasion, pour les sénateurs de l'opposition comme de la majorité, d'exprimer leurs interrogations et leurs craintes sur l'avenir du système de protection sociale.**

Inconfortable journée que celle passée par Simone Veil, vendredi 3 décembre, à défendre son projet de budget devant les sénateurs : si l'examen des crédits consacrés à la politique de la ville, dans la matinée, s'est déroulé sans accroc, celui des affaires sociales, en revanche, a donné lieu à des débats plus animés, notamment au sein de la majorité.

Le soutien des sénateurs de la majorité au ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville ne faisait certes pas de doute. Chacun des rapporteurs, ainsi que Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), président de la commission des affaires sociales, avaient, en effet, recommandé l'adoption de ce budget. Mais c'était pour mieux exprimer interrogations et craintes. Sur l'avenir du système de protection sociale, tout d'abord.

Ainsi Jacques Oudin (RPR, Vendée) a estimé que *« nous devons sortir des errements actuels et débattre au plus vite du projet de loi quinquennale sur la protection sociale. »* De même, Charles Descours (Isère, RPR) questionnait directement le ministre des affaires sociales : *« L'annonce faite, par le premier ministre, d'une prochaine budgétisation des cotisations d'assurance-maladie ne fait que nous conforter dans le souhait d'un large débat au Parlement sur le financement de notre protection sociale (...). Nous aimerions connaître les modalités de cette nouvelle budgétisation et surtout la manière dont elle sera financée. »*

Jean-Pierre Fourcade franchissait un pas supplémentaire. *« Qu'il s'agisse de compenser les exonérations ou de combler les déficits, il vous faudra bien envisager d'en appeler à la solidarité nationale dans le courant de l'année 1994 »*, soulignait-il avant d'enfoncer le clou : *« La politique d'allégement des charges pesant sur les salaires les moins élevés doit être poursuivie, y compris pour ce qui concerne les cotisations d'assurance-maladie et, d'une manière privilégiée, en faveur des jeunes. Si les effets de ces allégements, comme la situation financière des régimes, l'exigent, il conviendra de relever la contribution sociale généralisée. »*

Et, un brin provocateur, M. Fourcade lançait à Mme Veil : *« Je sais que, finalement, le premier ministre, sur votre conseil, a renoncé à un projet de loi quinquennale sur la protection sociale »*, au profit de discussions fractionnées sur les deux projets de loi prévus pour le printemps prochain – celui sur la dépendance et celui sur la famille. Dans les couloirs du Palais du Luxembourg, Simone Veil indiquait cependant que l'idée d'un tel projet de loi quinquennale n'était *« pas abandonné »* et qu'il pourrait venir en discussion au printemps.

### « Article scélérat »

Marie-Madeleine Dieulangard (PS, Loire-Atlantique) exprimait son *« inquiétude sur l'avenir de notre système de protection sociale que le gouvernement précarise lentement mais sûrement »*, tandis que Marie-Claude Beandeau (PC, Val-d'Oise) jugeait *« ce budget angoissant, tant le décalage entre les besoins et les crédits est important »*.

Mais c'est sur un point plus précis que Mme Veil – et au-delà d'elle, le gouvernement – a suscité l'émotion la plus vive des sénateurs, majorité et opposition presque confondues. Comme à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 19 novembre), la révision, plus restrictive, des conditions d'attribution de l'allocation pour adulte handicapé que le ministre du budget a introduite parmi les articles non rattachés (article 52) du projet de loi de finances, provoque une fronde générale.

Jacques Machet (UC, Marne) a jugé cet article *« particulièrement contestable et contraire à l'esprit de la loi de 1975 »* sur la protection des handicapés et a annoncé que la commission des affaires sociales proposerait d'*« abroger »* cet article.

Charles Metzinger (PS, Moselle) a été sans pitié pour Mme Veil, évoquant *« le scélérat article 52 »* qu'elle avait été *« bien inspirée de laisser M. Sarkozy soutenir »*, tant il est contraire à la loi que le ministre des affaires sociales avait elle-même fait adopter en 1975. Et M. Fourcade insistait, à nouveau, pour souligner qu'en réduisant le champ d'attribution de l'allocation d'adulte handicapé, le gouvernement allait faire peser de nouvelles charges sur la fiscalité locale, en gonflant encore le nombre de demandeurs du revenu minimum d'insertion.

Mme Veil a rappelé que cet article controversé visait à répondre aux critiques récentes et vigoureuses de la Cour des comptes qui a dénoncé l'utilisation abusive de l'allocation adulte handicapé au bénéfice de personnes souffrant surtout de handicaps sociaux (*le Monde* du 25 novembre). Elle a confirmé qu'une circulaire en préparation ménagerait une *« application souple »* des nouvelles règles d'attribution de l'allocation et a précisé notamment que tous les séropositifs et malades du sida pourraient bénéficier de l'allocation si leur affection a des répercussions sur leur vie professionnelle et sociale. La question, à l'évidence, rebondira d'ici à la fin du débat budgétaire.

**GÉRARD COURTOIS**

**FRONT NATIONAL : M. Gaucher démissionne du conseil du dix-neuvième arrondissement de Paris.** – Roland Goguillot, dit Gaucher, membre du bureau politique du Front national, a donné sa démission du conseil du XIXe arrondissement de Paris, où il avait été élu en 1989. Le FN justifie ce départ par l'âge de l'intéressé – 74 ans – et par le fait qu'il n'a *« pas beaucoup de temps à consacrer à cette fonction »*. Elu conseiller régional de Franche-Comté depuis mars 1992, M. Gaucher dirige le magazine *le Crapouillot* après avoir quitté, cette année, la direction de *National-hebdo*, publication qui a été reprise en main par le Front national. A plusieurs reprises, Roger Madec, conseiller socialiste du dix-neuvième arrondissement de Paris, avait demandé, seul, la démission de M. Gaucher, ancien responsable du Rassemblement national populaire (RNP), un parti de la collaboration dirigé par Marcel Déat, qui ne ménagea pas ses efforts de propagande en faveur des nazis.

## POLITIQUE

Les fausses factures du secrétaire général du syndicat intercommunal

# L'endettement du SIVOM de La Baule est évalué à 441 millions de francs

**NANTES**

*de notre correspondant*

Une dette astronomique et 17 millions de francs de fausses factures mettent dans l'embarras quinze élus de la région bauloise et leur président, Olivier Guichard (RPR), député, maire de La Baule (Loire-Atlantique). *« Je n'arrive pas à comprendre ce qui lui est passé par la tête »*, affirme le président du conseil régional des Pays de la Loire, pour qui cette *« affaire »* est plus qu'une escroquerie, une trahison. Trahison d'une amitié de vingt ans avec Roger Potot, secrétaire général du syndicat intercommunal, mis en examen pour faux et usage de faux en écritures publiques et incarcéré depuis le mois d'octobre.

### *2 millions de francs pour les grenouilles*

L'affaire éclate en juin dernier, quand le trésorier-payeur de La Baule refuse de payer une facture de travaux imputée au SIVOM, notamment de peinture, concernant une usine des eaux dont la construction n'a jamais été terminée. L'entreprise bénéficiaire du contrat, passant par l'intermédiaire d'une société d'affacturage a déjà touché 6 millions de francs. D'autres fausses factures du même type, pour des travaux tout aussi fictifs, seront également découvertes.

Les élus des quinze communes adhérentes du SIVOM constatent qu'ils n'ont pas suffisamment contrôlé la gestion du syndicat. *« Les dossiers qui nous étaient présentés étaient bien ficelés »*, explique Michel Rabreau (RPR), maire de Guérande, qui ajoute : *« Nous n'avions pas de raison de ne pas les approuver. »* Bien ficelés, sans doute, mais parfois douteux dans leur objet : ainsi cette étude commandée en 1992 pour savoir s'il serait possible d'introduire des grenouilles dans les marais de Saint-André-des-Eaux. L'étude, qui conclura de façon négative, aura coûté 2 millions de francs.

*« Le trou laissé par les fausses factures n'est que l'arbre qui cache la forêt »*, affirme René Leroux (PS), maire de La Turballe. L'audit demandé, dès le mois de juillet, par M. Guichard, et présenté cette semaine aux élus, révèle, au-delà des escroqueries diverses, un endettement global de 441 millions de francs qui correspondrait en réalité, explique aujourd'hui le SIVOM, *« au montant global des emprunts contractés pour financer les investissements communs aux collectivités adhérentes »*.

Selon la Fiduciaire de France, qui a réalisé l'audit, le SIVOM ne pourra retrouver son équilibre financier au mieux qu'en 1998. Le comité syndical doit décider des mesures de redressement lors de sa prochaine réunion, le 18 décembre. Il y a fort à parier que les contribuables seront appelés à la rescousse et que les factures d'eau, notamment, seront revues à la hausse. D'autre part, connaîtra-t-on avec précision l'étendue des dégâts ? L'ensemble des élus du SIVOM ont décidé le huis clos, lundi 29 novembre, lors de la présentation des conclusions de l'audit, qui n'a donc toujours pas été rendu public. Le document n'étant pas couvert par le secret de l'instruction, le maire de La Turballe affirme qu'il en révèlera le contenu dans les prochains jours.

**YVES DECAENS**

La levée de l'immunité parlementaire de M. Tapie

# L'embarras des députés

Les députés se prononceront, mardi 7 décembre, sur la proposition de résolution qui reprend les conclusions de la commission *ad hoc*, favorables à la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, député République et liberté des Bouches-du-Rhône, mis en cause dans l'affaire Testut. Alors que la session doit s'achever le 20 décembre, ouvrant ainsi la période d'intersession pendant laquelle les parlementaires ne sont plus protégés par l'immunité, certains élus s'interrogent sur l'opportunité de ce vote.

Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain, a déclaré, vendredi 27 novembre sur Europe 1, qu'il *« votera en conscience »* et que sa décision *« n'engage en aucune façon, ni d'un côté, ni de l'autre, le PR »*. Pour le député UDF du Pas-de-Calais, M. Tapie est un *« homme comme tout le monde et, pour toutes les affaires de droit commun, il ne devrait pas y avoir d'immunité parlementaire, l'immunité devrait être réservée à des faits politiques »*. M. Vasseur a reconnu *« éprouver un certain malaise »* face à une *« dérive politico-médiatique sur les affaires judiciaires »*. *« Je pense qu'on nous utilise les uns et les autres et je trouve ça malsain »*, a-t-il ajouté.

Interrogé également vendredi par Sud Radio, Dominique Baudis (UDF, Haute-Garonne) a déclaré : *« Le juge pouvait mettre en examen M. Tapie au mois de septembre, sans rien demander aux parlementaires. Il pourra le faire dans vingt ou vingt-cinq jours sans rien leur demander* [d'autant que] *les affaires en question ne viennent pas d'éclater »*. Le maire centriste de Toulouse a ajouté : *« Pourquoi demander aux députés de s'ériger en quelque sorte en juges ? Notre vote sera interprété ou bien comme une affirmation de culpabilité ou bien comme une affirmation d'innocence (...). Si la levée d'immunité parlementaire est refusée, M. Tapie transformerait cela en victoire politique. Ce qui serait également inacceptable. »*

De son côté, Gilles de Robien (UDF-PR), député de la Somme afait part sur RMC, de son intention de voter en faveur de la levée de l'immunité *« car la commission* ad hoc *l'a ainsi décidé et qu'elle connaît la totalité, ou la quasi-totalité du dossier »*. Il a toutefois précisé : *« Personnellement, je regrette cette conclusion mais c'est celle d'une commission faite d'honnêtes gens. »*

Patrick Braouezec, député communiste contestataire de Seine-Saint-Denis, a jugé *« regrettable »* que Georges Marchais, qui a jugé *« inutile »* cette demande de levée d'immunité (*le Monde* du 4 décembre), *« n'ait pas participé aux réunions »* du groupe communiste *« où il aurait pu exprimer et défendre son point de vue »*. *« Quelle est donc la raison qui conduit Georges Marchais à exprimer, aujourd'hui, une position qui contredit celle de son groupe parlementaire ? »*, s'interroge M. Braouezec.

Le premier congrès du Mouvement des citoyens

## M. Chevènement : « la démocratie est atteinte »

**SAINT-EGRÈVE (Isère)**

*de notre envoyé spécial*

En ouvrant le congrès constitutif du Mouvement des citoyens, vendredi 3 décembre à Saint-Egrève (Isère), Jean-Pierre Chevènement a affirmé que lorsque la gauche et la droite sont *« interchangeables »*, *« la démocratie est atteinte »*. Devant près de huit cents délégués, le député (apparenté PS) du Territoire de Belfort a expliqué : *« Si être de gauche c'est laisser filer le chômage et appeler au secours l'abbé Pierre, je ne m'en sens pas. »* L'ancien leader du CERES a rappelé ces deux dates : la Révolution d'octobre 1917 et la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, pour mieux définir la mission du mouvement créé en août 1992 : *« Inventer un sens pour le monde de l'après-communisme. »* Au cours de ce congrès qui doit s'achever dimanche 5 décembre, les délégués du Mouvement des citoyens – qui revendique près de huit mille adhérents – devaient à la fois adopter les statuts du parti, une déclaration de principes et une résolution d'orientation politique.

**J.-L. S.**

## COMMUNICATION

Le débat sur la réforme du système audiovisuel à l'Assemblée nationale

# M. Carignon bénéficie du soutien du RPR contre l'UDF

**La discussion générale du projet de loi modifiant la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, commencée dans l'après-midi du vendredi 3 décembre, en première lecture, à l'Assemblée nationale, a donné lieu à six heures de débats. Accusé par les socialistes de privilégier la défense des intérêts de TF1 et critiqué par la plupart des orateurs de l'UDF à cause de son empressement à créer une chaîne publique de télévision éducative sur le réseau hertzien, le ministre de la communication, Alain Carignon, a obtenu le soutien du groupe RPR, y compris contre le projet visant à rattacher RFO à la présidence commune de France 2 et France 3 que préconise Michel Péricard, député RPR des Yvelines. La discussion des dix articles du texte gouvernemental et des nombreux amendements déposés par les différents groupes devait avoir lieu samedi.**

Le ministre de la communication, Alain Carignon, s'est donné le beau rôle en prenant le parti de porter un regard distancié sur le paysage audiovisuel. Nul ne saurait le blâmer de prendre du recul avant d'aborder certaines contingences. Confronté à la cacophonie que son projet de réforme a suscitée, ces jours derniers, à l'intérieur de la majorité parlementaire, il a donc regretté, en ouvrant les débats, le 3 décembre, au Palais-Bourbon, que le système audiovisuel de notre pays donne, une fois de plus, l'impression de n'être *« pas encore entré dans l'âge adulte. »* Il a déploré ces *« querelles franco-françaises »* qui lui paraissent *« très subalternes au regard de ce qui reste à faire pour assurer le maintien de la présence française dans l'audiovisuel mondial. »*

Mais il ne suffit pas toujours de prendre de la hauteur pour éviter les éclaboussures. Les députés socialistes ont tout de suite ramené M. Carignon à des considérations terre à terre en recourant, par l'intermédiaire de Didier Mathus (Saône-et-Loire), à la procédure de la question préalable pour soutenir qu'il n'y avait pas lieu de délibérer puisque le projet gouvernemental n'avait pas d'autre but, en cette fin d'année, que de faire, selon eux, *« des cadeaux »* à la principale chaîne de télévision privée, TF 1. M. Mathus avait bien ficelé son propre « paquet-cadeau ».

*« Votre projet répond à une stratégie mûrement pesée,* a-t-il notamment déclaré à l'adresse du ministre de la communication. *C'est un projet de complaisance, principalement destiné à satisfaire les impatiences d'un groupe privé, TF 1. Aujourd'hui, vous voulez faire des cadeaux à TF 1 qui ne veut plus attendre son « retour d'investissement politique », puis, au printemps, vous vous occuperez du secteur public, du Conseil supérieur de l'audiovisuel, du câble et du reste. Cette stratégie en deux temps s'inscrit dans la grande danse du scalp organisée depuis des mois autour d'Hervé Bourges par votre majorité dans sa volonté de mieux contrôler l'audiovisuel public. Si M. Bourges est coopératif, et si le CSA fait le bon choix – celui du RPR – pour son successeur, alors, au printemps, le gouvernement sera bienveillant pour le secteur public et le CSA. Sinon, on peut imaginer la suite. En droit commun, c'est ce qu'on appelle du chantage et ce procédé est peu honorable. »*

Soutenu par deux de ses collègues, Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis) et Julien Dray (Essonne), l'orateur socialiste a longuement poursuivi sa charge en reprochant notamment au gouvernement d'assurer la pérennité de TF 1 en portant à dix ans l'autorisation d'émettre accordée aux chaînes de télévision et de renforcer la position dominante du groupe Bouygues dans le système audiovisuel en portant de 25 % à 49 % la part maximale qui peut être détenue par un même actionnaire dans le capital d'une société de télévision.

### *« Un risque considérable... »*

Contestant qu'il y ait eu urgence en la matière, M. Mathus a accusé M. Carignon d'incarner *« un cynisme rarement atteint par un gouvernement »* et de lancer *« un défi à l'exigence républicaine de pluralisme. Depuis dix ans,* a-t-il ajouté, *l'audiovisuel français est sorti de la préhistoire en renonçant au dogme du non concurrentiel. A l'opposé de cette logique on veut aujourd'hui recréer un monopole non plus d'Etat mais en marge de l'Etat, rendant ainsi les responsabilités politiques de plus en plus tributaires d'un seul pôle d'information. Ce n'est plus Alain Peyrefitte qui dirige l'information télévisée* [allusion à l'époque gaulliste où M. Peyrefitte était ministre de l'information] *mais M. Poivre d'Arvor, que l'on félicite comme principal artisan de la déroute des socialistes aux législatives. »*

*« Ce faisant,* a conclu M. Mathus en mettant en garde le gouvernement, *vous prenez un risque considérable pour la démocratie. Si cette logique d'entreprise coïncide pour un temps avec vos intérêts politiques, ce ne sera peut-être pas toujours le cas et vous pourriez être un jour broyés vous aussi... »*

Cette question préalable, soutenue, au nom des communistes, par Georges Hage (Nord), ayant été repoussée au cours d'un vote à main levée, M. Carignon, jugeant le propos excessif, n'a même pas pris la peine d'y répondre sérieusement. Il s'est contenté de dire que le gouvernement de M. Balladur n'avait *« pas de leçon à recevoir »* de la part de socialistes qui avaient naguère confié la défunte Cinq à un homme comme *« M. Berlusconi, qui vient de prendre position en faveur des néo-fascistes italiens »*.

### *L'« autre logique »*

M. Carignon a consacré l'essentiel de son propos à convaincre les députés de l'UDF d'approuver sans délai la création d'une chaîne à vocation éducative sur le canal diurne du cinquième réseau hertzien, avant les programmes d'ARTE. Partisans, comme Valéry Giscard d'Estaing, d'un ajournement de ce projet jusqu'à la session parlementaire du printemps – contrairement à leur collègue, Michel Pelchat (Essonne), rapporteur de la commission des affaires culturelles –, Laurent Dominati (Paris), au nom de son groupe, mais aussi François d'Aubert (Mayenne) Alain Griotteray (Val-de-Marne), Ladislas Poniatowski (Eure) ont confirmé leurs *« divergences »* avec les orientations de MM. Balladur et Carignon en leur reprochant d'obéir à une logique qui pourrait aboutir, en fait, *« à reconstituer l'ORTF dans un contexte de concurrence »*.

Ils y ont opposé *« une autre logique, celle de l'autonomie des chaînes »*, en réclamant que l'argent prévu pour la chaîne éducative soit accordé à France 2 et France 3 pour produire des programmes éducatifs et en demandant la suppression de la présidence commune de France Télévision. L'orateur le plus critique de l'UDF a été un ancien professionnel de l'audiovisuel, Yves Rousset-Rouard (Vaucluse), demandeur d'une *« loi anti-trusts »*, qui a dit carrément qu'il voterait contre le projet de loi en reprochant au gouvernement de *« cumuler erreurs et contradictions »* et en se déclarant *« consterné qu'un grand pays comme le nôtre choisisse toujours des solutions du passé devant les problèmes de l'avenir. »*

Dans la nuit de vendredi à samedi, M. Carignon a exhorté le groupe UDF à ne pas tergiverser. Il a fait observer à ses censeurs qu' *« on ne peut pas estimer que le gouvernement ne va pas assez vite dans la voie des réformes et vouloir les retarder quand elles arrivent »*. Il a reçu le renfort du groupe RPR, par la voix notamment de Bertrand Cousin (Finistère), secrétaire national à la communication du RPR, par ailleurs directeur général adjoint de la Socpresse (groupe Hersant). Celui-ci a demandé à l'UDF de *« ne pas faire la fine bouche »* tout en jugeant que la suppression de la présidence commune des chaînes publiques *« n'est pas une nécessité, pas plus qu'il serait opportun d'y ajouter RFO »*.

La question de RFO avait été tranchée avant même l'ouverture du débat. Prévenu par M. Carignon que le gouvernement ne céderait pas sur ce point, M. Péricard avait, d'emblée, amorcé un repli tactique en acceptant de subordonner sa proposition aux conclusions d'une mission d'information qui sera chargée de remettre, *« au printemps »*, un rapport au gouvernement. M. Péricard a passé sa colère sur le président de RFO, François Giquel, en se disant *« scandalisé »* par la réaction de celui-ci à son projet d'amendement et en demandant au ministre de *« le rappeler à l'ordre. »*

Après s'être déclaré d'accord avec M. Pelchat pour demander aux radios musicales de consacrer au moins 40 % de leurs programmes à la diffusion de chansons françaises, M. Carignon semblait disposé, samedi matin, pour obtenir l'aval de l'Assemblée nationale sur l'ensemble du texte gouvernemental, à faire une concession qui puisse donner satisfaction à la fois à M. Péricard et aux députés UDF sans s'attirer les foudres des élus du groupe Hersant : le ministre n'excluait plus d'accepter l'instauration d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles, réclamée notamment par M 6, en compensant cette mesure par une réduction de la TVA en faveur de la presse écrite. On était déjà revenu aux questions *« franco-françaises. »*

**ALAIN ROLLAT**

En raison de revendications insatisfaites du Livre CGT au « Figaro »

# Plusieurs quotidiens parisiens n'ont pas paru

Le quotidien *le Figaro* est absent des points de vente samedi 4 décembre, mais ses suppléments (*Figaro Magazine, Figaro Madame* et *TV Magazine)* ont toutefois été distribués (au prix de 19 francs au lieu de 25). *France-Soir, Paris-Turf* et *Libération* n'ont pas paru non plus.

Ce conflit résulte d'un différend ponctuel intervenu au *Figaro*. Réunis dans la soirée du vendredi 3 décembre avec l'adjoint de Philippe Villin, vice-PDG du *Figaro* et PDG de *France-Soir* alors en déplacement à l'étranger, les délégués CGT de la SIRLO, l'imprimerie du *Figaro*, ont estimé qu'ils n'avaient reçu *« aucune assurance sur le paiement d'heures retenues pour les assemblées générales »* de ces dernières semaines – troublées par des mouvements de grève dans les imprimeries parisiennes dus à la modernisation – alors que ces assemblées générales n'avaient pas empêché la parution du journal. Les délégués CGT du *Figaro* ont aussi estimé ne pas avoir de précisions suffisantes sur l'affectation des différentes catégories d'ouvriers du Livre CGT à la SIRLO.

Les délégués de la SIRLO ont donc jugé, à l'issue de la réunion, que *« la direction avait créé les conditions de la non-parution »* et ont bloqué le transfert des pages – déjà confectionnées – du *Figaro* vers le site d'impression du groupe Hersant, Roissy-Print. A Roissy-Print, les rotativistes ont eux aussi bloqué, *« à titre de représailles »*, selon un responsable CGT, les deux autres journaux du groupe Hersant, *France-Soir* et *Paris-Turf*. Réaction en chaîne : à l'imprimerie Riccobono de Saint-Denis les rotativistes n'ont pas imprimé *Libération* mais ont toutefois laissé sortir *l'Humanité* et *le Quotidien de Paris*.

**Le journaliste chinois Wang Juntao lauréat du prix Reporters sans frontières.** – Le rédacteur en chef du journal *l'Hebdomadaire économique*, le chinois Wang Juntao, emprisonné pour treize ans en raison de sa prise de position lors du Printemps de Pékin, a obtenu, jeudi 2 novembre, le prix Reporters sans frontières (RSF). La remise du prix, vendredi 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, aura lieu en présence de Hou Xiantian, l'épouse de Wang Juntao, qui a constaté lors d'une récente visite que le journaliste *« avait perdu une vingtaine de kilos, son visage était émacié, ses orbites creuses »*. En choisissant Wang Juntao, dont le journal est interdit par les autorités chinoises, le jury de RSF, composé de trente-et-un journalistes français et étrangers, a voulu saluer les vingt-et-un journalistes chinois qui sont encore emprisonnés en Chine.

Après l'ordonnance d'expulsion de la rédactrice en chef

# Le conflit au magazine mutualiste « Viva » est dans l'impasse

Les huit journalistes du magazine mutualiste *Viva* – cinquante rédacteurs au total dont dix-huit au siège parisien – en grève depuis quarante-trois jours au siège du journal, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), pour protester contre le licenciement de leur rédactrice en chef, Sylvie Espasa, s'attendaient à une arrivée de la police au cours du week-end des 4 et 5 décembre.

La première chambre du tribunal de grande instance de Bobigny, saisi en référé par la direction générale de *Viva* (*le Monde* du 3 décembre) a, en effet, ordonné, jeudi 2 décembre, l'expulsion *« sans délai »* de Sylvie Espasa, considérant que sa présence constitue un *« trouble manifeste »*. La direction reproche notamment à M^me^ Espasa des erreurs de gestion et d'avoir arboré un brassard avec une étoile jaune et le mot « Juif » pendant une journée pour protester contre les demandes d'explications sur sa gestion.

La rédactrice en chef a débuté, il y a une semaine, une grève de la faim en compagnie de deux autres rédactrices. Le maire de Montreuil, Jean-Pierre Brard (PCF), également député de Seine-Saint-Denis, a adressé vendredi 3 décembre une lettre au préfet du département afin de lui demander de surseoir à l'envoi des forces de l'ordre et demander que des négociations s'ouvrent. L'inspection du travail a offert sa médiation. Le syndicat national des journalistes CGT, qui ne soutient pourtant pas les grévistes, s'est lui aussi prononcé contre *« tout recours aux force de police dans le journal »* et pour *« l'ouverture de négociations »*. De son côté, l'avocat des huit grévistes a demandé un sursis à exécution de l'expulsion auprès du tribunal de Bobigny, qui devrait être examiné jeudi prochain.

Les grévistes, soutenus par le Syndical national des journalistes (SNJ, autonome), ont proposé au directeur général de *Viva*, Daniel Ernst, de le rencontrer en dehors du magazine. Il a refusé, arguant de son refus de la présence de M^me^ Espasa à la négociation. M. Ernst, nommé le 15 septembre, afin *« de rétablir les comptes de* Viva *et de réintroduire de la rigueur »*, nous a indiqué que M^me^ Espasa *« a commis une faute grave et doit se soumettre au référé, ou elle sera effectivement expulsée »*.

Il fait remarquer, en outre, qu'on *« ne règle pas un conflit du travail en utilisant l'arme de la grève de la faim »* et que, licenciée depuis le 2 novembre, *« M^me^ Espasa n'a toujours pas introduit de référé auprès des prud'hommes »*. Il estime toutefois que le conflit *« avec les autres grévistes peut être résolu très rapidement »*. Les grévistes pour leur part, veulent obtenir l'annulation du licenciement de M^me^ Espasa et *« attirer l'attention des mutuelles sur le comportement du directeur de l'une de leurs filiales »*.

**Y.-M. L.**

**ENVIRONNEMENT**

Tandis que le maire (RPR) d'Arles lance « un appel à la solidarité nationale »

# La chambre régionale des comptes s'en prend aux associations qui gèrent les digues en Camargue

**Deux mois après la crue du Rhône (*le Monde* du 10 octobre), qui a inondé 12 000 hectares de terres en Camargue, Jean-Pierre Camoin, sénateur (RPR) des Bouches-du-Rhône et maire d'Arles, lance « un appel à la solidarité nationale » en faveur de sa région. Cette initiative intervient au moment où la chambre régionale des comptes rend publique l'existence d'une procédure qui met sérieusement en cause les associations chargées de gérer les digues camarguaises.**

La rupture de la digue de Figarès – aujourd'hui colmatée – pourrait bien entraîner celle du « système de gestion » de la Camargue. La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par la procédure dite de « gestion de fait » qu'elle a engagée avant même les inondations d'octobre, remet en effet en cause bien des pratiques, désormais ouvertement contestées par ceux qui les subissent. Dans le collimateur de la chambre : une kyrielle d'associations syndicales chargées de l'irrigation, du drainage ou de l'entretien des digues dans le département des Bouches-du-Rhône.

De création coutumière et remontant, pour certaines, à plusieurs siècles, ces associations dites « forcées » sont des organismes assez particuliers, auxquels tous les propriétaires fonciers camarguais doivent obligatoirement adhérer. Aux cotisations s'ajoutent des subventions de l'Etat et ces ressources sont considérées comme de l'argent public dont la gestion est, du reste, placée sous le contrôle d'un comptable public. La loi fait obligation à ces associations de tenir des comptes séparés qui doivent être déposés, chaque année, auprès de la chambre régionale des comptes.

Or, malgré de multiples rappels à l'ordre, la chambre n'a jamais pu obtenir le dépôt de ces comptes que de façon épisodique et très incomplète. De plus, il est apparu que l'ensemble de ces associations font « trésorerie commune », par le biais d'un organisme sans personnalité morale, qui gère leurs fonds déposés, pour l'essentiel, sur un compte ouvert, non pas au Trésor public comme le veut la loi, mais au Crédit agricole d'Arles. Une aubaine pour la « banque verte », quand on sait que le chiffre d'affaires des associations camarguaises est de l'ordre de 60 millions de francs par an. Autre anomalie : une partie des fonds aurait été utilisée pour effectuer des placements financiers, alors que, dans le même temps, ces associations déplorent un manque de moyens pour remplir leurs missions...

### *Des justificatifs avant la fin décembre*

Interrogé par la chambre régionale des comptes, le comptable public – qui n'appartient pas à l'administration du Trésor – a assuré qu'il ne parvenait pas lui-même à obtenir des dirigeants concernés les éléments dont il a besoin. Lassée de tant d'atermoiements, la chambre a donc pris la décision d'engager une procédure de gestion de fait, portant sur les comptes des cinq dernières années. Celle-ci a abouti, le 28 juin, à un jugement provisoire, officiellement notifié aux intéressés à la fin du mois d'août. Par ce jugement, les présidents successifs des associations, ainsi que le comptable public et le Crédit agricole d'Arles, ont été déclarés « comptables de fait » à titre provisoire. Ils doivent, avant la fin décembre, produire des justificatifs de l'ensemble des dépenses faites par les associations.

« *Nous sommes incapables, à l'heure actuelle*, nous a indiqué le président de la chambre, Alain Seyriex, *de dire d'où vient l'argent, où il va et à quoi il sert, puisque nous n'avons pas de comptes. Nous ne partons pas* a priori *du principe qu'il y a eu une gestion malhonnête. Mais nous ne pouvons pas admettre ce refus systématique de nous fournir des comptes clairs, cohérents et déposés dans les délais.* » Si les dirigeants des associations ne fournissaient pas ces justificatifs, la chambre serait appelée à reconstituer elle-même les comptes. Dans ce cas, les intéressés seraient déclarés responsables des dépenses non prouvées qu'ils devraient alors prendre à leur charge.

### *Système féodal et potentats locaux*

Dans son jugement du 29 juin, la chambre a, d'autre part, exigé d'eux qu'ils apportent la preuve du reversement de la totalité des fonds dans les caisses du Trésor public. Or, depuis l'été dernier, les associations ne se sont toujours pas manifestées. « *Nous n'avons aucune réponse*, souligne M. Seyriex, *ni du comptable public, ni du Crédit agricole, ni d'aucun des présidents mis en cause. Rien !* »

Parmi toutes les associations visées, celle des Chaussées de grande Camargue, chargée de l'entretien des digues, illustre plus particulièrement le système « féodal » qui paraît avoir cours dans le delta du Rhône. A trois reprises déjà, depuis 1987, à la suite de requêtes engagées par un cotisant, Michel Biagetti – auquel s'est joint un comité d'intérêt de quartier d'Arles –, le tribunal administratif a annulé ses assemblées générales, ainsi que l'élection des syndics organisée dans des conditions irrégulières. Il semble que sa transformation en syndicat intercommunal ou en syndicat mixte (dans lequel entreraient le département et la région) soit devenue inévitable.

Certains petits agriculteurs sinistrés sont bien décidés, en tout cas, à provoquer un débat sur les éventuelles responsabilités de cette association dans la rupture de la digue de Figarès. Une cinquantaine de sinistrés ont déposé plainte dans le cadre de l'enquête administrative d'usage faite par la gendarmerie d'Arles. « *Il s'agit de plaintes à caractère général*, nous a précisé le procureur de la République de Tarascon, Charles Modat, *mais plusieurs évoquent les causes de la rupture de la digue et, parmi celles-ci, l'installation, non conforme, de stations de pompage qui pourraient avoir affaibli l'ouvrage. Il faudra vérifier si des infractions ont été commises.* »

En fait, il est de notoriété publique que l'entretien des digues laissait grandement à désirer. Dans un rapport daté du 26 octobre, le président du Syndicat intercommunal des digues du Rhône (compétent sur la rive droite du Petit Rhône), Gilles Dumas, maire de Fourques (Gard), estime ainsi que la rupture de la digue de Figarès « *atteste une fragilisation et un défaut d'entretien* », sans exclure toutefois « *un accident géologique* ». Il énumère également une série d'errements : des « *travaux, faits sans autorisation, de perçage de la digue pour le passage de tuyaux d'alimentation en eau* » à « *l'arasement du pied de la digue pour agrandir un champ ou un chemin* ».

Tout récemment créée, l'Association des Camarguais, qui regroupe des résidents et des petits propriétaires, veut mettre un terme à une situation qu'elle juge « *inacceptable* ». « *Tout fonctionne très mal dans les institutions de gestion de la Camargue qui sont aux mains de potentats locaux* », s'indigne son président, Jean-Luc Malacarne. *Nous demandons à avoir voix au chapitre, notamment en ce qui concerne la gestion du parc naturel régional de Camargue. Si la crue du Rhône devait amener plus de démocratie, elle aurait au moins servi à quelque chose.* »

C'est dans ce climat d'agitation – occulté lors de sa conférence de presse du 1er décembre – que Jean-Pierre Camoin, sénateur (RPR) des Bouches-du-Rhône et maire d'Arles, a lancé, au Palais du Luxembourg à Paris, « *un appel à la solidarité nationale et internationale* » en faveur de la Camargue. Pour « *rassembler les fonds nécessaires* » à une « *aide d'urgence* », après que la fin des opérations de pompage, le 23 novembre, eut révélé l'ampleur des dégâts causés par la crue du Rhône. Cette « aide d'urgence » n'a pas été chiffrée, le montant financier du sinistre n'ayant pas été encore établi.

### *Une campagne sentimentalo-publicitaire*

A dire vrai, cet « appel au peuple », dans une salle lambrissée du Sénat, a semblé quelque peu surréaliste, compte tenu des admonestations de la chambre régionale des comptes. D'autant que la campagne entreprise par M. Camoin ressemble avant tout à une opération sentimentalo-publicitaire : un slogan de midinette, « *La Camargue, on va tous lui montrer qu'on l'aime* » ; un film vidéo pour tour-opérateur ; un « comité d'honneur de soutien » composé – outre d'élus – d'artistes, d'écrivains et autres personnalités ayant quelque bien dans le delta du Rhône ; des sponsors régionaux – dont la filière du riz camarguais – et nationaux, accourus la main sur le cœur.

La médiatisation de cette campagne a été détaillée : quatre mille panneaux publicitaires, un affichage abondant dans les abribus, les commerces et les lieux publics, des pages de publicité dans la presse nationale et régionale, et une promotion tous azimuts de la cassette vidéo (26 minutes, 139 F).

Surréalisme encore : tout en appelant à la générosité publique, le maire d'Arles a remercié l'Etat, qui a pris en charge le coût du pompage des 100 millions de mètres cubes d'eau et déjà versé 17 millions de francs pour le colmatage des brèches dans les digues et pour l'aide aux sinistrés. Pour ces derniers (environ 450 familles), le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a débloqué 150 000 francs et le comité local de solidarité avait recueilli, fin novembre, 600 000 francs. Toujours selon M. Camoin, il ne reste plus aujourd'hui qu'une dizaine de familles à reloger.

Alors que le conseil des ministres du 30 novembre vient de rappeler que les inondations de cet automne ont tué vingt-deux personnes dans des départements au moins aussi éprouvés – on n'a fort heureusement déploré aucune victime en Camargue – et au moment, surtout, où d'autres catégories de la population, comme les gens sans abri ou les chômeurs sans ressources, ont autrement besoin de la solidarité nationale, cette campagne arlésienne semble superfétatoire. A moins que l'image mythique de la Camargue n'autorise tout, y compris le dédain dans lequel a été tenue, jusqu'à présent, la chambre régionale des comptes.

MICHEL CASTAING et GUY PORTE

Vivement contestée en Allemagne et par les écologistes

# La simulation d'un accident nucléaire à Cadarache a eu lieu sans problème

Comme il l'avait annoncé, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) a procédé, jeudi 2 décembre, à Cadarache (Bouches-du-Rhône), à la fusion déclenchée d'une dizaine de kilos de combustible nucléaire dans une installation étanche du réacteur de recherche Phébus (*le Monde* du 10 mars). Cette opération délicate, préparée de longue date en coopération avec les pays européens, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Corée, avait pour but de reproduire et d'étudier à l'échelle du cinq millième (1) les phénomènes qui président à la fusion accidentelle d'un cœur de réacteur pour ensuite en prévenir au mieux les effets.

Un tel scénario n'a rien de théorique et c'est pour l'avoir oublié que les exploitants de la centrale américaine de Three-Mile-Island (Pennsylvanie) s'y sont trouvés confrontés en 1979 à la suite d'un manque de refroidissement de leur réacteur. Une bonne partie du combustible qu'il contenait fondit alors en libérant d'importantes quantités de produits de fission qui, heureusement pour l'environnement, restèrent pour l'essentiel dans l'enceinte de l'installation. Plus près de nous, en 1986, l'explosion accidentelle du réacteur n° 4 de Tchernobyl a engendré de tels phénomènes avec hélas les conséquences que l'on sait.

C'est pourquoi l'IPSN s'est lancé dans un programme international de recherche de 900 millions de francs sur dix ans sur ce sujet. Le premier essai de fusion de combustible, qui a été porté à 2 850 °C, a donc eu lieu jeudi. Il devrait être suivi de cinq autres d'ici à 1998. En attendant, les chercheurs vont dépouiller les premiers résultats, étudier le déroulement des phénomènes et analyser les produits de fission engendrés par l'expérience qui, contrairement aux craintes affichées par les écologistes allemands prédisant un Tchernobyl provençal, sont restés confinés dans leur bidon.

Voilà quelques semaines, ces prédictions alarmistes avaient conduit certains tour-opérateurs allemands à conseiller à leurs clients d'éviter la France et en particulier le sud du pays promis à la catastrophe nucléaire. Opposé à ce programme, le Parti social-démocrate allemand (SPD) est d'ailleurs revenu à la charge, jeudi, en qualifiant de « *dangereuse, irresponsable et absurde* » cette simulation d'accident tout en s'interrogeant « *sur l'intérêt réel de cette expérimentation réalisée dans des conditions qui sont, certes proches de la réalité, mais qui, toutefois, n'y correspondent pas.* »

Chez les écologistes – ils étaient une vingtaine à manifester le jour de l'expérience devant les grilles du centre de Cadarache, – les argumentations sont plus structurées. Si les Amis de la Terre, qui « *n'aiment pas l'énergie nucléaire* », estiment que « *ce qui peut améliorer* [la] *sûreté est utile* », Greenpeace réclame « *la remise en cause du programme Phébus.* » Le mouvement écologiste, dont six militants avaient escaladé, mercredi 1er décembre, la cheminée du réacteur, ajoute que, « *loin de faire progresser la sûreté, le programme Phébus-PF risque de donner une sensation illusoire de sûreté et de maîtrise de l'accident nucléaire grave.* »

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les quantités de combustible contenues dans un réacteur nucléaire à eau pressurisée de type EDF sont d'environ une centaine de tonnes.

**MÉDECINE**

A la suite d'un rapport sur la prévention des risques mortels en salle de réveil

# Les médecins anesthésistes-réanimateurs dénoncent « l'autosatisfaction irresponsable des ministres »

**On pourrait, chaque année en France, éviter plusieurs centaines de décès survenant lors d'anesthésies-réanimations. Telle est la principale conclusion d'un rapport du Haut Comité de la santé publique remis récemment au gouvernement. Une polémique est née après la publication d'un communiqué du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, qui qualifie de « positif » le constat établi par le rapport. Le syndicat des anesthésistes dénonce « l'autosatisfaction irresponsable des ministres ».**

« *A la différence d'un acte thérapeutique dont l'incertitude dans la qualité du résultat est plus ou moins implicitement acceptée, l'anesthésie n'apporte pas, par elle-même, de bénéfices thérapeutiques*, peut-on lire en introduction du rapport du Haut Comité de la santé publique sur le risque anesthésique. *Dès lors, toute complication liée à l'acte anesthésique n'apparaît pas contrebalancée par le risque thérapeutique et se trouve particulièrement mal acceptée par le public.*

» *Il est paradoxal que l'anesthésie-réanimation, qui a grandement contribué à l'essor de la chirurgie moderne, n'apparaisse qu'exceptionnellement dans les médias à l'occasion des succès de celle-ci alors que ses accidents sont régulièrement rapportés à grand bruit. Il en résulte qu'en France, comme ailleurs dans le monde, l'anesthésie-réanimation est une des disciplines médicales pour lesquelles les suites médico-légales sont les plus fréquentes et les indemnisations les plus élevées en cas de complications graves.* »

Avec sept mille cinq cents médecins qualifiés, l'anesthésie-réanimation est, numériquement, en France la spécialité la plus importante, mais ce nombre cache de très importantes disparités régionales. Selon la cotation des caisses de sécurité sociale, on compterait en France huit millions d'anesthésies annuelles. Mais une étude de l'INSERM n'en comptabilisait que trois millions et demi entre 1978 et 1982. Sans doute faut-il compter avec l'important développement de l'endoscopie sous anesthésie, ainsi qu'avec de nombreux actes de radiologie dits « interventionnels » et avec l'analgésie péridurale en obstétrique.

L'enquête de l'INSERM avait, en son temps, conclu à une mortalité – ou a une morbidité grave – comprise entre un sur huit mille et un sur treize mille actes (*le Monde* des 3 et 15 septembre 1982). « *L'analyse des facteurs en cause dans la survenue de ces accidents péri-opératoires fait apparaître que 72 % d'entre eux auraient pu être détectés plus sûrement et plus rapidement par une surveillance instrumentale appropriée. (...) Si l'on ne dispose pas de données récentes pour la France, l'analyse des dossiers d'expertise médico-légale comme de ceux des compagnies d'assurances montre que les problèmes fondamentaux rencontrés lors de l'enquête de l'INSERM persistent : défaut de salles de réveil, défaut de matériel de surveillance, même si une amélioration par rapport à cette époque est plus que probable* », note aujourd'hui le rapport du Haut Comité.

Au-delà des souffrances et des drames individuels, le retentissement socio-économique des accidents liés à l'anesthésie apparaît nullement négligeable (*voir encadré ci-contre*). « *Le montant des indemnisations des accidents graves impliquant l'anesthésie se situait, il y a peu, en moyenne, entre 1 et 2 millions de francs. Des jugements récents rendus en France ont fait apparaître des indemnisations encore supérieures*, peut-on lire dans le rapport. *Ce risque a amené les compagnies d'assurances à augmenter les primes demandées aux médecins anesthésistes-réanimateurs, voire, pour certaines, à renoncer à assurer la responsabilité civile de ceux-ci. Ce risque médico-légal (...) réduit l'attrait de cette discipline auprès des étudiants reçus à l'internat. Il témoigne surtout d'une légitime intolérance du public envers ces accidents alors que ces derniers sont évitables dans une grande proportion par des moyens connus.* »

### *Réduire de moitié les risques*

Selon le rapport, la fréquence des accidents mortels, de l'ordre de un sur dix mille environ « *ne saurait être une fatalité, la surveillance en salle de réveil et les progrès du monitorage permettant d'éviter un grand nombre de ces catastrophes. Si le risque nul ne saurait exister, on sait désormais que 70 % environ de ces accidents sont* a priori *évitables. Il apparaît donc réaliste de se fixer comme objectif une réduction de moitié du risque lié à l'anesthésie (...)* ». En d'autres termes, on pourrait, avec des mesures adaptées, prévenir chaque année plusieurs centaines de décès.

Parmi les propositions du Haut Comité de la santé publique, la plus importante concerne la salle de réveil, concept qui associe le local où le malade sort de l'inconscience, mais aussi le personnel et le matériel nécessaires à cette phase de l'intervention. « *Dans les CHU, près d'un patient sur deux ne bénéficie pas encore de cette surveillance*, peut-on lire dans le rapport. *Cette situation est la même dans les autres hôpitaux publics et a peu de chances d'être meilleure dans le secteur libéral. La transformation des circulaires ministérielles précédentes en textes réglementaires devrait permettre de corriger rapidement cette situation. La réglementation doit être telle qu'en l'absence de salle de réveil l'anesthésie ne soit pas autorisée.* »

En dépit de ce bilan peu enthousiasmant, Simone Veil, ministre des affaires sociales de la santé et de la ville, et Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, publiaient il y a quelques jours un communiqué sybillin, dans lequel ils jugeaient le constat « *positif* », compte tenu notamment du fait que, en dix ans « *la proportion de malades bénéficiant d'un passage dans une salle de réveil a doublé, passant de 34 % à 61 %* ». La société française d'anesthésie-réanimation a rapidement réagi faisant part de son « *inquiétude* » devant une telle « *analyse réductrice* ». « *En l'absence d'un décret sur les salles de réveil, il y a lieu de craindre que des accidents ne viennent périodiquement rappeler l'impérieuse nécessité de ces mesures* », soulignent les responsables de cette société savante.

Le syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs est beaucoup plus critique en « *dénonçant avec la plus grande vigueur l'autosatisfaction irresponsable des ministres* ». « *Oser se satisfaire de 60 % des patients bénéficiant d'un passage en salle de réveil après l'opération, c'est ignorer les 40 % restants. C'est aussi scandaleusement ignorer ceux qui parmi ces 40 % passent dans une salle de réveil sans personnel adéquat.* »

JEAN-YVES NAU

JUSTICE

Dans une affaire de «caisse noire» et de «versements occultes»

# L'ancien président de Maillard et Duclos est maintenu en détention

**La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a prononcé, vendredi 3 décembre, le maintien en détention de Robert Bourachot, l'ancien président de l'entreprise de bâtiment Maillard et Duclos, arrêté le 18 novembre. Cette société a déposé son bilan durant l'été, et sa maison mère, Lyonnaise des eaux-Dumez, a dénoncé des anomalies de présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1992.**

LYON

*de notre bureau régional*

Dans ses attendus, la chambre d'accusation décrit des abus de biens sociaux réalisés sous forme de prélèvements en espèces, pour un montant de 955 000 francs, et surtout de transferts d'actifs vers d'autres sociétés, pour un montant de 14 millions de francs, sur lesquels l'ancien président du directoire de Maillard et Duclos *«a fourni des explications très imprécises»*. La juridiction présidée par Henri Blondet estime que ces faits sont de nature à troubler gravement l'ordre public *«dans la période de crise et de chômage actuelle»*, car l'insuffisance d'actifs a été estimée à plus de 200 millions de francs au moment de la défaillance de la société.

Selon les juges lyonnais, *«la constitution d'une caisse noire pour faire des versements occultes aux maîtres d'œuvre ou à des fonctionnaires et les instructions données par la direction du groupe Dumez ne sauraient justifier la mise en liberté (...) Ces arguments (...) justifient la poursuite des recherches et les auditions de responsables du conseil de surveillance ou du directoire; l'identification et l'audition des responsables des sociétés qui ont bénéficié des transferts de fonds, en l'absence de toute possibilité de pression et de concertation* (...) *La détention paraît nécessaire pour éviter le risque de renouvellement de l'infraction»*. Me André Soulier, avocat de M. Bourachot, avait plaidé que la détention de son client, peu désireux de jouer le rôle d'un *«bouc émissaire»*, revêt un caractère discriminatoire. En effet, le directeur administratif et financier de Maillard et Duclos, Gérard Tamet, signataire des chèques, et Philippe François, directeur technique de l'entreprise au moment des faits, tous deux toujours en fonctions dans la société, ont été laissés en liberté malgré leur récente mise en examen.

### *Secrétariat à mi-temps*

Dans la décision de justice, il apparaît que les paiements injustifiés ont bénéficié aux sociétés Gaia, Mythra et FJM, certaines d'entre elles ayant des dirigeants communs. Selon Gérard Tamet, Robert Bourachot a expliqué, dès 1987, que sa *«politique en matière de recherche de marchés consistait à verser des sommes d'argent occultes à divers décideurs»*, avec l'aval de son groupe. A une date non précisée de 1992, l'approvisionnement en espèces n'aurait plus été assuré par Dumez, écrivent les magistrats lyonnais; Maillard et Duclos aurait donc été invitée à *«sortir des fonds»*. Il a été constaté que Maillard et Duclos a irrégulièrement financé deux emplois : le premier, de juillet 1992 à juillet 1993, pour le secrétariat à mi-temps de la délégation des jeunes RPR du Rhône, avec un salaire brut de 6 000 francs. Le second, du 1er août 1989 au 1er juin 1993, à la permanence du député Michel Noir, maire de Lyon. La titulaire de ce poste a expliqué qu'elle a bien, en pratique, exercé son activité professionnelle au 7, place des Terreaux alors que la Fondation pour la réussite scolaire (1), censée l'employer en réalité, exerçait sa propre activité dans les locaux de l'hôtel de ville, distant d'une centaine de mètres.

Sans produire encore de pièces, M. Bourachot récuse les charges pesant sur son activité professionnelle, qui fit de lui l'un des premiers bâtisseurs de Lyon. Le dépôt de bilan de Maillard et Duclos avait suscité une vive émotion dans la région lyonnaise, car le groupe Lyonnaise-Dumez a d'abord paru hésiter à endosser les dettes de sa filiale. Depuis la défaillance de la société, l'effectif des salariés a été ramené de 620 à 386 personnes.

**GÉRARD BUÉTAS et LAURENT GUIGON**

(1) Cette Fondation est présidée par Jérôme Monod, en sa qualité de président du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez.

SOLIDARITÉ

Première manifestation de sans-abri à Paris

# Pour un «revenu minimum d'existence»

*«Des toits, tout simplement.»* La banderole est d'une sobriété explicite. Elle précède, vendredi 3 décembre, devant le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, puis devant l'hôtel Matignon, une poignée de gens sans domicile fixe (SDF), déçus d'être si peu nombreux – une centaine à s'être rassemblés place Vauban, une cinquantaine à défiler –, mais confortés par la mobilisation des médias.

C'était la première manifestation organisée des SDF en France. La veille, les animateurs du nouveau mensuel *Faim de siècle* – notamment deux jeunes âgés de vingt-quatre ans, Kathy et Cyrille – avaient tenu ce discours : *«Nous ne sommes pas des clochards, ni des mendiants. La plupart d'entre nous ont moins de trente ans. Nous voulons travailler et être logés. Sans emploi, nous ne pouvons obtenir de logement. C'est un cercle vicieux, on n'en sort pas.»*

Déterminée, blonde, lunettes, salopette à la Coluche, Kathy réclame *«de vrais foyers à l'année, pour tout le monde, célibataires, couples avec ou sans enfants, et que les gens ne soient pas séparés. Je suis enceinte de cinq mois et l'on refuse que le père de mon enfant soit hébergé avec moi. Je ne suis pas la seule dans ce cas»*. Au cabinet de Simone Veil, où une délégation des SDF a été reçue vendredi, on assure que la situation de cette jeune femme était en voie de règlement *«avant Noël, dans un studio construit dans le cadre du plan de 10 000 places en Ile-de-France, destiné à accueillir des familles sans toit avec de très jeunes enfants»*.

Le ministère ajoute : *«Le nombre de places disponibles a toujours été supérieur au nombre de personnes qui ont demandé à être hébergées ou ont été recueillies sur la voie publique.»* Outre que cette assertion est contestée par des associations qui opèrent sur le terrain, ce sont certaines conditions d'accueil qui sont dénoncées par des SDF. *«C'est souvent à la tête du client*, affirme Cyrille. *L'entrée est refusée alors qu'il reste des places disponibles. On ne sait pas pourquoi. Moi, je passe le plus clair de mes journées à vendre des journaux et à chercher un abri pour le soir. Si je n'ai pas vendu assez d'exemplaires, je ne mange pas. Si je n'ai pas trouvé un autre foyer, je couche dehors. Ce n'est pas le RMI qu'il faut, c'est le RME : revenu minimum d'existence, pour pouvoir chercher un vrai travail.»*

Au même moment la direction de la RATP confirmait la fermeture le lundi 6 décembre des stations de métro Saint-Martin et Champ-de-Mars qui avaient été mises à la disposition des SDF. Cette décision a provoqué de vives réactions de Médecins du monde et des organisations qui viennent en aide aux SDF.

**M. C.**

## *Jean-Marie Le Pen contre l'abbé Pierre*

Jean-Marie Le Pen a déclaré, vendredi 3 décembre à Bordeaux, lors d'une réunion publique du Front national : *«Les SDF morts dans la rue sont des Français de pure souche, ce qui prouve que les immigrés ne meurent pas de froid chez nous.»* Non content de cette «analyse» de la situation des plus démunis, le leader d'extrême droite s'est livré à une attaque personnelle contre l'abbé Pierre qui, selon lui, *«éructe toujours en toutes circonstances. C'est un imprécateur dont la propre organisation n'était pas en place et n'a pas prévu la vague de froid»*.

**ISLAMISTES : deux sympathisants du FIS remis en liberté.** – Moussah Kraouche, porte-parole de la Fraternité Algérienne en France (FAF) et Abdelhak Boudjaadar maître auxiliaire de mathématiques dans un lycée d'Orléans, qui avaient été écroués après l'opération de police du 9 novembre contre les islamistes, ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire, jeudi 2 décembre, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Les deux ressortissants algériens avaient été mis en examen du chef d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Ils devront pointer deux fois par semaine au commissariat de leur domicile.

URBANISME

En annulant une décision du tribunal administratif

# Le Conseil d'Etat autorise la Ville de Paris à poursuivre l'opération Seine Rive gauche

**Le Conseil d'Etat a rendu, vendredi 3 décembre, un arrêt qui contredit le jugement du tribunal administratif du 11 mars annulant le plan d'aménagement de la ZAC Paris-Seine Rive gauche. Cette vaste opération d'urbanisme autour du chantier de la Bibliothèque de France, dans le treizième arrondissement, va donc pouvoir être poursuivie.**

C'est presque un satisfecit que l'arrêt du Conseil d'Etat donne aux urbanistes de la Ville de Paris. Le tribunal administratif, saisi par les associations, avait en effet annulé le plan d'aménagement de zone (PAZ) en se fondant sur l'insuffisance des espaces verts dans ce projet qui s'étend sur 130 hectares de la rive gauche de la Seine, entre le pont d'Austerlitz et le boulevard périphérique. Le Conseil d'Etat estime au contraire que le Conseil de Paris n'a *«commis aucune erreur manifeste»* en prévoyant environ 83 000 mètres carrés de jardins et d'espaces verts dans le périmètre de la ZAC, et que plusieurs parcs (Bercy, Jardin des plantes) sont suffisamment proches pour pouvoir être utilisés par les futurs habitants de celle-ci.

Le Conseil d'Etat considère également que le PAZ contesté *«prévoit la réalisation de 900 000 mètres carrés de bureaux, conformément à l'objectif de développement des emplois à l'Est défini par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAURIF)»*. Il souligne que la proportion d'un tiers de logements sociaux et d'un autre tiers de logements intermédiaires qui figure dans les 520 000 mètres carrés de bâtiments d'habitation prévus est compatible avec les dispositions du SDAURIF. Enfin, le Conseil d'Etat salue la réalisation de plusieurs liaisons par transports en commun.

Cet arrêt devrait permettre aux travaux de se poursuivre rapidement dans cette ZAC décidée par le Conseil de Paris en 1991. A la suite de la décision du tribunal administratif, les urbanistes de la Ville avaient en effet modifié leur projet en intégrant les *desiderata* des associations, et de nouveaux aménagements des alentours de la gare d'Austerlitz (*le Monde* du 19 septembre). Ce nouveau plan d'aménagement de zone avait été approuvé par le Conseil de Paris le 17 septembre.

Un programme de mille logements sociaux, dont les permis de construire ont été déposés, devrait rapidement être engagé. Mais surtout, la Bibliothèque de France, dont la construction a été largement avancée ces huit derniers mois, ne va plus rester dans le *no man's land* peu engageant qui l'entoure actuellement. Enfin, les travaux de l'imposante gare pour les lignes RER et Météor vont démarrer dans un mois.

**CHRISTOPHE DE CHENAY**

REPÈRES

FAITS DIVERS

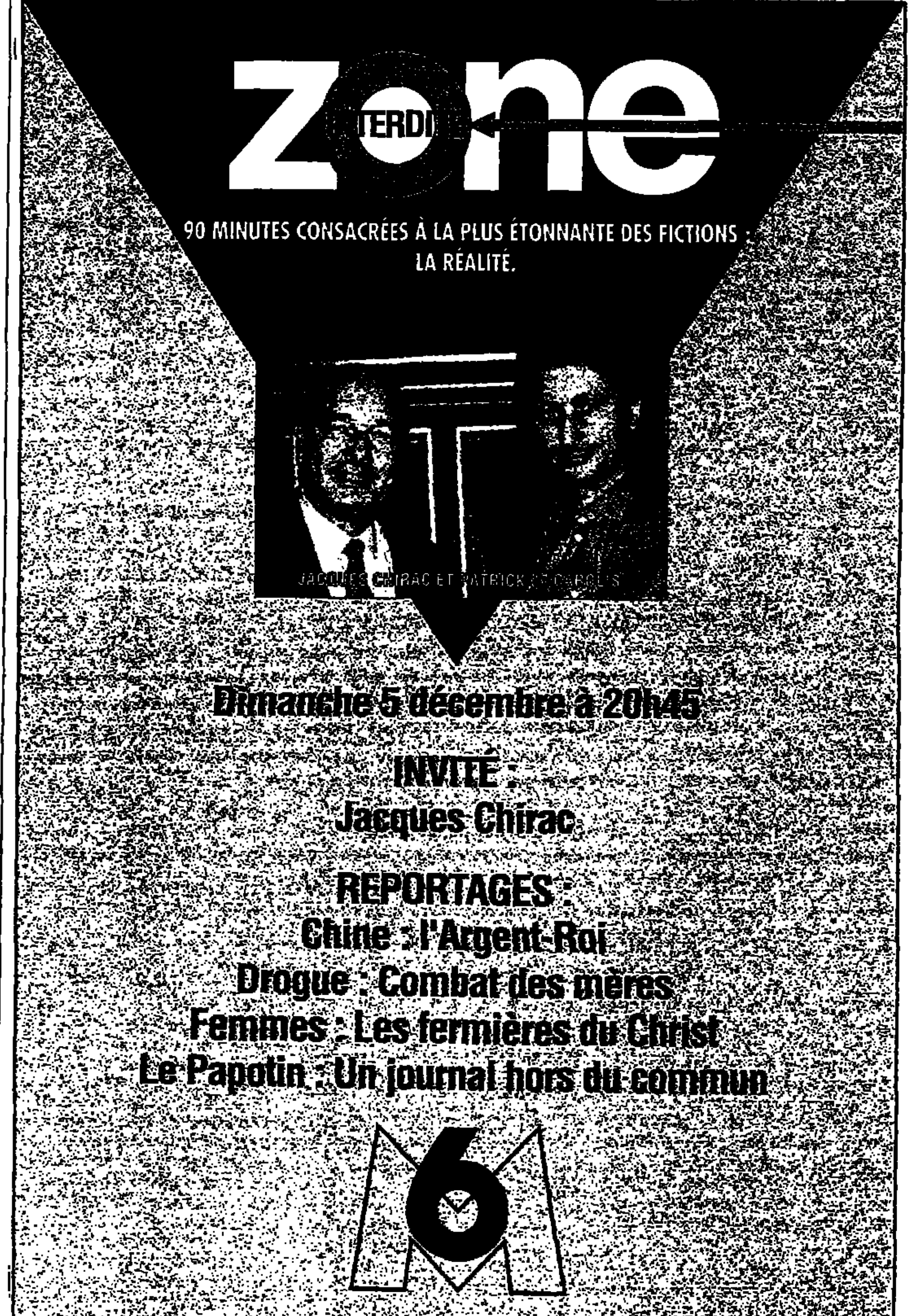
### Enlèvement de deux enfants français au Brésil

Deux enfants du représentant de la société Thomson au Brésil, Daniel Henner, âgés de huit et onze ans, ont été enlevés, vendredi 3 décembre, à Rio-de-Janiero. Le rapt s'est produit entre le domicile des parents et le lycée Molière. Toute la police civile de la ville a été mobilisée. Aucune demande de rançon n'avait cependant encore été formulée samedi matin. Les enlèvements contre rançon d'industriels ou de représentants de sociétés brésiliennes ou étrangères sont devenus monnaie courante au Brésil. Ils ont progressé de 57 % à Rio en 1992 (146 contre 84 l'année précédente). Mais les rapts d'enfants demeurent extrêmement rares. – *(AFP.)*

SIDA

### Des préservatifs à 1 franc dans toutes les pharmacies

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a lancé, vendredi 3 décembre, à la Maison des pharmaciens à Paris, une campagne sur le «préservatif tarif-jeunes» vendu 1 franc l'unité, à compter du lundi 6 décembre, dans toutes les pharmacies de France. Evoquant le retard français pris *«dans les grandes campagnes d'information, en particulier en direction des populations à risques, au premier rang desquelles sont les jeunes»*, mais aussi *«dans l'utilisation du préservatif»* – 100 millions d'unités vendues en France en 1992, contre 170 millions en Allemagne et 160 millions au Royaume-Uni, – M. Douste-Blazy a rappelé que le prix restait un obstacle à la diffusion massive du *«seul vaccin qui existe aujourd'hui»* contre le virus du sida. Ces «préservatifs tarif-jeunes», vendus *«à prix coûtant»*, sont aux normes AFNOR et donc de la même qualité que ceux habituellement vendus par boîte. Le ministre a indiqué que l'opération, qui a coûté 4 millions de francs au ministère de la santé, était lancée *«pour toujours»*, précisant qu'une première évaluation serait effectuée dans six mois.



THÉATRE

LA RÉSISTIBLE ASCENSION D'ARTURO UI, de Brecht, au Palais de Chaillot à Paris

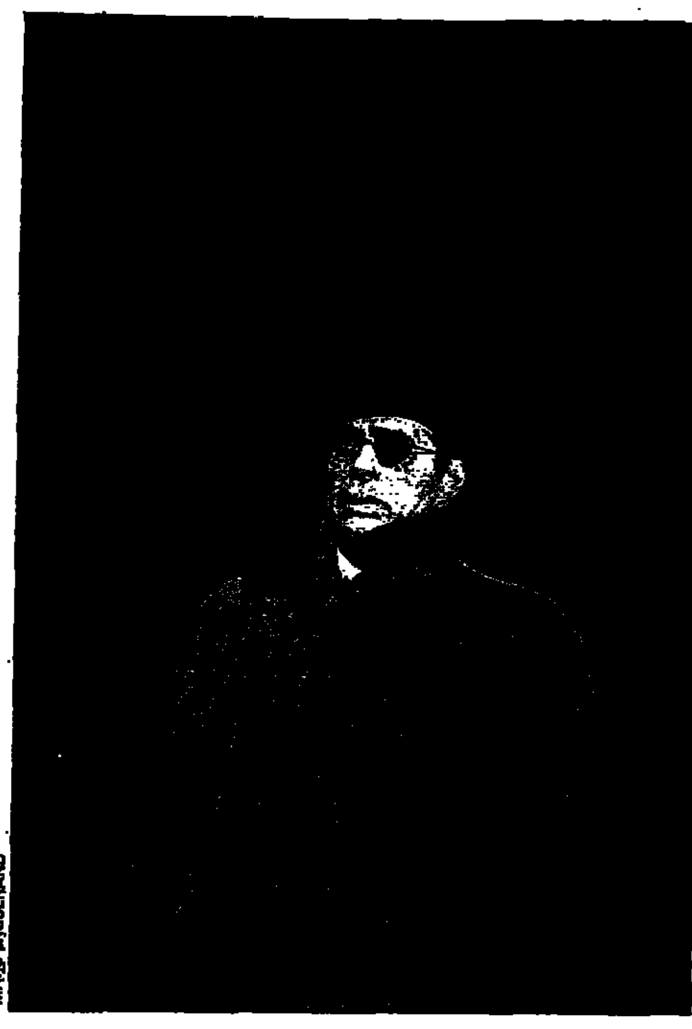
# Quand Guy Bedos fait peur

Sur la façade mussolinienne du Palais de Chaillot, claque un long calicot. En lettres surdimensionnées trois noms, tentante trinité : Brecht/Bedos/Savary. Le passant est prévenu et légitimement appâté. Considérant, hélas sans doute avec raison, que *« le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde »*, Jérôme Savary monte *la Résistible Ascension d'Arturo Ui*, *« parabole dramatique écrite »* par Brecht en 1941 dans son exil finnois, *« avec le dessein de détruire le traditionnel et néfaste respect qu'inspirent les grands tueurs »*.

Après Jean Vilar, glacial, la mèche d'Hitler lui barrant le front en 1960, après Robert Hirsh, sombre dictateur psychopathe, Guy Bedos reprend le rôle du métaphorique gangster, et Jérôme Savary tient à préciser que *« ce n'est pas une idée gadget destinée à remplir la salle »*. Pour qui a jamais vu Bedos en scène dans sa périlleuse solitude de trapéziste du rire responsable, réussissant sans cesse le double saut périlleux entre l'humour qui décape et la vacherie qui console, la question ne se posait pas. Simplement, malgré sa prestation récente et convaincante en duo avec Muriel Robin, Bedos, à l'évidence, est un soliste. Saurait-il s'intégrer au grand orchestre que constitue une troupe de théâtre ?

Une des dernières répétitions. Savary qui jouera le bonimenteur, dirige pour l'heure « à la table ». Il a le ton faussement excédé qui galvanise : *« Vous êtes prêts, la fanfare ? Le brancard n'est pas là ? Vous dormez les enfants ! ... Dans la scène de la camionnette, n'oubliez pas de flinguer d'abord les Gospel... Montez un peu le bruit des mitraillettes. »* La fanfare passe en courant au fond du beau décor d'Ezio Toffolutti, le Chicago des années 30 sculpté par les lumières d'Alain Poisson, on voit briller les cuivres et d'insolites Pères Noël en houppelande rouge prendre leurs jambes à leur cou. *« Vous préparez le garage et le cimetière »*, crie Savary.

Guy Bedos est assis là, attendant son tour. Silencieux et méconnaissable, sanglé dans sa gabardine grise. Guêtres blanches, chapeau mou, lunettes de borgne, un œil caché par un verre noir, il évoque Scapini, le ministre aveugle chargé des prisonniers, sous Pétain. *« La pièce originale, moderne, qui vaille mes spectacles, je le déclare carrément, je ne l'ai pas trouvée,* dit-il. *J'ai tourné autour de Thomas Bernhard, et me voilà dans Brecht. Savary ? On s'était souvent croisés, parlé « à côté », là nous nous sommes trouvés. »*


MARC ENGUERAND

*Un Guy Bedos presque méconnaissable*

### *Caprices criminels*

Ils sont drôles à regarder. Deux chats méfiants qui ont décidé de chasser ensemble. Il y a du respect, de l'estime mutuelle dans leurs échanges, chacun se sait un caïd dans sa catégorie. Ils ont bossé, épluché ensemble les journaux de travail de Brecht, rendu visite au gardien du temple vilarien, Paul Piot, à Avignon, visionné la cassette d'une représentation du Berliner.

Bedos s'émerveille d'avoir été accepté par l'équipe : *« Je pouvais très bien me faire bizuter, et me voilà presque délégué syndical. Quand ils* [la trentaine de comédiens] *veulent faire passer un message à Jérôme, ils m'envoient au front. Non, ça ne me gêne pas d'écouter mes partenaires, moi dont le seul interlocuteur est en général le public; je suis cannibale, je me nourris du talent des autres. »*

Son retour au théâtre était programmé ? Il rit : *« Ne plaisantons pas, je ne reviens pas au théâtre, j'arrive. Bon, je connais bien le répertoire classique, c'est vrai. Contrairement à certains artistes spontanés, j'ai été instruit. Au centre de la rue Blanche, j'ai joué Marivaux –* Arlequin poli par l'amour *–, à dix-sept ans et demi, avec Jean-Pierre Marielle et Catherine Samie. Puis je suis parti en tournée avec Jacques Charon. Giraudoux, Musset, Feydeau, d'accord, mais c'était en Egypte, au Liban... Un sketch de Jacques Chazot que je donnais à La Fontaine-des-Quatre-Saisons, avec Judith Magre et Martine Sarcey,* Marie-Chantal et l'orphelin, *a très vite fait dévier ma carrière... »*

Les armes à feu crépitent, une voiture entre, chromes luisants, on entend *Saint James Infirmary*. Bedos monte sur le grand plateau de Chaillot, s'installe dans un fauteuil géant, il ressemble à un vieil enfant vicieux, buté dans ses caprices criminels, scande les vers brechtiens d'une façon bien à lui, il dit : *« Je suis un homme seulement qui n'a pas de désir. »* Il fait peur. Sa voix est un peu cassée : *« A Marlon Brando dans* le Parrain, *ça a rapporté un Oscar... »*

Avec une franchise un peu hautaine, Bedos dit aussi : *« Etre sur une scène sans faire rire, ça ne m'est jamais arrivé, et pourtant je milite pour qu'on ne tire pas* Ui *exagérément vers le comique. C'est vrai que tout ramène la pièce à aujourd'hui, la corruption, l'affaissement de l'économie, la petite fille de Mussolini, et Berlusconi... Mais pas plus qu'obéissant aux indications de Brecht – et de Savary –, je n'imite Hitler, je ne me laisse trop aller vers un raccolage de l'actualité. Je ne vais pas faire* Germinal, *la « bête immonde »,* c'est Alien. *Elle est désormais dans le ventre de chacun. »* Jérôme Savary renchérit : *« En 1960, quinze ans après la libération de l'Europe, on allait voir* Arturo Ui *en disant* « Plus jamais ça. » *En 1993, le public va venir et dire :* « Pourquoi encore, pourquoi toujours. » *Arturo Ui, aujourd'hui, ça pourrait être Pablo Escobar, l'assassin du juge Falcone. »*

Dans la chronique hebdomadaire et salubre qu'il donne à *Libération*, Guy Bedos notait, à la date du 15 novembre, qu'en attendant le public et en comptant sur ses partenaires, Savary, les costumes, le maquillage, il se contentait provisoirement de *« mouliner son texte avec une délectation mêlée d'effroi »*. La délectation est toujours là, et l'effroi. Tout petit et terrifiant, comme au sommet d'un gratte-ciel, Bedos hurle : *« Ni les criailleries, ni les pleurnicheries/Rien, rien, plus rien n'arrêtera Arturo Ui ! »* Il ne mouline plus son texte. Il le vit.

DANIÈLE HEYMANN

**▶ Palais de Chaillot, salle Jean-Vilar, 1, place du Trocadéro à Paris (16e). Métro Trocadéro. Tél. : 47-27-81-15. Soirées à 20 h 30, sauf le 25 décembre à 17 heures. Matinée le dimanche à 15 heures. Jusqu'au 26 février 1994. 150 F.**

MUSIQUES

LES QUINZIÈMES RENCONTRES TRANSMUSICALES à Rennes

# Les Rita rentrent en scène

RENNES

*de notre envoyé spécial*

C'est un paradoxe avec lequel les Transmusicales apprennent à vivre depuis quelques années : plus elles s'éloignent du rock – au sens strict du terme – mieux elles se portent. Le contraste entre les soirées qui se sont succédé dans la grande salle omnisports en a apporté une nouvelle preuve. Après la sinistrose générée par le programme rock du jeudi *(le Monde* du 3 décembre), le public avait retrouvé à la fois le chemin des Transmusicales (la salle omnisports et celle de la Cité étaient pleines à craquer) et sa bonne humeur, pour accueillir, dans un premier temps, un plateau très dansant, réuni autour des Rita Mitsouko, puis, plus tard dans la nuit, quelques originaux américains à la Cité.

Sinclair a ouvert le bal. Jeune homme roux et charmant, Sinclair pratique un funk francophone avec une bonne humeur communicative. Entouré d'une bande d'amis qui partagent visiblement son amour pour Sly Stone, Prince ou George Clinton, il a réussi à mettre la foule en mouvement. Dans ses meilleurs moments, lorsque ses compositions sont un peu plus que la somme de ses influences, on peut très raisonnablement croire que Sinclair a quelques beaux jours devant lui.

Vinrent ensuite huit Suédois qui se produisent sous le nom de Flesh Quartet. Ce mécompte s'explique par l'addition suivante : un quatuor à cordes (violons, violoncelle et contrebasse) deux percussionnistes, un chanteur et un rapper. Cette audace révèle de grandes ambitions qui, bien sûr, ne peuvent toutes aboutir. Mais le son du quatuor, amplifié, distordu, chargé d'effets sonores, s'est révélé une matière extrêmement riche, capable de nourrir un projet musical malgré l'incompétence relative du rapper, une inspiration poétique limitée, qui indiquaient que le versant contemporain de l'expérience était plus solidement construit que le versant rock-rap.

Les Rita Mitsouko sont restés très longtemps absents de scène, en région encore plus qu'à Paris. *Système D*, leur nouveau disque, le premier en cinq ans, a du mal à convaincre. Leur passage à Rennes, au cœur du festival, marquait leurs retrouvailles avec une grande salle (ils viennent de donner quelques concerts en banlieue parisienne) et avec les médias. Accompagnés d'un groupe inédit et pour l'instant inexpérimenté, Catherine Ringer et Fred Chichin se sont livrés tels quels, sans chercher à poursuivre plus avant les recherches musicales qui avaient transformé leurs concerts de 1991 à la Cigale en tortures exquises, sans renoncer tout à fait non plus à leur nature de provocateurs.

### *Morphine et la douleur de vivre*

L'essentiel du concert a été consacré aux chansons de *Système D*. Certaines se portent très bien de leur passage à la scène. C'est le cas de *My Love Is Bad*, enregistré en duo avec Iggy Pop, dont Catherine Ringer s'empare toute seule, rageusement, pour en faire un moment incandescent. *La Belle Vie*, leçon de savoir vivre perverse, gagne aussi en stature. Et *les Amants*, composé pour *les Amants du Pont-Neuf*, de Leos Carax, est décidément l'une des plus grandes chansons des Rita Mitsouko, valse obsessionnelle et crue, simple et insondable. Reste que la majeure partie du concert s'est déroulée dans une ambiance de retrouvailles chaleureuses, sans dérapages, comme si le groupe (les Rita autant que les musiciens) n'osait pas (encore ?) se laisser aller à ses chansons folles, les nouvelles comme les anciennes.

Pendant que Jamiroquai terminait la soirée à la salle omnisports en fabriquant du nouveau funk britannique avec de la vieille soul américaine, A. J. Croce montait sur scène à la salle de la Cité. Le lieu, plus intime, convenait assez bien à cette encyclopédie ambulante de la musique populaire américaine qui transforma la vieille salle de réunion en *ballroom* chic, enchaînant cha-cha à la manière hollywoodienne, rumba-rock à la façon de la Nouvelle-Orléans, blues et gospel. Accompagné par des musiciens dont la moitié étaient assez vieux pour être son père, A. J. Croce a confirmé ses formidables talents de chanteur et de pianiste, sans tout à fait dévoiler sa personnalité.

Ben Harper tente de renouveler un genre américain tombé en désuétude, le *protest song* tel que le pratiquaient Joan Baez ou Bob Dylan. Africain-américain, Harper chante d'une voix douce, qui n'est pas sans rappeler celle de James Taylor, des chansons souvent fortes, qui s'en tiennent très strictement (trop, parfois, si l'on se réfère aux seules nécessités poétiques) aux thèmes qui mobilisent ou ont mobilisé l'intelligentsia américaine.

A quatre heures du matin, la salle était toujours pleine, on attendait Morphine. Le trio de Boston était – faute de concurrence – le principal candidat au titre de révélation du festival. Avec sa composition originale – un chanteur qui joue d'une basse électrique à deux cordes, un saxophoniste baryton et un batteur – et deux disques assez impressionnants qui viennent de sortir en France, ce groupe garantissait au moins la différence. Les limites qu'imposent l'instrumentation servent à définir le monde de Morphine. Ce nom provocateur a moins à voir avec la qualité de stupéfiant de la morphine qu'avec ses propriétés analgésiques. Mark Sandman, chanteur et auteur, évoque la douleur de vivre avec détachement, commme un patient anesthésié qui se regarde amputer. Sur ce registre très étroit, tout en sons graves et en remarques désabusées, Morphine arrive à évoquer tout un pan de l'existence avec une justesse irréprochable. Et, pour la première fois de la soirée, du festival presque, on a senti que le rock était encore capable de se transformer.

THOMAS SOTINEL

MUSÉE

En raison de la fermeture du Grand-Palais

# D'importantes expositions parisiennes vont être déplacées

**Le ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, propriétaire des murs du Grand-Palais (le sol appartient à la Ville de Paris) a indiqué, le 3 décembre, au cours d'une conférence de presse où se tiendraient les manifestations qui devaient avoir lieu dans l'enceinte du bâtiment. Celui-ci devra être fermé pendant deux saisons en raison des travaux qu'il est nécessaire d'y entreprendre pour assurer sa sauvegarde (*le Monde* du 22 novembre et du 3 décembre).**

On ferme. Pendant deux ans les habitués des manifestations qui se déroulent au Grand-Palais devront s'égailler aux quatre coins de Paris. Si ce n'est en province. Le ministre a, en effet, indiqué la nouvelle ventilation des salons et expositions qui se tenait dans la grande nef. Des discussions sont encore en cours avec certains organisateurs, mécontents des solutions qu'on leur propose. Par ailleurs, seul le calendrier de la saison 1994 a été envisagé. Le déroulement de celui de 1995 est lié aux expertises techniques qui seront remises au ministre en juin de l'année prochaine. Expertises qui détermineront avec précision l'ampleur des travaux à entreprendre. La Ville de Paris a été étroitement associée aux consultations organisées par le ministère. Des consultations compliquées : les principaux interlocuteurs de la rue de Valois sont des organismes professionnels, fort soucieux de leurs intérêts, qui ont des comptes à rendre à leurs mandants et qui refusent de s'installer « n'importe où ». C'est ainsi que la délocalisation évoquée pour certaines manifestations (comme la FIAC) à Lyon ou à Lille a été accueillie par une fin de non-recevoir très ferme. En revanche, le ministre, appuyé par la ville de Paris, a refusé l'implantation d'une structure semi-permanente sur le Champ-de-Mars qui aurait pu ainsi recevoir, aux dates prévues, l'ensemble de la programmation du Grand-Palais. Le terrain a été jugé trop « sensible » pour une installation de longue durée.

Le Salon international des musées (SIME), qui devait se tenir début janvier, s'installera en mars sous le chapiteau du Salon de Mars dressé en face de l'Ecole militaire. Le Salon du Patrimoine (Master Art) se tiendra aux mêmes dates que le SIME dans une structure annexe de 2 000 m². Expo Langue trouvera refuge, aux dates prévues, à la Grande Halle de La Villette. La Biennale des antiquaires se casera dans les espaces souterrains du Carrousel. Reste à loger les « poids lourds », déjà à l'étroit au Grand-Palais. Parmi eux : le Salon du livre, Musicora et la Foire internationale d'art contemporain (FIAC) qui couvrent une surface de 18 000 m² et accueillent chacun plus de 150 000 visiteurs. Le ministre a proposé de regrouper, au début du printemps prochain, dans le hall Victor du parc des Expositions de la porte de Versailles, le Salon du livre, Musicora ainsi que deux manifestations vouées aux arts plastiques, Découvertes (14 500 m²) et SAGA (4 500 m²). Ce regroupement « médiatique » devrait permettre à un public « cultivé » de trouver un chemin qu'il répugne souvent à prendre. Si l'organisateur de ces manifestations – l'OIP – a accepté assez vite cette solution, le Syndicat national de l'édition s'est réuni dans l'après-midi du 3 décembre pour discuter de la proposition ministérielle. Et les éditeurs se sont rebiffés contre l'hypothèse porte de Versailles. Le prochain Salon du livre devrait donc se dérouler fin octobre 1994 sur le Champ de Mars (aucune date n'étant libre avant) sous les chapiteaux précédemment occupés par la FIAC, et sur une superficie de 10 000 m². La Halle de la Villette, un moment envisagée, n'était pas assez vaste.

Le syndicat espère accueillir autant d'éditeurs que les années précédentes, à condition que chacun accepte de limiter son espace vital. Les organisateurs voudraient aussi abaisser le prix d'entrée pour attirer davantage de visiteurs, créer une synergie avec la Fureur de lire et lancer une opération de défense du livre et de la lecture au moment du Salon.

### *De nécessaires aménagements*

La FIAC établit donc elle aussi ses quartiers sur le Champ-de-Mars, début octobre. Pour les autres salons (Indépendants, Jeunes peintures, Mai, Artistes Français, Réalités nouvelles, etc.), le ministre offre les espaces d'Austerlitz ou de la grande Halle de la Villette, à défaut de les aiguiller vers quelques grandes villes de province (Lyon, Lille, Deauville, Dijon ou Strasbourg). Des solutions qui irritent les organisateurs de ces salons. Ces derniers s'estiment moins bien traités que leurs concurrents « commerciaux ». Mais auront-ils une alternative ?

La programmation des galeries nationales (1) ne devrait pas subir trop de changements, après de nécessaires aménagements (ouvertures de nouvelles sorties de secours débouchant sur la rue et consolidations des structures liées à la grande nef). Cependant, la remarquable et singulière exposition « l'Ame au corps, l'art et la science », sera néanmoins pénalisée puisqu'elle ne rouvrira ses portes que le 1er février 1994 pour les fermer vingt-huit jours plus tard. La rétrospective consacrée aux Nabis émigrera en revanche vers le musée d'Orsay – et non pas au musée d'Art Moderne de la Ville de Paris comme cela avait été envisagé (*le Monde* du 3 décembre). Elle y prendra la suite de l'exposition de la collection Barnes du 11 janvier au 13 février 1994. Les expositions du Palais de la Découverte reprendront également à compter du 1er février.

Pour ce qui concerne l'université de Paris IV qui occupe « provisoirement » une partie du Grand-Palais, Jacques Toubon, en accord avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, a décidé l'installation des étudiants dans les anciens locaux d'HEC, boulevard Malesherbes (17e arrondissement).

Au cours de sa conférence de presse, le ministre a plaidé pour la multiplicité des lieux d'expositions dans Paris, tout en affirmant l'indispensable maintien d'un espace prestigieux au centre de la capitale. La configuration et l'histoire du Grand-Palais le désignent pour tenir ce rôle. On peut même espérer qu'à l'issue de la rénovation du bâtiment, les galeries nationales, particulièrement incommodes, seront réaménagées. Et que les locataires « provisoires » seront relogés ailleurs. Le Grand-Palais retrouvera alors sa vocation pleine et entière : être un vaste parapluie destiné à abriter de grandes manifestations à dominante culturelle.

EMMANUEL DE ROUX

(1) Le Soleil et l'Etoile du Nord. La France et la Suède au XVIIIe siècle (du 18 mars au 13 juin 1994). Impressionnisme. Les Origines, 1859-1869 (du 2 avril au 25 juillet 1994). Poussin (du 1er octobre 1994 au 2 janvier 1995). Caillebotte (du 18 septembre 1994 au 9 janvier 1995).

# CINÉMA

## LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

**ACTION MUTANTE.** Film espagnol de la Iglesia, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**DOUBA-DOUBA.** Film russe d'Alexandre Khvan, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

**LITTLE BUDDHA.** Film américain de Bernardo Bertolucci, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

**LOVE FIELD.** Film américain de Jonathan Kaplan, v.o. : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**SIDA, PAROLES DE L'UN A L'AUTRE.** Film français de Paule Muxel et Bertrand de Solliers : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

**TAXI DE NUIT.** Film français de Serge Leroy : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

**TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES.** Film français de Jean-Jacques Zilbermann : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT**
**(47-04-24-24)**

**DIMANCHE**

Hongkong : les dix dernières années : All's Well that Ends Well (1992, v.o. s.t.f.), de Clifton Ko Chi Sum, 16 h 30 ; Swordsman II (1992, v.o. s.t.f.), de Ching Siu-tung, 19 h ; Crime Story (1993, v.o. s.t.f.), de Kirk Wong, 21 h 15.

**CINÉMATHÈQUE**
**SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)**

**DIMANCHE**

Histoire permanente du cinéma : Tu ne tueras point (1960), de Claude Autant-Lara, 17 h ; les Sentiers de la gloire (1958, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 19 h 30 ; Hiroshima mon amour (1958), d'Alain Resnais, 21 h 30.

## CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**

**DIMANCHE**

Le Cinéma coréen : Yangsando (1955, v.o. s.t.f.), de Kim Kiyong, 14 h 30 ; Premier Amour (1992, v.o. s.t.f.), de Yi Myongse, 17 h 30 ; la Création (1975, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, Grande-Galerie,**
**porte Saint-Eustache,**
**Forum des Halles**
**(40-26-34-30)**

**DIMANCHE**

*Paris fantastique* : Feuilleton : les Compagnons de Ball. 6 et 7 (1968) de Jacques Prévert, 14 h 30 ; les Diaboliques : Paris qui dort (1923) de René Clair, la Cité foudroyée (1924) de Luitz-Morat, 16 h 30 ; l'Envers du décor : Spot Samaritaine (1960-1969), le Coup suprême (1991) de Jean-Pierre Sentier, 18 h 30 ; l'Envers du décor : Bande annonce : Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, l'Imprécateur (1977) de Jean-Louis Bertucelli, 20 h 30.

## LES EXCLUSIVITÉS

**ADIEU MA CONCUBINE** (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**ALADDIN** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**AMOK** (Fr.-Por.-All.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

**L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**ARIZONA DREAM** (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**ATTACHE-MOI !** (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**BAD LIEUTENANT** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**BASIC INSTINCT** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LA BATAILLE DE SALAMMBO** (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

**BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN** (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**BEIGNETS DE TOMATES VERTES** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS** (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

**CHASSE A L'HOMME** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES** (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**CLIFFHANGER** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

**DANS LA LIGNE DE MIRE** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

**DELICATESSEN** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

**DENIS LA MALICE** (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**DRACULA** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**EL MARIACHI** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**L'ENFANT LION** (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LES EPICES DE LA PASSION** (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**EPOUSES ET CONCUBINES** (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**FAUT-IL AIMER MATHILDE ?** (Fr.-Bel.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**FERDYDURKE** (Fr.-Brit.-Pol., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

**LE FILS DU REQUIN** (Fr.-Bel.-Lux.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

**LA FIRME** (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

**LA FRONTERA** (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

**LE FUGITIF** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**GALÈRES DE FEMMES** (Fr.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**GARÇON D'HONNEUR** (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

**LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL** (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

**GERMINAL** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

**GRAND BONHEUR** (Fr.) : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

**HÉLAS POUR MOI** (helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**HENRY V** (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**L'HOMME SUR LES QUAIS** (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**L'HONNEUR DE LA TRIBU** (Fr.-Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**IMPITOYABLE** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

**L'INCROYABLE VOYAGE** (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**JAMBON JAMBON** (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**JURASSIC PARK** (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**LATCHO DROM** (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

**LA LEÇON DE PIANO** (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LIBERA ME** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68).

**LOUIS, ENFANT ROI** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**LE MAL DU PAYS DE WALERJAN WROBEL** (All.-Pol., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**LES MARMOTTES** (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

**MAUVAIS GARÇON** (Fr.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**MAZEPPA** (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

**MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

**MOI IVAN, TOI ABRAHAM** (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**LA NAISSANCE DE L'AMOUR** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**NAKED** (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

**LE NOMBRIL DU MONDE** (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

**NUITS BLANCHES A SEATTLE** (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

**LES NUITS FAUVES** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE** (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**ORLANDO** (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**PETER'S FRIENDS** (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LA PLACE D'UN AUTRE** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**LA PRÉDICTION** (Fr.-russe, v.o.) : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**PRÉSIDENT D'UN JOUR** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

**QIU JU UNE FEMME CHINOISE** (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**RAINING STONES** (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

**REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CŒUR** (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

**RESERVOIR DOGS** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**SAILOR ET LULA** (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**LE SAINT DE MANHATTAN** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

**SI LOIN, SI PROCHE** (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

**SNAKE EYES** (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**LA SOIF DE L'OR** (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

**SOLEIL LEVANT** (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**LE SOUPER** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**TALONS AIGUILLES** (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LE TEMPS DE L'INNOCENCE** (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**THE SNAPPER** (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

**TOUT ÇA POUR ÇA** (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**TRAHIR** (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**TROIS COULEURS-BLEU** (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

**TRUE ROMANCE** (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

**UN, DEUX, TROIS, SOLEIL** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

**UN JOUR SANS FIN** (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

**UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS** (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**UNE NOUVELLE VIE** (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**VAL ABRAHAM** (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**VERSAILLES RIVE GAUCHE** (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**LES VISITEURS** (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

**LE VOYAGE** (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN** (Fin., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

## LES SÉANCES SPÉCIALES

**ALPHA BRAVO** (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

**AMERICAN GRAFFITI** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

**ANNIE HALL** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 40.

**LE BALLON ROUGE** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

**BLUE VELVET** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

**BRAINDEAD** (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

**LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

**CERCLE DE FEU** (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h.

**CHAMBRE AVEC VUE...** (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

**LES COPAINS D'ABORD** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

**CRIN BLANC** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

**LES DÉCOUVREURS** (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

**EXCALIBUR** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

**FAUX-SEMBLANTS** (Can., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

**FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS** (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

**GUELWAAR** (sénégalais-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

**HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER** (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

**INDOCHINE** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

**JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

**LABYRINTHE DES PASSIONS** (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 20 h 30.

**LAST ACTION HERO** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

**MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS** (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

**MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

**MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

**OMBRES ET BROUILLARD** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 45.

**PINK FLOYD THE WALL** (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

**PRINCESS BRIDE** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

**REGGAE SUNSPLASH** (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.

**RIFF RAFF** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 15.

**SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME** (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 23 h 50.

**LE TEMPS DES GITANS** (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h.

**LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE** (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 16 h 20, 20 h 10.

**THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW** (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

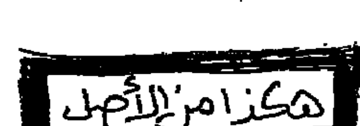
**TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS** (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

**UN CADAVRE AU DESSERT** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

**ZAZIE DANS LE MÉTRO** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.











ÉCONOMIE

Contrairement aux espoirs du gouvernement français

# Le divorce entre Renault et Volvo semble irrémédiable

**La confiance entre les deux partenaires ayant été ébranlée, Renault et Volvo ne pourront maintenir toutes leurs coopérations techniques. Pour autant, une remise en cause de leurs participations réciproques dans leur capital impliquerait de la part du constructeur qui se dédirait des dédommagements financiers prohibitifs.**

L'espoir fait vivre, mais ne fait pas revivre. Refusant d'entériner ce qu'il devait ressentir comme un événement inacceptable, le gouvernement français semblait, officiellement du moins, n'avoir pas perdu, vendredi 3 décembre, tout espoir de renouer les fils rompus avec Volvo . *«Le gouvernement français, quant à lui, continue de penser que la fusion reste une bonne solution»*, indiquait le communiqué en provenance de l'Hôtel Matignon. Naïveté diplomatique? Toujours est-il que cette position est hautement irréaliste.

Du côté des entreprises concernées, le constat d'échec est irrémédiable. Elles risquent même de perdre dans la foulée une grande partie des acquis négociés dans le cadre de l'«alliance» en 1990. Le prix à payer pourrait ne pas être négligeable. Cet accord comportait en effet un volet industriel et un volet financier.

Les deux entreprises ont des participations croisées : Volvo détient 20 % du capital de Renault-SA et 45 % du capital de Renault Véhicules industriels. Symétriquement, Renault détient 25 % du capital de Volvo Car Corporation et 45 % du capital de Volvo Truck Corporation. L'accord signé en 1990 prévoyait de très importants dédommagements financiers en cas de désengagement unilatéral d'un des deux partenaires. Or, si la rupture de la «fusion» ne signifie pas obligatoirement la remise en cause de l' «alliance», on voit mal néanmoins comment pourraient se poursuivre certains projets *«impliquant une coopération, une confiance absolue entre les deux partenaires»*, comme le soulignait Louis Schweitzer, le PDG de Renault, lors d'une conférence de presse réunie vendredi 3 décembre. Ainsi en est-il en particulier du projet de plate-forme commune de véhicules haut de gamme, le projet P4, dont les modèles devaient être lancés en 1998.

Et si les coopérations industrielles devaient devenir marginales, les liens capitalistiques n'auraient plus de raison d'être. Mais, apparemment, sur ce sujet, comme sur tout ce qui concerne l'échec du projet, Louis Schweitzer ne souhaite pas déterrer la hache de guerre. *«L'intérêt de Renault et de Volvo est d'envisager en commun comment gérer l'avenir»*, a-t-il déclaré. Si Volvo maintenait sa participation de 20 % dans Renault, *«il ne serait pas inconcevable d'y faire face avec un contrepoids qui pourrait même aller bien au-delà»*, a-t-il aussi précisé. Ce qui amène à s'interroger à nouveau sur l'utilité de cette action spécifique, destinée justement à jouer le contrepoids, et qui a mis le feu aux poudres.

Du côté de Volvo, l'heure est aussi à l'apaisement. Les actionnaires semblent avoir repris contact avec la réalité. L'action «B» Volvo, qui montait systématiquement ces derniers jours dès qu'un événement tendant à repousser la fusion se produisait, a terminé en net recul vendredi à la Bourse de Stockholm, perdant 18 couronnes (13 francs) par rapport à son cours de la veille, à 440 couronnes. Comme si, une fois la tempête passée, chacun reprenait ses esprits et commençait de réaliser que l'abandon du projet sera lourd de conséquences.

### *Réactions syndicales*

Les supputations vont bon train pour savoir qui sera le successeur de Pehr Gyllenhammar à la présidence de Volvo. Il semble que Marcus Storch, le directeur général d'AGA, le groupe suédois spécialisé dans les gaz industriels, soit le favori.

En France, seule la CGT, qui s'était toujours prononcée contre la fusion, se réjouit aujourd'hui de son rejet. *«C'est une chance qui est ainsi donnée pour instaurer une coopération véritable entre les deux constructeurs»*, déclare la centrale dans un communiqué. Dès jeudi, la CFDT du groupe Renault avait *«regretté qu'on en arrive au constat d'échec du processus de fusion»* entre Renault et Volvo, qui vont être *«fragilisés»*, de sorte que *«ce seront les travailleurs qui paieront les pots cassés»*. Le syndicat estime que le gel de l'opération *«risque de remettre en cause les coopérations entre les deux constructeurs»*.

La fédération de la métallurgie CFE-CGC estime que *«les conséquences pour l'emploi chez les deux constructeurs risquent d'être dramatiques»*. Mais son président, Jean-Pierre Chaffin, continue d'espérer *«que cette rupture n'est pas définitive et que le dossier pourra être réouvert»*. Pour FO-Renault France, *«cette marche arrière va priver Renault et Volvo de moyens de développement permettant de construire un groupe de taille mondiale»*. Enfin, la CSL demande *«à qui profite l'échec»* et estime que c'est *«un mauvais coup de plus porté aux salariés de l'industrie automobile européenne»*. Evoquant *«des maladresses commises en France»*, la CSL estime que *«tout doit être mis en œuvre pour remettre les accords Renault-Volvo sur les rails»*.

ANNIE KAHN

## *La Suède à la recherche d'une solution de rechange*

STOCKHOLM

*de notre envoyé spécial*

Une façon, semble-t-il, de tirer définitivement un trait sur le passé : Pehr G. Gyllenhammar et son épouse ont annoncé, vendredi 3 décembre, avoir vendu leur portefeuille d'actions Volvo, soit 10 000 titres représentant environ 4 millions de couronnes suédoises (3 millions de francs français). Au lendemain de ce 2 décembre mouvementé qui a marqué à la fois l'arrêt du projet de fusion avec Renault et la fin de vingt-deux ans de règne de M. Gyllenhammar à la tête de Volvo, les commentaires étaient plutôt modérés. Comme si les Suédois voulaient observer une pause dans ce feuilleton qui dure depuis des mois.

Le gouvernement a *«respecté»* le choix des actionnaires et est resté prudent dans ses appréciations. *«Nous ne pouvons leur imposer de voter de telle ou telle façon, mais personnellement je crois que c'était et que c'est toujours une bonne alliance*, a déclaré, vendredi, le premier ministre conservateur Carl Bildt. *Il faut, surtout dans le secteur automobile qui est particulièrement dur, chercher à établir des coopérations internationales, pour pouvoir survivre. Mais Volvo n'était à l'évidence pas mûr pour entreprendre cette fusion.»* Pour M. Bildt, le gouvernement a fait *«ce qu'il a pu»* dans cette affaire. Il a remercié plusieurs ministres français, dont Gérard Longuet, d'avoir apporté les éclaircissements réclamés par certains actionnaires suédois concernant la fameuse «action spécifique» (qui permettait, estimait-on à Stockholm, à l'Etat français, dans certaines circonstances, de ramener la part de Volvo dans le groupe RVA avorté de 35 à 20 %) et le calendrier de la privatisation de Renault.

### *« Stratégie pour l'avenir »*

Pour sa part, le chef de l'opposition social-démocrate, Ingvar Carlsson, favorable depuis le début à la fusion, a exprimé l'espoir que les actionnaires qui ont enterré le projet *«ne se sont pas contentés de dire non»*, mais qu'*«ils ont aussi une solution de rechange et une stratégie pour l'avenir de l'entreprise»*. En fait, c'est le rôle des actionnaires qui est maintenant en discussion.

*«Nous y avons tous cru, à cette affaire, et, au dernier moment, il a fallu s'arrêter...»* constatait, vendredi, Bo Rydin, le président par intérim de Volvo jusqu'à la désignation d'une nouvelle direction, ce qui pourrait intervenir avant la fin de l'année. *«C'est une fonction*, ajoutait-il, *que je vais assurer sans grand enthousiasme. Il va falloir recommencer à zéro et trouver une stratégie que les actionnaires peuvent approuver.»* Pour Sören Gyll (1), le directeur d'AB Volvo, qui semble avoir joué un rôle capital dans le renversement de Pehr G. Gyllenhammar, Volvo doit à présent se concentrer sur ce qui est son *«cœur»*, à savoir la fabrication de voitures et de poids lourds. S'efforçant apparemment de dédramatiser les événements, il a souligné, au micro de Radio-Göteborg, que *«des accords existent toujours avec Renault, qu'ils sont valables, point final! Tout n'est pas abandonné. Lorsque les émotions se seront apaisées, nous verrons comment va se passer la coopération avec Renault»*.

L'incertitude planant sur l'avenir de Volvo et de la coopération avec Renault a cependant été reléguée au deuxième plan, en cette fin de semaine à Stockholm, par la démission, vendredi, de Stig Malm, président depuis dix ans de la puissante Confédération des syndicats (LO), qui compte environ deux millions de membres. Son départ plus ou moins forcé est lié au *«scandale des parachutes»*, ces indemnités, généreuses rentes à vie, juteuses assurances-retraite garanties sur décision des conseils d'administration aux PDG et aux dirigeants d'entreprises privées ou d'administrations publiques en cas de licenciement ou de retraite «obligée». L'existence de ces «parachutes», d'une valeur atteignant plusieurs dizaines de millions de couronnes, qui avait été révélée il y a plus d'un an, avait choqué les Suédois soumis à un régime fiscal sévère.

Nouveau chapitre de l'affaire : on avait appris dernièrement que Stig Malm qui, en sa qualité de président de LO, siège dans de nombreux conseils d'administration, avait donné son feu vert à l'attribution de «parachutes» à divers cadres, dont l'ancien chef de l'entreprise de construction BPA, qui est contrôlée... par les syndicats. Une coquette somme : plus de 22 millions de couronnes! C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et M. Malm a abandonné toutes ses fonctions : au sein de LO, du Parti social-démocrate (l'autre branche du «Mouvement ouvrier» suédois) et des conseils d'administration des entreprises.

ALAIN DEBOVE

(1) RECTIFICATIF : c'est par erreur que nous avons indiqué dans *le Monde* du 3 décembre que la société Uddeholm, dont Sören Gyll a été le PDG, est une entreprise de bois et de papier. Ses activités sont essentiellement sidérurgiques. M. Gyll avait été l'artisan de sa restructuration durant la crise de l'acier.

Selon Louis Besson, ancien ministre des transports

# Une «autoroute» ferroviaire faciliterait les liaisons franco-italiennes

LYON

*de notre bureau régional*

Solution ferroviaire pour les Alpes du Nord, nouvelle liaison autoroutière au sud : dans un rapport sur les liaisons transalpines remis à la veille du sommet franco-italien de Rome (*le Monde* daté 28-29 novembre), l'ancien ministre des transports Louis Besson, maire (PS) de Chambéry, préconise une stratégie globale de franchissement des Alpes *«dans une perspective de rééquilibrage de l'aménagement du territoire européen»*. Chargé d'une mission, le 3 mars 1993, par Jean-Louis Bianco, alors ministre de l'équipement et des transports, puis confirmé par son successeur Bernard Bosson, l'ancien ministre écarte d'emblée le percement de nouveaux tunnels routiers dans les Alpes du Nord. Il suggère, dès lors, la création d'une autoroute ferroviaire, ou à défaut d'une ligne mixte combinée voyageurs-fret. Une orientation d'ores et déjà reprise dans l'engagement conclu entre les deux gouvernements en faveur d'une ligne TGV voyageurs Lyon-Turin *via* la Savoie en 1 h 19. Il y ajoute aussi une infrastructure de raccordement, à partir d'Ambérieu (Ain), pour remplacer la voie SNCF actuelle, surchargée, qui longe le lac du Bourget et traverse les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

Si cette hypothèse était retenue, l'ensemble de la ligne nécessiterait la construction de trois tunnels, sous la Chartreuse, sous le massif de Belledonne puis entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suze vers Turin, pour un coût total estimé aux alentours de 50 milliards de francs. Pour ce projet, baptisé «Transalpes», M. Besson propose une solution d'ingénierie financière sensiblement identique à celle mise en œuvre pour le tunnel sous la Manche – *«ses inconvénients en moins»* –, financé en partie par le Fonds européen d'investissement sur l'initiative de croissance.

Côté Alpes du Sud, M. Bosson estime, en revanche, que seule une voie autoroutière nouvelle, entre Nice et Cunéo, est susceptible de désengorger le trafic du littoral. Parmi les trois projets déjà envisagés, son choix porte sur un passage dans la vallée de la Tinée, une solution plus longue et plus coûteuse (12 milliards de francs), qui aurait le mérite, selon lui, d'être plus facilement reliée au réseau français et italien sur un véritable itinéraire européen destiné aux poids lourds. Mais il préconise aussi l'amélioration des communications *«de nature touristique»* entre le val de Durance et le val de Suze par le Montgenèvre. L'ancien ministre insiste pour que la volonté politique entre les deux Etats se traduise par un nouveau traité.

MICHEL DELBERGHE

**RECTIFICATIF : le seuil d'exonération des sicav de capitalisation.** – Contrairement à ce que nous indiquions dans le récent cahier spécial «Epargne Placement» (*le Monde* du 3 décembre), le seuil de cession annuelle en dessous duquel les plus-values réalisées sur des titres de sicav monétaires ou obligataires de capitalisation ne sont pas imposées est de 166 000 francs et non de 158 000 francs. Ce chiffre est celui en vigueur en 1993. Il fléchira à 100 000 francs au 1er janvier 1994 et à 50 000 francs au 1er janvier 1995.

**EUROTUNNEL : règlement du contentieux financier avec Bombardier.** – Le groupe canadien Bombardier a annoncé, vendredi 3 décembre, *«le règlement de tous ses différends»* avec le consortium TransManche Link (TML) et la société Eurotunnel au sujet du contrat de fourniture des navettes de passagers du tunnel sous la Manche.

# La reprise se confirme aux Etats-Unis

*Suite de la première page*

Philip Morris (avec Marlboro, par exemple), Kodak ou Boeing sont d'abord confrontés, en ce début des années 90, à un même problème : malgré le retour de la croissance, les marchés de leurs produits traditionnels stagnent. Les raisons en sont multiples. Le tabac est victime des campagnes de protection de la santé, efficaces de ce côté de l'Atlantique. La technologie de l'information joue aussi plus généralement un rôle primordial. La généralisation de la télécopie, des téléconférences et des réseaux d'information commence à produire des effets sur le transport aérien, sur l'hôtellerie d'affaires et, au-delà, sur la construction aéronautique.

Pire encore, comme cette fois-ci IBM ou American Airlines, ces mastodontes américains voient émerger sur leurs propres terrains de nouveaux concurrents. Ce sont parfois des étrangers tirant avantage de coûts inférieurs (les pays à bas salaires) ou de produits innovants (le Japon). Plus de 70 % de l'industrie américaine est aujourd'hui soumise au vent du grand large. Mais ce sont aussi bien plus souvent des concurrents nationaux, plus petits, plus agiles et offrant des produits originaux et moins chers. Ce fut, dans l'informatique Apple, puis Compaq, Dell et d'autres. C'est, dans le transport aérien, Southwest Airlines ou Kiwi, des compagnies qui proposent des tarifs très bas sur un nombre restreint de lignes et avec un service limité. Ces jeunes concurrents ont tiré parti à la fois de la dérégulation des années 80, de la bureaucratisation des grandes institutions que sont devenues certaines grandes entreprises et des innovations technologiques qu'ils ont introduites très rapidement, soit dans leurs produits, soit dans la manière de les fabriquer.

Du fait à la fois de la globalisation des marchés et du développement de la «télé-informatique», *«les multinationales américaines – comme celles des autres grands pays industriels – ont perdu leur capacité à imposer leurs prix»*, note ainsi Gérard Vila, le patron du groupe de recherches économiques, WEFA. Elles ne peuvent plus qu'agir sur leurs coûts. Or, dans ce domaine aussi, des changements importants sont intervenus. Les conditions actuelles favorisent considérablement l'investissement en machines par rapport à l'embauche.

### *Nouveaux « jobs » plus instables*

Sous l'effet de la concurrence et des innovations techniques, le prix des équipements industriels, notamment informatiques, continue de baisser. Le mariage de l'informatique, des télécommunications et de la télévision ouvrent partout (dans la distribution comme dans les transports) de nouvelles opportunités. Profitant en outre d'un coût de l'argent très faible, les grands groupes ont engagé depuis plus de dix-huit mois un effort d'investissement spectaculaire (+ 15 % en valeur en 1993, beaucoup plus en volume du fait de la baisse des prix). D'après Steven Fazzari, de l'université de Washington, *«évaluées à dollar constant, les dépenses en équipement des entreprises représenteront cette année dans le produit national brut un niveau très élevé, le plus haut depuis vingt-trois ans»*.

Dans ces grands groupes, la machine remplace l'homme : la productivité y progresse rapidement. Les cinq cents plus grandes entreprises américaines employaient 16,2 millions de salariés en 1990, 11,8 seulement aujourd'hui. Par ses excès, le mouvement inquiète certains observateurs : quelques grandes entreprises ne sont-elles pas en train de perdre de leur substance (leur mémoire, leur savoir-faire), d'atténuer dangereusement le lien entre les personnels et leur «maison». Ces mastodontes ne voulant pas devenir les dinosaures de demain, cette évolution devrait néanmoins se poursuivre : de nombreux plans de suppressions d'emplois sont encore attendus.

La crainte, exprimée par certains économistes, que cette contraction des groupes pèse sur la reprise n'est, pour l'instant, guère justifiée. Les emplois, et avec eux le pouvoir d'achat, perdus dans les grandes firmes se retrouvent dans les petites entreprises individuelles ou dans les sociétés de taille moyenne. Plus discrets dans leurs annonces, des établissements comme le cabinet d'expert-comptable Arthur Andersen, les distributeurs Wal-Mart ou Home-Depot ont fortement renforcé leurs équipes. Les effectifs d' «Arthur» ont ainsi été gonflés de 2 000 personnes au cours des derniers mois (désormais 29 000).

L'économie américaine continue à créer, ailleurs, les emplois supprimés dans les grands groupes. D'après l'étude du Bureau des statistiques, rendue publique vendredi, les embauches proviennent surtout des activités de services : soins médicaux, restauration, commerce de gros et de détail, mais aussi services financiers. Il n'en reste pas moins vrai que les nouveaux emplois sont souvent plus précaires, moins stables (un tiers sont des emplois à temps partiel, souvent involontaires) et moins bien protégés. Une grande partie d'entre eux passent par l'intermédiaire des agences de travail temporaire.

En réduisant leurs effectifs, en accélérant leurs investissements et en confiant à la sous-traitance une part accrue de leurs activités, les grands groupes américains, engagés dans une course effrénée à la productivité, sont donc en train de reconstituer leurs forces. Tous n'ont pas encore réussi leur pari. La croissance actuelle – 4 % en rythme annuel sur le dernier trimestre 1993, autour de 3 % prévu pour 1994 – permet en tout cas, pour les États-Unis, de compenser des emplois ainsi supprimés par de nouveaux «jobs», souvent plus instables il est vrai. Laura Tyson, la chef du comité des conseillers économiques du président Clinton, prévoit pour 1994 un taux de chômage inférieur à 6 %. Considérant qu'il doit toujours y avoir, dans une économie, un volant de chômeurs – ce chômage correspondant à la période de recherche entre deux emplois, – certains experts parlent même d'un retour prochain au «plein emploi»!

ERIK IZRAELEWICZ

## *Les chômeurs américains vont être recensés autrement*

NEW-YORK

*de notre correspondant*

Sans que cela provoque de violentes polémiques, le bureau des statistiques du travail (dépendant du département du travail) a annoncé, fin novembre, plusieurs modifications dans les méthodes de recensement des chômeurs. Malgré les changements importants intervenus sur le marché de l'emploi, aucune réforme majeure n'avait été réalisée depuis cinquante-trois ans, seuls quelques ajustements avaient été apportés en 1967. Certaines formulations dans les questionnaires vont être modifiées ; la procédure sera informatisée.

Les premiers indices calculés sur cette nouvelle base porteront sur janvier 1994 et seront rendus publics le 4 février. En fait, l'administration a d'ores et déjà fait savoir qu'ils feront ressortir un nombre de chômeurs nettement supérieur à celui qui est évalué avec les méthodes actuelles. En effet, jusqu'à présent, de nombreuses femmes se déclaraient *«au foyer»* alors qu'elles étaient *«sans travail et à la recherche d'un emploi»*, chômeuses donc. Pendant un an (septembre 1992 à août 1993), les deux méthodes ont été appliquées en parallèle : la première faisait ressortir un taux de chômage moyen de 7,1 %, la seconde un taux de 7,6 %.

E. I.

# REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 1993

## PARIS

# Sur fond de baisse des taux

INDICE CAC 40

**+ 3,2 %**

La Bourse de Paris a repris de l'altitude cette semaine, après sa médiocre performance de la période passée, les espoirs d'une baisse imminente des taux en Allemagne – dont la propagation est possible en France – ayant redonné du baume au cœur des investisseurs. Sentiment d'autant plus fort que l'annonce de la reconstitution des réserves de la Banque de France après la crise monétaire du mois d'août la rendait de plus en plus probable. Ainsi, après un départ plutôt laborieux, notamment lundi et mardi où les valeurs ont abandonné, en moyenne, 0,06 % et 0,43 %, l'indice CAC 40 s'est mis au vert pour le reste de la semaine. Mercredi, des déclarations de Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, selon lesquelles il y avait une embellie sur le front de l'inflation et de la croissance monétaire amplifiaient les espoirs des opérateurs sur une diminution du crédit en Allemagne. L'indice CAC 40 devait terminer la journée sur une progression de 2,08 %.

Le lendemain, la Bundesbank abaissa d'un quart de point le troisième de ses taux directeurs, celui des prises en pension, pour le ramener à 6 %, mais l'événement ne fut pas salué à sa hauteur puisque les valeurs françaises ne s'apprécièrent que de 0,3 %. Il faudra attendre vendredi que la Banque de France emboîte le pas à la Buba en baissant d'un quart de point son taux de prises en pension – à 7 % – et celui de ses appels d'offres – à 6,20 % – pour que cela redonne de l'élan au marché qui finissait la semaine sur un score honorable de 1,29 %.

En cinq séances, les valeurs se seront appréciées de 3,2 % et, en finissant à la cote 2 188,40, l'indice CAC aura finalement progressé de 17,8 % depuis le début de l'année.

### Un mois de novembre record

Du côté des valeurs, plusieurs titres ont encore été sous les feux de la rampe cette semaine, à commencer par le plus médiatique d'entre eux – au niveau du spectacle s'entend – Euro Disney. Le titre, qui avait été fortement attaqué, en partie en raison de sombres rumeurs sur l'avenir du parc, s'est très sensiblement repris, non seulement sur un mouvement purement technique, mais aussi sur des informations parues dans la presse selon lesquelles Walt Disney Company s'appêterait à injecter 3 milliards de francs dans le parc à thèmes européen. Ayant atteint un plus bas niveau de l'année – et historique – la semaine passée avec un cours de 23,70 francs, le titre a terminé la période sur une gain 36,15 francs, soit une différence de plus de 52 % depuis sa «descente aux enfers». Cela étant, son cours est toujours en baisse de 43,3 % depuis le début de l'année.

Sur le second marché de la Bourse de Paris, Finabail, société immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI spécialisée dans le crédit-bail) a eu du mal à trouver une contrepartie, mardi 30 novembre. Les ordres d'achats en réponse a l'offre publique de vente ont été servis à hauteur de 2,16 %. 14 234 187 actions ont été demandées au prix de 160 francs, alors que l'offre portait sur 307 780 titres. En d'autres termes, l'opération a été sursouscrite quarante-six fois. Le lendemain, la cotation des titres n'a pu avoir lieu, 574 230 actions étaient demandées alors que 39 258 titres étaient offerts à la vente. Jeudi, le dépouillement du marché des actions a permis à la Société des Bourses françaises de coter un cours de 176,40 francs. Vendredi, 35 927 titres ont été échangés au cours de 176 francs.

Ces sur-soucriptions observées lors des dernières introductions donnent un idée de la vitalité du marché parisien – qui est d'ailleurs corroborée par les dernières statistiques de la Société des Bourses françaises.

Au mois de novembre, la Bourse de Paris a enregistré un nombre de négociations record : plus de 2 millions d'opérations ont été enregistrées (2 001 970) durant les quatre dernières semaines, ce qui porte l'activité moyenne au record absolu de 100 098 négociations par séance. Les précédents records remontaient au mois d'octobre avec 1 980 000 négociations, soit 94 000 négociations en moyenne quotidienne.

La séance la plus active a été celle du 16 novembre, avec 162 060 négociations, un chiffre proche du record établi le 22 octobre 1993 (170 866 négociations). Ce jour-là l'indice CAC 40 avait inscrit également un record à 2 231,86 points. Le volume des transactions a également été important avec un total de 95,21 milliards de francs sur les actions françaises (dont 7,06 milliards souscrits à l'offre publique de vente Rhône-Poulenc). La moyenne quotidienne s'est établie à 4,76 milliards de francs (dont 4,5 milliards sur le règlement mensuel), marquant ainsi une progression de 11,4 % par rapport au précédent record établi en octobre (4,27 milliards). Au 30 novembre, la capitalisation boursière des actioqs françaises (cote officielle et second marché) était de 2 472 milliards de francs.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

### Agroalimentaire

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 3000 | – 33 |
| BSN | 848 | – 2 |
| Eridania Béghin | 830 | + 25 |
| Fromageries Bel | 5 200 | inch. |
| LVMH | 3 809 | + 72 |
| Pernod-Ricard | 389,10 | – 0,40 |
| Remy-Cointreau | 215,90 | + 4,90 |
| Saint-Louis | 1 383 | + 63 |

### Assurances

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF | 675 | – 4 |
| AXA | 1 539 | + 37 |
| GAN | 535 | – 4 |
| Groupe Victoire | N.C. | – |
| SCOR SA | 598 | – 19 |
| UAP | 661 | + 21 |

### Bâtiment et matériaux

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 699 | + 36 |
| Ciments français | 329,7 | – 0,3 |
| Colas | 1 021 | 26 |
| Eurotunnel | 40 | – 1 |
| Eiffage | 1 125 | 10 |
| GTM Entrepose | 489 | – 24,5 |
| Imétal | 533 | – 20 |
| Immob. Phénix | 118,5 | – 6,5 |
| Jean Lefebvre | 1 309 | 70 |
| Lafarge-Coppée | 427,5 | 12,5 |
| Poliet | 390 | 18 |
| Saint-Gobain | 572 | 22 |
| SGE | 236 | – 10,2 |
| Spie-Batignolles | 370 | – 2 |

### Chimie

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Air liquide (L') | 818 | + 11 |
| ELF Sanofi | 998 | + 58 |
| Gascogne | 440 | + 17 |
| Institut Mérieux | nc | – |
| Michelin | 195 | + 10,50 |
| Plastic Omnium | 641 | – 19 |
| Rhône-Poulenc A | 149,20 | – 0,80 |
| Rhône-Poulenc Cl. | 157 | – 3 |
| Roussel-Uclaf | 692 | + 7 |
| Synthélabo | 218 | – 2 |

### Consommation non alimentaire

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 1 145 | + 55 |
| Chargeurs | 1 180 | + 38 |
| Christian Dior | 338,90 | + 16,70 |
| Clarins | 520 | – 25 |
| DMC | 320,50 | – 1,50 |
| EBF | 667 | – 3 |
| Essilor Int. | 892 | + 3 |
| Groupe André | 639 | – 19 |
| L'Oréal | 1 231 | + 38 |
| Moulinex | 104 | – 1,90 |
| Salomon | 1 838 | + 41 |
| SEB | 480,30 | – 6,70 |
| Skis Rossignol | 2 000 | + 65 |
| Sommer-Allibert | 1 880 | – 50 |
| Zodiac | 1 865 | + 20 |

### Crédit et banques

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Comp. bancaire | 545 | + 24 |
| BNP CI | 291,10 | + 11,10 |
| Cetelem | 1 193 | + 13 |
| CPR | 548 | – 1 |
| CDE | 219 | inch. |
| CCF | 291,50 | + 5,80 |
| CFF | 1 141 | + 61 |
| CLF | 465 | – 8,70 |
| Créd. lyon. CI | 689 | + 4 |
| Crédit national | 654 | + 9 |
| Société générale | 728 | + 26 |
| SOVAC | 1 708 | + 55 |
| UFB Locabail | 388 | – 7 |
| UIC | 530 | + 7 |
| Via Banque | 395 | – 1 |

### Electricité et électronique

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel-Alsthom | 797 | + 34 |
| Alcatel-Câble | 644 | – 11 |
| CSEE | 552 | inch. |
| Intertechnique | 480 | – 7 |
| Labinal | 651 | + 4 |
| Legrand | 5 270 | + 560 |
| Matra Hachette | 145,70 | + 8 |
| Radiotechnique | 345,10 | + 7,20 |
| Sagem | 2 510 | + 10 |
| Schneider | 405 | + 12,6 |
| Sextant Avionique | NC | – |
| Thomson CSF | 158,50 | inch. |

### Distribution

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Alsacienne Sup | 2 285 | – 45 |
| Bon Marché | 636 | – 11 |
| Carrefour | 3 942 | + 198 |
| Casino | 177,80 | – 1,40 |
| Castorama Dubois | 800 | – 4 |
| Compt. Modernes | 1 590 | + 62 |
| Darnart | NC | – |
| Docks de France | 683 | + 20 |
| Gal. Lafayette | 2 000 | + 140 |
| Guilbert SA | 1 450 | + 30 |
| Guyenne Gasc. | 1 800 | + 33 |
| Pinault Pr. | 842 | + 27 |
| Primagaz | 945 | + 41 |
| Promodès | 1 100 | + 38 |
| Rexel (ex-CDME) | 608 | + 18 |
| SCOA | 10,25 | – 0,10 |

### VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

| | Nombre de titres | Valeur en cap. (MF) |
|---|---|---|
| BNP | 54330183 | 7633450 |
| Alcatel Alsthom | 2022910 | 1576842 |
| Total | 4569330 | 1400988 |
| ELF-Aquitaine | 2235910 | 930389 |
| Eaux Cie générale des. | 327210 | 864780 |
| BSN | 978520 | 817030 |
| Suez | 2001830 | 681287 |
| Rhône Poulenc «A» | 5418958 | 662166 |
| Société générale | 870370 | 617785 |
| Peugeot | 761875 | 539225 |
| UAP | 713875 | 468365 |
| Saint-Gobain | 783450 | 438478 |
| LVMH | 114590 | 428125 |
| Oréal (L') | 328610 | 392102 |

### LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

| | 26-11-93 | 29-11-93 | 30-11-93 | 1-12-93 | 2-12-93 |
|---|---|---|---|---|---|
| RM | 3 448 859 | 9 874 318 | 4 458 445 | 4 996 751 | 4 646 989 |
| Comptant R. et obl. | 35 665 024 | 27 509 758 | 24 018 048 | 37 501 649 | 25 808 740 |
| Actions | 171 639 | 255 974 | 258 794 | 264 183 | 245 503 |
| Total | 39 285 522 | 37 640 050 | 28 735 287 | 42 762 583 | 30 701 232 |

### INDICES CAC (du lundi au vendredi)

| | 29-11-93 | 30-11-93 | 1-12-93 | 2-12-93 | 3-12-93 |
|---|---|---|---|---|---|
| Indice gén. | 592,2 | 592,2 | 593,5 | 602,2 | 602 |
| (base 100, 31 décembre 1987) | | | | | |
| Indice CAC 40 | 2 119,30 | 2 110,09 | 2 153,98 | 2 160,45 | 2 188,40 |

### MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 décembre 1993

Nombre de contrats : 229 036

| COURS | ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93 | MARS 94 | JUIN 94 |
|---|---|---|---|
| Premier | 123,96 | 127,54 | 126,98 |
| Dernier | 124,24 | 127,74 | 126,74 |

### Immobilier et foncier

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| CFI | 300 | + inch. |
| GFC | 499 | + 2 |
| Lucia | nc | – |
| Olipar | 28,30 | – 2,80 |
| Rue Impériale | 4120 | + 45 |
| Sefimeg | 522 | – 3 |
| Silic | 835 | – 15 |
| Simco | 594 | – 4 |
| Sogeparc | 836 | – 15 |
| UIF | 632 | – 3 |

### Investissement et portefeuille

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Amault et Assoc. | 260 | NC |
| Bolloré | 340 | – 6,60 |
| Cerus | 117,10 | + 2,40 |
| CGIP | 1 188 | – 14 |
| Eurafrance | 2 310 | – 14 |
| Gaz et Eaux | 1 940 | – 25 |
| Lagardère MMB | 138 | + 3,10 |
| Marine-Wendel | 397 | – 7,30 |
| Navigation mixte | 1 045 | + 1 |
| Nord-Est | 153,50 | – 0,50 |
| Origny-Desvroise | 879 | + 19 |
| Parfinance | 210 | – 4 |
| Paribas | 475 | + 16,50 |
| Pinault | 350 | NC |
| Suez | 345,90 | – 7,90 |
| Worms | 293,50 | – 4,50 |

### LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

| Valeurs | Hausse % | Valeurs | Baisse % |
|---|---|---|---|
| CCMC Menagix | + 44,4 | Immob. Phénix | – 7,7 |
| Euro Disney | + 16,3 | GTM Entrep. | – 6,7 |
| Legrand | + 13,1 | Olipar | – 6,3 |
| Galerie Lafay. | + 8,8 | CGIP | – 6,1 |
| Poliet | + 8,3 | Géophysique | – 5,1 |
| Primagaz | + 7,2 | Synthélabo | – 5 |
| Legrand Priv. | + 7,1 | Total | – 4,6 |
| Matra Hachette | + 7,1 | Imétal | – 4,3 |
| Saint-Louis | + 6 | Club Med | – 4 |
| Saint-Gobain | + 5,7 | EBF | – 4 |
| Sagem | + 5,5 | Berger | – 3,9 |
| Jean Lefebvre | + 5,5 | Strafor Facom | – 3,8 |
| Carrefour | + 5,5 | Labao | – 3,7 |
| Colas | + 5,4 | Canal Plus | – 3,6 |

### Métallurgie, mécanique

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| CarnaudMetalbox | 168,30 | + 0,60 |
| Dassault Aviation | 500 | – 6 |
| De Dietrich | 2140 | + 160 |
| Fives-Lille | 470 | + 14 |
| Legris Industrie | 187,40 | + 5,30 |
| Métaleurop | 67,95 | – 2,95 |
| Pechiney CI | 363 | + 11 |
| Pechiney Int. | 198 | – 2,10 |
| Peugeot SA | 716 | + 25 |
| Strafor, Facom | 550 | + 10 |
| Valeo | 1176 | + 26 |
| Vallourec | 198 | + 1 |

### Mines d'or, diamant

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo-American | 210,10 | + 0,10 |
| Buffelsfontein | 67,90 | + 0,40 |
| De Beers | 115 | + 3,20 |
| Driefontein | 70,20 | + 3 |
| Gencor CP 0,40 F. | 9,20 | – 0,20 |
| Harmony | 28,60 | + 0,50 |
| Randfontein | 51,90 | – 0,10 |
| Sainte-Helena | 55,50 | + 1 |
| Western Deep | 245 | – 0,70 |

### Pétrole

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| BP-France | 112 | – 3 |
| Elf-Aquit. | 428 | + 3 |
| Erap-Elf | NC | – |
| Esso | 1001 | – 39 |
| Géophysique | 537 | – 31 |
| Total | 316,70 | – 1,30 |

### Sicomi ou ex-Sicomi

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 1 150 | – 15 |
| Genefim | 337 | + 2 |
| Immobail BTP | 504 | + 11,80 |
| Interbail | 519 | – 6 |
| Klepierre | 701 | – 3 |
| Locindus | 1 040 | + 1 |
| Selectibanque | 202,10 | – 1,40 |
| Unibail | 570 | + 10 |

### Transports, loisirs, services

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 608 | + 23 |
| BIS | 155 | + 2 |
| Canal Plus | 1 297 | – 3 |
| Cap Gemini | 167 | – 10,10 |
| CEP Comm. | 425 | + 13 |
| Club Méditerranée | 308,70 | – 20,70 |
| Dauphin Ota | 245 | – 5 |
| Génér. des eaux | 2 645 | + 35 |
| Ecco | 589 | + 14 |
| Euro Disney | 36,60 | + 5,60 |
| Filipacchi Médias | 794 | + 4 |
| Havas | 470 | + 21 |
| Lyonnaise-Dumez | 543 | + 7 |
| OGF | 690 | – 18 |
| Publicis | 1 018 | + 68 |
| Delmas Vieljeux | 480 | – 30 |
| SITA | 770 | inch. |
| Sligos | 502 | + 1 |
| Sodexho | 1 070 | + 21 |
| TF1 | 519 | + 13 |

### Valeurs à revenu fixe ou indexé

| | 3-12-93 | Diff. |
|---|---|---|
| 9 % 1979 | NC | – |
| 10,80 % 1979 | 103,2 | 0,5 |
| EDF-GDF3 % | 5 720 | 20 |
| CNB 5 000 F | NC | – |
| CNB Par.5 000 F | NC | – |
| CNB Suez5 000 F | NC | – |
| CNI 5 000 F | 100,50 | – 1 |

## NEW-YORK

# Mitigée

INDICE DOW JONES

**+ 0,55 %**

Wall Street a gagné une vingtaine de points au cours de la semaine écoulée sous une avalanche de statistiques économiques favorables qui confirment le redressement de l'économie américaine et font craindre une relance des pressions inflationnistes et une remontée des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 704,07 points, en hausse de 20,12 points par rapport à la semaine dernière, soit une avance de 0,55 %.

Plusieurs statistiques ont été publiées à partir de lundi, mais les chiffres du chômage publiés vendredi ont été au centre de l'attention. Le Département du travail a provoqué la surprise en publiant des chiffres bien meilleurs que prévu, mais la réaction sur les marchés a été très brève alors que les investisseurs à Wall Street craignaient une forte remontée des taux d'intérêt long terme. Selon James Schroeder, analyste chez MMS International, la poursuite de la progression des taux d'intérêt à long terme serait néfaste pour Wall Street.

En ce qui concerne la progression de l'indice Dow Jones, M. Schroeder estime que le niveau 3 750-3 800 points pourrait être atteint au cours des prochaines semaines sans exclure une correction technique.

D'autres analystes comme Don Hayes, de chez Wheat, First Securities/Butcher and Singer, estime que l'indice pourrait atteindre 4 200 points vers août 1994.

Indice Dow Jones du 3 décembre : 3 704,07 (c. 3 683,95).

| | Cours 26 nov. | Cours 3 déc. |
|---|---|---|
| Alcoa | 71 1/8 | 69 1/2 |
| ATT | 55 7/8 | 54 1/2 |
| Boeing | 38 3/4 | 38 3/8 |
| Chase Man. Bank | 33 1/8 | 34 |
| Du Pont de Nemours | 48 1/8 | 47 7/8 |
| Eastman Kodak | 61 3/8 | 62 1/4 |
| Exxon | 61 3/4 | 62 5/8 |
| Ford | 61 1/4 | 63 1/8 |
| General Electric | 98 1/2 | 100 1/8 |
| General Motors | 53 7/8 | 56 |
| Goodyear | 41 3/4 | 45 3/8 |
| IBM | 56 | 53 1/2 |
| ITT | 91 | 88 1/4 |
| Mobil Oil | 75 1/4 | 75 3/4 |
| Pfizer | 65 3/8 | 66 3/8 |
| Schlumberger | 58 1/2 | 57 1/8 |
| Texaco | 63 7/8 | 63 1/8 |
| UAL Corp. (ex-Allegis) | 145 1/4 | 152 3/8 |
| Union Carbide | 20 5/8 | 20 3/4 |
| United Tech. | 61 5/8 | 62 |
| Westinghouse | 14 1/8 | 14 1/4 |
| Xerox Corp | 82 5/8 | 88 1/4 |

## TOKYO

# Rebond

INDICE NIKKEI

**+ 4,4 %**

Les valeurs ont rebondi à la Bourse de Tokyo à la suite d'informations selon lesquelles le gouvernement allait prendre des mesures pour stimuler l'économie japonais en pleine stagnation. L'indice Nikkei a gagné cette semaine 732,98 points, soit 4,4 %, à 17 459,35 points, après avoir chuté de 6,7 % la semaine précédente. Le volume des échanges a porté sur 358,4 millions d'actions, en hausse sur les 312,4 millions d'actions traitées auparavant. Après avoir ouvert lundi à 16 276,13 points, l'indice Nikkei a perdu 1 010,40 points, tombant dans l'après-midi, brièvement, à 15 715,97 points et, pour la première fois, en dessous de 16 000 points depuis novembre 1992, où il avait momentanément atteint 15 993,48 points. Les opérateurs ont attribué ce recul prolongé à l'inactivité du gouvernement en dépit de mauvais chiffres économiques, avec peu de signes d'un prompt rétablissement.

Un rapport gouvernemental a révélé mardi que le taux de chômage avait atteint 2,7 % en octobre, soit le niveau le plus élevé depuis six ans. Les analystes pensent que le taux va continuer à augmenter jusqu'à mars prochain. Les valeurs sont toutefois remontées pour le reste de la semaine après les déclarations, mardi, du premier ministre Horihiro Hosokawa selon lesquelles il avait l'intention de baisser les taxes sur les transactions immobilières.

Indices du 3 décembre : Nikkei 17 459,35 (c.16 726,37); Topix 1 460,11 (c.1 424,54).

| | Cours 26 nov. | Cours 3 déc. |
|---|---|---|
| Akai | 1 160 | 1 210 |
| Bridgestone | 1 240 | 1 240 |
| Canon | 1 340 | 1 410 |
| Fuji Bank | 2 050 | 1 980 |
| Honda Motors | 1 350 | 1 400 |
| Matsushita Electric | 1 320 | 1 460 |
| Mitsubishi Heavy | 605 | 649 |
| Sony Corp. | 4 630 | 4 930 |
| Toyota Motors | 1 660 | 1 730 |

## FRANCFORT

# Au plus haut + 3,68 %

La Bourse de Francfort est repartie en nette hausse cette semaine, après quelques séances de consolidation, et le DAX a atteint jeudi son plus haut historique avant de progresser à nouveau vendredi. L'indice DAX des 30 valeurs vedette a terminé la période à 2 120,61 points, en progression de 3,58 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Les cours ont été soutenus en début de semaine par la reprise des Bourses étrangères, et notamment Tokyo, ainsi que par un regain de spéculations sur une baisse des taux d'intérêt directeurs lors de la réunion bimensuelle du conseil central de la Bundesbank, jeudi. La Bundesbank a toutefois annoncé qu'elle laissait ses deux taux directeurs inchangés, mais qu'elle abaissait d'un quart de point le taux de ses cinq prochaines prises en pension, à 6 %.

Indice DAX du 3 décembre : 2 120,61 (c. 2 047,24).

| | Cours 26 nov. | Cours 3 déc. |
|---|---|---|
| AEG | 183,20 | 175 |
| BASF | 269,90 | 282,30 |
| Bayer | 328,80 | 343 |
| Commerzbank | 359,50 | 376 |
| Deutschebank | 835,20 | 864,50 |
| Hoechst | 276,50 | 288,30 |
| Karstadt | 587 | 564 |
| Mannesman | 362,20 | 378,50 |
| Siemens | 718,40 | 728,50 |
| Volkswagen | 406 | 411,30 |

## LONDRES

# Records + 4 %

La Bourse de Londres a renoué avec les records cette semaine, gagnant plus de 100 points grâce à la présentation mardi d'un budget britannique moins dur que prévu en matière de hausses d'impôts et laissant espérer une baisse prochaine des taux d'intérêt. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a clôturé vendredi soir sur un nouveau record à 3 234,2 points, soit une hausse de 4 % par rapport à la semaine précédente.

Même l'annonce d'une nouvelle taxe de 3 % sur les primes d'assurance n'a pas longtemps contrarié les grandes compagnies et l'instauration de nouvelles taxes sur les voyageurs prenant l'avion n'a pas non plus engendré de morosité.

Indices «FT» du 3 décembre : 100 valeurs, 3 234,2 (c. 3 111,4); 30 valeurs, 2 448,7 (c. 2 369,3); mines d'or, 231,1 (c. 235); fonds d'Etat, 105,31 (c. 103,64).

| | Cours 26 nov. | Cours 3 déc. |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,96 | 6,13 |
| BP | 3,32 | 3,33 |
| BTR | 3,48 | 3,44 |
| Cadbury | 4,44 | 4,68 |
| De Beers | 12,88 | 13,13 |
| Glaxo | 6,37 | 6,96 |
| GUS | 5,76 | 5,85 |
| ICI | 7,18 | 7,60 |
| Reuters | 16,30 | 17,22 |
| RTZ | 7,08 | 7,20 |
| Shell | 6,77 | 7,01 |
| Unilever | 11,28 | 11,70 |

## MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

# Un compartiment en pleine effervescence

Un compartiment du marché international est en pleine effervescence : celui des obligations convertibles et des obligations munies de bons de souscription d'actions. Les emprunteurs sont presque tous asiatiques et le gros des nouveaux émetteurs provient du Japon : cela fait des années que, lorsque l'évolution de la Bourse les y encourage, les entreprises nippones ont recours en grand nombre à ce mode de financement particulièrement avantageux pour elles. Il y en a eu une foule la semaine passée, à qui les investisseurs ont d'ailleurs fait un très bon accueil. Elles ont bénéficié d'un environnement très favorable car la Bourse de Tokyo s'est redressée au milieu de la semaine, après avoir fortement baissé.

Toutefois, en dépit de leur mérite et du succès qu'elles remportent, ces affaires japonaises retiennent un peu moins qu'auparavant l'attention des spécialistes. Ceux-ci s'intéressent de plus en plus aux émissions de sociétés d'autres pays qui leur apparaissent encore plus prometteuses. Les emprunteurs chinois sont particulièrement choyés. Hongkong fournit maintenant un contingent assez important de débiteurs qui offrent des obligations convertibles en actions et on a même vu en novembre une entreprise de Chine continentale émettre de tels titres.

Cette transaction a été lancée pour le compte d'une entreprise du secteur des machines textiles de Shanghai qui entend déplacer pour 35 millions de francs suisses d'obligations de cinq ans de durée. C'est jusqu'à présent la seule opération de ce type qui provienne directement de la République populaire de Chine. On s'en souviendra longtemps car sa réussite a été éclatante. Les souscriptions ont immédiatement afflué, les titres se sont arrachés. D'une façon générale, ces emprunts asiatiques se concentrent dans les marchés du dollar, du franc suisse et, dans une moindre mesure, du deutschemark. Le choix de la monnaie américaine reflète l'importance du dollar dans cette région du monde. On a tendance à expliquer le choix du franc suisse par le très faible niveau de l'intérêt associé à cette devise. C'est certainement la raison principale, mais il y en a une autre qui tient à l'appétit pour ce genre de titres qui est plus prononcé en Suisse qu'ailleurs.

Une entreprise thaïlandaise s'apprête à mettre à profit cette situation. Rompant avec une tradition ancrée de longue date sur l'euromarché et qui veut que les emprunts libellés dans la monnaie des Etats-Unis soient lancés à Londres, elle a décidé d'émettre à Zurich un emprunt convertible de 100 millions de dollars.

### Record pour la BEI

La durée en sera de sept ans au maximum, mais les investisseurs qui n'auraient pas converti leurs titres en actions pourront en exiger le remboursement anticipé dans cinq ans déjà. L'emprunteur fait d'une pierre deux coups : il se présente dans la monnaie étrangère qui lui est la plus proche tout en s'adressant directement aux investisseurs de Suisse qu'il souhaite atteindre.

Sur le marché des titres en eurofrancs français il y a eu deux nouvelles euro-émissions au début du mois de décembre. Elles sont parfaitement classiques, à taux fixe. L'une a pour débiteur une société du groupe de la compagnie bancaire Cetelem. C'est un emprunt de 2,5 milliards et d'une durée de douze ans. La Société générale en avait fixé les conditions de façon à procurer aux investisseurs, pour la plupart des compagnies d'assurances et des gestionnaires de fonds, un rendement supérieur de 72 points de base à celui que procureraient des obligations du Trésor qui viendraient à échéance en même temps.

Le second emprunt est pour le compte de la Banque européenne d'investissement qui voulait se procurer 1 milliard de francs pour une durée de onze ans. Le débiteur est un des meilleurs du monde et il lui a suffi de proposer un rendement à peine plus élevé que celui des obligations du Trésor. Le Crédit commercial de France dirigeait cette nouvelle opération, qui viendra se greffer sur un emprunt en circulation dont l'encours passera bientôt à 3 milliards de francs. Les conditions de la nouvelle transaction ont été arrêtées de façon à rapporter au départ 6,16 % l'an aux investisseurs. Le coût de l'emprunt, si on intègre les commissions que retiennent les banques, est de 6,20 %.

Le même débiteur a lancé presque en même temps une émission de 800 millions de francs suisses pour une durée de cinq ans. Le règlement n'aura lieu qu'au mois de janvier et l'établissement financier qui s'occupe de cet emprunt est convaincu que les taux de rendement baisseront fortement d'ici là. C'est pourquoi il a concédé à la Banque européenne d'investissement des conditions qui, pour l'instant, paraissent impossibles mais qui, espère l'Union de banques suisses, seront conformes à la situation du marché au début de l'année prochaine. L'emprunteur aura ainsi réussi à lancer l'opération de type classique la plus économique émise depuis des années en Suisse et il est probable qu'il gardera ce record pendant quelques semaines encore. Le tout ne lui coûtera que 3,76 % l'an, tous frais compris.

CHRISTOPHE VETTER

## DEVISES ET OR

# Retour à la case départ pour le franc

C'est presque fait ! A 3,4360 francs et même 3,4335 un instant, le cours du mark à Paris n'est plus qu'à un demi-centime de son plafond de 3,4305 francs, en vigueur avant le 2 août 1993. Il avait battu son record à 3,5480 francs le 15 octobre, à près de 4 % de hausse sur les 3,39-3,40 francs de départ en juillet, et 3 % sur le cours plafond précité. Le revoilà donc tout près de la case départ, à la grande satisfaction de MM. Balladur et Alphandéry, de M. Trichet, gouverneur de la Banque de France, et de M. Noyer, directeur du Trésor. L'épreuve de la mise en quasi-flottement du franc, avec un nouveau cours plafond pour le mark de 3,8948 francs, se solde donc, au début de décembre, par un succès. A l'origine de l'amélioration de cette semaine (2 centimes complets sur la devise allemande) on trouve à la fois la baisse des taux à Francfort et la reconstitution des avoirs nets de devises.

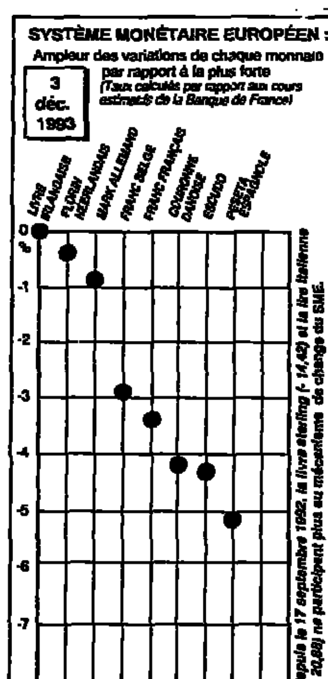
Pour la semaine au 25 novembre, les rentrées n'ont guère excédé 800 millions de francs, ce qui est peu, du moins en apparence, car la Banque de France s'entend fort bien – c'est de bonne guerre – à brouiller les cartes sur les rentrées en question. On a vu, pour la semaine du 18 novembre, un remboursement de 43 milliards en devises, qui ne provenaient sûrement pas des rentrées de la semaine, mais plus probablement de contrats à terme conclus précédemment. Pour l'instant, pour autant que l'on puisse calculer, les avoirs nets en devises de la Banque de France seraient d'environ 2 milliards de francs (sans garantie !).

Aux Etats-Unis, le dollar progresse très lentement, frôlant les 1,72 DM, mais revenait à un peu plus de 5,90 francs par suite de la hausse du franc. Le recul du taux de chômage à 6,4 % en novembre contre 6,7 % en octobre, au plus bas depuis janvier 1991, grâce à la création de 208 000 emplois, dont 30 000 pour l'industrie, fait nouveau, accumule les facteurs de hausse de la devise américaine.

**COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 AU 3 DÉCEMBRE**
*(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)*

| PLACE | Livre | $ E.U. | Franc français | Franc suisse | D. mark | Franc belge | Florin | Lire italienne |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Londres | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | – | – | – | – | – | – | – | – |
| New-York | 1,4912 | – | 16,9334 | 67,2269 | 58,1734 | 2,7624 | 51,8807 | 0,00583 |
| | 1,4880 | – | 17,9099 | 66,8226 | 58,4454 | 2,7594 | 52,0562 | 0,00590 |
| Paris | 8,8063 | 5,9055 | – | 397,8884 | 343,5428 | 16,3135 | 306,3813 | 3,4414 |
| | 8,7616 | 5,9200 | – | 395,5897 | 345,9965 | 16,3355 | 308,1728 | 3,4937 |
| Zurich | 2,2182 | 1,4875 | 25,1884 | – | 86,5329 | 4,1091 | 77,1725 | 0,8668 |
| | 2,2148 | 1,4965 | 27,3032 | – | 87,4635 | 4,1294 | 77,9021 | 0,8832 |
| Francfort | 2,5634 | 1,7190 | 28,1085 | 115,5630 | – | 4,7496 | 89,1829 | 1,0017 |
| | 2,5323 | 1,7110 | 29,5334 | 114,3334 | – | 4,7213 | 89,0682 | 1,0097 |
| Bruxelles | 53,9814 | 36,20 | 6,1289 | 24,3361 | 21,0588 | – | 18,7808 | 2,1096 |
| | 53,6352 | 36,24 | 6,0947 | 24,2165 | 21,1806 | – | 18,8652 | 2,1387 |
| Amsterdam | 2,8743 | 1,9275 | 326,3986 | 1,2958 | 112,1291 | 5,3245 | – | 1,1232 |
| | 2,8431 | 1,9210 | 332,4079 | 1,2836 | 112,2736 | 5,3087 | – | 1,1336 |
| Milan | 2558,90 | 1716 | 290,5766 | 1153,6134 | 998,2548 | 47,4033 | 890,2724 | – |
| | 2507,86 | 1694,50 | 275,9918 | 1132,3087 | 990,3565 | 46,7577 | 882,8027 | – |
| Tokyo | 161,94 | 108,60 | 18,3896 | 73,0084 | 63,1762 | 3,0000 | 56,3424 | 0,0632 |
| | 160,10 | 108,70 | 21,5724 | 72,6361 | 63,5301 | 2,9994 | 56,5851 | 0,0641 |

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 3 décembre 1993 5,43784 F contre 5,4461 F le vendredi 26 novembre 1993.




## MATIÈRES PREMIÈRES

# Les mystères du cacao ivoirien

**ABIDJAN**
*de notre envoyée spéciale*

Au moment où les cours montent, Abidjan, faute d'informations précises concernant la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, coule des jours paisibles dans une tiédeur moite et sereine. Comme si la mort probablement imminente du président Houphouët-Boigny ne changeait rien à la bonne marche de la Côte-d'Ivoire. Ni même du cacao. Au contraire : le souhait le plus cher du président-planteur, comme il aime à se désigner lui-même, semble se réaliser : les prix du cacao ont connu un redressement spectaculaire cette semaine ; l'échéance mars s'adjugeait en moyenne à 1 045 livres la tonne, au lieu de 700 livres en juillet.

En pleine brousse, à Gbamgbam, la récolte bat son plein. Les cacaoyers ouvrent leur feuillage comme des parapluies. Il pleut. La filière semble plus complexe et plus mystérieuse encore que cette végétation luxuriante qui mange les bas-côtés. L'arbre de cacao côtoie sans complexe le kolatier aux fruits *« amers comme le diable »*, appréciés des Africains... et des Américains pour fabriquer leur célèbre Coca-Cola. Puis, les vestiges d'une plantation de frêles caféiers aux cerises mûries apparaît. Probablement découragé par sa difficulté d'entretien et son faible rapport, le propriétaire des lieux les a coupés. Plus loin, des fèves de cacao sont étalées sur des « secots », les claies prévues pour les faire sécher.

Tourefanta Kamara, agricultrice et épouse de gendarme, est inquiète. Le cacao est mouillé, quelquefois « ardoisé ». La fève est mal formée et prend la teinte violette ou grisâtre de l'ardoise. La jeune femme ne sait pas combien d'hectares elle possède, elle sait seulement que sa plantation donne « 12 tonnes ». Moins que l'année dernière à la même époque. Peut-être se laissera-t-elle tenter par un « pisteur », ces hommes qui *« te réveillent la nuit pour acheter.* Tu sais que tu *vas te faire voler, mais tu ne vois que les billets »*.

L'Etat et les planteurs sont d'accord sur un point : le système coopératif est préférable à tout autre. Même une société privée d'exportation comme la Sifca en est convaincue. Elle a dans ce sens initié plusieurs sociétés de gestion de produits agricoles (Sogefag) pour que les planteurs commercialisent eux-mêmes leurs produits. Mais du discours à l'application, il y a un fossé et puis aussi... l'argent liquide et immédiat. A la différence des « traitants » – ces acheteurs quelquefois peu scrupuleux – les groupements à vocation coopérative (GVC) rémunèrent les planteurs une semaine environ après la collecte, non sans avoir réglé une avance au mois d'août pour que les enfants « fréquentent » l'école. *« Les frais de scolarité et ceux de santé sont les deux postes-clés du budget de l'agriculteur »*, précise Georges Yao Pandjin, responsable d'une Sogefag. La tentation est parfois trop forte : il arrive que le planteur empoche l'avance et se détourne de la coopérative au moment de la livraison. Avec d'autant plus de facilité que ces cellules manquent de moyens. Les agriculteurs s'amusent encore – pour ne pas en pleurer – de la dernière initiative de la fameuse caisse de stabilisation (1) qui pour contrôler la production décidait de distribuer, en quantité insuffisante, des sacs à son sigle.

Alors que les « traitants », eux, disposaient de tout le matériel nécessaire : les sacs mais aussi les camions, pour acheminer la marchandise. C'est ainsi que la récolte « intermédiaire » (2) a été, en dépit de l'interdiction des autorités, soucieuses de désengorger le marché, vendue ou plutôt bradée. Mais où se cache-t-elle ? Manifestement pas chez les agriculteurs. Pas non plus sur le marché qui s'inquiète au contraire d'une offre déficitaire de 150 000 tonnes.

Quoi qu'il en soit, l'espoir renaît. Les planteurs font monter les enchères, car la demande est présente. Et ils achètent des produits phytosanitaires. Le président de la Caisse de stabilisation, René Amany, ne vient-il pas de promettre que la prochaine « petite » récolte serait agitée ? Il n'en faut pas plus pour échafauder des projets. Intensifier les rendements, par exemple : *« Étendre les plantations*, affirme un spécialiste, *est une solution de facilité. Quand le prix du cacao est trop bas, on néglige les engrais, on défriche et on plante d'autres cacaoyers, car seuls les jeunes arbres donnent de belles fèves. On se croit riche avec trente hectares. Mieux vaut en avoir moins et produire pour de bon. »*

MARIE DE VARNEY

(1) Cet établissement a été créé essentiellement pour assurer aux planteurs un « revenu garanti », c'est-à-dire un prix auquel tout acheteur doit se tenir. Il est de quatre francs le kilo environ pour le cacao cette année.

(2) Elle se déroule entre mai et juillet et se nomme ainsi à cause de son moindre volume et de sa qualité inférieure à celle de la récolte principale.

| PRODUITS | COURS DU 3-12 |
|---|---|
| Cuivre h. g. (Londres) Trois mois | 1 680 (+ 25) Dollars/tonne |
| Aluminium (Londres) Trois mois | 1 076 (+ 18) Dollars/tonne |
| Nickel (Londres) Trois mois | 4 780 (+ 50) Dollars/tonne |
| Sucre (Paris) mars 1994 | 284,50 (+ 4,70) Dollars/tonne |
| Café (Londres) Janv. 1994 | 1 260 (– 6) Dollars/tonne |
| Cacao (New-York) Mars 1994 | 1 316 (– 69) Dollars/tonne |
| Blé (Chicago) Mars 1994 | 361 (+ 4) Cents/boisseau |
| Maïs (Chicago) Mars 1994 | 291 (+ 2) Cents/boisseau |
| Soja (Chicago) Janv. 1994 | 284,60 (– 0,50) Dollars/t. courte |
| Pétrole (Londres) Janv. 1994 | 13,85 (– 0,59) Dollars/baril |

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

**MARCHÉ LIBRE DE L'OR**

| | Cours 26-11-93 | Cours 3-12-93 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 71 500 | 71 300 |
| – (kilo en lingot) | 71 550 | 70 400 |
| Pièce française (20 F) | 411 | 406 |
| • Pièce française (10 F) | 355 | 379 |
| Pièce suisse (20 F) | 410 | 406 |
| Pièce latine (20 F) | 410 | 405 |
| • Pièce tunisienne (20 F) | 408 | 409 |
| Souverain | 519 | 517 |
| • Souverain Elisabeth II | 520 | 518 |
| • Demi-souverain | 295 | 290 |
| Pièce de 20 dollars | 2 540 | 2 555 |
| – 10 dollars | 1 235 | 1 390 |
| • – 5 dollars | 845 | 755 |
| – 50 pesos | 2 840 | 2 850 |
| • – 20 marks | 508 | 505 |
| – 10 florins | 428 | 420 |
| • – 5 roubles | 275 | 285 |

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

## MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

# Encore un petit cran à la baisse

Jeudi 2 décembre, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) n'a pas tenu de conférence de presse à l'issue de son conseil d'administration et n'a pas modifié deux de ses taux directeurs, le taux d'escompte et le taux lombard, abaissés d'un demi-point et ramenés, respectivement, à 5,75 % et 6,75 % le 21 octobre dernier. Mais elle a fait connaître que son troisième taux directeur, à savoir celui de ses pensions à quatorze jours, le REPO, revenait de 6,25 % à 6 %. Le REPO est peut-être le plus significatif des trois taux, car il indique le niveau auquel la Bundesbank alimente le marché de l'argent à court terme. Or, depuis le 21 octobre, date à laquelle le REPO était abaissé de 6,67 % à 6,40 %, la Bundesbank l'a diminué de 0,40 point.

La prochaine fois, ce sera le tour du taux d'escompte, puisque, à Francfort, la Banque centrale ne veut jamais que le REPO retombe jusqu'au taux d'escompte, niveau auquel elle doit alimenter les banques assez libéralement. Avec le REPO, en revanche, elle dose très soigneusement les montants alloués, afin de régler, à sa guise, la masse des liquidités sur le marché. Or, à 6 %, le taux des REPO vient pratiquement buter sur le taux d'escompte de 5,75 %. A partir de maintenant, la Bundesbank, si elle veut continuer l'assouplissement de sa politique monétaire, devra abaisser son taux d'escompte, décision très médiatique. En attendant, comme la banque centrale allemande a fixé son REPO à 6 % jusqu'au 5 janvier, les marchés n'auront pas de « petit Noël » supplémentaire. Il faudra attendre l'année prochaine.

Comme il fallait s'y attendre – le contraire eût été un véritable événement – la Banque de France s'est alignée, le lendemain, sur la Bundesbank, abaissant son taux d'appel d'offres de 6,45 % à 6,20 %, un quart de point en moins, et son taux de pension à 5-10 jours à 7 %, soit un écart de 0,80 point, ceci depuis le 21 octobre. On relèvera que l'institut d'émission n'a pas totalement suivi son homologue allemand dans la désescalade. Depuis le 21 octobre, en effet, la Bundesbank a diminué de 0,40 point son REPO, et la Banque de France de 0,25 point seulement. Cette prudence a, vraisemblablement, pour objet de maintenir un rythme satisfaisant pour la rentrée de devises, apparemment très réduite la semaine dernière après le grand « coup d'accordéon » de la semaine précédente. Quant aux banques commerciales qui avaient ramené de 8,40 % à 8,15 % leur taux de base le 22 octobre dernier, leurs réflexions se poursuivent vendredi après-midi pour savoir de quelle importance sera la nouvelle baisse.

Après la Bundesbank, la plupart des banques centrales ont abaissé leurs taux en général d'un quart de point, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Espagne, où le taux du marché monétaire est revenu à 9 %.

Sur le MATIF, où le cours de l'échéance décembre avait glissé au-dessous de 124 en milieu de semaine à 123,80, la baisse des taux directeurs des banques centrales a ranimé un peu l'optimisme, avec une clôture à 124,34. Sur le marché du comptant, le rendement de l'OAT dix ans a terminé la semaine à 6,03 %, contre 6,02 % huit jours auparavant, l'écart avec le Bund dix ans s'établissant à 0,19 point, par rapport aux 5,84 % pratiqués à Francfort. Le loyer de l'argent au jour le jour a un peu diminué, à 6 5/8 %-5 3/4 % contre 6 3/4 %-6 7/8 % huit jours auparavant, le « trois mois » valant environ 6,50 %. Aux Etats-Unis, le marché « digère » les nouvelles favorables sur l'économie, notamment la baisse du chômage, *(voir en rubrique « Devises et or »)*. On sait que ces dernières semaines, les taux à long terme, tombés le 5 octobre à leur plus bas niveau depuis vingt-cinq ans, ont amorcé une remontée de plus d'un demi-point, sur la crainte d'une reprise de l'inflation provoquée par le retour à l'expansion. La semaine dernière, par exemple, le rendement de l'emprunt du Trésor à trente ans, tombé à 5,77 % le 15 octobre, avait poussé une pointe à 6,39 % avant de revenir à 6,25 % la semaine dernière. Cette fois-ci, on l'a vu monter à 6,30 % avant de revenir, vendredi soir, à 6,28 %. Pour l'instant, la « sagesse » des prix américains, et surtout, le recul de ceux du pétrole brut, au plus bas depuis cinq ans, et au même niveau, en dollars constants, qu'en 1973, ont calmé un peu les esprits.

Sur le marché obligataire, le Trésor a effectué sa dernière adjudication d'obligations assimilables. Il a levé 14,5 milliards de francs en tout, dont 12 milliards sur une tranche à onze ans, à 6,01 %-6,03 % en novembre : le Trésor n'a donc pas pu émettre cette année à moins de 6 % sur 9 à 11 ans et profiter de la baisse temporaire d'octobre à moins de 6 %. L'Etat a levé en outre 2,2 milliards de francs à quinze ans, à 6,31 % contre 7,04 % en juillet. L'accueil a été moyen, avec peu de demandes finales des étrangers absents. Les spécialistes en valeur du Trésor (SVT) ont donc fait leur devoir, pour se mettre en règle avec ce qu'exige d'eux ledit Trésor afin de leur maintenir le statut de SVT.

En 1991, l'Etat aura donc levé 250 milliards de francs en obligations, un record absolu : déficit budgétaire oblige. Par ailleurs, le Crédit national a lancé un emprunt de 1,5 milliard de francs à sept ans, à 5,75 % nominal, soit 6,10 % pour les souscripteurs, à 0,28 point au-dessus de l'OAT correspondante. Les investisseurs ont été plutôt réticents, l'écart montant immédiatement à 0,31 % : le marché est qualifié d'*« assez complet »* pour l'année, et surtout, l'espoir d'une nouvelle hausse des taux longs s'amenuisant, et, avec lui, l'espoir de plus-values substantielles. Les investisseurs en question privilégient, maintenant, le rendement et ont trouvé insuffisante la rémunération offerte par le Crédit national.

Sur le MATIF, l'activité est restée stable en novembre par rapport à octobre, avec 6,5 millions de contrats échangés, la hausse atteignant 40 % sur novembre 1992. Depuis le début de l'année, sur onze mois cumulés, cette activité a augmenté de 29 % par rapport à la même période de 1992.

FRANÇOIS RENARD

# SPORTS

## FOOTBALL

### La réforme des coupes d'Europe privilégiera les grands clubs

Pour la troisième année consécutive, l'Union européenne des associations de football (UEFA) a décidé de remanier la coupe des clubs champions pour la saison 1994-1995. Afin de *« tenir compte des parraineurs, des télévisions, des spectateurs (...) et du désir des clubs à la réputation établie »*, la nouvelle formule privilégiera un peu plus les représentants du gotha du football européen. La prochaine coupe des champions ne réunira plus que les vingt-quatre équipes les mieux classées à l'indice UEFA (résultats européens lors des cinq saisons précédentes). Les vingt-quatre autres champions rejoindront les qualifiés pour la coupe de l'UEFA qui rassemblera cent clubs.

Afin d'éviter les mésaventures connues par Barcelone en 1992 ou Manchester United cette année, qui ont été écartés de la Ligue des champions par des défaites innatendues au premier tour, l'UEFA a décidé de qualifier d'office pour cette Ligue le tenant du trophée et les sept champions nationaux les mieux classés à l'indice UEFA. Ils seront rejoints par les huit vainqueurs d'un tour préliminaire disputé en août. Ces seize équipes seront réparties en quatre poules. Les deux premiers de chaque poule accéderont aux quarts de finale. Ces quarts de finales et les demi-finales se joueront par matches aller et retour avant la finale qui continuera à être disputée sur un match.

Championnat de France

### Paris SG conserve ses distances

Paris SG a brillamment étrenné son titre de champion d'automne en s'imposant, pour la première fois de son histoire, à Lille (2-0) à l'occasion de la vingtième journée du championnat disputée le 3 décembre.

*Saint-Etienne et Nantes 1-1
*Toulouse b. Monaco 2-1
*Bordeaux b. Le Havre 2-1
*Marseille b. Cannes 3-1
Paris SG b. *Lille 2-0
*Strasbourg b. Lens 2-0
*Sochaux b. Martigues 1-0
*Montpellier b. Auxerre 1-0
*Caen b. Lyon 1-0
Metz b. *Angers 2-1

**Classement :** 1. Paris-SG, 31 pts ; 2. Bordeaux, 27 ; 3. Marseille, 25 ; 4. Monaco, 23 ; 5. Auxerre, Strasbourg, Montpellier et Nantes, 22 ; 9. Sochaux et Cannes, 21 ; 11. Metz, 19 ; 12. Saint-Etienne et Lyon, 18 ; 14. Lens et Caen, 17 ; 16. Martigues, 16 ; 17. Le Havre, Lille et Toulouse, 15 ; 20. Angers, 12.

**NATATION : championnats du monde.** – Après les quatre médailles d'or remportées aux Jeux olympiques de Barcelone, les nageuses chinoises ont confirmé leurs extraordinaires progrès à l'occasion des premiers championnats du monde en petit bassin, qui ont débuté le 2 décembre à Palma-de-Majorque. La plus grande surprise est venue de Le Jinyi (dix-neuf ans) qui a battu les deux records du monde de l'Allemande Franziska Van Almsick sur 50 m (24 s 62) et 100 m nage libre (53 s 01). Les Chinoises ont amélioré trois autres records par Dai Guohong (seize ans) sur 400 m 4 nages (4 min 29 s) et 200 m brasse (2 min 21 s 99) et dans le relais 4×200 m (7 min 52 s 45). Deux autres records du monde ont été battus par l'Américaine Angel Martino sur 100 m dos (58 s 50) et par les Américains dans le relais 4×100 m 4 nages en 3 min 32 s 57.



# HISTOIRE

Des lycéens en journée d'études à Auschwitz et à Birkenau

## *L'éducation et la mémoire*

**François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a accompagné, jeudi 2 décembre, cent trente quatre lycéens de l'académie de Bordeaux sur le site des camps de concentration d'Auschwitz et de Birkenau en Pologne (1).**

AUSCHWITZ

*de notre envoyé spécial*

Ils ont eu de quoi lire, dans l'avion, pour se faire une idée. Des témoignages, un exposé, des chiffres. Sur un plan, ils ont repéré la voie de chemin de fer, les baraquements, les crématoires. Sur place, ils ont d'abord senti le froid, la bise de Silésie. Puis à Birkenau, les élèves aquitains ont longé les rails, bordés de miradors.

La terre est dure et le sol enneigé. Accompagnés par leurs professeurs d'histoire et de géographie, venus de Bordeaux, Pau ou Talence, de première scientifique, littéraire ou technique, ils ont visité les baraques en bois (pour les hommes), en briques (pour les femmes), regardé les latrines et observé les lits de guingois. Ils ont fixé des yeux les barbelés, encerclant le dénuement, la tristesse.

Auparavant, ils avaient arpenté Auschwitz 1, transformé en musée. Et, à l'entrée du camp, déchiffré le célèbre *« Arbeit macht frei »* (*« le travail rend libre »*). Ils ont vu le mur des fusillés, le bloc 11, les salles « d'expériences » médicales et, en sous-sol, les cellules « verticales ». Certains ont touché le béton d'une chambre à gaz, d'autres ont posé des questions sur les petites choses du quotidien.

Avec eux, quatre anciens déportés ont plongé dans leurs souvenirs, baignés de grisaille et de froid. Dans leur bouche, un mot est revenu : *« sélection »*. A la sortie d'un train. Puis un autre : *« chance »*, d'être là aujourd'hui. Pour témoigner.

### *Des mots simples*

Mais, à dix-sept ans comme à tout âge, comment penser Auschwitz ? Comment imaginer l'inimaginable (2) ? Adolescent, qu'importe le lieu, on bouge, on rigole, voire on chahute. A ces lieux inhumains, l'humain impose le silence. Une dame, déportée à Birkenau à l'âge de quatorze ans, a trouvé les mots simples pour dire aux élèves l'humiliation, la tonte des cheveux et des poils du pubis, le tatouage sur le bras gauche. Elle a décrit *« le spectacle lugubre »*, les visages *« qui n'étaient pas de ce monde »*. Le brouhaha a cessé. *« Survivre ici,* leur a dit un professeur d'histoire, *c'était déjà un acte de résistance »*.

Humains, trop humains. Beaucoup ont calé devant la masse des cheveux conservés au musée. Une jeune fille, dont une partie de la famille a péri ici, a pleuré. Les autres ont été bouleversés. Tant qu'il y aura des hommes et des femmes pour témoigner... Mais après ? Pour d'autres raisons, certains ont été gênés. Comme Claude Lanzmann, le réalisateur de *Shoah*, invité, qui n'était pas revenu depuis son dernier tournage à Auschwitz, il y a douze ans. Lui aussi a vu les vitres neuves devant les dortoirs ou les monceaux de valises, de chaussures et de lunettes : un passé *« plastifié »*, *« aseptisé »*, *« qui ne parle plus »*. Paradoxe du lieu.

Alors, à Birkenau, à la tombée du jour, élèves, témoins, enseignants et ministre se sont retrouvés au bord des ruines du crématoire 2, où s'achève la voie ferrée. On a dit là quelques mots, ainsi qu'une prière juive. *« Ce n'est pas un pélerinage,* a prévenu Jean Kahn, président du CRIF, *c'est une leçon d'histoire »*. *« Ce n'est pas seulement un exercice de mémoire,* a précisé François Bayrou, *c'est un cours d'éducation civique et morale »*. A opposer aux idéologies fondées sur l'exclusion, l'intolérance et le rejet. Dans un coin, un lycéen, *« témoin des témoins »*, s'interrogeait. *« On aura beau raconter. Pour comprendre, nos copains, eux, n'auront toujours que leurs livres d'histoire »*.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Cette journée d'études était organisée, comme chaque année depuis 1988, par le Comité d'information des lycéens sur la shoah, sous l'égide du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et du Congrès juif mondial.

2) On lira *la Catastrophe du révisionnisme*, de Robert Redeker, dans la revue *les Temps modernes*, novembre 1993.

# CARNET

## Décès

– Mme Jean-Paul Dumont,
Mme René Dumont,
M. et Mme Jean-Claude Dumont,
Mlle Geneviève Deutsch,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**Jean-Paul DUMONT,**
professeur à l'université Lille-III,

survenu le 1er décembre 1993.

La levée du corps aura lieu le 6 décembre, à 9 heures, au funérarium du CHU de Lille.

L'inhumation est prévue au cimetière de Thionville vers 15 h 30.

Résidence Giverny,
B 14, boulevard de Douai,
59100 Roubaix.

– Le président de l'université Charles-de-Gaulle-Lille-III,
L'UFR de philosophie de l'université Charles-de-Gaulle-Lille-III,
ont le regret de faire part du décès de

**M. Jean-Paul DUMONT,**
professeur d'histoire de la philosophie,

survenu le 1er décembre 1993, à Lille.

La levée de corps aura lieu au funérarium du centre hospitalier régional de Lille, le lundi 6 décembre, à 9 heures.

Ses funérailles auront lieu le lundi 6 décembre dans l'après-midi, à Thionville.



– Nous apprenons le décès de

**Pedro ORDOKI,**
ancien commandant
du bataillon basque Gernika

survenu à Bayonne le 28 novembre.

**[Né en 1913 à Irun, Pedro Ordoki combat d'abord dans les rangs de l'armée basque opposée au franquisme durant la guerre civile espagnole. A la demande du gouvernement basque en exil, en 1942, il crée et commande le bataillon Gernika, formé de deux cents Basques qui s'engagent aux côtés de la Résistance française contre l'occupation allemande. Ils sont ensuite intégrés au sein du 8e régiment mixte Marocains-étrangers des Forces françaises libres.**

**Pedro Ordoki et ses hommes s'illustrent notamment, du 14 au 20 avril 1945, dans les combats contre le réduit allemand de la pointe de Grave. En signe de reconnaissance, le général de Gaulle vient en Gironde décorer le bataillon Gernika de la croix de guerre et, à cette occasion, il déclare sur l'aéroport de Montalivet : *« La France n'oubliera jamais les sacrifices accomplis par les Basques. »* Profondément nationaliste basque, Pedro Ordoki est meurtri par la non-intervention, en 1945, des Alliés contre le régime franquiste. Il revient à la vie civile et s'établit à Hendaye.]**

*(Le Monde du 1er décembre.)*

## Remerciements

– Etel. Sarzeau. Auray. Vannes. Toronto. Paris.

Mme Eliane Degez,
Annick et Jean-Jacques Marion,
Francis et Marie-Claude Degez,
Laurence et Alain Rolland,
Et toute la famille,
remercient particulièrement
Mme Queffelec,
son infirmière,
Et le docteur Bunel, d'Etel,
et, très touchés des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**M. Albert DEGEZ,**

remercient également toutes les personnes qui par leur présence, envoi de cartes et de fleurs, se sont associées à leur peine.

## Anniversaires

**Jacques GAME,**

*« Te queremos, más y más,
siempre,
asi es... »*

Paloma, Fabienne et Jérôme.

5 décembre 1993.

– Il y a six ans mourait

**Jean KAUFFMANN,**

*« Mais peut-être la personne est devenue comme un air de temps de neige qui entre par la fenêtre. »*

– Le 7 décembre 1983,

**Hubert TARDY**

quittait sa famille et ses amis.

Une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

## Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 7 décembre 1993, à 18 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, à la mémoire de

**René BROUILLET,**

rappelé à Dieu le 28 novembre 1992.

## Conférences

– Conférence-débat de Roger Garaudy : « Avons-nous besoin de Dieu ? », le mardi 7 décembre 1993, de 18 h 30 à 20 h.30, au Centre Sèvres, 35, rue de Sèvres, Paris-6e. Métro Sèvres-Babylone.

## Soutenances de thèses

– Le vendredi 10 décembre 1993, à 14 heures, à l'Ecole normale supérieure, 45. rue d'Ulm, salle Dussane, Françoise Asso soutiendra sa thèse de doctorat : « Nathalie Sarraute. Une écriture de l'effraction », faite sous la direction de Béatrice Didier. Les autres membres du jury sont : Lucette Finas, Philippe Hamon, Georges Raillard.

## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 3 décembre 1993 :

DES LOIS

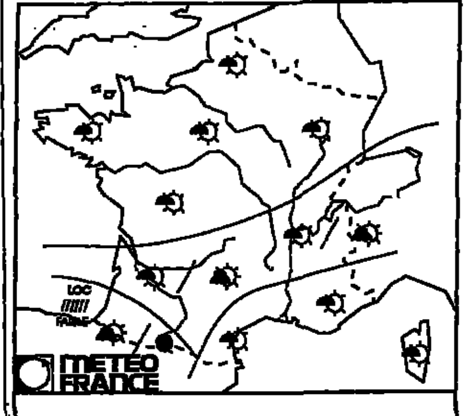
– N° 93-1274 du 2 décembre 1993 autorisant la ratification de l'accord sur l'Espace économique européen et du protocole portant adaptation dudit accord ;

– N° 93-1275 du 2 décembre 1993 autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Land Bade-Wurtemberg concernant les relations de coopération entre les établissements portuaires de Strasbourg et de Kehl.

UN ARRÊTÉ

– Du 25 novembre 1993 fixant les tarifs de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux situés dans la région Ile-de-France pour 1994.

# MÉTÉOROLOGIE




TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE

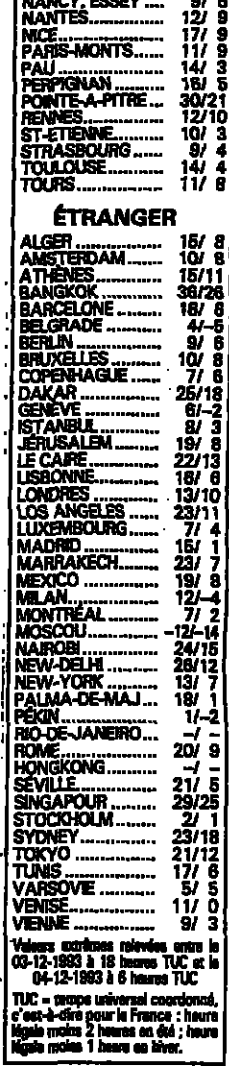
ENSOLEILLÉ · TRÈS NUAGEUX OU COUVERT · AVERSES · ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX · PLUIE OU BRUINE · ORAGES · NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES · NEIGE · BRUMES ET BROUILLARD · SENS DE DÉPLACEMENT

**Dimanche : une perturbation se désagrège sur la moitié sud.** – Les régions méditerranéennes seront bien ensoleillées avec juste quelques nuages élevés. Sur le reste de la moitié sud, le temps sera très nuageux le matin, puis au fil des heures des éclaircies perceront et le soleil se montrera l'après-midi. Toutefois, sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, des nuages élevés envahiront le ciel l'après-midi et des petites pluies se produiront sur le Pays basque.
Sur la moitié nord, après un début de matinée brumeux, le soleil sera bien présent malgré quelques nuages qui se développeront dans l'après-midi.

Les températures matinales seront de l'ordre de 0 à 4 degrés sur la moitié nord, 3 à 7 degrés sur la moitié sud, localement 8 à 10 près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 7 à 10 degrés sur la moitié nord et le Centre-Est, 10 à 14 degrés sur la moitié sud, localement 15 à 17 degrés près de la Méditerranée.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*



TEMPÉRATURES
maxima - minima

| | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 16/ 5 |
| BIARRITZ | 13/ 4 |
| BORDEAUX | 11/ 8 |
| BOURGES | 10/ 2 |
| BREST | 11/11 |
| CAEN | 12/11 |
| CHERBOURG | 11/10 |
| CLERMONT-FER. | 13/ 1 |
| DIJON | 8/ 5 |
| GRENOBLE | 8/–2 |
| LILLE | 10/ 8 |
| LIMOGES | 9/ 5 |
| LYON, BRON | 8/–1 |
| MARSEILLE | 15/ 2 |
| NANCY, ESSEY | 9/ 5 |
| NANTES | 12/ 9 |
| NICE | 17/ 9 |
| PARIS-MONTS | 11/ 9 |
| PAU | 14/ 3 |
| PERPIGNAN | 16/ 5 |
| POINTE-A-PITRE | 30/21 |
| RENNES | 12/10 |
| ST-ETIENNE | 10/ 3 |
| STRASBOURG | 9/ 4 |
| TOULOUSE | 14/ 4 |
| TOURS | 11/ 8 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 15/ 8 |
| AMSTERDAM | 10/ 8 |
| ATHÈNES | 15/11 |
| BANGKOK | 36/26 |
| BARCELONE | 18/ 8 |
| BELGRADE | 4/–5 |
| BERLIN | 9/ 6 |
| BRUXELLES | 10/ 8 |
| COPENHAGUE | 7/ 6 |
| DAKAR | 25/18 |
| GENÈVE | 6/–2 |
| ISTANBUL | 8/ 3 |
| JÉRUSALEM | 19/ 8 |
| LE CAIRE | 22/13 |
| LISBONNE | 18/ 6 |
| LONDRES | 13/10 |
| LOS ANGELES | 23/11 |
| LUXEMBOURG | 7/ 4 |
| MADRID | 16/ 1 |
| MARRAKECH | 23/ 7 |
| MEXICO | 19/ 8 |
| MILAN | 12/–4 |
| MONTRÉAL | 7/ 2 |
| MOSCOU | –12/–14 |
| NAIROBI | 24/15 |
| NEW-DELHI | 26/12 |
| NEW-YORK | 13/ 7 |
| PALMA-DE-MAJ. | 18/ 1 |
| PÉKIN | 1/–2 |
| RIO-DE-JANEIRO | –/ – |
| ROME | 20/ 9 |
| HONGKONG | –/ – |
| SÉVILLE | 21/ 5 |
| SINGAPOUR | 29/25 |
| STOCKHOLM | 2/ 1 |
| SYDNEY | 23/18 |
| TOKYO | 21/12 |
| TUNIS | 17/ 6 |
| VARSOVIE | 5/ 5 |
| VENISE | 11/ 0 |
| VIENNE | 9/ 3 |

Valeurs extrêmes relevées entre le 03-12-1993 à 18 heures TUC et le 04-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 6 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

# MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 6185**

HORIZONTALEMENT

I. Professionnellement, elles peuvent être amenées à attraper des « morpions ». – II. Un style vraiment pâteux. Pourrait tuer pair et maire. Elément d'une jupe. – III. On y fait l'andouille. Descendent parfois par les cheminées. – IV. Symbole. Des femmes qui ne sont pas sans reproches. D'un auxiliaire. – V. Un répondant. Dans une série d'interdictions. Permet d'aller au fond des choses. – VI. Royale, resta à l'état de projet. Peut amener à faire appel aux agents. A utiliser quand on a déjà doublé. – VII. Qui a reçu un avertissement. Coule en France. Pronom. – VIII. Comme un pied. Acides. Langue. – IX. Romains. Lie. Quand on y pense, on ne mange pas tout. – X. Endroit où l'on peut envoyer paître. N'est devenue courante qu'avec le progrès. Adverbe. – XI. Prêtresse en sabots. Qui se sont habitués aux opérations. – XII. Ne doivent pas tous être mis au panier. Préposition. On y trouve des anémones. Est parfois sur les dents. – XIII. Inquiète celui qui a des boutons. Cérémonial. S'élève en Thessalie. – XIV. Un joueur mis de côté. Point de départ. Pronom. – XV. Bien assise. Marqué par celui qui suit.

VERTICALEMENT

1. Qui peut être mis avec les rossignols. Pourrait s'attaquer à tout un « quartier ». – 2. Comme un tableau de maître. Un homme qui ne travaille que quand il a la dent. – 3. Pas aléatoire. Fit circuler. On est évidemment sali quand on y est traîné. – 4. Les petites annonces. Participe. Quand on est assis, il peut y en avoir pour deux ronds. – 5. Pronom. Interjection. En Italie. Refuge pour un serpent. – 6. Un dieu qui avait les crocs. En famille. – 7. Coule en Afrique. Boutique où l'on pouvait acheter des oignons aussi bien que des savonnettes. – 8. Peut être trouvée dans une sacristie. Pas libre. – 9. Peuvent paraître verts quand ils sont trop haut. Pas vilaine. Choix. – 10. Qui n'a rien coûté. Un homme de la légion. – 11. On tape dessus quand elle est grosse. Rivière. Terme musical. – 12. Légumineuses. Fils d'un patriarche. Principe odorant. – 13. Agirais comme un malin. – 14. Un homme libre. Après une citation. Pas innocente. – 15. Frapper par derrière. Qui peut nous rendre tout noir.

**Solution du problème n° 6184**

*Horizontalement*

I. Digestion. – II. Inachevée. – III. Nua. Ris. – IV. Cas. Miel. – V. Ure. Pô. Le. – VI. Li. Bonnet. – VII. Patio. Eté. – VIII. Usina. – IX. Eu. On. Non. – X. Slang. Tue. – XI. Masse. Il.

*Verticalement*

1. Disculpées. – 2. In. Aria. Ulm. – 3. Ganse. Tu. Ae. – 4. Ecu. Bisons. – 5. Shampooings. – 6. Te. Ion. – 7. Ivre. Néant. – 8. Œillet. Oui. – 9. Nés. Eternel.

GUY BROUTY





# RADIO-TÉLÉVISION

## SAMEDI 4 DÉCEMBRE

### TF 1

14.20 **La Une est à vous.** Avec la série : Agence tous risques.
17.30 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.00 **Divertissement : Les Roucasseries.**
18.30 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.45 **Variétés : Garçon, la suite !** Emission présentée par Patrick Sébastien. Hommage à Achille Zavatta.
22.35 **Téléfilm : Objectic Central Park.** De Steven Hilliard Stern.
0.30 **Sport : Funboard.** Coupe du monde à Hawaii.

### FRANCE 2

15.10 **Téléthon passion** (et à 16.20). Emission présentée par Claude Sérillon, Christine Caron et Patrice Laffont. Des exploits sportifs. Variétés : Alan Stivell, Dee Dee Bridgewater.
17.02 **Thé-léthon dansant.** Emission présentée par Claude Sérillon et Georges Beller. Avec Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy, champions de France de patinage artistique. Variétés : Yvette Horner, les Vagabonds, les Dominos, François Feldman, Jeane Manson.
18.15 **Les Espoirs du Téléthon.** Emission présentée par Gérard Holtz, Claude Sérillon et Julien Lepers. Invités : Nina Moratto, Frédéric Chateau, le groupe Native, Pascal Obispo, Didier Sustrac, Serge Faubert, Love bizarre.
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **La Grande Fête du Téléthon.** Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Martine Allain-Regnault, François de Closets. Avec Michel Sardou, Alain Souchon, Claude Nougaro, Jill Caplan, la « Story de Starmania » avec Fabienne Thibeault et Renaud Hendson, Marie Laforêt, Pierre Perret, Sylvie Vartan, Mireille Mathieu, Julia Migenes.
1.05 **Le Tour de France du Caméthon.** Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz et tous les animateurs du Téléthon. Les vidéos sur la manifestation. Annonce du chiffre officiel des promesses de dons du 7e Téléthon.

### FRANCE 3

14.00 **Série : La croisière s'amuse.**
17.40 ▶ **Magazine : Montagne.** Les montagnes du cinéma, de Pierre Beccu. 2. De *Mort d'un guide* (1975) à nos jours. Invité : Jean-Louis Murat.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.50 **Un livre, un jour.** La bibliothèque des tout-petits : *Cinq milliards de visages*, de Peter Spier ; *Sur les genoux de maman*, d'Ann Herbert Scott et Glo Coalson.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. Invités : Marthe Villalonga, Jean Guidoni, Nicole Rieu.
20.30 **Le Journal des sports.**
20.50 **Série : La Guerre blanche.** La Guerre des cartels, de Pedro Maso Paulet, avec Roland Giraud, Imanol Arias.
22.25 **Journal et Météo.**
22.50 **Jamais sans mon livre.** Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Bertrand Mary (*La Photo sur la cheminée, naissance d'un culte moderne*) ; René-Victor Pilhes (*la Faux*) ; Robert Bober (*Quoi de neuf sur la guerre ?*) ; Jacques Neefs (*Georges Perec, images*).
23.45 **Magazine : Musique sans frontière.** Spécial rock catalan, à Barcelone, en collaboration avec TV 3 et son émission « Sputnik » ; Paris-Métisse avec Khaled.
0.30 **Continentales Club.** Meilleurs moments de la semaine.

### CANAL PLUS

15.20 **Sport : Rugby.** Barbarians-All Blacks. En direct de Cardiff.
17.05 **Sport : Football américain.** Match de championnat de la NFL.

*— En clair jusqu'à 20.30 —*

18.00 **Décode pas Bunny.**
18.55 **Série animée : Chipie & Clyde.**
19.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Magazine : Le Plein de super.** Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo. Les Transmusicales de Rennes, en direct.
20.30 **Téléfilm : La Guerre des mamies.** D'Art Wolff.
22.00 ▶ **Documentaire : Les Pionniers du froid en Alaska.** De Mark Stouffer. National Geographic n° 2.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Sport : Boxe.** La réunion de Levallois.
0.00 **Le Journal du hard.** Présenté par Philippe Vandel.
0.05 **Cinéma : Rêves et fantasmes.** Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1990).

### ARTE

*— Sur le câble jusqu'à 19.00 —*

17.00 **Documentaire : L'Histoire de Vinh.** De Keiko Tsuno (rediff.).
18.00 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
19.00 **Magazine : Via Regio.** Sur les traces de Sherlock Holmes, de Dracula et du commissaire Maigret. Transylvanie, Liège, Berne.
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** Aborigènes, la conquête de l'Australie.
19.35 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités françaises et britanniques de la semaine du 4 décembre 1943.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : Point de départ.** De Robert Kramer.
22.00 **Soirée Hal Hartley.** Surviving Desire, avec Martin Donovan, Mary B. Ward. A 23.00, Ambition, avec George Feaster, Patricia Sullivan. A 23.10, Theory of Achievement, avec Bob Gosse, Jessica Sager.
23.25 **Cinéma d'animation : Snark.** Rêve de chien, de J. Falconner ; Deux chiens, de William Wegman ; Maria Munoz, de Joan Pueyo ; Volle, de Simon Pummel ; L'Escamoteur, d'Eve Ramboz.
23.55 **Musique : Jazz Festival Berlin.**

### M 6

15.05 **Série : Covington Cross.**
16.10 **Série : Département S.**
17.15 **Série : L'Aventurier.**
17.50 **Série : Le Saint.**
18.45 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.**
19.15 **Magazine : Turbo.** Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes** (et à 1.25).
20.50 **Téléfilm : L'Instinct d'une mère.** De James Steven Sadwith.
0.20 **Série : Soko, brigade des stups.**

### FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Hervé Léger, styliste.
20.45 **Dramatique.** Maltaises, de Claudine Galéa ; à 21.35, La Nuit des navigateurs, d'Evelyne Pieiller.
22.35 **Musique : Opus.** Jean Barraque (1928-1973), vingt ans après.
0.05 **Clair de nuit.**

### FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Soirée lyrique** (concert donné le 25 août lors du Festival de La Chaise-Dieu) : La Représentation de l'âme et du corps, de Cavalieri, par le Chœur de Prague, le Chœur et l'Orchestre Della Cappella Musicale di San Petronio di Bologna, dir. Sergio Vartolo.
23.00 **Maestro.** Erich Leinsdorf, par Anne-Charlotte Remond.
0.05 **Carrefour de la guitare.**




## IMAGES

### Cœur

ON croyait rêver, vendredi 3 décembre sur TF 1 en entendant Claire Chazal annoncer, au cours du journal de 20 heures que TF 1 avait entrepris d'offrir un peu de son temps d'antenne – très bientôt, c'était juré – à la lutte contre le sida. Une soirée spéciale serait organisée qui mobiliserait les stars de la chaîne comme celles du cinéma ou de la chanson. Quels démons avaient touché le cœur de la première chaîne tiroir-caisse d'Europe ? Pourquoi jetait-elle brusquement l'argent par les fenêtres ? En trois mots : pourquoi spolier ses actionnaires ?

Un zapping sur la Deux livrait aussitôt le secret : le « Téléthon ». Cette soirée de solidarité organisée par France 2 en faveur des myopathes et de toutes les personnes souffrant de maladies génétiques motivait sans doute la brusque générosité de TF 1. Cette chaîne très privée avait-elle brusquement ressenti le désir de montrer à sa concurrente très publique qu'elle n'avait pas le monopole du cœur ? Ou bien découvrait-elle la rentabilité du *charity business* ?

Peu importe. Pour le reste, cette soirée « Téléthon » sur la Deux figurait le degré zéro du spectacle et de la télévision. Malgré un effort pour articuler efficacement attractions-débats-sports-chansons-danseuses demi-nues, la machine audiovisuelle de France 2 semblait désertée de tout esprit et la spontanéité de Gérard Holtz quittant chaussures et pantalon pour plonger dans la piscine laissait à désirer. Bref, tout au long de la soirée on sentit moins d'enthousiasme que de professionnalisme, plus de savoir-faire que de vérité. L'argent rentrait quand même pour le plus grand profit de la recherche génétique. Tant mieux. Que la solidarité choisisse le premier partenaire télévisuel pour s'exprimer, quoi de plus réjouissant ?

YVES MAMOU

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**





## DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

### TF 1

6.00 **Série : Passions** (et à 1.10).
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Draghetto ; Cubitus ; Omer et le fils de l'étoile.
7.10 **Club Dorothée.** Les Misérables ; Le Jardin des chansons.
8.00 **Le Disney Club.** L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Bricolage ; Jeu ; Invité : Jackie Chabanais, acrobate à moto ; Variétés : Aladdin.
10.25 **Magazine : Auto Moto.** Rétrospective du championnat du monde de moto ; Actualité de la formule 1. Concours : élection de la plus belle voiture de l'année.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** Championnat de France ; Le oui-non ; Retour sur le match Milan AC-Porto ; Présentation des équipes du match FC Barcelone-AS Monaco.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 **Série : Starsky et Hutch.**
15.55 **Série : Enquêtes à Palm Springs.**
16.55 **Disney Parade.** Dessin animé : Marsupilami ; Pas de répit sur la planète Terre (1re partie).
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Présenté par Anne Sinclair. Invité : Guy Bedos.
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.45 **Cinéma : Pinot simple flic.** ■ Film français de Gérard Jugnot (1984).
22.20 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.30 **Cinéma : 100 dollars pour un shérif.** ■ Film américain de Henry Hathaway (1969).
0.45 **Journal et Météo.**
0.55 **Magazine : Le Vidéo Club.**
1.35 **TF1 nuit** (et à 2.35, 3.05, 4.05).
1.45 **Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard** (5e épisode).
2.40 **Série : Intrigues.**
3.15 **Documentaire : Histoires naturelles.** Aveyron, l'eau à la bouche.
4.10 **Série : Côté cœur.**
4.35 **Musique.**
4.55 **Téléfilm : Le Vignoble des maudits** (1re partie).

### FRANCE 2

6.05 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.** La Rivière des hommes crocodiles (rediff.).
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Debout les petits bouts.** Lapin bleu ; Michel Vaillant ; Les Nouveaux Popeye ; Robert dans la bouteille ; Chip et Charly ; Le Livre de la jungle.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.**
9.30 **Source de vie.**
10.00 **Agapé.** Débat : Espérance, illusion ?
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Genest à Lavardin (Loir-et-Cher).
11.50 **Le Jour du Seigneur.** Midi moins sept, présenté par Noel Copin.



12.00 **L'Heure de vérité** (et à 1.40). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : l'abbé Pierre.
12.55 **Loto, Journal, Météo et Point route.**
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Nana Mouskouri.
14.55 **Série : L'Equipée du Poney Express.**
15.50 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans, avec Enrico Macias ; Ainsi font, font, font.
17.25 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.** Le Centre du feu.
18.15 **Magazine : Stade 2.**
19.25 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Association de malfaiteurs.** ■■ Film français de Claude Zidi (1986).
22.40 **Téléfilm : Le Miel amer.** De Maurice Frydland.
0.10 **Journal et Météo.**
0.30 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Les meilleurs moments de la semaine.
2.30 **Documentaire : Coureurs d'océan.**
3.25 **Documentaire : Rome, ville impériale.**
3.45 **Documentaire : Le Réveil des criquets.**
4.05 **Dessin animé.**
4.10 **24 heures d'info.**
4.25 **Magazine : Stade 2** (rediff.).
5.30 **Magazine : D'un soleil à l'autre** (rediff.).

### FRANCE 3

7.15 **Bonjour les petits loups.** L'Ours, le tigre et les autres ; Kimboo ; Les Histoires du père Castor ; Coup de bleu dans les étoiles.
8.00 **Les Minikeums.** Rupert ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Jeu : les Mondes fantastiques (rediff.) ; Les Inventures des Minikeums ; Microkids ; Les Bestioles ; C'est pas sorcier : Le Sixième Continent.
10.30 **Magazine : D'un soleil à l'autre.** Coup de cœur : les Domaines de Virginie à Lieuran-lès-Béziers (Hérault), reportage de Suzanne de Morlhon et Robert Genoud.
11.00 **Magazine : Mascarines.** Présenté par Gladys Says.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Expression directe.** RPR ; UDF.
13.25 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... la Pologne (1er volet). Œuvres de Chopin, par l'Orchestre symphonique de Katowice, dir. Antoni Wit ; Solistes : Sjercy Sterczynski, Marek Drewnowski, piano ; Henryka Januszewska, chant.
14.25 **Série : La croisière s'amuse.**
15.15 **Magazine : Sports 3 dimanche.** Tiercé, en direct d'Auteuil ; Tennis (finale de la Coupe Davis) : Allemagne-Australie, en direct de Dusseldorf (sous réserve des résultats de vendredi et samedi). En cas de non-programmation de la Coupe Davis : Résumé des premiers matches de la finale de la Coupe Davis ; Patinage artistique : Holidays Festival on Ice.
18.00 **Magazine : Repères.** Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invités : René Monory, président du Sénat ; Christian Clavier, à propos de la cassette vidéo du film *les Visiteurs* ; Florence Guyot, arbitre de football.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. Invités : Herbert Léonard, Fanny, Lova Moor, Valérie Pascal, Indra.
20.50 **Série : L'Heure Simenon.** La Fenêtre des Rouet, de Joseph Rusnak.
21.45 **Documentaire : Planète chaude.** Présenté par Bernard Rapp. Les années Kalachnikov, de Gilles Du Jonchay. 4. Jamais en panne de clients.
22.50 **Journal et Météo.**
23.20 **Magazine : Le Divan.** Présenté par Henry Chapier. Invité : Bernardo Bertolucci.
23.45 **Cinéma : Liliom.** ■■ Film américain de Frank Borzage (1930, v.o.).

### CANAL PLUS

*— En clair jusqu'à 7.25 —*

7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.25 **Décode pas Bunny.**
8.20 **Série animée : Chipie & Clyde.**
8.25 **Documentaire : Charmeurs de requins.** De Richard Dennison.
9.10 **Surprises.**
9.20 **Cinéma : La Fille de l'air.** □ Film français de Maroun Bagdadi (1991).
11.05 **Cinéma : Hot Shots.** □ Film américain de Jim Abrahams (1991).

*— En clair jusqu'à 14.00 —*

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.30 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.00 **Sport : Ski.** Slalom géant dames de la Coupe du monde, en différé de Tignes.
15.00 **Série : Le Juge de la nuit.**
15.45 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.40 **Dessin animé : Les Simpson.**
17.05 ▶ **Documentaire : Les Pionniers du froid en Alaska.** De Mark Stouffer. National Geographic n° 2.
18.00 **Téléfilm : Un otage de trop.** De Philippe Galland.

*— En clair jusqu'à 20.35 —*

19.20 **Flash d'informations.**
19.30 **Ça cartoon.** Présenté par Philippe Dana.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Bob Roberts.** ■■ Film américain de Tim Robbins (1992).
22.10 **Flash d'informations.**
22.20 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Football ; Actualité.
0.50 **Cinéma : Les Eaux dormantes.** □ Film français de Jacques Tréfouel (1991).
2.25 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
2.50 **Surprises.**

### ARTE

*— Sur le câble jusqu'à 19.00 —*

17.00 **Téléfilm : La Peur.** De Daniel Vigne (rediff.).
18.25 **Cinéma d'animation : Snark.** Rêve de chien, de J. Falconner ; Deux chiens, de William Wegman ; Maria Munoz, de Joan Pueyo ; Volle, de Simon Pummel ; L'Escamoteur, d'Eve Ramboz (rediff.).
19.00 **Débat : Le GATT culturel.** Le GATT menace-t-il l'identité culturelle des pays européens ? Débat animé par Hansjürgen Rosenbauer.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée du cinéma européen.** Soirée conçue par Peter Hans Kochenrath et présentée par Isabelle Giordano.
20.41 **Felix 1993.** Sixième remise du Prix européen du cinéma. Jury présidé par Gian Maria Volonte.
22.05 **Documentaire : Silence parfait.** D'Alexander Bohr et Josef Nagel. Hommage à Michelangelo Antonioni.
22.35 **Cinéma : Portes ouvertes.** ■ Film italien de Gianni Amelio (1989, v.o.).
0.25 **Documentaire : Contre l'obscurité.** D'Audrius Stonys (v.o., 30 min.).

### M 6

8.05 **Musique : Flashback.** L'année 1969.
8.30 **Téléfilm : Toujours plus vite.** De Don Taylor.
10.05 **Magazine : Ciné 6.**
10.35 **Magazine : E = M 6.**
11.05 **Magazine : Turbo** (rediff.).
11.50 **Série : Les Années coup de cœur.**
12.20 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.50 **Série : Brigade de nuit.**
13.45 **Série : Rock and Love.**
14.40 **Série : Les Champions.**
15.35 **Magazine : Fréquenstar.** Fredericks, Goldman & Jones.
16.30 **Magazine : Culture rock.** La saga de Jim Morrison.
17.05 **Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.**
18.00 **Série : Le Fugitif.**
18.55 **Série : Flash.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport 6** (et à 1.15).
20.45 **Magazine : Zone interdite.** Présenté par Patrick de Carolis. Quand la Chine s'éveille... à l'argent-roi ; Drogue, le combat des mères ; Les fermières du Christ ; Vol au-dessus du papotin. Invité : Jacques Chirac.
22.30 **Magazine : Culture pub.** Spécial business du crime.
23.00 **Cinéma : Emmanuelle.** □ Film français de Just Jaeckin (1974).
0.40 **Six minutes première heure.**
0.50 **Magazine : Métal express.** Duff McKagan, Soul Asylum.
1.25 **Boulevard des clips** (et à 6.00).
2.25 **Rediffusions.** E = M 6 ; Salsa opus 2 (Colombie) ; Airbus, vingt ans déjà ; Les Enquêtes de Capital ; Les Stars en Inde.

### FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Le projet houchardien.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poètes de Salah Stetié.
22.35 **Musique : Concert** (donné le 17 janvier au Théâtre des Bouffes-du-Nord, à Paris) : œuvres pour cordes de Marius Constant.
0.05 **Clair de nuit.**

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 26 novembre à Radio-France) : musique traditionnelle de Sardaigne.
22.03 **L'Oiseau rare.** Par Michèle Lejeune et Jean-Claude Biette. Prélude et presto pour violon solo op. 52, de Nielsen ; Aenéas, ballet avec chœur op. 54, de Roussel.
23.00 **Autoportrait.** Marc Monnet, par Stéphane Goldet.
0.05 **Atelier de création.**

**Les interventions à la radio**

RMC, 13 heures : Dominique Baudis (« Le forum RMC-*l'Express* »).
RTL, 18 h 30 : Alain Juppé (« Le grand jury RTL-*le Monde* »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

## Grands méchants loups

*Les enfants, on le sait, attirent les grands méchants loups. Surtout lorsque ceux-ci sont affamés. Euro Disney, qui ne cesse de pleurer ses pertes, a depuis longtemps pour l'école les yeux de Blanche-Neige : Mickey sait vendre par milliers des « séjours éducatifs » et du « voyage scolaire ».*

*Par l'odeur alléché, Nintendo, le géant des jeux vidéo – qui s'essouffle – tient donc, à son tour, à peu près ce langage. L'offre de service nippone est arrivée, il y a peu, via le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le bureau du recteur d'Aix-Marseille. Sous couvert d'éducation civique, le géant propose d'initier les élèves des lycées et collèges à la gestion d'une ville.*

*La bobinette du recteur cherra-t-elle ? Les collégiens, qui ne comptent plus les heures passées, chez eux, devant leurs consoles, le savent bien. Que ce soit Nintendo ou Sega, son concurrent, les jeux vidéo, « c'est plus fort que toi ».*

**PROCYON**

L'ESSENTIEL



La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

**Dans notre prochain numéro**

*L'Economie*

L'Europe redécouvre la menace d'une crise sociale. Si, en Belgique, en Espagne et en France, les syndicats remobilisent, dans les pays de tradition social-démocrate, en Italie et en Irlande, on révise les avantages sociaux.

Ce numéro comporte deux cahiers : « Heures locales » folioté I à VIII et « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 4 décembre 1993 a été tiré à 459 575 exemplaires

Promu au ministère de la justice

# Le juge Jean-Pierre est chargé d'une mission sur le blanchiment et la corruption

**Thierry Jean-Pierre, juge d'instruction au Mans (Sarthe), a été chargé, vendredi 3 décembre, d'une mission auprès du directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Cette mission concerne, a précisé la chancellerie, « le blanchiment de l'argent, le trafic de stupéfiants, les trafics internationaux, la corruption ». Entré dans la magistrature en 1986, le juge manceau s'était fait connaître en 1991 par son enquête sur l'affaire Urba et le financement du Parti socialiste. Critiqué par la gauche pour son acharnement à son endroit, il avait également révélé le prêt sans intérêts d'un million de francs de Roger-Patrice Pelat à Pierre Bérégovoy.**

Résultat de l'entretien qu'il eut, le 19 novembre, avec un collaborateur du premier ministre, la mission confiée à M. Jean-Pierre traduit, selon la chancellerie, un souci *« de lutter avec efficacité contre la corruption et de mettre à la disposition des juridictions des moyens efficaces de lutte contre diverses formes que revêt la criminalité organisée, conformément aux orientations nouvelles que permettront les dispositions de procédure pénale actuellement en discussion devant le Parlement »*. Le juge Jean-Pierre devra remettre un rapport d'étape en mars 1994, suivi, à l'automne, d'un rapport définitif. Le communiqué de la chancellerie ne précise pas comment s'articulera la mission confiée au magistrat avec le Service central de prévention de la corruption, service interministériel placé auprès du ministre de la justice, déjà composé de magistrats et créé en début d'année grâce aux dispositions anticorruption adoptées sous la gauche à l'initiative de Pierre Bérégovoy.

### L'indépendance revendiquée

Ce risque manifeste de double emploi accréditera le soupçon que le juge Jean-Pierre est aujourd'hui remercié par la droite pour services rendus contre la gauche. C'est sans doute à la fois vrai et faux. Vrai dans la mesure où M. Jean-Pierre, dès l'alternance de mars et y compris sur un plateau de télévision, n'avait pas hésité à offrir ses services à la nouvelle majorité en revendiquant un rôle accru dans la lutte contre la corruption et l'argent sale. Vrai aussi dans la mesure où cet ancien membre du Syndicat de la magistrature et ancien électeur de gauche, choqué par la loi d'amnistie de 1990, n'avait cessé de s'en prendre au pouvoir mitterrandien, en ne faisant pas mystère de son souhait que le balancier de l'alternance revienne à droite. Vrai, enfin, dans la mesure où ses enquêtes judiciaires, tout en mettant en cause des entrepreneurs entretenant des relations avec toutes les familles politiques, ont essentiellement frappé des responsables politiques socialistes.

Mais faux également car M. Jean-Pierre a toujours plaidé pour ce qu'il obtient aujourd'hui avec une argumentation solide, même si elle est évidemment discutable. Si ses amis et ses soutiens d'aujourd'hui sont manifestement à droite, notamment au sein du Forum pour la justice dont il est l'un des fondateurs, il continue de revendiquer une indépendance sans frontières qu'il lui faudra désormais prouver sous un pouvoir que les affaires peuvent, à son tour, atteindre. Dans un entretien accordé au *Figaro-Magazine* du 6 novembre, où il n'était guère tendre pour la gauche, il n'en prenait pas moins à son compte les premières réformes de Robert Badinter après 1981 qui *« allaient dans le bon sens : abolition de la peine de mort, abolition de la Cour de sûreté de l'Etat, humanisation des prisons... »*. *« Les affaires de délinquance financière ont toujours existé »*, nuançait-il, replaçant la corruption des années 80 dans une évolution plus générale, *« un changement de valeurs antérieur à l'arrivée des socialistes au pouvoir »*.

M. Jean-Pierre prendra ses nouvelles fonctions à la fin de ce mois. Dans l'intervalle, il mettra la dernière main à l'enquête qu'il ne pourra cependant achever – au soulagement, semble-t-il, de l'Elysée – sur les activités financières peu ou prou liées à Roger-Patrice Pelat, l'ami de François Mitterrand, décédé en 1989.

**E. P.**

# La fascination pour l'école italienne

L'ouvrage tient du « Que sais-je ? » didactique et de la nouvelle policière, entre plaidoyer et aventure, réquisitoire et enquête. Ambiguïté voulue et assumée dès le titre, *Crime et blanchiment* (1), qui évoque une thèse en criminologie, tout en se voulant en résonance avec le grand œuvre de Dostoïevski, *Crime et châtiment*. Mais le propos est clair : destiné à un large public et écrit, pour ce faire, avec l'aide d'un professionnel, le second livre de Thierry Jean-Pierre systématise ce qu'il défend et réclame de longue date, une lutte acharnée contre le blanchiment de l'argent sale. On peut légitimement discuter sa thèse, lui reprocher son systématisme, le trouver de parti-pris, mais s'il est un reproche qu'il n'encourt pas, c'est de manquer de persévérance et de suite dans les idées.

La publication récente de ce livre entrait évidemment dans la stratégie qui en fait aujourd'hui un chargé de mission tous azimuts à la chancellerie. Du rapport officiel qu'il s'est engagé à remettre courant 1994, c'est en quelque sorte le pré-rapport. Le juge Jean-Pierre nous y entraîne dans une promenade planétaire dont le fil conducteur est *« un combat universel contre les organisations criminelles et contre le blanchiment de leurs bénéfices »*. *« Du Japon à la Chine, en passant par les Etats-Unis, la Russie, l'Europe ou l'Amérique du Sud, les mafias sont partout »*, assène-t-il. Imagée et illustrée, s'appuyant sur le récit d'affaires réelles, connues ou inconnues, cette quête de la face cachée de l'économie est conduite comme une enquête, de rendez-vous en rencontres, auprès d'interlocuteurs essentiellement européens et, surtout, italiens.

### 1 000 milliards de dollars

Anecdotiquement, le lecteur se familiarisera donc avec les techniques de blanchiment, expliquées en langage clair et concret : le *« placement »* (conversion des espèces), l'*« empilage »* (dissimulation des sources), l'*« intégration »* (absorption dans les circuits légaux), le *loan back* ou *« prêt adossé »*, etc. Mais l'essentiel est dans le constat, recueilli auprès d'organismes internationaux et sans doute peu contestable : le « chiffre noir » du blanchiment mondial, de cette universelle *« lessiveuse »* de l'argent du crime qui ne cesse de se notabiliser et de s'infiltrer, est estimé à plus de 1 000 milliards de dollars. Le Groupe d'action financière internationale (GAFI), créé lors du Sommet des Sept de 1989, évalue à un peu plus de 80 milliards de dollars le bénéfice dégagé par les trafiquants de drogue.

*« Actuellement, et pour la première fois,* comment Thierry Jean-Pierre, *les profits des organisations criminelles tirés de l'argent blanchi et réinvesti sont plus importants que ceux qui proviennent de la délinquance pure. (...) Au lieu de raisonner en termes de groupe criminel marginal, il faut changer d'échelle, raisonner la Mafia en tant qu'entreprise. »* Tel est le point de non-retour qui obsède le magistrat, dont la démonstration s'appuie évidemment sur l'exemple italien : l'Italie comme métaphore de l'économie mondiale et ses juges comme modèle à suivre. Parce qu'il ne pense qu'au profit, parce que ses banques continuent de croire que l'argent n'a pas d'odeur, parce que ses financiers ont transformé la planète en casino, le monde établi et respectable serait en voie de criminalisation, estime-t-il : *« Les organisations criminelles sont devenues des entreprises, et ces entreprises obéissent à une logique qui n'est plus seulement celle de la « famille » mais aussi celle du capitalisme sauvage. »*

Conclusion logique : frapper au défaut de la cuirasse, en suivant le principe énoncé par le défunt juge Falcone – *« priver les organisations criminelles de leurs possibilités de placements financiers »*. Or, selon Thierry Jean-Pierre, la France est de ce point de vue plus en retard que d'autres, *« dans le peloton de queue »*. Il s'étonne que nos dispositions légales contre le blanchiment en limitent la répression au trafic de stupéfiants. Il faut frapper plus large, *« élargir le délit de blanchiment à tout le crime organisé et opérer, pour ce seul délit, un renversement partiel ou total de la charge de la preuve »*. Nul doute que ce dernier point, à rebours des traditions juridiques françaises, donnera lieu à discussion.

### « Le Prince et ses ministres »

S'appuyant sur les précédents anglais et italiens, le magistrat français estime que les établissements financiers soupçonnés d'accueillir de l'argent douteux devraient être obligés de prouver l'origine légale des fonds. A cette idée centrale s'ajoutent deux propositions : créer auprès de chaque cour d'appel des juridictions spécialisées dans le traitement de toute la délinquance économique et financière ; instituer une structure interministérielle autonome chargée de centraliser les informations recueillis par toutes les administrations concernées.

A la lecture de ce livre, on comprend mieux ce juge inclassable, issu de la gauche, récupéré par la droite, légèrement inquisiteur mais profondément sincère. Une conviction l'anime, non sans parfois quelques touches de complaisance pour le « petit juge » qu'il se veut et que les « puissants » dédaigneraient. La démonstration judiciaire italienne le fascine. Ce qui l'amène sans doute à sous-estimer ce que la situation de la péninsule doit à une histoire politique et sociale que l'on ne saurait transposer *mutatis mutandis* en France. Le voici désormais au pied du mur, appelé à conseiller les puissants, à orienter les choix d'un gouvernement. On verra si, à ce nouveau poste, il saura rester fidèle à l'indépendance qu'il manifesta sous les gouvernements de gauche, dont il donne ici la clé en affirmant que la V[e] République *« a eu pour conséquence de ravaler les assemblées parlementaires et l'institution judiciaire au rang de faire-valoir du Prince et de ses ministres »*.

**EDWY PLENEL**

(1) Thierry Jean-Pierre et Patrice de Méritens, *Crime et blanchiment*, Fixot, 215 p., 99 francs.

Les négociations sur le cycle de l'Uruguay

## Un compromis entre l'Europe et les Etats-Unis sera discuté à Bruxelles lundi 6 décembre

Un léger optimisme semble de mise chez les gouvernements au sujet de l'évolution des négociations sur le Cycle de l'Uruguay. Cette évolution devait être discutée à nouveau dimanche 5 décembre à Paris où le premier ministre, Edouard Balladur, devait recevoir séparément Peter Sutherland, directeur général du GATT, et Leon Brittan, vice-président de la Commission de Bruxelles. *« Un projet d'accord complet »* sur le GATT sera soumis, lundi 6 décembre, au conseil des ministres des affaires étrangères, a déclaré Alain Juppé, vendredi 3 décembre, à l'issue d'une réunion à l'hôtel Matignon. *« Les négociations ont vraiment commencé. Elles n'ont pas abouti. Il faut continuer »*, a poursuivi le ministre des affaires étrangères, qui a ajouté : *« S'il y avait des progrès faits, peut-être y aura-t-il accord. Mais, dans l'état actuel des choses, les conditions ne sont pas réunies. »*

Leon Brittan présentera lundi le projet de compromis qui résultera des négociations menées entre l'Europe et les Etats-Unis. Selon le porte-parole de M. Kohl, qui a rencontré le vice-président, les choses pouraient se débloquer. *« Sir Leon s'est montré confiant qu'un accord soit trouvé lundi avec les Etats-Unis sur les questions encore en suspens. Le chancelier a assuré la Commission du soutien du gouvernement allemand dans la poursuite des négociations. »* Dans la journée, M. Mitterrand et M. Balladur s'étaient entretenus au téléphone avec M. Clinton.

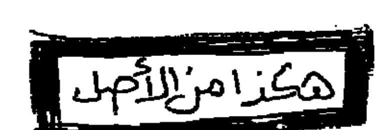
De leur côté, à Genève, lors d'une réunion du comité des négociations, les pays en voie de développement ont exprimé unanimement leurs craintes d'être les perdants dans un accord final trop favorable aux pays développés.

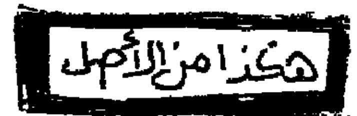
### L'équipage d'« Endeavour » capture le télescope spatial Hubble

Les astronautes de l'équipage de la navette spatiale américaine *Endeavour*, lancée jeudi 2 décembre de Cap-Canaveral (Floride), ont capturé sans problèmes, samedi 4 décembre à 9 h 47 (heure française), le télescope Hubble, qu'ils doivent remettre en état dans les prochains jours. Cette délicate manœuvre, menée à bien par le Suisse Claude Nicollier, s'est faite après une longue course-poursuite qui a permis à la navette de rejoindre le satellite et de naviguer de conserve avec lui le temps de la récupération. Alors que les deux engins, séparés l'un de l'autre d'à peine dix mètres, voguaient à plus de 28 000 km/h au dessus de la Terre, Claude Nicollier a saisi les douze tonnes du télescope grâce au long bras robot (15 m) de la navette pour le fixer dans la soute.

### L'agresseur du président de la République d'Allemagne a été identifié

Un juge d'instruction a inculpé, vendredi 3 décembre, un ancien champion d'haltérophilie qui a agressé, jeudi soir, le président de la République, Richard von Weizsäcker, en le jetant à terre. Horst-Günther Roersch, quarante-huit ans, inculpé pour coups et blessures, a déclaré que son but était d'être jugé pour faire une déclaration publique sur la personne de M. von Weizsäcker *« en rapport avec la période nazie »*, a indiqué un porte-parole de la police de Hambourg. Le président allemand n'a jamais été soupçonné de sympathies nazies, mais son père fut secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Adolf Hitler. – *(AFP.)*












# HEURES LOCALES

## MIDI-PYRÉNÉES DÉBAT DE SON AMÉNAGEMENT

*Cette région a lancé une consultation auprès des habitants et réuni près de 600 personnes pour discuter de son avenir dans la France de 2015*

LA retransmission du match de rugby Angleterre-Nouvelle-Zélande n'avait pas détourné les Midi-Pyrénéens des « états généraux de l'aménagement du territoire » qui se tenaient à Toulouse samedi 27 novembre. A l'étonnement des organisateurs eux-mêmes, ils étaient quelque 600 le matin et encore près de 400 l'après-midi à avoir répondu à l'invitation du conseil régional pour cette réunion, dans le cadre du débat national lancé par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le thème : « Quelle France souhaitons-nous en 2015 ? »

Marc Censi (UDF-PR), président de la région, et Jean-Louis Chauzy, président du conseil économique et social régional s'étaient, il est vrai, donné les moyens de la réussite. Leur opération a débuté le 22 octobre avec l'envoi de plus de un million de questionnaires aux habitants des huit départements de la région : 150 000 personnes ont répondu aux dix questions de cette « consultation régionale », dont les résultats ont été communiqués au début de la séance du 27 novembre.

### Un véritable plébiscite

Un véritable plébiscite en faveur de la région. En effet, lorsqu'on leur demande dans quels territoires elles se reconnaissent le mieux, 73 % des personnes interrogées optent pour Midi-Pyrénées, 65 % pour la France, 55 % pour le département, 53 % pour la commune et 24 % pour l'Europe. Par ailleurs, 87 % souhaitent que leurs enfants puissent continuer à vivre en Midi-Pyrénées. La région arrive aussi en tête à la question : *« Qui vous paraît le mieux adapté pour développer harmonieusement nos territoires ? »* Certes, les résultats de cette enquête n'ont pas la fiabilité de ceux d'un sondage (1). Il n'empêche : la région en est la grande vedette. Un intérêt confirmé par l'assiduité des participants à la journée du 27 novembre et aux quatre ateliers du matin. Pour une fois, les immenses salles du conseil régional, ce bâtiment un peu démesuré construit sur les bords de la Garonne, ont eu leur utilité et ont hébergé chefs d'entreprise, syndicalistes, agriculteurs et responsables d'association. *« Les politiques se sont effacés devant la société civile »*, a constaté Marc Censi.

Quatre thèmes de débat avaient été choisis : « Midi-Pyrénées dans l'espace national et européen », « Les territoires de Midi-Pyrénées », « Défis et atouts de la région », « Les acteurs de l'aménagement du territoire ». Autant d'occasions de s'interroger sur les questions qui depuis longtemps agitent la région : le développement du « croissant rose sur un fond gris », le syndrome de la violette – sentir bon et rester sous sa feuille ou s'ouvrir vers l'extérieur–, le positionnement de Midi-Pyrénées entre la Méditerranée et l'Atlantique, les territoires de référence pour mener une politique d'aménagement.

Originale par son espace et sa faible densité de population (2,5 millions d'habitants), la région Midi-Pyrénées est constituée d'une mosaïque de territoires qui vont de la quasi-désertification (Ariège ou Lot avec moins de 30 habitants au kilomètre carré) à une forte urbanisation comme en Haute-Garonne (146 habitants au kilomètre carré). *« L'interactivité entre zones rurales et zones urbaines est un enjeu de l'aménagement du territoire »*, ont constaté certains participants, qui suggèrent trois zones pour l'aménagement : le bourg-centre et son environnement rural (une douzaine de communes qui constituent un bassin de vie quotidien) ; la ville moyenne et son extension, qui correspond au bassin d'emploi (une vingtaine en Midi-Pyrénées) ; l'aire métropolitaine, garante de la cohésion de l'ensemble. *« Certains territoires ont des problématiques communes ; ils peuvent constituer des sous-régions ayant la capacité de contractualiser avec la région ou d'autres collectivités locales »*, a constaté un intervenant.

Interrogés au cours du débat général, les participants ont définitivement recalé le département comme centre de décision et ont souhaité la mise en place d'une conférence permanente de l'aménagement du territoire. Ils mettent la capitale régionale en tête de leur choix comme lieu de résidence.

### Une capitale locomotive

Le développement de cette capitale semble définitivement acquis comme locomotive pour le reste de la région. Le temps semble passé où on se lamentait sur l'expansion de Toulouse au détriment du « désert pyrénéen ». Et, s'ils sont encore quelques-uns à regretter le manque de sièges sociaux à Toulouse, la plupart sont partisans de *« développer la coopération dans la recherche et les secteurs de pointe pour devenir un pôle européen »*. Après avoir constaté que 70 % des exportations de la région sont le fait d'entreprises étrangères, les participants à l'atelier sur « Midi-Pyrénées dans l'espace national et européen » ont conclu à la nécessité de faire porter les efforts dans les domaines suivants : l'aéronautique et l'espace, qui constituent les points forts de la région, notamment dans les télécommunications satellitaires et la météo ; le savoir-faire dans les transports terrestres, la pharmacie et l'agrotechnologie, ainsi que l'activité des laboratoires universitaires. Une manière de souligner l'importance des investissements immatériels par rapport aux traditionnelles revendications sur les voies de communication.

Quant à l'identité de leur région, 78 % des Midi-Pyrénéens pensent qu'elle existe ; 18 % d'entre eux seulement estiment quelle est plutôt méditerranéenne : quant aux atlantistes, ils ne sont que 3 %. *« Il convient de placer Midi-Pyrénées à la croisée d'un axe nord-est sud-ouest qui s'ouvre déjà vers Lyon, et qui doit s'ouvrir vers l'est par une percée centrale des Pyrénées, et d'un axe Grand Sud indispensable. Il faut sortir de l'actuelle situation d'enclavement »*, devait indiquer le professeur Georges Bertrand, qui fit la synthèse du colloque.

Plus lyrique, Marc Censi lança en conclusion : *« On voit s'esquisser une grande fresque encore impressionniste, qui évoluera vers un panorama hyperréaliste. »* Sans doute pensait-il alors à Midi-Pyrénées dans cette France de 2015 que Charles Pasqua essaie de dessiner. Mais pour passer de l'impressionnisme à l'hyperréalisme, il eût peut-être fallu un peu plus de prospective dans les débats. *« Cela a surtout servi à vérifier que les schémas mis en place correspondent aux souhaits des habitants »*, constatait un participant. Car, plus que de définir ce que sera Midi-Pyrénées dans vingt ans, les intervenants ont discuté des outils et des moyens du développement et de l'aménagement. Sous l'égide de la région, qui s'est imposée comme la meilleure structure en matière économique et qui est la grande gagnante de cette opération.

*de notre envoyée spéciale à Toulouse*
**Françoise Chirot**

(1) A partir des 150 000 réponses recueillies au sein des foyers, un échantillon de 11 556 cas représentatifs de la population de Midi-Pyrénées âgée de dix-huit ans et plus a été constitué par l'agence PRO D. M. L'analyse des résultats a été faite par l'Observatoire interrégional du politique (OIP).

## Subventions

LES tergiversations des pouvoirs publics sur le montant des aides auxquelles peut prétendre le Val de Rennes ont-elles trouvé un terme ? Après avoir décidé de suspendre la subvention de 500 millions de francs accordée par le gouvernement précédent au *« métro le plus cher du monde »* (2,7 milliards), le ministre des transports, Bernard Bosson, se dit prêt à accorder 372,8 millions. Cette décision découle d'une arithmétique complexe. Selon les conclusions d'un comité d'experts, la subvention n'est plus calculée sur la base du projet adopté par le district de l'agglomération bretonne mais sur la base de *« la solution la plus économique »* : un tramway avec souterrain (1,9 milliard).

Les experts se fondent sur une première décision de Michel Delebarre, ministre des transports en 1990. Décision modifiée au printemps 1992 par Jean-Louis Bianco qui accordait 20 % de subvention sur la base du Val. Quelques mois après, Pierre Bérégovoy annonçait une subvention de 30 %.

De quoi s'y perdre. Depuis 1988, les pouvoirs publics s'étaient engagés à accorder 30 % du coût des installations fixes sur la base de la solution la plus économique. Le système ne semble plus convenir au ministère des transports qui, fort de l'expérience rennaise, étudie un nouveau mode de subventions. Il ne serait plus question d'un calcul fondé sur le système le plus économique, mais les taux de subventions varieraient en fonction du mode de transport (bus en site propre, tramway, métro, avec des distinctions suivant que les projets sont aériens ou souterrain, etc.) .Des subventions d'autant plus élevées que les projets seraient moins coûteux.

**Martine Laronche**

**SONDAGE**

## JUGEMENT POSITIF POUR LES TRANSPORTS

*Selon l'OIP, les Français sont satisfaits des efforts faits par les élus régionaux*

**Au printemps, l'Observatoire interrégional du politique (OIP) a réalisé des enquêtes qui permettent de connaître les jugements des Français sur l'état des transports dans leur région. Lors d'un colloque sur la politique des transports, organisé jeudi 2 décembre à Rouen, à l'initiative du conseil régional de Haute-Normandie, Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques (IEP), a présenté quelques-uns des résultats. Deux responsables de l'OIP exposent ici les enseignements de ces enquêtes.**

par Elisabeth Dupoirier et Béatrice Roy

EN matière de transports, les Français ne se montrent pas alarmistes. Invités à estimer globalement la situation de la France par rapport au reste de l'Europe, 59 % d'entre eux récusent l'idée selon laquelle leur pays serait en retard par rapport aux autres pays européens. Lorsqu'ils jugent l'état de leur région, leur sentiment dominant est bien celui d'une amélioration de la situation au cours des dernières années.

Sentiment massif en ce qui concerne le réseau routier et autoroutier (69 %), plus partagé à l'égard du réseau ferroviaire, mais où la perception d'une amélioration (40 %) l'emporte nettement sur celle d'un immobilisme (32 %) ou d'une détérioration (18 %). Les demandes d'implication de la région dans le domaine des transports et moyens de communication sont en conséquence secondaires en regard de celles qui concernent la lutte contre le chômage ou le soutien de l'activité économique.

Dans toutes les régions, les jugements positifs à l'égard des équipements routiers prévalent pour près des trois quarts des personnes interrogées. S'agissant du rail, les taux de satisfaction parmi les utilisateurs sont de même niveau. En matière de trains express régionaux (TER), les efforts d'investissement des régions, qui se sont poursuivis à un rythme soutenu au cours de la dernière décennie, sont salués : 59 % de leurs usagers en ont connaissance et 69 % s'en montrent satisfaits. Quant au TGV et aux trains de grandes lignes, plus des trois quarts des Français qui déclarent les utiliser régulièrement émettent à leur égard des jugements positifs.

Le TGV est un fort vecteur d'image. Sa présence dans une région entraîne toujours un plus grand nombre de jugements positifs sur l'évolution du réseau ferroviaire et la situation des trains dans leur ensemble, au-delà du seul groupe de ses usagers. La SNCF bénéficie d'ailleurs d'une bonne image (71 %), et les deux tiers des régionaux apprécient la ponctualité des trains, leur confort et la politique *« des tarifs spéciaux pour les jeunes et les personnes âgées »*. La qualité de la desserte du territoire est cependant plus contestée : dans la France rurale, moins d'un enquêté sur deux s'en déclare satisfait.

**▶ Elisabeth Dupoirier est directrice de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques et directrice de l'Observatoire interrégional du politique. Béatrice Roy est directrice des études à l'OIP.**

*Lire la suite page IV*

COMMUNICATION

# LES VRAIS-FAUX JOURNALISTES DES COLLECTIVITÉS

*Au moment où les élus multiplient les bulletins d'information, les professionnels s'interrogent sur leur statut*

EST-ON forcément « aux ordres » quand on écrit dans le bulletin d'une mairie, la revue d'un conseil général ou le « courrier » d'un conseil régional ? La question a été au cœur du troisième congrès national de l'Association des journalistes de la presse des collectivités territoriales (ANJPCT), qui vient de réunir à Strasbourg une cinquantaine de ces professionnels.

A l'issue de cette rencontre, l'Association a décidé de se mobiliser pour que les journalistes territoriaux *« soient considérés comme des journalistes à part entière, avec les mêmes droits et devoirs »* que leurs confrères. Pour cela, elle a décidé de se rapprocher des organisations professionnelles de la presse, *« tout en souhaitant garder sa spécificité »*.

## Entre deux chaises

Ces journalistes sont en effet aujourd'hui, *« entre deux chaises »*, selon leur expression. Souvent recrutés comme contractuels par les collectivités locales, ils ne sont pas fonctionnaires territoriaux. Cependant, ils se voient majoritairement refuser la carte de presse.

Pierre de Limauges, rédacteur dans un quotidien du Havre, élu du Syndicat national des journalistes (SNJ) à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, a confirmé que la loi exigeait que l'employeur soit une entreprise de presse, ce qui n'est pas le cas des collectivités. Actuellement, la carte est simplement prolongée pendant deux ans aux journalistes venus d'une autre forme de presse.

De fait, le vrai débat est celui de leur indépendance, et il n'a pas été esquivé à Strasbourg. La frontière apparaît nettement entre ceux qui estiment travailler dans une presse d'opinion et reconnaissent que leur destin est lié à celui des élus, et ceux qui préfèrent parler d'une presse de proximité ou de service public. Mais, dans les deux cas, ils ne voient pas ce qui les sépare de leurs confrères des médias privés ou publics.

*« Personne ne refuse plus la qualité de journaliste aux professionnels des rédactions de France 2, France 3 ou Radio-France, alors que l'Etat est l'actionnaire unique de leur entreprise*, a expliqué un participant. *Dans d'autres rédactions, il y a aussi une ligne définie par une hiérarchie.* » Ne faudrait-il pas, se sont demandé les congressistes, situer le journaliste par *« son geste professionnel »* plutôt que par le statut de son employeur ?

## Des structures juridiques variables

Adrien Zeller (UDF-CDS), maire de Saverne dans le Bas-Rhin, a jugé devant l'Association que *« l'élu qui tient la main à son journaliste le paie un jour ou l'autre »*. *« La propagande ne suffit pas*, a complété l'ancien ministre, *car l'électeur compare ce qui est dit et ce qui est fait.* » Pour sa part, Alain Ferry (non inscrit), maire de Wisches-Hersbach et député du Bas-Rhin, a invité l'Association à saisir à l'Assemblée le groupe d'études sur la communication, dont il assure la vice-présidence.

L'enjeu est important : la presse territoriale touche, selon l'Association, près de douze millions de lecteurs. Surtout, elle emploie de plus en plus de professionnels venus de la presse « classique » ou directement sortis des écoles de journalisme. Diffusée le plus souvent gratuitement, elle est en fait payée par le contribuable et la publicité locale.

Ses structures juridiques sont très variables : les journaux des collectivités sont souvent fabriqués par des services intégrés dans l'administration de la collectivité, quelquefois par des associations présidées par un élu et rarement par des sociétés d'économie mixte – *« Une formule intéressante, qui pourrait être suggérée aux élus locaux, car elle clarifie les choses et permet aux journalistes d'être reconnus comme tels »*, a jugé Michel Deuff, responsable du magazine *Reflets* à Martigues (Bouches-du-Rhône) et président depuis 1991 de l'Association.

Louis Nore, rédacteur en chef de *Strasbourg Magazine*, mensuel municipal, lui a succédé à l'issue du congrès. L'Association a décidé de lancer une campagne d'adhésion et de se structurer en délégations régionales.

*de notre correspondant à Strasbourg*
**Jacques Fortier**

**▶ Association nationale des journalistes de la presse des collectivités territoriales, Tourret-de-Vallier, bâtiment B, 13500 Martigues. Tél. : (16) 42-49-22-88.**

ASSOCIATIONS

## Les villes universitaires se regroupent

Le campus de Mont-Saint-Aignan, constitué pour l'essentiel par l'université de Rouen, compte 28 000 étudiants toutes formations confondues. La ville abrite 20 000 habitants. Le cas de cette commune de Seine-Maritime n'est pas isolé. Dans les années 60, la démocratisation de l'enseignement supérieur s'est faite dans les banlieues, laissant aux centres urbains les facultés traditionnelles. L'explosion des effectifs universitaires, qui ont augmenté de près de 60 % depuis 1980, a placé les unes et les autres face à des problèmes croissants de logement des étudiants, de transports en commun, d'équipements sportifs et culturels, etc.

A Mont-Saint-Aignan, la saturation est telle que le maire, Pierre Albertini (UDF), se prépare à voir partir la faculté de droit et de sciences économiques à Rouen. Le premier magistrat vient de créer, avec une trentaine de ses homologues, l'Association des villes universitaires de France (1). Cette nouvelle organisation s'est fixé pour objet de réfléchir à toutes ces questions, de dresser un bilan du plan « Université 2000 » (*le Monde* du 2 décembre), et, comme tous les regroupements d'élus, de faire entendre leur voix.

L'actualité les incite à agir vite. D'abord parce qu'ils souhaiteraient profiter du débat actuel sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour obtenir, soit une aide spécifique comme les cités touristiques, soit une prise en compte des étudiants, ou d'un certain nombre d'entre eux, dans le recensement de la population.

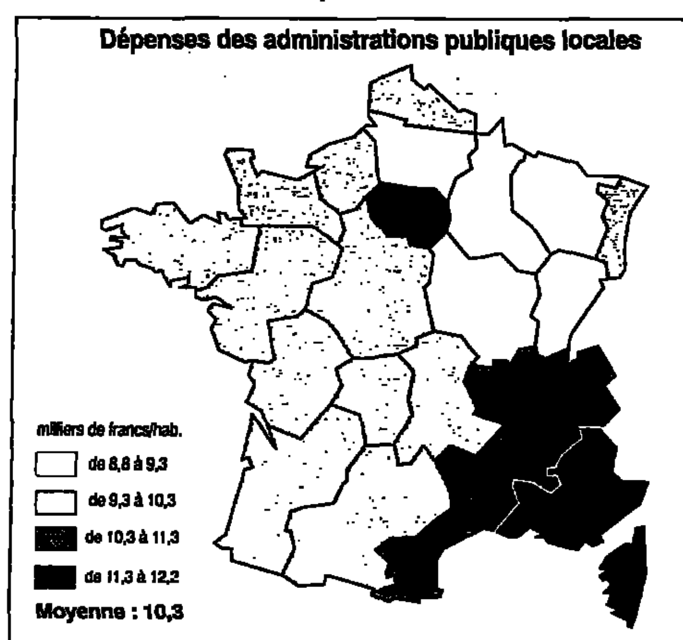
Ensuite parce que les villes universitaires entendent apporter leur contribution à la consultation du moment sur l'aménagement du territoire. A peine une vingtaine dans les années 50, elles sont, peu ou prou, 180 aujourd'hui. Et puis, l'arrivée massive d'étudiants révèle la nécessité d'avancer, enfin, dans la mise en place de structures intercommunales vraiment solidaires. Ce dernier point risque de pimenter quelque peu les débats internes de l'association à laquelle ont adhéré des capitales régionales et leurs communes périphériques.

**▶ Contact : Isabelle Sicart. Tél. : (16-1) 40-63-72-26.**

FINANCES

# LA DÉCENTRALISATION EN CHIFFRES

*Une analyse de l'INSEE évalue les comptes des collectivités depuis les lois Defferre*




DE 1983 à 1989, les dépenses des administrations publiques locales (communes, groupements, départements, régions) ont augmenté plus vite que le produit intérieur brut (PIB), notamment dans le sud de la France, selon une étude récente de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), intitulée « Les comptes de la décentralisation ». En effet, à partir de 1985, des compétences telles que l'aide sociale et la gestion des établissements secondaires ont été transférées aux collectivités locales.

Les dépenses de fonctionnement représentent la moitié des budgets. C'est en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'elles sont les plus élevées. Est-ce dû à la présence de Paris et de Marseille ? On ne constate pas le même phénomène en Rhône-Alpes, où pourtant se trouve la troisième grande ville française.

L'Auvergne, la Franche-Comté et la Picardie figurent parmi les régions où ces dépenses sont le plus faibles.

L'investissement représente le quart des budgets. Les années 1985 et 1988 ont connu une croissance exceptionnelle, avec la relance du programme autoroutier – financé en partie par les régions, bien que cela ne fasse pas partie de leurs compétences –, de l'équipement routier départemental, et des constructions scolaires (collèges et lycées).

Il faut aussi prendre en compte les réalisations municipales achevées juste avant les élections de 1989. L'effort a été considérable dans la partie sud-est du territoire, à cause du tourisme, sans doute, mais aussi dans le Massif Central et le Sud-Ouest, excentrés, qui ont dû investir plus qu'ailleurs pour se désenclaver.

La part des recettes fiscales, principale source de financement, est passée de 60 à 63,7 %. Leur montant n'est pas uniforme. C'est en Ile-de-France qu'elles culminent.

En effet, la comptabilité nationale prend non seulement en compte les taxes d'habitation et les taxes foncières, mais aussi la taxe professionnelle, la fiscalité indirecte (taxes sur les droits de mutation, les vignettes et les cartes grises), ainsi que la dotation globale de fonctionnement, dont l'Ile-de-France est la seule région française à bénéficier. Les transferts de l'Etat essaient de gommer ces différences, selon l'étude de l'INSEE. Leur impact est surtout sensible en Corse où ils représentent 26 % des ressources totales. Ailleurs, leur rôle est plus modeste. Les ressources des administrations publiques locales ont augmenté plus vite que leurs dépenses. Mais Monique Vincenau, auteur de l'étude, constate une détérioration de certains comptes : « *Le retournement de la situation économique au début des années 90 a entraîné de nouveau un déficit des comptes des administrations locales.*

**R. Rs**

ÉDITION

# LA PICARDIE EN LIBRAIRIE

*« Autrement », avec le conseil régional, consacre sa dernière livraison à la région*

ELLE apparaissait dans quelques guides de Paris et de ses environs, dans des ouvrages historiques consacrés au Nord-Pas-de-Calais ou touristiques sur la Normandie. Mais la Picardie, dans ses actuelles frontières administratives, ne faisait guère la une des libraires, si ce n'est grâce à la parution d'un récent Guide bleu Hachette. Une région en quête d'identité... et d'un éditeur, la rencontre ne devait pas tarder à se faire avec Henry Dougier, directeur d'Autrement.

C'est la première fois que cette maison d'édition consacre une revue à une région (1). Jusqu'à présent, sa collection « France », lancée en 1989, ne s'était penchée que sur des villes : Avignon, Metz, Toulouse, Saint-Nazaire, Evry, Montauban... une douzaine au total, de taille et de profil différents.

Mais, excepté Marseille, dont le port et les rumeurs intriguent bien au-delà de ses calanques, ces ouvrages connaissent un succès limité. *« Hormis Paris, qui se vend toujours, quelle que soit la qualité de l'ouvrage, les Français s'intéressent peu à ce qui se passe chez leurs voisins »*, estime l'éditeur.

## Partenariat

Alors, toute la série repose sur un « partenariat » avec les collectivités locales. Une entrave aux pratiques habituelles d'Autrement qu'Henry Dougier justifie par *« d'évidentes raisons de diffusion locale »*, donc restreinte. Si les élus souhaitent qu'un regard d'auteur soit posé sur leur territoire, il leur faut s'engager à acheter au moins mille exemplaires, et participer éventuellement aux frais techniques de publication. Le conseil régional de Picardie, sous la houlette de son président, Charles Baur (UDF), en a commandé deux mille, qui seront utilisés par le service communication.

Dans telle grande ville, le projet de livre ne parvient pas à aboutir pour cause d'incertitudes politiques. Dans telle autre, le maire s'est montré particulièrement inquiet en cours de réalisation. Mais, selon Henry Dougier, les élus acceptent de le laisser agir en toute indépendance.

Les auteurs, historiens, journalistes, romanciers se trouvent davantage en première ligne, puisqu'ils travaillent souvent sur place. Dans la revue sur la Picardie, Jacques Darras, le coordinateur de l'ouvrage, publie l'entretien qu'il a mené avec Charles Baur. Neuf pages qui semblent, elles, avoir été relues avec une attention toute particulière.

**M. V.**

(1) *La Picardie, Verdeur dans l'âme*, éditions Autrement, 199 p., 110 F.

INFORMATION

## Les maires et le droit

Plus de dix années de décentralisation n'ont pas encore rendu les petites communes autonomes en matière d'information juridique. Les collectivités locales de moins de 10 000 habitants restent largement tributaires de leur ancienne instance de tutelle, ainsi que, pour les plus petites d'entre elles, du conseil général, indique la direction des Journaux officiels, qui vient de réaliser une enquête sur les maires et le droit.

Nul n'est censé ignorer la loi, le maire moins que tout autre, puisque ce chef de l'exécutif local est aussi le représentant de l'Etat dans sa commune, et qu'à ce titre il a le devoir de faire respecter les textes. Pourtant, très peu de maires disposent du quotidien *Lois et décrets*, qui publie les textes législatifs et réglementaires. Les 34 000 communes de moins de 5 000 habitants ne sont pas abonnées.

Ce sont surtout les villes moyennes et grandes qui consultent cette volumineuse publication. Leurs services juridiques l'épluchent, leurs documentations l'archivent. Les chefs-lieux de canton aussi l'achètent, parce qu'ils ont l'obligation de la mettre à disposition du public. Les textes sont d'ailleurs applicables *« un jour franc »* après leur arrivée à la mairie.

Les maires des petites communes affirment pourtant qu'ils doivent eux aussi se référer à la lettre des textes, pour élaborer leurs budgets ou prendre des arrêtés municipaux. La décentralisation, disent-ils, a accru leurs besoins d'information. Mais, faute de munitions, ils continuent de s'adresser à la préfecture ou au conseil général. Ils ignorent souvent que les publications des Journaux officiels sont peu coûteuses (287 francs pour l'abonnement à *Lois et décrets*, 200 francs pour le *Code des communes*). De plus, ils craignent de crouler sous un déluge d'informations. Les textes sur la décentralisation ont par exemple exigé l'impression de six volumes, les lois sur le statut de la fonction publique territoriale représentent des milliers de pages.

La direction des Journaux officiels se propose de créer des publications thématiques. Elle va consulter les maires pour préciser leurs besoins. Elle espère ainsi diffuser l'information juridique auprès de ce public.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Habitat.** – Les prochains « Entretiens de l'habitat », organisés par le ministère du logement, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, et le « laboratoire logement » de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération nancéienne, auront lieu à Nancy (Meurthe-et-Moselle), lundi 6 et mardi 7 décembre. Sur le thème *« les politiques locales de l'habitat à l'épreuve de la pratique »*, ils réuniront des professionnels de l'urbanisme, du logement social et de l'immobilier, qui présenteront notamment l'impact de la loi d'orientation sur la ville (LOV) de 1991.
▶ **Renseignements au (16) 83-17-42-48.**

■ **Mutations économiques et urbanisation.** – Le Commissariat général du Plan, la Délégation à l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR), ainsi que le Plan urbain organisent un colloque intitulé *« mutations économiques et urbanisation »*, à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, lundi 6 et mardi 7 décembre. Quel est l'enjeu des métropoles dans l'aménagement du territoire ? Peut-on encore leur appliquer un schéma centre-périphérie, ou faut-il les analyser comme des organisations multipolaires ? Quel rôle jouent les services aux entreprises et le tertiaire industriel ?
▶ **Renseignements au (16-1) 45-07-83-63.**

■ **Médias locaux.** – L'Observatoire des médias locaux, qui regroupe de nombreuses associations et organisations professionnelles de la presse, organise une rencontre sur le thème des journaux, radios, supports électroniques et télévisions locales du Nord-Pas-de-Calais, à l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, le mercredi 8 décembre. Les conclusions de cette journée serviront pour la préparation du quatrième Festival des médias locaux, qui se tiendra comme chaque année à Marne-la-Vallée, les 22 et 23 mars 1994.
▶ **Renseignements au (16-1) 64-62-00-36 ou 67-37-24-91.**

■ **Travailleurs sociaux.** – L'Association pour la diffusion et la connaissance du droit dans le secteur social, médico-social et éducatif (ACICOD) organise un colloque intitulé : *« Nouvelles fonctions, nouvelles responsabilités de travailleurs sociaux »*, à Nîmes (Gard), jeudi 9 et vendredi 10 décembre. Les intervenants seront des juristes et des praticiens.
▶ **Renseignements : (16) 66-76-75-04.**

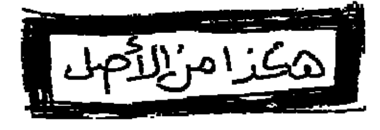
■ **Politiques culturelles.** – Pourquoi les collectivités locales (se) dépensent-elles autant pour la culture ? L'Institut de la décentralisation et la revue qu'il édite, *Pouvoirs locaux*, ont quelques réponses. Ils les exposeront lors du débat intitulé « La culture malade de l'Etat », qui aura lieu à Orange (Vaucluse), le vendredi 10 décembre.
▶ **Renseignements au (16-1) 47-61-92-48.**

■ **Ecomaires.** – L'Association des écomaires, que préside André Labarrère (PS), maire de Pau (Pyrénées-Atlantiques), tiendra son assemblée générale à Paris, mercredi 15 décembre. A l'issue de cette réunion statutaire, elle remettra des récompenses, les « trophées-actions », aux représentants de plusieurs communes, distinguées pour leurs actions en matière d'environnement.

Il s'agit de Centrès (Aveyron), pour son système d'épuration des eaux, Lons-le-Saunier (Jura), pour son plan départemental de taitement des déchets, Coltainville (Eure-et-Loir), pour le traitement d'un site à risques, Agnos (Pyrénées-Atlantiques), pour la plantation d'arbres, Montevrain (Seine-et-Marne), pour la création d'un plan vert d'urbanisme, et Mulhouse (Haut-Rhin), pour l'amélioration des transports urbains et la lutte contre la pollution de l'air.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-63-84-21.**

PUBLICATIONS

■ **Professions libérales et fiscalité.** – La dernière livraison des *Nouvelles fiscales* concerne la taxe professionnelle des prof libérales, impôt qui c acquitté avant le 15 déce guide pourra aider les libéraux à mieux compr avis d'imposition, et à v calcul.
▶ *Les Nouvelles fiscal* 15 novembre 1993. 80 pages, 145 francs ; 5, r République, 75541 Paris Tél. (16-1) 49-23-48-84.



**MIDI-PYRÉNÉES**

# LOURDES SOUHAITE CHANGER SON IMAGE

*Les sanctuaires et la mairie s'associent pour moderniser l'accueil des visiteurs dans la cité mariale*

« *SI tu veux unir les hommes, fais-leur construire une tour ensemble.* » Ce message de Saint-Exupéry est repris par le Père Henri de Rotton, le nouveau recteur des sanctuaires de Notre-Dame de Lourdes. Il a été saisi, il y a quelques mois, à son retour dans la cité mariale, par *«la grande timidité innovatrice des chapelains, tranchant avec la hardiesse constructrice de leurs prédécesseurs des années 50».*

La crise du bâtiment a atteint la ville sainte des Hautes-Pyrénées. Commune de 16 300 habitants, mais deuxième centre mondial de pèlerinage catholique, Lourdes revendique l'accueil annuel de cinq millions de visiteurs. Ce miroir à deux faces impose une communauté de destin entre « la ville basse », celle du périmètre sacré, et « la ville haute », où vivent les Lourdais.

Ce chef-lieu de canton, qui n'a pas su grandir au rythme de sa renommée cyclothymique, souffre de l'exiguïté et de la vétusté de ses structures fonctionnelles. Celles qui existent sont peu adaptées à la modernité de l'attrait de son phénomène religieux.

Côté sanctuaires : les trois centres d'hébergement Notre-Dame, Saint-Fray et Sainte-Bernadette, véritables hôpitaux ambulants réceptionnant 70 000 malades et handicapés, n'offrent plus les conditions sanitaires de leur vocation. La grotte de Massabielle, poumon de prière des pèlerins, voit son espace de recueillement et de silence atteindre son seuil de saturation, perturbé par le flux des fidèles en période estivale.

Mais les grandes salles de réunion font défaut. La basilique du Rosaire s'étrangle dans sa petitesse. L'église Sainte-Bernadette et ses six mille places, édifiée en 1987, semble déjà dépassée ! C'est la seule bâtisse construite en trente ans depuis l'élaboration de la basilique souterraine Saint-Pie-X, dont le volume (25 000 personnes), à l'aspect glacial, n'est utilisée qu'à l'occasion des grands pèlerinages thématiques.

Et pourtant, si la population de Lourdes ne cesse de diminuer (une baisse de 1 500 habitants en seize ans), la migration saisonnière des pèlerins s'amplifie. Elle a doublé ces trois dernières décennies. Côté ville : les problèmes d'accessibilité, de stationnement, de circulation, d'accueil, de signalisation, de communication se sont multipliés et même aggravés faute d'une politique ambitieuse de développement.

## Deux nouvelles liaisons routières

La séparation des pouvoirs entre l'Eglise et l'Etat était parfaitement symbolisée par un Rubicon invisible, délimité par les notions de « basse » et de « haute » ville. Il a longtemps guidé la frilosité des politiques. *«Il ne fallait pas que Lourdes meure de son succès.»*

Ce constat, dressé aujourd'hui par le recteur des sanctuaires, est devenu commun pour les élus, et notamment pour le maire Philippe Douste-Blazy (UDF-CDS), ministre délégué à la santé. L'adjoint chargé des affaires du tourisme, Jean-Pierre Artiganave, a récemment dévoilé, aux côtés des chapelains des sanctuaires, le projet d'aménagement concerté pour améliorer les conditions d'accueil. « *En adoptant une ligne consensuelle*, la ville et les sanctuaires « *définissent et s'engagent ensemble dans le projet d'un Lourdes du XXIe siècle.* » Ce schéma doit s'efforcer de résoudre *«les dysfonctionnements actuels de l'accueil et anticiper la fréquentation et les besoins ainsi générés ».*

Une première étude effectuée par un groupe de pilotage vient de cibler les priorités de ce plan de modernisation. Elle aligne plusieurs choix stratégiques destinés à renforcer l'image spirituelle de Lourdes et à développer l'économie touristique. Parmi les actions figurent le maintien du transit automobile par le centre, les accès vers la ville basse, par le quartier ancien, et un stationnement privilégié à proximité des sanctuaires.

Ces mesures posent le problème de la fluidité de la circulation et de sa canalisation dans les quartiers hôteliers de la rive gauche du gave. Le carrefour d'entrée au confluent des routes de Tarbes et Pau sera redessiné. La rue de la Grotte, principale artère de la ville, poursuivra sa semi-piétonnisation. Deux nouvelles liaisons routières sont prévues au quai Saint-Jean et sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer de Pierrefitte contournant le centre-ville. Dans les sanctuaires, un nouveau pont enjambera la rivière entre les deux existants, face aux piscines. Un vaste parvis reliera l'esplanade du Rosaire à l'église Sainte-Bernadette. Les accueils des malades à Saint-Fray et Sainte-Bernadette seront réhabilités. L'accueil Notre-Dame sera démoli et reconstruit sur la rive droite du gave.

Un tel projet d'aménagement doit se terminer à l'horizon de 2004. Son coût total est chiffré à 407 millions de francs (212 millions de francs dans les réalisations aux sanctuaires et 195 millions de francs dans celles de la ville). Les deux maîtres d'ouvrage ont obtenu l'assurance de fonds européens, nationaux et régionaux. Parallèlement, les sanctuaires misent sur l'obole des pèlerins et sur le partenariat de mécènes. En améliorant son esthétique, Lourdes va soigner sa nouvelle image.

*de notre correspondant à Tarbes*
**Jean-Jacques Rollat**

**RHÔNE-ALPES**

# GRENOBLE RÉNOVE LE « CARGO »

*Pour restaurer sa Maison de la culture, la ville espère des aides financières*

GRENOBLE, qui vient d'achever la construction de son nouveau Musée de peinture, dont le coût s'élève à 210 millions de francs, s'apprête à investir presque autant pour refaire l'intérieur de la Maison de la culture, l'un des bâtiments emblématiques de la cité, construit à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de 1968.

Rebaptisé « le Cargo », par le chorégraphe Jean-Claude Gallotta, qui le pilota au milieu des années 80, ce gros vaisseau fut commandé par André Malraux à l'architecte André Wogenscky il y a près de trente ans.

L'artiste conçut, dans la partie sud de la ville, un vaste bâtiment de forme ovale dont les lignes extérieures ne seront pas touchées. « *Le geste architectural d'André Wogenscky sera entièrement préservé* », assure l'adjoint à la culture de la ville, Bernard Betto.

L'édifice est en effet considéré comme un témoignage de l'architecture moderne et il occupe une place de premier plan dans le patrimoine artistique. Seule l'entrée principale sera redéfinie afin de mieux ouvrir ce lieu culturel sur le quartier qui l'environne.

## Partage des dépenses

« *Aujourd'hui, le bâtiment est isolé de l'espace public, de la circulation. Surélevé, il surplombe la route, tel un château fort du Moyen Age et il « regarde de haut » la vie autour de lui* », regrette son directeur, Roger Caracache. L'espace qui entoure le bâtiment sera donc transformé pour mieux l'intégrer à la partie sud de la ville, elle aussi en cours de rénovation.

La Maison de la culture redeviendrait alors la figure de proue d'un quartier de Grenoble qui a trop rapidement grandi et qui reste à la recherche d'une véritable identité. Le maire, Alain Carignon (RPR), souhaite également favoriser l'éclatement des lieux culturels qui, affirme-t-il, sont encore trop concentrés au cœur de la cité dauphinoise.

Pour permettre à Grenoble de « *rester l'un des pôles majeurs de la vie artistique nationale* » (1), selon le vœu exprimé par M. Carignon, les trois salles du « Cargo », qui peuvent accueillir 1 200, 500 et 300 places, ainsi que leurs dispositifs scéniques, seront totalement revues.

Ainsi le théâtre mobile, imaginé par André Wogenscky, dans lequel une salle ronde tourne au centre d'une scène ovoïde, sera remplacé par un espace plus classique. « *C'était une très belle idée, mais les dramaturges n'ont pas su écrire pour ce type de salle* », regrette M. Betto.

La ville, qui envisageait de se doter d'un auditorium, a décidé d'abandonner ce coûteux projet. On inclura dans l'espace de la Maison de la culture rénovée, aux côtés du théâtre et de la danse, une troisième vocation, la musique. La grande salle sera dotée des équipements nécessaires pour recevoir les meilleurs orchestres symphoniques et des spectacles d'art lyrique.

Le financement de cette très lourde opération de rénovation, estimée à 180 millions de francs, qui pourrait débuter en 1995 pour s'achever trois ans plus tard, demeure incertain. La ville espère que l'Etat participera, comme en 1966, au financement de la moitié du coût du projet. L'autre partie pourrait être partagée entre Grenoble, le département de l'Isère et la région Rhône-Alpes. « *Si nous parvenions à cette répartition*, pronostique l'adjoint à la culture de la ville, *notre cité n'aurait à dépenser que 30 millions de francs qui seraient répartis sur trois exercices budgétaires.* »

*de notre correspondant à Grenoble*
**Claude Francillon**

(1) La Maison de la culture héberge un Centre dramatique national et un Centre national chorégraphique qui est dirigé par Jean-Claude Gallotta.

**PAYS DE LA LOIRE**

# UN ARBRE PLANTÉ PAR HABITANT

*Le conseil général de Vendée veut réduire le déficit vert du département*

EN quarante ans de remembrement intensif, 18 000 kilomètres de haies ont été détruits en Vendée, soit l'équivalent de 200 000 arbres par an. Cette longue saignée fait que le département ne possède plus que 34 000 hectares de surface forestière, avec un taux de boisement de 5 % se situant très en dessous des normes nationale (25 %) et régionale (9 %).

Le paysage typique de bosquets et de haies bocagères a été mis à mal et la Vendée est, après la Manche, le département le plus déboisé de France. Même s'il assure que les agriculteurs jouent un rôle essentiel, « *non reconnu ni rémunéré* », dans l'entretien de la nature, Luc Guyau, président départemental de la FNSEA, reconnaît que des abus ont été commis dans ce domaine.

Conscient de ce « déficit vert », le conseil général a lancé, en 1989, une Décennie de l'arbre. En 1992, 400 000 arbres ont été plantés, hors des remembrements, le long des routes et dans les zones et parcs d'activité économique.

En 1993, le but était de mettre 500 000 autres en terre, soit un arbre par Vendéen. Selon les services du département, cet objectif va être dépassé. Une Semaine de l'arbre a été organisée du 22 au 28 novembre. Avec les autorités locales, les habitants de 231 des 283 communes ont donc pris leur pelle pour retourner la terre.

Ecoliers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers ou urbanistes ont apporté leur graine, en présence, jeudi 25 novembre, de Michel Barnier, ministre de l'environnement.

Le dimanche suivant, à l'heure du bilan, 100 kilomètres de haies et 50 kilomètres de bosquets, soit quelque 700 000 arbres, auront été plantés et 350 projets privés auront été réalisés. Pour le conseil général, cet élan « *constitue un formidable encouragement à renouveler d'année en année la Semaine de l'arbre* ». Rendez-vous a donc été pris pour 1994, toujours à la Sainte-Catherine, où, selon l'adage, « *tout arbre reprend racine.* »

*de notre correspondant à La Roche-sur-Yon*
**Gaspard Norrito**

**BASSE-NORMANDIE**

# SOLIDARITÉS DANS LE BOCAGE

*Douze cités de l'Orne se sont associées dans la communauté de villes du pays de Flers*

PROTÉGÉE par le maillage encore serré des collines du bocage normand, l'agglomération de Flers, deuxième ville du département de l'Orne, aux confins de la Manche et du Calvados, subit la crise, presque en silence. Alors qu'ils voient les emplois dans les tissages, puis la mécanique, diminuer, les élus de douze communes des deux cantons de Flers-Nord et Flers-Sud (1) ont décidé d'unir une partie de leurs prérogatives fiscales en créant une communauté de villes.

« *Cela fait vingt ans que nous appelons de nos vœux un travail commun* », plaide, enthousiaste, le maire de Flers, Michel Lambert (PS). Il explique, en s'excusant presque : « *Il a fallu vaincre les réticences légitimes des communes périphériques qui voyaient dans nos sollicitations des velléités hégémoniques de la part de la ville centre.* »

Claude Chéenne, le maire de La Selle-la-Forge, 1 329 habitants, commune de l'agglomération, n'exprime en aucune manière ce genre de préventions.

Pour lui, deux facteurs ont joué dans l'acceptation du principe de la communauté de villes : « *En dehors de toute considération politique, la nouvelle génération des élus s'est montrée plus réceptive à des formes de délégation. Flers s'est choisi un maire qui a pu pour la première fois inscrire son action dans la durée et enfin les communes limitrophes se sont rendu compte qu'elles n'étaient plus à l'abri de devoir faire face à des départs d'entreprises ou des faillites.* »

Jacques Jousse, le maire de Saint-Georges-des-Groseillers, une commune de 3 361 habitants, qui a un rôle important dans la collecte de la taxe professionnelle, ne dit pas autre chose quand il exprime, parmi les avantages de la communauté de villes, celui de « *diviser les risques afférents à une conjoncture économique défavorable, par exemple en cas de disparition ou de départ d'entreprises* ».

Saint-Georges-des-Groseillers se serait volontiers contenté d'un district qui aurait eu comme avantage « *d'inclure les communes rurales aux communes urbaines et semi-urbaines* ».

## Pédagogie concrète

A l'inverse, Michel Lambert aurait préféré limiter la communauté de villes aux quatre communes de l'agglomération de Flers : Saint-Georges, La Lande-Patry, La Selle-la-Forge. « *Pour commencer à une petite échelle sur les bases d'un travail déjà entrepris dans le transport urbain et l'assainissement* », assure un élu. A partir du mois de janvier 1994, les douze communes parleront d'une seule voix pour tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace et les affaires économiques, comme les y contraint la loi.

Elles ont choisi, en outre, la mise en valeur de l'environnement et la protection de la nature. La gestion de l'assainissement vient aussi en bonne place, et les élus espèrent arriver à un prix moyen du mètre cube d'eau assainie de 5 francs pour tout le monde. « *Cette révolution égalitaire en appelle d'autres* », prédit Claude Chéenne, qui croit en la pédagogie concrète de l'intercommunalité.

*de notre correspondant à Alençon*
**François Lemarchand**

(1) Seuls deux conseils municipaux de ces deux cantons n'ont pas voté l'adhésion à la communauté, Saint-Paul et Landisacq. Les douze écommunes formant la communauté de villes de Flers rassemblent 29 406 habitants. Avec 200 habitants, La Bazoque, la plus petite commune, a collecté 534 francs de taxe professionnelle en 1991, alors que Flers atteignait 13,6 millions de francs et Saint-Georges-des-Groseillers quelque 4,2 millions de francs.

**AUVERGNE**

### *Une école d'ingénieurs en informatique à Clermont-Ferrand*

Clermont-Ferrand devrait accueillir sur le campus universitaire des Cézeaux, à la rentrée 1994, l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications (ISIMA). Cette nouvelle école a été officiellement retenue par la commission du titre d'ingénieur, après huit mois d'étude. L'acte de baptême de l'ISIMA s'inscrira ensuite dans le futur contrat de plan Etat-région.
L'idée d'une école d'ingénieurs en informatique de haut niveau revient au groupe Michelin, soucieux de conforter l'activité de la capitale régionale et de compléter son réseau de grandes écoles. L'ISIMA trouvera naturellement sa place auprès de l'Institut français de mécanique avancée. Les collectivités et l'Etat vont débattre du financement du projet, estimé entre 60 et 80 millions de francs. Résolument européen, l'ISIMA mettra l'accent sur les applications de l'informatique, au cours d'un cursus de formation de trois années.

**CENTRE**

### *« La Mort aux juifs » change de nom*

Le conseil municipal de Courtemaux, un bourg de 215 habitants dans le département du Loiret, vient de décider de changer la dénomination d'un hameau de la commune, appelé « La Mort aux juifs ». Le lieu-dit s'appellera désormais « Route de Louzouer ». A plusieurs reprises, en 1977, puis en 1980, juste après l'attentat de la rue Copernic, des habitants du hameau avaient demandé un changement de toponyme. A cette fin, ils avaient rédigé une pétition, puis écrit au président de la République, mais leur requête avait été repoussée par l'assemblée municipale.
Les responsables locaux de la LICRA étaient intervenus, en 1992, auprès du maire de Courtemaux. Les érudits locaux font en effet remonter ce toponyme aux années 1500, à l'issue peut-être d'une persécution qui se serait déroulée dans cette région du Gâtinais.

**FRANCHE-COMTÉ**

### *Les produits régionaux s'exposent dans le RER*

Jusqu'au mercredi 8 décembre, la station du RER Auber fleure bon les odeurs de l'Est. Elle accueille le jambon de Luxeuil, la saucisse de Montbéliard et de Morteau, les viandes fumées du Haut-Doubs, les fromages et les vins de Franche-Comté. Cette exposition-vente, organisée par le comité de promotion des produits régionaux, avec le concours du conseil régional, propose des informations touristiques sur cette région de ski de fond, de vélo tout-terrain, de pêche et de tourisme fluvial
Pour satisfaire les Parisiens à la recherche de cadeaux, le comité de promotion présente aussi les productions de l'artisanat régional telles que jouets, objets en bois tourné, pipes de Saint-Claude et horlogerie.

## BRETAGNE

# RENNES CONTRE LA POLLUTION AUTOMOBILE

*Une opération a tenté de rendre les véhicules plus « propres » et de promouvoir d'autres moyens de transport*

LES automobilistes rennais ont bien répondu à la proposition faite par la ville de bénéficier d'un diagnostic gratuit (allumage et carburation de leur véhicule) entre le 19 novembre et le 1er décembre. Chaque jour, 120 à 150 voitures ont été examinées dans les quatre stands de contrôle installés sur l'esplanade du Champ-de-Mars. *« D'importants efforts ont été réalisés en matière de dépollution sur les chaudières et les chaufferies »*, explique Yves Préault, maire-adjoint qui ajoute : *« L'automobile est aujourd'hui la première source de pollution de l'air à Rennes. »*

Chaque jour, le district urbain de l'agglomération enregistre 678 000 déplacements en automobile, dont un quart concentrés sur le centre-ville. Le trafic automobile, qui représente à Rennes 67 % des déplacements motorisés, augmente chaque année de 3 % à 5 % sa part de marché sur les autres moyens de transport.

Vingt-quatre garagistes ont participé à l'opération « Rennes roule propre », réalisée avec le concours du district et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Le contrôle, qui dure une vingtaine de minutes, est effectué par un professionnel accompagné d'un lycéen ou d'un apprenti en formation dans les métiers de l'automobile. *« Un moteur bien réglé, c'est une diminution d'environ 50 % des émissions d'oxyde d'azote* (NO) *et de 10 % de la consommation »*, précise une brochure remise aux visiteurs.

Si le diagnostic ne décèle aucune anomalie, une attestation, sous la forme d'un autocollant, est remise à l'automobiliste en même temps qu'un mini-guide de recommandations pour moins polluer et moins consommer de carburant. Dans le cas contraire – entre 55 % et 80 % de, véhicules contrôlés se révèlent mal réglés – l'automobiliste bénéficie d'un bon de réduction d'une valeur de 100 francs à valoir sur le montant de la réparation (entre 400 et 800 francs) effectuée chez un professionnel adhérent à l'opération.

Parallèlement à ce « diagnostic gratuit », une exposition a présenté les autres modes de transport moins polluants : voitures électriques, véhicules équipés de cellule photovoltaïque, un « Trafic » Renault à bicarburation (essence sans plomb et GPL), ainsi que le premier véhicule GPL acquis en 1977 par la ville, qui en compte aujourd'hui une trentaine.

L'objectif des organisateurs était également d'assurer la promotion des transports collectifs, de la centaine de kilomètres de pistes cyclables réalisées en ville, et aussi de valoriser la marche à pied. *« En ville, une voiture sur quatre effectue un trajet inférieur à 1 kilomètre et une sur deux fait moins de 3 kilomètres »*, souligne Yves Préault.

Les slogans de cette campagne se voulaient incitatifs : *« En prenant le bus, vous polluez vingt-cinq fois moins en CO. Vous économisez votre argent et vous évitez le stress de la conduite en ville » ; « Le vélo est idéal pour les petits trajets. Il ne pollue pas et sa pratique est très bénéfique pour la santé » ; « Faire 500 mètres à pied ne prend que huit minutes et évite les problèmes de démarrage, des feux et de stationnement. »*

L'opération « Rennes roule propre » a également été un clin d'œil, sous forme de tableaux aussi comparatifs que parlants en matière de non-pollution, au transport collectif en site propre, ce métro VAL que le ministre de l'équipement et des transports semble vouloir enterrer en s'abritant derrière quelques citations percutantes du rapport des trois sages nommés au début de l'été (*le Monde* du 27 novembre).

*de notre correspondant à Rennes*
**Christian Tual**

## AQUITAINE

# LA PETITE ENFANCE RASSEMBLE

*A Bordeaux, communes et associations additionnent leurs compétences*

DES universitaires, des psychologues, des éducateurs, des parents d'élèves et des élus, au total près de huit cents personnes, ont participé les 19 et 20 novembre aux quatrièmes rencontres Eveil culturel et petite enfance, organisées à l'université Bordeaux-II. Un succès étonnant si l'on sait que cette manifestation, lancée il y a six ans, mise en place il y a quatre ans, double pratiquement son affluence chaque année.

Elle repose sur des initiatives très différentes venant de représentants de communes de l'agglomération bordelaise, pas nécessairement du même bord politique, d'agents territoriaux, du personnel de crèches et de haltes-garderies du secteur associatif, de parents, d'étudiants et d'enseignants. Autant de gens qui ne sont guère habitués à travailler ensemble.

Le noyau, constitué de quelques communes, s'est peu à peu élargi pour en regrouper une quinzaine. Leur colloque annuel est l'aboutissement d'un travail qui se fait sous forme de réunions mensuelles consacrées à l'échange d'expériences ou à l'organisation de stages de formation dans les communes adhérentes. Ces stages sont ouverts aussi bien aux employés communaux qu'aux parents et aux représentants des associations. On peut également aller d'une commune à l'autre.

Une exposition itinérante, dans les quinze communes concernées puis dans quelques villes européennes qui se sont jointes à la réflexion (Genève, Florence, Orange), concrétise les travaux de l'année. L'exposition, sur le mouvement et la danse, thème des journées de cette année (1), est actuellement en place au siège du conseil général de la Gironde.

Le principal intérêt de l'expérience, relevé par tous les participants, est de réaliser une addition de bénévolat et de compétence. Une occasion pour des personnes qui œuvrent rarement ensemble de regarder ce qui peut se faire ailleurs, de réfléchir en dehors de toute rivalité professionnelle. Le thème choisi pour l'année prochaine est celui de l'intercommunalité en matière de développement culturel de la petite enfance, une expérience déjà très avancée dans l'agglomération bordelaise.

Un seul problème demeure pour les animateurs de ces rencontres : comment passer à une vitesse supérieure, à une structure plus institutionnelle quand on a une composition aussi disparate reposant sur le bénévolat et qu'il s'agit de fidéliser des partenaires qui viennent de l'Europe entière ?

*de notre correspondant à Bordeaux*
**Pierre Cherruau**

(1) Les actes du colloque sont disponibles au CNSPT de Bordeaux. Immeuble Le Guyenne 7 A, terrasse du Front-du-Médoc, 33 075 Bordeaux Cedex. Tél. : 56-99-93-50.

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

# L'ART DE LA RENAISSANCE

*Pézenas favorise l'installation d'artisans pour reconquérir ses quartiers historiques*

HEUREUSEMENT que Pézenas arbore quelques plaques commémorant la présence de Jean-Baptiste Poquelin en ses murs. Les touristes seraient trop déçus, surtout ceux qui viennent naïvement chercher dans la basse vallée du département de l'Hérault, *« la maison natale de Molière »*, le fameux Parisien. Ils seraient plus avisés d'y quérir la tombe de Boby Lapointe, un vrai enfant du pays.

La ville a gardé l'amour du spectacle vivant. La lointaine fermeture de son joli théâtre à l'italienne ne l'a pas empêchée d'accueillir la Comédie-Française. Mais les souvenirs matériels de Molière manquent. L'illustre comédien a joué ici à partir de 1650. La cité était animée alors. Elle accueillait tout ce que la région comptait d'évêques, de barons, de comtes, réunis pour l'assemblée des Etats du Languedoc. Les sessions duraient longtemps ; prélats, aristocrates et notables se sont fait construire des résidences en conséquence. Epargné par les guerres et autres calamités, ce patrimoine n'a eu à subir que l'air du temps, celui des siècles qui usent et celui de la « modernité » qui pousse les habitants hors des cités anciennes.

A Pézenas (près de 8 000 habitants), la dernière épicerie de la vieille ville a fermé en 1983. Les façades du centre médiéval et de son enceinte portent les traces des modes architecturales jusqu'au début de ce siècle. Elles attirent chaque été 300 000 visiteurs. Mais les rénover ne suffira pourtant pas à y faire revenir les habitants. Ni leur classement en secteur sauvegardé en 1967 ni la convention de quartier signée en 1990 n'étaient de taille à lutter contre l'attrait de la vie pavillonnaire. Le maire, Henri Guiraud (divers gauche), entend employer une politique plus offensive pour redonner vie à ce quartier historique. Les artisans d'art jouent le rôle de première ligne dans son plan d'attaque.

Une Maison des métiers d'art, située dans un hôtel particulier en cours de restauration, va leur être consacrée. A la fois lieu d'exposition, de vente et de formation, ce centre original, cofinancé par l'Etat, le conseil général, la région et la municipalité, doit ouvrir ses portes en juillet 1994.

### Théâtre et artisanat

Le travail du bois, du fer et de la pierre est une tradition dans l'ancienne place du prince de Conti, gouverneur de la province. Actuellement, une quinzaine d'artisans sont installés à Pézenas. L'été, ils sont environ quatre-vingts, dont bon nombre de simples revendeurs. Les rez-de-chaussée des hôtels particuliers se louent cher à la belle saison, avant de retomber dans l'oubli à l'automne. Encourager des professionnels reconnus à exercer leur activité à demeure permettrait de maintenir une animation toute l'année et pourrait susciter un tourisme de proximité.

Le maire n'est pas le seul à avoir mené cette réflexion. La Maison de l'entreprise, née de la charte intercommunale qui allie les communes des cantons de Pézenas et de Montagnac, s'apprête à créer une *« pépinière d'art éclatée »*. Cette structure offrira des mesures d'accompagnement à des jeunes professionnels des métiers d'art, du patrimoine et des coulisses du spectacle, et mettra à leur disposition, pour une période de vingt-trois mois, sept ateliers restaurés.

Ces *« artisans d'excellence »* seront dûment sélectionnés, explique Robert Meuras, directeur de la Maison de l'entreprise, car la pépinière de Pézenas servira pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon.

Elle a en effet été retenue pour s'insérer dans un réseau régional baptisé l'Archipel des métiers d'art. Le même diagnostic a conduit Yvan Houssard, délégué régional du commerce et de l'artisanat, aux mêmes conclusions, à l'échelon régional cette fois. L'idée de cet « archipel » est d'aider quelques communes à développer un secteur d'activités déjà présent mais de façon diffuse. L'« île » des verriers devrait prendre corps à Claret, celle des métiers du beau livre dans le village d'Octon, de l'architecture à Mende, etc.

*« Il y a quatre ou cinq ans, expliquer à la population que ces vieux quartiers pouvaient constituer un élément moteur de développement les aurait fait rire »*, estime Henri Guiraud. Longtemps marquée par la monoculture de la vigne, la commune avait peu investi dans son centre historique. La restauration coûte cher il est vrai, et la ville n'est pas riche. Quelques Piscénois y croient pourtant depuis toujours. Ainsi Jean Servères, président des Amis de Pézenas pendant plus de vingt ans, aujourd'hui adjoint au maire chargé de la culture, connaît par cœur les cours du seizième siècle, ornées d'escaliers du dix-septième, et se bat pour convaincre leurs propriétaires de leur rendre leur éclat. Le bijoutier Philippe Bot, vice-président des compagnons du tour de France, commissaire général de la Société d'encouragement des métiers d'art, autant dire bénévole passionné, avait créé une manifestation, « Mirondela », alliant théâtre, artisanat et animation touristique.

*« Au départ, nous n'étions pas nombreux*, se souvient Philippe Bot. *Mais nous faisions tellement de tapage autour de notre festival que Jean Vilar était venu nous voir. Seulement notre budget n'était pas vraiment à la hauteur de celui d'Avignon... »* En attendant que se manifeste une bonne fée culturelle digne du passé de Pézenas, la municipalité s'est lancée dans une reconquête pragmatique. Quelques rues se sont à nouveau couvertes de pavés, la médiathèque et une maison de retraite viennent d'être installées dans ce périmètre. Des journées portes ouvertes ont été organisées pour les Piscénois. Les artisans d'art y ont participé. Déjà quelques boutiques, quelques galeries ont ouvert sous les vieilles poutres. Seulement, le maire n'aura pas gagné son pari tant que la cité n'aura pas retrouvé... son épicerie.

*de notre envoyée spéciale*
**Martine Valo**

## SONDAGE

# JUGEMENT POSITIF POUR LES TRANSPORTS

*Suite de la première page*

On lit clairement dans ces indicateurs une satisfaction de l'opinion à l'égard des équipements publics. La participation souvent lourde de l'acteur régional aux côtés des investissements de l'Etat est aujourd'hui reconnue par les Français. La majorité d'entre eux (53 %) considèrent que leur région fait *« suffisamment d'efforts »* dans le domaine des transports (pour 38 % d'avis inverses), et ces efforts sont plus souvent appréciés que ceux de l'Etat, estimés *« suffisants »* par 48 % des personnes interrogées, quand 44 % les jugent « insuffisants ».

La région n'est cependant pas quitte pour autant aux yeux de l'opinion. En matière d'implantation de grandes infrastructures sur son territoire, la demande d'engagement au côté de l'Etat comme acteur décisionnaire est forte. Ainsi, pour les choix en matière de TGV, l'échelon opportun de décision est certes l'Etat, aux yeux de 48 % des Français, mais la région aussi pour 36 % d'entre eux. Pour la construction des autoroutes, la région est un acteur presque aussi souvent désigné que l'Etat (39 % pour la première, 44 % pour le second). Quant à l'aménagement, l'entretien et la modernisation des infrastructures existantes, lignes de train et réseau routier, ils doivent relever de la responsabilité régionale pour près d'un Français sur deux, plutôt que de celles de l'Etat ou du département.

L'enquête de l'OIP permet également de cerner quelques grands messages des Français à l'égard des acteurs publics en matière d'aménagement du territoire. Le plus net est l'importance qu'ils attachent à l'objectif de maillage du territoire intrarégional tout d'abord (45 %) et interrégional ensuite (31 %), de préférence au développement des liaisons avec les autres pays d'Europe (12 %), ou avec Paris (5 %). De surcroît, une des caractéristiques majeures du mode de transport idéal est qu'il soit *« facile d'accès pour tous »*.

Au regard de cette conception égalitaire de l'accès aux moyens de déplacement, l'enjeu environnemental passe au second plan pour 57 % d'entre eux. Il vaut mieux, lorsqu'on construit une autoroute, prévoir *« suffisamment de bretelles d'accès pour desservir tout le monde »*, plutôt que d'en *« limiter le nombre pour dégrader le moins possible l'environnement »* (36 %). Certes, parmi les sympathisants écologistes, l'arbitrage en faveur de l'environnement l'emporte (52 %), mais la proportion de ceux qui privilégient la commodité d'accès est loin d'être négligeable (40 %).

### L'opinion des élus

Le second message est la nécessité de maîtriser les coûts des grands équipements. En tant qu'usagers, les Français font des *« tarifs abordables »* l'objectif majeur de la politique que devraient adopter les pouvoirs publics et, dans leur majorité, considèrent que ni les autoroutes ni les TGV n'y répondent. Si le schéma national ferroviaire qui prévoit de mettre presque toutes les villes à moins d'une heure d'une gare de TGV est largement approuvé (58 % contre 36 %), le schéma autoroutier – mettre les villes à moins d'une demi-heure d'une autoroute – n'est jugé *« indispensable »* que par une courte majorité (53 %). Alors que 42 % des personnes interrogées le considèrent au contraire comme *« excessif »*.

En matière de financement du programme autoroutier, sept Français sur dix se prononcent pour un financement par les péages plutôt que par l'impôt (20 %). Aux usagers plutôt qu'à la collectivité de supporter le coût de l'équipement autoroutier, disent les Français qui, d'ailleurs, si on les invite à choisir pour l'avenir, préfèrent le développement des routes nationales à quatre voies (47 %) aux autoroutes (21 %), TGV ou trains classiques (15 % chacun).

Le dernier message adressé aux pouvoirs publics concerne la prise en compte, dans la mise en place de grands équipements structurants, des intérêts des particuliers. Ainsi, *« si des habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à cause d'un grand projet »*, plus d'un Français sur deux (52 %) considère qu'il faut accorder à ces habitants *« le droit de refuser le projet »* plutôt que de *« le maintenir en indemnisant correctement ces habitants »* (42 %).

De ce point de vue, le clivage est avant tout générationnel : la majorité des personnes de plus de cinquante ans soutiennent le maintien du projet, quand près des deux tiers des moins de trente-cinq ans revendiquent le *« droit au refus »*. Nul doute qu'il s'agit là d'une contrainte que les pouvoirs publics auront encore à connaître dans les prochaines années.En charge de l'intérêt général, les élus ont une vision sensiblement différente. Une fois le tracé d'une infrastructure connu, l'indemnisation des particuliers lésés leur paraît la bonne décision, et seul un quart serait d'accord pour leur accorder un *« droit au refus »*. Plus généralement, les élus ont une représentation plus ambitieuse que celle de leurs électeurs des objectifs de la politique des transports. Moins satisfaits de l'état des lieux dans leur région, ils sont plus demandeurs d'un accroissement du pouvoir de l'institution régionale. Raisonnant en *« bâtisseurs »* qui préparent l'avenir, ils intègrent davantage, dans les objectifs de la politique des transports, la maîtrise des enjeux écologiques – non-dégradation de l'environnement, économies d'énergie – et ratifient massivement (70 %) les schémas prospectifs d'aménagement du territoire, en matière d'autoroutes comme en matière de TGV.

Ils privilégient de même l'objectif de rapidité de déplacement, visent un équilibre entre le développement des liaisons intrarégionales et interrégionales dans le cadre d'un rattachement au réseau européen dont l'impératif est plus difficilement perçu par le grand public.

On le constate, les priorités des Français et de leurs élus sont partiellement divergentes. Mais dans un contexte où, quoi qu'on ait pu en dire, ces derniers gardent la confiance de leurs électeurs en cas d'éventuels conflits concrets intervenant, par exemple, à propos du tracé d'une autoroute ou d'un TGV. Face à un tel scénario, c'est bien vers leurs représentants et vers les experts que se tourneraient les deux tiers des Français *« pour se faire une opinion »*.

**Elisabeth Dupoirier et Béatrice Roy**

**▶Sondage auprès d'un échantillon de 13 393 cas représentatif de la population française de 18 ans et plus réalisé entre le 19 avril et le 14 mai 1993. Enquête par sondage auprès de 616 élus régionaux.**

**Le Monde**

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
*(adjoints au directeur de la rédaction)*

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
*(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

AMÉNAGEMENT

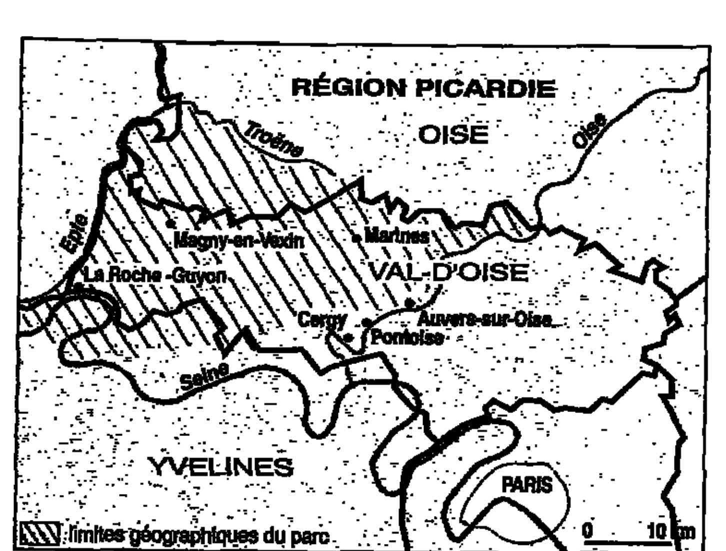
# LE VEXIN ATTEND SON PARC

*Ce projet se heurte aux exigences de la législation et aux atermoiements des élus*

APRÈS le parc de Chevreuse, va-t-on voir un nouveau parc naturel régional se créer enfin dans le Vexin, à une trentaine de kilomètres du boulevard périphérique ? C'est le souhait de nombreux élus des départements du Val-d'Oise et des Yvelines, c'est aussi celui des militants des associations de protection de l'environnement.

Mais, si les uns et les autres s'accordent pour souhaiter que soit décerné au plus vite le label de « parc naturel régional » au Vexin, le dossier semble en panne. Le ministère de l'environnement demande aux responsables du projet de clarifier leurs propositions. Car l'approche est très différente selon qu'ils privilégient la défense de l'environnement et du patrimoine ou qu'ils mettent l'accent sur l'équilibre démographique et économique des communes et des départements. Une seule chose les réunit : la défense d'un « pays » préservé aux portes de l'agglomération parisienne, un véritable atout pour la population de la région. Car le Vexin commence à la sortie de Cergy-Pontoise, une des cinq villes nouvelles d'Ile-de-France, toujours dominée par le Gargantua du défunt parc de Mirapolis.

Ce sont des paysages comme on aime en rencontrer dans les provinces les plus lointaines, avec des plateaux cultivés, des buttes boisées et des vallées étroites. Les fermes et les maisons des petits villages blottis autour de très vieilles églises sont souvent construites dans une belle pierre beige, presque jaune. Cette campagne et cet habitat caractéristiques ont été immortalisés par Van Gogh, qui vécut les derniers jours de sa vie à Auvers-sur-Oise. Le Vexin est délimité au sud par la vallée de la Seine, à l'est par l'Oise, à l'ouest par l'Epte et au nord par le Pays de Thelle : il déborde alors dans la région de Picardie.




## Urbanisation mal contrôlée

Comme le climat, les hommes sont parfois marqués par ces paysages, rudes sur les plateaux, plus souriants dans les vallons. Les habitants du Vexin ont toujours eu conscience de cette identité particulière, et ils appréhendent les conséquences de l'urbanisation de l'Ile-de-France qui s'étend maintenant aux portes de leur territoire. La menace vient de Cergy-Pontoise. Grande consommatrice d'espaces, pratiquement aussi étendue que Paris, la ville nouvelle qui compte déjà 170 000 habitants risque de grignoter les espaces naturels qui l'entourent. Certains projets de schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) lui donnaient même 90 000 habitants de plus, dont près de la moitié hors du périmètre actuel, dans le Vexin.

Cergy-Pontoise envoie des milliers d'habitants nouveaux dans tous les villages alentours. Les maires avaient d'abord vu d'un bon oeil cet afflux de population qui empêchait leurs cités de mourir. Les difficultés ont commencé lorsqu'ils ont dû financer, avec des ressources en diminution, les écoles et les équipements.

Depuis plus de quinze ans, les militants des associations défendent le patrimoine artistique, historique et culturel qu'ils estiment menacé par une urbanisation mal contrôlée. Ils jugent les différentes mesures de protection insuffisantes. En 1972 et en 1975, la majeure partie du territoire a été inscrite à l'inventaire des sites pittoresques, et en 1981, une zone naturelle d'équilibre a été créée à la demande des communes. Mais il a fallu attendre 1990 pour que l'assemblée régionale, saisie par le conseil général du Val-d'Oise, mette à l'étude un parc naturel régional sur le Vexin. Aux yeux des élus, il doit être un outil de renouveau économique pour les villages et un moyen de juguler le développement de la ville nouvelle. Pour les associations, c'est surtout un moyen de protection de l'environnement.

Quelques mois plus tard, 75 communes du Val-d'Oise se regroupaient en syndicat intercommunal, qui commençait à travailler à l'étude de faisabilité du parc et formulait des propositions pour le projet de SDRIF.

En 1992, le syndicat mixte d'études et de programmation pour l'élaboration de la charte du parc naturel régional du Vexin a été constitué avec l'adhésion de 16 communes des Yvelines, les deux départements concernés et la région Ile-de-France.

Depuis deux ans, la plupart des associations de la région se sont prononcées en faveur d'un parc de structure birégionale avec la Picardie, doté d'un organe unique d'aménagement et de gestion. Aujourd'hui encore, Guy Dévernois, le bouillant président de l'union qui regroupe une centaine d'associations, soutenu par de nombreux élus écologistes de la région, bataille pour que cette *« option fondamentale »* soit traduite dans les projets : *« Elle correspond à l'esprit du Grand Bassin parisien et permettrait d'amorcer la trame verte que souhaitent les huit régions concernées. »*

Mais la Picardie a pris du retard et, malgré son plan quinquennal adopté en octobre, qui prévoit une action interrégionale sur la protection de l'environnement, elle laisse au syndicat intercommunal du Vexin-Thelle le soin de travailler sur son propre projet, qui pourrait effectivement déboucher sur une proposition d'un deuxième parc du Vexin, accolé à celui de l'Ile-de-France.

Autre sujet de discorde entre les associations et les élus : l'absence de référence du dernier projet de charte à la loi paysage de janvier 1993. Bien que les décrets d'application n'en aient pas encore été publiés, celle-ci prévoit que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.

Le ministère de l'environnement a effectivement renvoyé au conseil régional, le 22 octobre, le projet qui lui avait été adressé au début de l'été. Il lui demande en particulier de préciser le budget de fonctionnement qui paraît faible par rapport aux ambitions proclamées.

Ces atermoiements inquiètent Gérard Claudel, maire d'Ennery, vice-président du conseil général du Val-d'Oise et président du syndicat mixte qui élabore la charte du parc : *« Beaucoup de maires, qui vont avoir à se prononcer sur un nouveau projet de charte, risquent de se décourager. Certains estiment que les mesures contraignantes de défense de l'environnement n'ont pas à prendre le pas sur les perspectives de développement économique que nous leur proposions à travers le tourisme rural et des zones d'activité intercommunales. »* Des défections parmi la centaine de maires qui adhèrent aujourd'hui au syndicat pourraient en effet remettre en cause le financement du futur parc.

**Christophe de Chenay**

VAL-D'OISE

# LA PASSION DU MAIRE DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

*Amateur des peintres du dix-neuvième, Robert Hue a retrouvé une œuvre qui représente sa commune*

C'EST un peu la revanche de Robert Hue, conseiller général et maire communiste de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise). Il avait, en vain, suggéré au département, en 1984, l'acquisition de l'auberge Ravoux à Auvers-sur-Oise où le peintre Vincent Van Gogh avait fini sa vie l'hiver 1890 (*le Monde* daté 3-4 octobre).

Robert Hue était alors conseiller général d'Ile-de-France et, l'année suivante, il obtenait le classement à l'inventaire des monuments historiques de la chambre que l'artiste avait occupée. Aujourd'hui, c'est sa ville, Montigny-lès-Cormeilles, qui est sur le point d'accéder à la notoriété grâce à un autre peintre, Camille-Jean-Baptiste Corot.

Grâce à une de ses œuvres, jusque-là peu connue en France et uniquement répertoriée à l'étranger : *l'Auberge de Montigny à Cormeilles*, qui figure dans la collection du Wellesley College Museum aux Etats-Unis. Cette œuvre de jeunesse de Corot date de 1831 et, si elle a souvent voyagé, elle n'a jamais passé les frontières de l'Hexagone.

C'est son goût pour la peinture du dix-neuvième qui a permis à Robert Hue de faire cette découverte. Car, depuis des années, son plaisir est de rechercher tous les documents consacrés à cette époque et aux peintres. C'est par hasard, en feuilletant, il y a trois ans, un catalogue américain sur une exposition new-yorkaise intitulée « De Corot à Monet » que Robert Hue a découvert cette œuvre.

*« Les peintres se sont souvent attachés à notre région,* explique-t-il. *Monet et Renoir à Argenteuil, Pissarro à Pontoise, Berthe Morisot dans le village du Chou près de Pontoise, Utrillo à Montmagny. De Corot, seulement quelques toiles étaient connues dans le Val-d'Oise. C'est dire si cette œuvre est une richesse pour notre département, car il s'agit d'une des peintures les plus marquantes de Corot, à l'origine de l'inspiration cubiste. »*

Pendant de longs mois, Robert Hue, qui, entre-temps, avait pris contact directement avec le musée du Wellesley College, mène de front plusieurs recherches pour vérifier l'exactitude du lieu peint par l'artiste. *« Nous venons d'acquérir la certitude qu'il s'agit bien de l'auberge. J'ai même retrouvé l'endroit où était placé le peintre pour réaliser son œuvre ; c'était un presbytère aujourd'hui démoli. La découverte de cette toile a changé notre façon de regarder l'auberge. »*

## Un centre culturel

En fait, l'immeuble, à la fin des années 80, abritait un café et des familles originaires du Maghreb. En 1990, la ville l'avait acheté pour le réhabiliter et créer à la place des logements sociaux et un petit centre culturel. Désormais, le projet prend une autre dimension.

Une quarantaine de logements sont déjà en cours de restauration, mais l'auberge elle-même sera reconstruite à l'ancienne. Le modèle sera une photographie d'époque obtenue auprès des descendants de la famille, propriétaires à la fin du dix-neuvième siècle, et que le maire a retrouvée à Villeneuve-sur-Lot.

*« Montigny est construite sur une colline,* précise-t-il. *Comment ne pas vouloir y créer une butte des artistes, véritable pôle culturel du département ? Nous organiserons dans cette auberge des expositions de peinture contemporaine. Il y aura des expositions de sculptures dans le parc boisé que possède la mairie et nous allons réaménager un ancien manoir pour y accueillir toute forme d'art plastique. »*

La date d'ouverture de cet ensemble n'est pas encore fixée. Les travaux sont estimés à quelque 2 millions de francs et Robert Hue espère bien obtenir des subventions régionales et départementales. Et, comme sa passion pour la peinture n'a pas de limites – les écoles à Montigny-lès-Cormeilles s'appellent «Cézanne », « Braque », « Matisse », « Van Gogh » et, depuis quelques années, la ville accueille régulièrement des expositions d'arts plastiques, – Robert Hue a repris son bâton de pèlerin pour partir à la recherche d'une autre œuvre : l'église du village, peinte cette fois-ci par Utrillo.

*« C'est Francis Carco qui en parle dans la biographie qu'il a consacrée au peintre »*, indique-t-il. Utrillo, dont trente-trois toiles avaient été exposées l'an dernier... au pied des HLM de Montigny-lès-Cormeilles.

**Frédérique Lombard**

HAUTS-DE-SEINE

### *Un catalogue collectif des livres anciens*

Les archives départementales des Hauts-de-Seine, en collaboration avec le conseil général et la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, viennent de publier *le Catalogue collectif des livres anciens des collections publiques des Hauts-de-Seine*, un ouvrage qui présente de façon vivante 4 000 volumes du XVIe au XVIIIe siècle, conservés dans les collections publiques du département.
Après deux ans de recherches dans tout ce que le département compte de bibliothèques, archives, musées municipaux ou départementaux et établissements d'enseignement, les spécialistes ont constaté l'existence de plusieurs dizaines de milliers de volumes.
Devant l'abondance d'ouvrages du XIXe siècle, souvent hérités des bibliothèques populaires, ils ont choisi de ne pas les cataloguer lors de cette mission. Seuls les ouvrages antérieurs à 1800 ont été pris en compte.
Les 2 116 notices permettent aux chercheurs d'identifier et de localiser les ouvrages éparpillés dans trente-deux communes du département, quatre ne possédant en effet aucun livre ancien dans leurs collections.

**▶ Archives départementales des Hauts-de-Seine, 137, avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre. Tél. : 47-29-30-31.**

PARIS

### *Le Centre national de la photographie dans les salons des Rothschild*

Qui n'a rêvé d'être reçu dans les salons Belle Epoque de la baronne de Rothschild et de contempler le parc qui s'étend devant son hôtel particulier ? C'est chose possible aujourd'hui, puisque le Centre national de la photographie a pris ses quartiers depuis quelques semaines rue Berryer, au cœur du huitième arrondissement, à mi-chemin entre la salle Pleyel et la chambre de commerce de Paris.
Il y dispose, dans cet hôtel particulier édifié pour les Rothschild en 1873, de 600 mètres carrés de salles d'exposition. On peut y voir jusqu'au 7 février 1994 une série de clichés des débuts de la photographie groupés sous le titre « Vanités ». Premières images de la mode fin de siècle, portraits de célébrités et de femmes du monde signés Nadar.
Cette rétrospective s'accorde à l'esprit du lieu : fastueux et nostalgique.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.



Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

**DÉBAT**

# LA MUTATION DU SPORT TERRITORIAL

par Maurice Pujol
et Jacques Quantin

LE sport constitue un excellent révélateur des dimensions spatiales, culturelles et économiques d'un territoire. Contrairement à d'autres activités, l'impulsion en matière sportive se donne, en France, au niveau local. L'implication des collectivités territoriales dans le financement du sport l'atteste. Les communes y consacrent 23 milliards de francs, les conseils généraux 3 milliards, les conseils régionaux 1,2 milliard. Pour sa part, l'Etat intervient à hauteur de 7,5 milliards de francs. Au moment où les capacités de financement des collectivités publiques se restreignent, on peut imaginer un meilleur équilibre régional, voire départemental pour les principaux sports collectifs de haut niveau. Comme en Italie ou en Allemagne, on pourrait assister à une délocalisation du sport de haut niveau par la concentration de disciplines.

Marqueur de territoire, essentiel pour la pratique et l'accueil du public, l'équipement sportif, existant (Grand Stade, Palais des sports, piscine olympique, patinoire) ou en voie de création, contribuerait à délimiter des aires sportives uni ou pluridisciplinaires suivant la taille des collectivités, leurs possibilités financières et le paysage sportif modelé depuis des années. La généralisation des contrats de plan pour l'aménagement du territoire sportif engagerait Etat, région, département et commune. La politique de saupoudrage des aides publiques pourrait être freinée, à défaut de disparaître totalement.

Une telle hypothèse nécessiterait un consensus des autorités politiques, sportives nationales et locales. Si l'on se réfère à l'Italie où le territoire sportif est beaucoup mieux délimité, un tel scénario n'apparaît pas invraisemblable dans les vingt prochaines années.

Dans le nord de la péninsule, le volley-ball a élu domicile à Modène, Ravenne, le basket-ball à Milan, Bologne, Trévise, Cantu, Pesaro, le football à Milan, Turin, Gênes, Florence, Parme, Bergame. Dans le Sud, le football est bien implanté à Rome et à Naples, le basket-ball à Caserte, Rome et Reggio-di-Calabre. Et très souvent ces clubs participent aux phases finales des différentes coupes d'Europe.

Un tel aménagement du paysage sportif prédispose à la création d'un sport associatif offrant deux niveaux de service : le club de proximité qui rayonne sur le quartier, le village, le canton ; le club « élite » qui exerce son influence au niveau régional, national ou international. La construction de passerelles entre ces deux entités devrait permettre d'enraciner, dans le territoire local, une certaine pérennité dans leurs relations.

## Meilleure répartition géographique

La concurrence pour la recherche de financement serait évitée, le rôle fédérateur du sport reconnu, des pôles sportifs délimités, la complémentarité entre villes améliorée, l'identité régionale renforcée, la concentration des aides publiques et privées réalisée. Après les technopoles économiques, on assisterait à la naissance de pôles sportifs supra-locaux, en complément d'un maillage de clubs périurbains et ruraux qui irriguerait le territoire concerné. L'intégration dans l'espace sportif français pourrait s'effectuer dans le cadre de trois sous-ensembles ;

– L'espace national : où s'exerce l'emprise du tout-puissant football, désormais concurrencé par le basket-ball ;

– L'espace national parcellaire : où règne le handball et dont l'influence apparaît plus fragmentaire ;

– L'espace national spécialisé : terre d'élection du rugby (Sud-Ouest et Sud-Est) et dans une moindre mesure du volley-ball (littoral méditerranéen).

Le hockey sur glace, quant à lui, illustre la mutation d'un sport rayonnant initialement sur un espace spécialisé (les Alpes) et qui, par le biais des contraintes budgétaires imposées par l'essor médiatique de ce sport, se déplace vers un espace national parcellaire (villes de plaine).

Car plus la taille des villes, des départements et des régions s'accroît et plus la corrélation avec la diversité des sports représentés augmente, sans que cela puisse être érigé en postulat. La mono-activité sportive semble réservée aux villes comprises entre 20 000 et 50 000 habitants dont la tradition plaide pour le basket-ball comme à Cholet, le handball à Ivry et Sélestat, le rugby à Biarritz, Brive, le football à Auxerre et Bastia.

Le niveau intermédiaire des villes placées entre ces cités moyennes et les grandes métropoles de plus de 250 000 habitants constitue le réservoir de sport de haut niveau.

Moins de 50 000 habitants et point de salut en dehors d'une seule activité sportive. Au-delà de 250 000 habitants, le choix n'est plus quantitatif mais qualitatif. Une telle cité doit-elle posséder autant de clubs que de disciplines existantes ou deux, voire trois équipes bien ciblées et compétitives sur le plan national et surtout européen ?

Si l'on pousse l'analyse plus avant, la tranche 50 000 et 250 000 habitants peut encore être divisée en strates supplémentaires pour les principaux sports collectifs :

– De 50 000 à 100 000 habitants : deux disciplines ;

– De 100 000 à 170 000 habitants : deux à quatre disciplines ;

– De 170 000 à 250 000 habitants : de quatre à six disciplines.

Le choix des disciplines devra tenir compte de l'histoire et de l'enracinement de l'activité sportive considérée dans la ville, le département ou la région. Le potentiel démographique, l'hinterland économique (grandes entreprises ou réseaux de PME), les fonctions exogènes liées aux équipes de sports collectifs et aux meilleurs sportifs des disciplines individuelles.

Le cheminement, en quelque sorte, vers un nouvel aménagement du territoire, sportif cette fois !

► **Maurice Pujol est directeur du service des sports de Vichy et président de l'Association sports et territoires.**
**Jacques Quantin est directeur du service des sports de Besançon et vice-président de l'Association sports et territoires.**

**COURRIER**

## *Granville, cité touristique*

Il n'est pas utile d'insister sur les sentiments avec lesquels votre reportage sur *Granville la bleue* (*le Monde* daté 7-8 novembre) a été accueilli par la municipalité de notre ville. Sa tonalité d'ensemble, systématiquement pessimiste et négative, ne nous semble véritablement correspondre ni à la réalité quotidiennement vécue à Granville ni aux appréciations de nos visiteurs.

Nous ne saurions toutefois enregistrer sans réagir certaines affirmations. La première concerne le *« tourisme languissant »* attribué à cette activité locale. Tant par son accueil estival que par ses séjours de week-end couvrant l'année entière, par son rôle d'animation concernant une trentaine de kilomètres de côte que par sa notoriété croissante, notamment à travers son classement parmi les premières « stations voile » et un centre régional de nautisme de taille nationale, le tourisme granvillais, conforté par l'attrait de notre quartier insulaire des îles Chausey, est rien moins que languissant. Qu'il ait mieux supporté que nombre de régions la mauvaise saison estivale 1993 en apporte une preuve supplémentaire.

Que la couleur politique, modérée, de la municipalité explique la modestie, réelle, des manifestations commémoratives de 1793, peut être une interprétation de certains de ses adversaires. Ce n'en est pas moins une contre-vérité. Les jugements contrastés qu'il est loisible d'émettre sur le citoyen Le Carpentier n'empêchent aucun homme intelligent d'apprécier à son importance, qui fut grande, le tournant marqué par l'échec des Vendéens sous les murs de Granville.

Il reste qu'une situation financière saine mais rendue difficile – notamment par des dépenses d'assainissement et de voirie fort lourdes – ne permettait pas de consacrer à l'événement la place que nous lui aurions accordée en des temps plus cléments. Nous n'en avons pas moins réalisé, au soir du 14 août, un spectacle gratuit apprécié de 15 000 personnes.

Votre formule sur le *« conseil municipal de retraités »* relève d'un contresens. D'une part, il ne s'agit pas du conseil municipal, mais de la municipalité. De l'autre, en soulignant la présence de retraités au sein de cette dernière, le maire entendait simplement exprimer cette évidence que le poids de la gestion d'une ville, n'eût-elle que 13 400 habitants, rendait aujourd'hui fort heureuse la totale disponibilité d'un certain nombre de ses membres. Parmi les neuf adjoints que compte celle de Granville, trois sont des retraités et six sont des « quadras » en pleine activité.

BERNARD BECK
*maire de Granville*

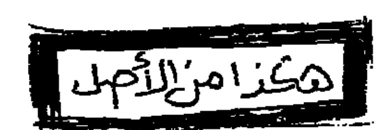
## *Des trottoirs libres*

La diminution du nombre des touristes à Paris (*le Monde* du 13 novembre) n'est peut-être pas due uniquement à la crise. Les aménités de la capitale sont peut-être aussi en cause. Je passe beaucoup de temps à marcher dans Paris. Or je constate que les embarras de Paris ne se trouvent plus seulement sur la chaussée, mais aussi sur le trottoir.

Au mobilier urbain de plus en plus abondant (Abribus, corbeilles à papier, poteaux indicateurs, bancs publics, cabines téléphoniques, parcmètres, sans parler des kiosques de presse aux ailes de plus en plus longues), il faut ajouter les terrasses de restaurant bordées d'arbustes, les panneaux publicitaires posés au milieu du trottoir, les étals des commerçants, de nombreuses motos en stationnement sauvage, des mendiants assis en travers du trottoir... Au milieu de tout cela, il devient difficile de flâner et même de se frayer un chemin...

FRANÇOIS DE LA MESLIÈRE
*Paris*





# L'ÉCONOMIE MIXTE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

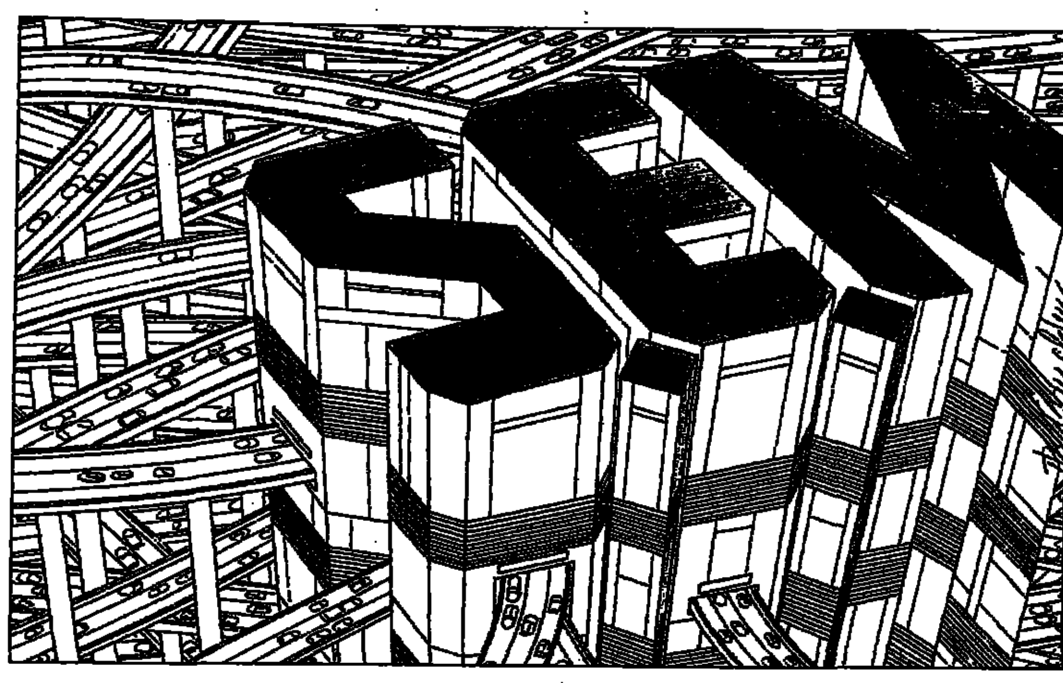
*En dix ans, le nombre des sociétés d'économie mixte a doublé. Dans trois secteurs : gestion, immobilier, aménagement, et surtout à l'initiative des communes*

LA logique de l'entreprise peut-elle se mettre au service de l'intérêt général ? S'il est vrai que le couple nationalisation-privatisation continue d'entretenir, à l'échelle nationale, le débat idéologique sur l'économie mixte, l'association de capitaux publics et privés est une formule qui, au niveau local, est largement pratiquée depuis de longues années, quelles que soient les obédiences politiques. Le succès croissant des sociétés d'économie mixte (SEM) en est la preuve. Véritables *« entreprises du développement local »*, leur nombre a doublé en dix ans. Dans des activités aussi variées que la construction, l'aménagement ou la gestion des services publics, elles sont aujourd'hui 1 264 à intervenir pour le compte des différentes collectivités territoriales.

Le partenariat public-privé des sociétés d'économie mixte locales (SEML) a donc incontestablement séduit. Conçues comme des sociétés anonymes (SA), donc soumises aux règles du droit privé, elles bénéficient de la souplesse de n'importe quelle entreprise privée, notamment en matière de statégie de développement ou de recrutement. Promoteurs immobiliers, elles construisent aujourd'hui sur tout le territoire, ici des logements sociaux, là des locaux professionnels ; elles aménagent des zones d'habitation ou d'activité, réhabilitent des quartiers ; elles gèrent enfin certains transports urbains, des centres culturels, des ports, des équipements sportifs...

Et toutes ces opérations sont réalisées pour le compte soit d'une commune, soit d'un département, soit encore d'une région, voire au titre d'un partenariat entre plusieurs de ces collectivités territoriales. Car l'originalité des SEM consiste à faire entrer au capital social d'une même société – et donc à son conseil d'administration – les collectivités locales, mais aussi divers partenaires (chambres consulaires, organismes financiers, associations, entreprises privées...). Mais ce montage mixte à vocation économique, dont les règles sont clairement définies depuis 1983, a mis de longues années à atteindre l'âge adulte.

L'histoire de l'économie mixte – c'est-à-dire l'association de fonds publics et de capitaux privés – est liée à celle de l'intervention économique des collectivités locales. Il faut attendre en France les décrets-lois Poincaré, en décembre 1926, pour voir se généraliser la création de SEM. Les nouvelles dispositions autorisent en effet l'intervention des communes dans des sociétés commerciales ayant notamment pour vocation la construction et la




réhabilitation de logements sociaux. De nombreuses SEM sont ainsi constituées dans l'entre-deux-guerres, avec une participation des communes – sous forme d'actions ou d'obligations – qui ne peut alors dépasser 40 % du capital social de ces sociétés.

Mais le véritable essor de l'économie mixte a lieu après la seconde guerre mondiale, à l'heure de la reconstruction et des grands projets d'aménagement du territoire. D'autant qu'à ces vastes besoins d'intérêt général s'ajoute l'indifférence du secteur privé pour des opérations souvent peu rentables. Deux types de SEM se constituent alors : les SEM nationales, avec pour partenaire l'Etat, qui interviennent dans les grandes opérations d'aménagement du territoire ; les SEM dites locales, ayant pour actionnaires les collectivités locales, auxquelles reviennent les tâches de l'aménagement urbain.

Par un décret de 1955, les compétences des communes sont élargies aux départements et, dans un souci de sauvegarde de l'intérêt général – et d'un meilleur contrôle des deniers publics –, la participation maximale des collectivité locales au capital social des SEM est portée de 40 à 65 %. Mais c'est surtout à partir de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 que les SEML connaissent un véritable renouveau. Le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales laisse à ces dernières la possibilité d'une véritable maîtrise de leur développement. Et la loi du 7 juillet 1983 relative aux SMEL définit pour la première fois leur statut et fixe leurs règles de fonctionnement.

« En organisant le partenariat public-privé dans la synergie et la transparence, la loi de 1983 a joué un rôle décisif dans le succès des SEM », souligne Michel Leroy, délégué général de la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM).

> « En organisant le partenariat public-privé dans la synergie et la transparence, la loi de 1983 a joué un rôle décisif dans le succès des SEM »

La nouvelle loi indique en effet que les collectivités locales peuvent dorénavant librement négocier des conventions avec des SEML – suppression de la tutelle administrative – et que le champ des opérations qu'elles peuvent leur confier est élargi à l'ensemble des activités d'intérêt général, y compris donc – et c'est la nouveauté – la gestion des services publics.

Autrement dit, les collectivités locales peuvent, à partir de 1983, créer des SEM dans l'ensemble des activités qui relèvent de leurs compétences (immobilier, aménagement, services). Seule contrainte exigée par la loi : les collectivités locales doivent être majoritaires dans le capital de ces sociétés mixtes – c'est la première fois qu'un minimum de participation leur est imposé – et détenir au maximum 80 % du capital social. *« Cette règle offre l'avantage de garantir à la collectivité locale le contrôle des activités de la SEM*, précise Philippe Bodiou, directeur de la Société provençale d'équipement (SEM régionale). *Elle permet d'allier logique d'entreprise et finalité d'intérêt général, ce qui explique le succès des SEM depuis.»*

Une chose est sûre : dix ans après cette loi – votée à l'unanimité – l'essor des SEM a de quoi conforter les partisans de l'économie mixte locale. Selon les chiffres fournis par la FNSEM dans son bilan d'évaluation présenté fin novembre lors du XXVII[e] congrès national des SEM qui s'est tenu à Marseille, le nombre de SEM, est passé d'environ 600 en 1983 à 1 264 en 1993. Leurs activités sont réparties entre les trois secteurs de la gestion (41 %), l'immobilier (30 %) et l'aménagement (29 %). Autre signe de dynamisme : le nombre de salariés employés par les SEM est évalué aujourd'hui à près de 50 000 personnes, soit une augmentation de 40 % depuis 1983.

Au total, leur capital social est évalué à 6,3 milliards de francs, détenu à 65,3 % par les collectivités locales et à 34,7 % par les autres actionnaires (dont 30 % par les entreprises). Les financements parapublics dominent cependant chez les partenaires des SEM, avec notamment la Caisse des dépôts et consignations (présente dans 500 SEM), les chambres de commerce et d'industrie (294), les organismes d'HLM (270) ou les caisses régionales de crédit agricole (220). Côté collectivité locales, leur participation au capital des SEM est largement dominée par les communes et les syndicats intercommunaux (81 %), loin devant les départements (13 %) et les régions (3 %).

Première explication de ce succès : *« L'élargissement depuis 1982 des compétences des collectivités, notamment dans le domaine de la gestion des services locaux »*, souligne Bernard Reverdy, ingénieur consultant. Et il est vrai que, avec 574 SEM de gestion en activité en 1993 – quatre fois plus qu'en 1983 –, ce secteur a largement contribué à l'essor de l'économie mixte locale. Près de 70 % d'entre elles ont été créées au cours des dix dernières années et elles représentent 60 % des SEM apparues depuis 1983. Dominées par les secteurs du tourisme et des loisirs (45,5 %) et des services urbains (23,5 %), elles interviennent également dans les domaines du déplacement (stationnement, transports urbains), du développement économique ou des services sociaux.

Mais au-delà de la forte croissance des SEM de gestion des services locaux, la plupart des acteurs de la mixité de l'économie locale reconnaissent aux SEM des vertus plus structurelles. *« Leur principal atout est d'offrir, par son statut de société anonyme, la possibilité aux collectivités de bénéficier de compétences techniques et professionnelles extérieures »*, souligne Dominique Figeat, président-directeur général de la société centrale pour l'aménagement du territoire (SCAT), filiale de la CDC qui, avec 217 « clientes », organise le plus gros réseau de SEM en France.

Souvent préférées à la régie municipale ou aux associations, qu'elles ont remplacées dans bien des cas – parce qu'elles s'avèrent des structures plus *« souples »* et plus *« dynamiques »*–, les SEM se sont également développées au détriment des formules du tout-privé (affermage ou concessions). *« Les entreprises privées cherchent une rentabilité à court terme dans les secteurs où elles interviennent*, précise Albert Mahe, adjoint au maire de Nantes. *Sans être une panacée, la SEM permet d'intervenir dans le contexte global de l'économie d'une collectivité. »*

Tel centre culturel ou tel réseau de transport urbain souffrent-ils d'un manque de rentabilité ? *« Ces activités sont néanmoins nécessaires à la vie d'une collectivité*, poursuit Albert Mahe. *Sans être bénéficiaires, elles peuvent avoir des retombées économiques et contribuer au développement local. Cette dimension ne peut être prise en compte que par une logique d'intérêt général dont le moteur n'est pas le profit. C'est ce qui explique que les SEM sont des sociétés anonymes particulières, et qui doivent le rester. »*

**Olivier Piot**

## LIMOUSIN

### *Liginiac aime ses facteurs*

Liginiac, commune de sept cents habitants en Corrèze, a eu un coup au cœur lorsque La Poste a annoncé son projet de rattacher les deux facteurs du bourg au bureau de Neuvic, le chef-lieu de canton. Les élus ont estimé que l'existence du bureau de poste était menacée. Le maire, Roger Valade (RPR), et les conseillers, majorité et opposition réunies, ont alors décidé de démissionner. La Poste a eu beau assurer que ce transfert ne changerait rien aux services offerts sur la commune, les élus ont maintenu leur décision : *« On commence par supprimer des emplois, et dans quelques mois on nous dira que puisqu'il n'y a plus de facteur rattaché, il n'y a plus besoin non plus de receveur. »* Selon le maire, *« les voitures des facteurs prennent leur essence au bourg, sont entretenues par le garage, et surtout les fonctionnaires sont importants pour la vie sociale, les gens leur demandent de ramener le pain ou les médicaments »*. Finalement, devant la résolution des élus corréziens, La Poste a décidé de retirer son projet. Liginiac gardera ses facteurs.

## NORD-PAS-DE-CALAIS

### *Menaces sur l'approvisionnement en eau de Lille*

Un projet d'autoroute de contournement au sud de Lille, à l'horizon de 2005, menace une partie des réseaux en eau de la métropole. Tel qu'envisagé par le département et la communauté urbaine, le tracé de cette voie passe au travers d'une zone de champs captants de la nappe qui alimente en eau potable l'agglomération. *« On ne nous a pas consultés*, proteste Michel Boulan, le directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, qui vient de publier une plaquette de mise en garde. *Ce contournement comporte des risques de pollution accidentels, mais aussi, par sa vocation à constituer un axe de développement d'activité industrielle, un risque de pollution permanent. »*
Les cinquante forages situés dans cette zone fournissent quelque 100 000 m³ d'eau par jour, soit un tiers des besoins de l'agglomération. *« La métropole*, insiste-t-on à l'Agence de l'eau, *n'a pas d'alternative à proposer pour pallier l'indisponibilité de ses ressources. »* Elle préconise un passage plus au nord et invite la communauté urbaine à *« rester cohérente dans ses décisions »*, en rappelant qu'elle consent par ailleurs *« des efforts considérables d'assainissement »* pour protéger les champs captants de ce secteur.

## PICARDIE

### *Aide à la formation professionnelle*

Le conseil régional de Picardie a consacré la somme de 10 millions de francs à un programme de formation professionnelle continue en 1993. Baptisé « Coup de pouce », il a été créé pendant l'année 1992. Cette action propose gratuitement à des personnes d'acquérir progressivement des connaissances en mathématiques, français, communication, et logique. Les parcours sont individualisés en fonction des cas, pour un public composé de personnes disposant d'un faible niveau de qualification.
En partenariat avec des organismes de formation, le conseil régional compte couvrir toute la région picarde avant la fin de l'année. Mille personnes auront bénéficié de ce « coup de pouce » en 1993. En 1994, ces chiffres doivent connaître une forte augmentation, et on estime déjà que les stagiaires seront deux fois plus nombreux.

## La diversité de Martigues

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la ville de Martigues (Bouches-du-Rhône) n'a pas hésité à utiliser la formule de la société d'économie mixte. En trente ans, pas moins de sept SEM ont été créées par la municipalité. Elles interviennent aujourd'hui dans trois secteurs différents.

L'immobilier, d'abord, avec la SEMIVIM. Présentée comme la *« filiale immobilière de la ville »*, cette société a été créée en 1961 pour répondre aux besoins de la population en logements locatifs. *« Il n'existait pas alors à Martigues d'office d'HLM et les offices départementaux étaient saturés*, précise Jean-Claude Maublanc, directeur de cabinet du maire., *Nous avons fait le choix de créer une SEM qui, depuis, a diversifié ses activités. »* En plus de la gestion de 2 000 logements sur la commune, la société construit et commercialise des ensembles immobiliers.

L'aménagement, ensuite, grâce aux activités d'une société créée en 1973 – la SEMAVIM – chargée, pour le compte de la ville, de différentes missions d'aménagement urbain (zones d'habitation, réhabilitation de quartiers, création de nouveaux sites d'activités) et de la réalisation d'équipements publics (gymnase, écoles, halle polyvalente, port de pêche, etc,). Depuis 1983, enfin, la ville a créé cinq SEM – la dernière remonte à 1992 – pour assurer la gestion de cinq secteurs distincts : l'équipement (camping, ports), les transports urbains (réseau de bus, stationnement), les activités collectives (centre de vacances), le sport (football club de Martigues) et la communication (radio et magazine).

Toutes placées sous la présidence de Paul Lombard, maire communiste de Martigues, les SEM martégales ont, à peu de chose près, le même type d'actionnariat : une majorité communale (de 60 % à 80 % selon les cas), le reste étant réparti entre diverses banques, des PME locales et des particuliers. *« Cette composition de l'actionnariat permet à la ville de garder la maîtrise d'une véritable politique de service public dans chacun des domaines d'intervention des SEM »*, souligne Jean-Claude Maublanc.

Surtout, le statut de société anonyme (SA) des SEM a permis, selon lui, *« de développer la compétence des missions de la ville en lui permettant de faire appel à des professionnels salariés »*. La SEM Martigues Communication a ainsi recruté des journalistes professionnels pour animer la radio et le magazine de la ville. Résultat : Radio Maritima a été classée première radio locale de France pour son taux d'audience (source Médiamétrie 1992) et le magazine *Reflets* touche chaque mois 36 000 lecteurs. Une réussite qui permet à la SEM d'élargir ses activités en travaillant pour d'autres municipalités clientes. Des gains financiers qui permettent à la ville de compenser le manque de rentabilité d'autres activités.

**O. P.**

## Brest choisit la multigestion

Une seule et même société d'économie mixte pour gérer l'ensemble des équipements publics d'une ville, en dépit de leur diversité : tel est le choix fait depuis presque vingt ans par la municipalité de Brest.

Tout a commencé en 1974, avec l'apparition des premiers stationnements payants. La ville décide alors de créer la SOPAB (Société des parcs de l'agglomération de Brest), chargeant d'emblée la jeune SEM d'une double mission : la gestion des parcs de stationnement de la communauté urbaine de Brest (près de 600 places) et, pour le compte de la ville, la gestion du parc des expositions de Penfeld.

### Un interlocuteur unique

Après cette période de spécialisation, la SEM s'est vu confier la gestion de la plupart des gros équipements de la ville : le port de plaisance en 1980, la patinoire (1983), le parking de Coat-Ar-Guéven (1985), Quartz (centre de culture et de congrès), en 1988, et, plus récemment, Océanopolis – le centre de culture scientifique et technique de la mer –, en 1990. En gérant aujourd'hui ces six activités, la SOPAB est devenue la première SEM multigestion de France.

Et les résultats sont là : son volume d'activité s'est établi à 100 millions de francs en 1992 – le chiffre d'affaires a triplé de 1986 à 1990 – et le nombre de ses salariés est passé de 63 en 1986 à 150 en 1993. Une montée en charge qui s'est traduite par une augmentation, en 1986, du capital social de la SEM – ce dernier est passé de 500 000 francs à 1,5 million de francs – réparti entre la ville de Brest (61 %), la Caisse des dépôts et consignations (20 %), la Banque de Bretagne (10 %), le Crédit mutuel de Bretagne (5 %) et une SEM régionale – la SEMAEB (4 %). *« L'énorme avantage de la multigestion est de fournir à la collectivité un interlocuteur unique*, précise Jacques Sevellec, directeur de la SOPAB. *Surtout, elle permet de ne pas multiplier les structures ou les fonctions tout en facilitant la synergie des compétences acquises. »* Présidée par Yannick Michel, adjoint au maire de Brest, la SEM possède trois « directions fonctionnelles » (finances, personnel, communication) qui travaillent chacune pour le compte des quatre « directions opérationnelles » responsables des activités.

A la tête de chacune de ces directions, Jacques Sevellec a recruté des cadres venus pour la plupart du secteur privé. *« C'est ce qui fait la force d'une SEM par rapport à une gestion directe de la ville*, souligne-t-il. *Elle peut bénéficier de compétences extérieures qu'elle ne trouve pas forcément dans son propre personnel. »* Autre avantage, cette fois par rapport à une gestion entièrement privée : *« Certaines activités, comme le Centre culturel, ne peuvent pas être bénéficiaires, et la ville tient à sa politique tarifaire*, poursuit Jacques Sevellec. *Quel serait l'intérêt de céder la gestion à une société privée qui chercherait à assurer son profit et nous obligerait à rémunérer son capital ? »*

**O. P.**

**FRONTIÈRES**



# MAUBEUGE

## Du clair de lune aux étoiles

SEULEMENT vêtue d'un blue-jean, une danseuse à l'allure androgyne effectue une triple vrille, avant de tomber dans les bras d'un homme en costume noir, pour rebondir vers une femme en guêpière, au rythme effréné d'une musique rock. A la sortie, les commentaires sont enthousiastes : « *Génial !* », s'exclament des lycéens, « *T'as vu ses bras ?* », « *Et les films-vidéo, t'as aimé ?* » ... Quant à Didier Fusillier, il respire. Le public a chaleureusement applaudi la compagnie canadienne qu'il a persuadée de se produire à Maubeuge. Ce soir-là encore, les spectateurs étaient plus de mille. Des Maubeugeois, bien sûr, mais aussi des Lillois, des Valenciennois, des Bruxellois. Car on vient de loin pour assister aux représentations du Manège.

Ce théâtre, c'est Didier Fusillier qui l'a créé, en plein désert culturel. Etonnant personnage que ce jeune homme d'une trentaine d'années, à la fois enthousiaste quand il s'agit de son travail, et discret à l'excès lorsqu'on lui demande de se raconter. Il faut vraiment insister pour apprendre qu'il cumule un DEA de lettres modernes, un doctorat de philosophie, une maîtrise de droit, un DEUG de sciences économiques, qu'il s'est penché sur la « pensée déconstructionniste » et le Bauhaus. C'est de façon lapidaire qu'il décrit son parcours.

Né à Valenciennes de parents juristes, il est allé au lycée à Maubeuge, où il a fondé une troupe, avant de suivre des études à Lille et à Reims. Il est revenu dans cette cité du Nord pour y diriger le Manège, un théâtre qu'il veut résolument moderne. Les spectacles qu'il diffuse ont moins de six mois, les troupes viennent de tous les pays, et jouent parfois dans leur langue. Pour initier le jeune public à la pratique théâtrale, des artistes interviennent dans les écoles. Les enfants de dix à onze ans ont le droit de devenir de *petits marchands de rêve* et de participer à la préparation du festival d'été annuel, « Les Inattendus ».

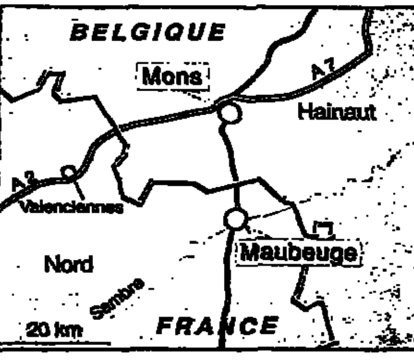
Voilà une manifestation qui porte bien son nom : pendant quelques jours, Maubeuge se métamorphose en station de sports d'hiver, en ville britannique, en port de mer. Au mois de juillet, la neige s'est mise à tomber sur des sapins décorés de guirlandes, des remonte-pente ont grimpé les rues, et les habitants ont été appelés à réveillonner. Une autre fois, la circulation s'est faite à gauche. Les horaires des marées ont été distribués dans les boîtes aux lettres, tandis que des mouettes survolaient la Sambre.

La notoriété de ce festival, et celle du Manège, labellisé scène nationale en 1990, primé, et fréquenté par des personnalités telles que Matthias Langhoff, Bob Wilson ou Tadeusz Kantor, font beaucoup pour l'image de marque de Maubeuge. Les Maubeugeois ne sont pas peu fiers de rappeler que Didier Fusillier est apparu, aux côtés de Jack Lang, à l'émission « Bouillon de culture », pour y incarner la réussite de la décentralisation dramatique. La municipalité accorde près de 5 millions de francs de subventions au Manège pour que ça continue. « *On met le paquet sur la culture* », résume le maire, Alain Carpentier (PS). Il a été soulagé d'apprendre que Didier Fusillier, nommé directeur de la Maison des arts et de la culture de Créteil, exercerait cette fonction tout en restant à la tête du Manège.

Didier Fusillier s'est employé à nouer des relations avec la Belgique toute proche. Certains spectacles sont diffusés ou coproduits par les centres dramatiques de Mons ou Charleroi. Les communes du Borinage sont invitées, comme celles du bassin de la Sambre, à souscrire des abonnements d'une cinquantaine de places par spectacle. Elles se chargent d'affréter des « bus-cocktails » qui conduisent les gens au théâtre, dans la bonne humeur. Pour Didier Fusillier, la coopération transfrontalière a un sens : elle doit « *redonner une identité au Hainaut* », cette province qui, jusqu'au XVII$^{e}$ siècle, couvrait une partie des territoires français et belge actuels.

De fait, cette identité existe, même si les habitants n'en ont pas toujours conscience. Bien qu'elles ne se ressemblent plus, Mons et Maubeuge sont des villes sœurs. Distantes d'une quinzaine de kilomètres, elles ont été fondées par les Francs. Le nom de « Malboden », à l'origine de Maubeuge, désignerait, dans cette langue, « le lieu où l'on rend la justice ». Au VII$^{e}$ siècle, une fille de nobles francs, Aldegonde, établit un monastère sur les bords de la Sambre, tandis que sa sœur aînée, Waudru, construit une abbaye non loin, sur une colline enserrée par deux cours d'eau, la Trouille et le Haine. Maubeuge et Mons connaissent longtemps un destin analogue. Leurs monastères deviennent des chapitres de chanoinesses séculières, qui favorisent le développement de l'économie. Comme la plupart des villes flamandes, les deux cités prospèrent au Moyen Age, grâce à leurs draperies.

Mais la province du Hainaut se trouve sur un axe stratégique, entre la vallée de la Seine et les terres septentrionales. Rattachée au puissant duché de Bourgogne, elle est convoitée par les princes de France, et Maubeuge, en position avancée face au royaume, subira toutes sortes d'invasions qui vont la défigurer au fil des siècles. Quand Louis XIV réussit à s'en emparer, la cité est exsangue. Elle devient française en 1678, tandis que Mons reste au Hainaut. En l'absence de frontières naturelles, Maubeuge va servir de sentinelle. Vauban fait édifier les remparts qui enserrent aujourd'hui le centre-ville. Maubeuge retrouvera la prospérité grâce à l'implantation d'une manufacture royale d'armes. Au XIX$^{e}$ siècle, elle se développera autour de la sidérurgie, et deviendra la capitale du bassin de la Sambre, qui compte aujourd'hui 130 000 habitants. Mais la deuxième guerre mondiale lui porte un coup fatal. En mai 1940, les Allemands incendient et rasent la ville.




La reconstruction, qui se fera de 1945 à 1950, est l'œuvre d'André Lurçat, architecte et urbaniste, dont le travail est souvent critiqué par les Maubeugeois. Le centre de Maubeuge n'étant plus qu'un amas de décombres, André Lurçat en a totalement modifié le plan. Il a cassé le traditionnel alignement des maisons, en créant de petites unités d'habitation faites de trois bâtiments autour d'un espace vert. Il semble avoir voulu rompre avec la tradition des grands axes donnant sur des bâtiments publics. Est-ce la rançon de ce parti pris novateur ? Il manque un cœur à Maubeuge. Quand on arpente, déboussolé, les trottoirs venteux, on se languit d'un centre, d'une place, où l'on trouverait, comme partout, la mairie, le marchand de journaux, des cafés...

La municipalité, qui doit commémorer, en juin, le centenaire de la naissance d'André Lurçat, aura pourtant l'occasion de souligner la qualité de son travail. Les immeubles de Lurçat présentent une certaine finesse. Leurs toits-terrasses sont agrémentés de corniches. Balcons, auvents ou pergolas animent les façades. Partout, des angles droits se superposent à des courbes façon 1930. Rien à voir avec les grossiers cubes qui balafreront la périphérie dans les années 70. Certains reprochent à Lurçat, qui était communiste et laïque, d'avoir quelque peu excentré l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Cet édifice de béton et de brique de verre, étonnamment lumineux, est néanmoins un original sanctuaire. De jolies mosaïques, dessinées par son frère Jean, colorent la façade et l'autel.

C'est ici que se trouve le « trésor » de Maubeuge : le reliquaire de Sainte-Aldegonde, petit joyau d'orfèvrerie de style gothique flamboyant, taillé dans de l'argent doré et du cristal de roche.

C'est à André Lurçat qu'on doit d'avoir conservé l'une des dernières traces du passé dans cette ville sans mémoire : les remparts. Leur verdure attire les promeneurs. Un zoo s'est installé dans les douves. Ce beau parc, fort prisé des enfants, abrite quantité d'animaux exotiques, dont les rugissements surprennent, depuis le boulevard. Aujourd'hui, la municipalité s'efforce de faciliter la traversée des remparts, qui isolent la ville des faubourgs ouvriers. Un plan d'occupation des sols prévoit une meilleure desserte grâce aux transports en commun. La construction d'un deuxième lycée devrait jouer un rôle fédérateur, dans cette ville de trente-cinq mille habitants. « *Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour la rendre attractive* », explique Alain Carpentier, en rappelant que, « *hélas, un maire n'a aucun pouvoir sur l'emploi* », cet emploi dont la carence fait ici cruellement défaut.

Maubeuge subit le déclin de sa mono-industrie sidérurgique. La métallurgie et la mécanique automobile, concentrées dans le bassin de la Sambre, sont en pleine récession. Depuis les années 70, le bassin a perdu 20 000 emplois. Le taux de chômage s'élève à 21 %, et plus chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Et pourtant, 12 000 personnes sont déjà parties ailleurs tenter leur chance. L'année 1993 a apporté son lot de sinistres. Au milieu de l'été, Jeumont-Schneider-Industrie a annoncé un nouveau plan social. La population en colère a défilé dans les rues de Maubeuge, au son des sirènes et du tocsin. De grands panneaux appelant à la « résistance » contre les suppressions d'emplois accueillent, depuis, les voyageurs qui descendent du train.

Pour certains observateurs, le bassin de la Sambre a souffert de l'absence de ténors politiques. Lorsqu'il était secrétaire national du PS, en 1977, Pierre Bérégovoy a tenté de s'implanter à Maubeuge, mais il s'est fait battre aux municipales par le candidat local de la gauche, Pierre Forest, qui a refusé de se démettre. Quand la majorité socialiste était au pouvoir, rien, ou presque, n'a été fait pour aider la Sambre. « *Nous sommes une zone sinistrée parmi d'autres zones sinistrées. Nos problèmes sont considérés comme marginaux dans l'océan de difficultés de la région Nord-Pas-de-Calais* », regrette, amer, Umberto Battist (PS), maire de Jeumont et ancien député, battu aux législatives de mars 1993. « *Pour nous aider, il faut faire venir deux ou trois grandes entreprises de 500 emplois* », affirme-t-il.

Et pourtant, ici, on se bat. Umberto Battist a obtenu du Parlement la création d'une zone d'investissement privilégié (ZIP), qui propose des exonérations fiscales aux entreprises. L'agence d'urbanisme qu'il préside fait disparaître les immenses squelettes rouillés qui désolent le paysage. Allergiques à la « sinistrose », la chambre de commerce et d'industrie et le pôle de développement promeuvent de toutes leurs forces les établissements de pointe, tels que le centre régional d'innovation et de transfert technologique (CRITT), laboratoire spécialisé dans la céramique électrotechnique, autour duquel se crée une filière universitaire de matériaux nouveaux.

Elus, représentants de l'Etat et responsables socio-économiques se sont mobilisés pour décrocher les fonds structurels que la Communauté économique européenne verse au titre de « l'objectif 1», intitulé qui désigne les régions en retard de développement. Ayant appris que le Hainaut belge bénéficierait de ce soutien, les Sambriens ont réclamé la même chose pour l'ancien Hainaut français. Mais comme ce territoire n'est pas une entité administrative, il a fallu un tour de passe-passe, et 600 mètres de frontières, trouvés entre Douai et la Belgique, pour convaincre les eurocrates, qui ont finalement décerné leur manne aux arrondissements d'Avesnes, où se trouve Maubeuge, de Douai et de Valenciennes.

Les écus de la CEE devraient permettre d'améliorer les infrastructures. Car, c'est un paradoxe, l'ancienne route des invasions est aujourd'hui enclavée.

**Avec le déclin de la mono-industrie sidérurgique, le bassin de la Sambre a perdu 20 000 emplois depuis les années 70. Le taux de chômage s'élève à 21 %. Et pourtant douze mille personnes sont déjà parties tenter leur chance ailleurs...**

Le réseau qui conduit de Mons à Laon (Aisne) devrait être renforcé, afin de créer un axe Bruxelles-Paris, et de faciliter la liaison avec l'autoroute A-26 qui descend dans le sud-est de la France. « *Nous sommes tout près du siège des institutions communautaires* », rappelle Randolph Séguy, directeur du développement de la chambre de commerce et d'industrie de Maubeuge. Pour séduire les investisseurs, la CCI vient de lancer un nouveau slogan, « *à deux pas des étoiles* ».

Une métaphore céleste qui s'articule joliment avec le logo lunaire choisi par la ville de Maubeuge, en souvenir de la fameuse chanson, *Un clair de lune à Maubeuge*. Ce tango a connu un succès fou dans les années 60. Il avait été composé par un chauffeur de taxi parisien, Pierre Perrin, qui s'était inspiré... d'une rue proche de la gare du Nord. « *Dès qu'on prononce le nom de Maubeuge, en France ou à l'étranger, les gens nous répondent « clair de lune ». Cela nous a longtemps agacés. Mais l'image est tellement associée à la ville qu'on s'est résolu à l'exploiter* », raconte le maire, qui vient d'inaugurer une nouvelle salle de spectacle, La luna. Après tout, pourquoi pas ? En plaçant la lune à deux pas des étoiles, les Maubeugeois viennent de franchir des années-lumière.

*de notre envoyée spéciale*
**Rafaële Rivais**

Prochain article
**DUNKERQUE**

## Les charmes de Mons, la ville-sœur

Même sous une pluie tenace comme il en tombe dans le Hainaut belge, Mons est une ville agréable à visiter, pour la beauté de son architecture. Après avoir descendu les ruelles pavées qui serpentent autour du beffroi, on se réfugie dans un café de la Grand-Place et, tout en se réchauffant avec un plat de moules brûlantes, on laisse le regard flâner sur la façade du bel hôtel de ville. Mons est parfois surnommée « l'oasis esthétique » du Hainaut. La jolie ville-sœur de Maubeuge mérite bien ce nom. Relativement épargnée par les guerres, elle a pu sauvegarder ses nombreux édifices gothiques, qu'elle rénove soigneusement depuis une vingtaine d'années.

Chef-lieu de la province du Hainaut, Mons, qui compte plus de 100 000 habitants, est une cité bourgeoise, siège d'institutions judiciaires et d'administrations. C'est aussi une ville de loisirs. Les Maubeugeois s'y rendent pour faire du lèche-vitrines dans ses rues piétonnières, ou pour boire une « pinte » de bière dans ses cafés animés. Car Mons possède ce qui manque à Maubeuge : une place, un lieu public où le promeneur se sent à l'abri des vents.

Maubeuge et Mons sont distantes d'une quinzaine de kilomètres. Pour traverser la morne plaine qui les sépare, on peut, depuis deux ans, utiliser un bus affrété par une compagnie privée pour le compte du conseil général du Nord, de la province du Hainaut et du syndicat intercommunal du bassin de la Sambre. Le poste-frontière a disparu pour laisser place à une douane volante qui effectue, de temps à autre, des contrôles d'identité. Mais le trafic transfrontalier n'est pas très important, le Hainaut belge étant victime, comme le bassin de la Sambre, d'une crise économique sans précédent.

Mons est bien connue des militaires depuis qu'elle abrite le SHAPE, commandement suprême allié en Europe. Cet état-major a quitté Rocquencourt (Yvelines) en 1966, lorsque le général de Gaulle a décidé que la France se retirerait de l'Orgnisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Les officiers et leurs familles représentent presque douze mille personnes, dont une moitié d'Américains. Mais la rotation fréquente du personnel ainsi que l'existence d'écoles et de magasins sur la base font que ces étrangers vivent dans une relative autarcie.

R. Rs.